Les Possibles - No. 02 Hiver 2013-2014

Éditorial : Sur fond de crise démocratique…

vendredi 21 février 2014, par Jean Tosti, Jean-Marie Harribey

Le deuxième numéro des *Possibles* arrive dans une phase critique pour l'avenir du continent européen. D'un côté, au sein de l'Union européenne, les divergences entre pays s'accentuent, par suite de l'application de politiques d'austérité draconiennes aux peuples déjà exsangues à cause de la crise économique. De l'autre, aux frontières de l'Union, la désintégration de l'ancien bloc de l'Est n'en finit pas de produire ses dégâts sociaux et politiques. De part et d'autre, des menaces pèsent sur la démocratie : là où celle-ci est ancienne, car les partis politiques xénophobes et d'extrême droite gagnent inexorablement du terrain pendant que gauche et droite mènent des politiques sensiblement identiques d'allégeance à la finance mondiale ; là où elle venait juste d'être conquise, car la corruption, les nouvelles oligarchies, voire les mafias, ont pris le dessus.

Notre dossier trimestriel est donc consacré à l'Europe. Il n'y sera cependant guère question, malgré sa date de parution, d'élections européennes. Nous avons choisi d'aborder surtout des thèmes qui font rarement l'objet d'articles détaillés.

Nous commençons par la publication d'une contribution originale sur l'avenir de l'euro : un entretien croisé de Thanos Contargyris (Attac Grèce) et de Peter Wahl (Attac Allemagne). Cet intéressant dialogue montre, comme le dit Dominique Plihon ayant réalisé l'entretien, que « leurs critiques sur la zone euro convergent largement. Par contre, leurs analyses et propositions pour l'avenir de la construction monétaire européenne se différencient sur plusieurs aspects, reflétant ainsi la diversité des réflexions actuelles au sein du mouvement altermondialiste ».

Suivent deux articles consacrés aux Balkans. Le premier, écrit par Sre□ko Horvat et Igor Štiks, évoque la « Transition », terme désignant le processus de transformation des anciens pays socialistes en démocraties libérales, basées sur une économie de libre marché. Qu'il s'agisse de pays déjà intégrés à l'Union européenne (UE) ou aspirant à y entrer, cette transition se révèle catastrophique. Le second article, dû à Catherine Samary, aborde de façon plus précise la situation de chacun des États des « Balkans de l'Ouest » candidats potentiels à l'adhésion à l'UE : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Macédoine, Monténégro, Serbie. Là encore, le bilan est inquiétant.

Catherine Samary évoque aussi, dans un autre article et à travers le cas ukrainien, un phénomène assez méconnu, celui de la Politique européenne de voisinage conduite entre l'Union européenne et des pays voisins, au Sud ou à l'Est (à l'Est, il s'agit du Partenariat oriental, instauré à Prague en mai 2009). Ces pays, contrairement aux précédents, n'ont pas vocation à intégrer l'UE, mais à la rejoindre dans une zone de libre-échange. C'est du moins ce que souhaite l'Union, mais ses désirs sont parfois contrariés, comme le montre la situation ukrainienne, dont Catherine Samary s'efforce de décortiquer la complexité.

Toujours en lien avec l'Est, depuis le 1er janvier 2014, les travailleurs bulgares et roumains ont enfin en France des droits identiques à ceux des autres travailleurs de l'UE. Cela concerne directement un bon nombre des Roms que Manuel Valls s'est efforcé de chasser du territoire, après avoir démantelé leurs campements de fortune. Avec le texte d'Évelyne Perrin, on verra que les Roms ne sont pourtant pas au bout de leurs peines et que les discriminations du passé restent bien présentes.

Mais l'Union européenne peut faire pire encore : Vicky Skoumbi a intitulé son article « La dissuasion par la noyade : l'Europe forteresse et ses cimetières marins ». Elle y montre comment, en Grèce notamment, les

garde-côtes, sous le regard bienveillant de l'agence Frontex, ne se contentent pas de repousser les migrants cherchant à accoster sur les rivages de l'UE, mais les poussent eux-mêmes à la noyade. Pourtant, l'UE a besoin d'un afflux de migrants pour compenser le vieillissement de sa population. Vicky Skoumbi montre que le paradoxe n'est qu'apparent et que le capitalisme y trouve son compte, par l'extension de la précarité à toutes les populations, qu'elles soient migrantes ou autochtones.

Autre discrimination, celle qui concerne les femmes dans le monde du travail. Stéphanie Treillet montre que, malgré quelques avancées de façade, la *stratégie européenne pour l'emploi*, qui affiche comme objectif une augmentation significative du taux d'activité et d'emploi des femmes dans tous les pays de l'Union européenne, demeure loin du compte et ne propose qu'une « égalité » au rabais.

L'emploi est aussi au cœur d'un article de Raoul Marc Jennar consacré au détachement des salariés dans l'Union européenne. Là encore, malgré quelques propositions de la Commission européenne allant dans le bon sens, on est loin du compte, et le dumping social demeure une réalité qui n'est pas près de s'éteindre dans l'UE.

Un article de Bernard Cassen évoque directement les prochaines élections européennes, ou du moins l'étape institutionnelle qui les suivra, avec l'élection du président de la Commission européenne par le Parlement, chaque grand parti de l'UE ayant déjà, au moins officieusement, désigné son candidat. Selon Bernard Cassen, il s'agit là d'un leurre auquel il regrette que le Parti de la Gauche européenne (PGE) participe.

On ne quitte pas les contradictions institutionnelles de l'Union européenne avec la décision que vient de rendre la Cour constitutionnelle allemande siégeant à Karlsruhe : le programme de rachat sans limite d'obligations d'État par la Banque centrale européenne serait contraire aux dispositions des traités européens qui interdisent à celle-ci de prêter aux États. Pierre Khalfa soulève trois paradoxes dans cette décision qui sont autant de marques de la faillite de la construction européenne néolibérale. Pour sauver celle-ci, la BCE envisage de transgresser les traités qui l'organisent. Mais la BCE, selon les traités, étant indépendante des États, de quoi se mêle la Cour allemande ? Sans doute celle-ci est-elle consciente de son incompétence puisqu'elle renvoie la décision finale devant la Cour de justice de l'Union européenne. Dans ce ping-pong à trois, une grande absente : la démocratie.

L'espace « Débats » de ce numéro s'ouvre sur deux textes consacrés à la prostitution, que le récent débat à l'Assemblée nationale consacré au projet de loi centré sur la pénalisation des clients a remis au premier plan. Le premier de ces textes est proposé par Carine Favier, en tant que militante féministe et d'éducation populaire, et par ailleurs coprésidente du Planning familial. Elle soulève plusieurs contradictions. La première est de pénaliser le client au risque de remettre en cause le droit des prostituées à la sécurité, si les lieux de prostitution sont rejetés aux pourtours des villes. La deuxième est de considérer la prostitution comme une violence enfreignant les principes du Code civil et de se contenter de la sanctionner par une simple amende. La troisième contradiction n'est pas la moindre, puisque, au nom du féminisme, on en viendrait à se désolidariser des prostituées, à déconsidérer leur parole et à décider pour elles sans les écouter.

Le second texte consacré à la prostitution est proposé par deux chercheuses, Catherine Bloch-London et Esther Jeffers, qui interviennent ici en tant que militantes d'Attac, pour appeler à l'abolition de la prostitution. Leur hypothèse est forte : la marchandisation conduite par le capitalisme néolibéral s'étend jusqu'au corps humain, et particulièrement le corps des femmes. Elles récusent autant la position régulationniste, surtout si celle-ci en venait à considérer la prostitution comme relevant d'un libre choix, que la position prohibitionniste fondée uniquement sur des considérations morales. Pour les deux auteures, la prostitution est l'expression de l'oppression et de la domination subies par les femmes. Elle est donc contraire aux droits et à la dignité de la personne.

Si la marchandisation généralisée des activités humaines et des êtres eux-mêmes est le propre du

capitalisme, il n'est pas inutile de revenir sur les caractéristiques de sa phase contemporaine, le néolibéralisme, et de voir comment celui-ce tente de s'adapter à la crise qu'il a provoquée. L'article de l'économiste Michel Cabannes propose une synthèse mettant en relief une reconfiguration du néolibéralisme dans deux directions. La première est, comme il le dit, un « retour de l'État secouriste », un « garde-fou » contre la finance. Mais la seconde est celle d'un renforcement du néolibéralisme pour mener à bien – enfin ! – les fameuses réformes dites structurelles. Nouvelle contradiction en perspective : un rebond du néolibéralisme, mais incapable de changer le type d'organisation et de croissance économiques.

Il est encore question de marchandisation dans l'article de Guillaume Pastureau. Elle concerne ici l'aide sociale. En faisant un retour en arrière, depuis la création du Mont-de-Piété à la fin du Moyen Âge, l'auteur distingue trois phases de l'évolution de l'aide sociale au fur et à mesure du désencastrement de l'économie de la vie sociale, puis de l'institutionnalisation de l'aide avec la « Grande Transformation », et enfin de la phase néolibérale qui impose un modèle économique restreignant les droits sociaux. À travers la marchandisation de l'aide sociale, on voit se dessiner une autre conception de la monnaie, qui tend à dissoudre ce qui fait de cet instrument une institution de la société.

Notre revue *Les Possibles* veut aussi être l'écho des recherches théoriques les plus approfondies. C'est le cas avec la présentation du récent ouvrage de Vincent Laure van Bambeke qui revient sur le problème dit de la transformation des valeurs en prix de production. Les économistes spécialistes de Ricardo et de Marx savent qu'une sorte d'énigme a traversé deux siècles de théorie économique : comment rendre compatibles la théorie de la valeur-travail et la tendance à l'égalisation des taux de profit qui modifie l'équivalent monétaire du travail contenu dans les marchandises, en fonction des structures plus ou moins capitalistiques des entreprises ? L'auteur passe en revue les différentes solutions apportées traditionnellement à cette question et en propose une reformulation pour tenir compte du capital fixe, dont l'utilisation s'étale sur plusieurs cycles de production. Ainsi, les intuitions de Marx seraient confirmées, notamment l'idée que tout le profit vient de la plus-value extorquée au travail.

Nous publions aussi un extrait du livre d'André Cicolella *Toxique planète, Le scandale invisible des maladies chroniques*. Il tire la sonnette d'alarme contre la très insuffisante attention accordée aux maladies chroniques non transmissibles. Elles sont présentées à tort comme « naturelles » et nous empêchent de voir que notre modèle de développement est en cause. Pourtant, nous devrions tirer les leçons du passé : c'est en améliorant l'environnement, l'eau, les déchets, l'habitat, l'éducation, en reconnaissant des droits sociaux, que l'on a éradiqué la peste et le choléra.

Michel Thomas, Jean-Claude Salomon et Omar Brixi complètent ce tableau en montrant combien la société souffre à la fois d'une sous-médicalisation touchant des populations en difficulté et d'une surmédicalisation dans certains domaines. Cette situation renforce le risque de fragilisation de la solidarité.

La lutte contre les paradis fiscaux est l'Arlésienne des gouvernements néolibéraux. Aussi le livre récent de Gabriel Zucman, *La richesse cachée des nations, Enquête sur les paradis fiscaux* (Paris, Seuil, La République des idées, 2013), a été salué et Gérard Gourguechon y consacre une note de lecture très détaillée en présentant ses principales données et en commentant ses propositions : pourquoi ne portent-elles que sur les disposition sur lesquelles les États pourraient se mettre d'accord entre eux, alors qu'il faudrait aussi agir à l'intérieur des États eux-mêmes et contre les banques ?

Le n° 1 des *Possibles* avait ouvert un débat sur deux ouvrages publiés en 2013 : le premier de Thomas Piketty, *Le Capital au XXI^e siècle* ; le second de Jean-Marie Harribey, *La richesse, la valeur et l'inestimable, Fondements d'une critique socio-écologique de l'économie capitaliste*. Les débats sur ces deux livres se poursuivent dans d'autres revues dont nous donnons les liens.

La troisième partie de cette livraison donne accès,

par la présentation de Jacques Cossart, à une revue internationale des revues dont les contributions font référence, ne serait-ce qu'implicitement, aux biens collectifs ou publics mondiaux : éducation, recherche, climat, santé, sécurité, retraites, énergie solaire, etc. *A contrario*, la persistance de la pauvreté, l'aggravation des inégalités, la croyance en un marché autorégulateur restent des obstacles à surmonter.

Nous terminons cette présentation en annonçant aux lecteurs que, pour donner un prolongement à certains chantiers ouverts ici, le dossier de notre prochain numéro portera sur la régulation écologique, dans la perspective de la réunion de la 21e conférence de l'ONU sur le climat, qui se tiendra à Paris fin 2015. Cette annonce vaut appel à contributions.

André Intartaglia

Au moment où la « revue des revues » à l'intérieur *des Possibles* prend la relève de la Lettre du Conseil scientifique, Attac veut rendre hommage ici à André Intartaglia qui vient de nous quitter le 29 décembre 2013.

Pour André, la retraite était synonyme de plus de temps libre pour militer. C'est pourquoi, au sein d'une petite équipe technique de bénévoles, André a participé non seulement à la publication des numéros de la Lettre mais aussi aux débats que suscitaient certains articles. Son engagement et sa disponibilité étaient à la hauteur de sa franchise et de ses prises de position, attitude qui a contribué à construire l'identité d'Attac.

— Edgard Deffaud, Sophie Lambert-Evans, Éric Le Gall, Wilfried Maurin, Pascal Paquin, Tom Roberts, Rémi Sergé, Olivier Tétard

Dossier Europe

Entretien croisé sur l'avenir de l'euro avec Thanos Contargyris et Peter Wahl

vendredi 21 février 2014, par Peter Wahl, Thanos Contargyris

Thanos Contargyris (Attac Grèce) et Peter Wahl (Attac Allemagne) dialoguent sur la crise de l'euro et sur l'avenir de la monnaie européenne. Leurs critiques convergent largement sur la zone euro. Leurs analyses et propositions pour l'avenir de la construction monétaire européenne se différencient sur plusieurs aspects, reflétant ainsi la diversité des réflexions actuelles au sein du mouvement altermondialiste.

1) Quelles sont les causes à la racine de la crise de l'euro ? La « crise des dettes souveraines » est-elle une cause ou une conséquence de cette crise ?

Thanos Contargyris :
La crise a été déclenchée par la faillite de la banque états-unienne Lehman Brothers en septembre 2008. Cette faillite a poussé les investisseurs à rechercher des valeurs sûres et à se replier sur des obligations d'État. Mais la crise a conduit simultanément à l'augmentation des déficits publics et à l'explosion des dettes souveraines sous l'effet de deux facteurs : le renflouement des banques en difficulté, et les politiques de soutien de l'activité pour lutter contre la récession causée par la crise en 2009.
Face à cette explosion des dettes souveraines, notamment dans la zone euro et aux États-Unis, la spéculation s'est déclenchée sur le marché des dettes publiques, en s'attaquant au maillon le plus faible. Pour de nombreuses raisons ayant trait à la cohésion et à la capacité de réaction des autorités publiques face à la crise, la zone euro est apparue comme la cible à privilégier.
Restait à trouver le pays de la zone euro dont la faillite paraissait la plus vraisemblable, pour déclencher la spéculation. La Grèce est apparue en 2009 comme une cible idéale, suite à la révision à la hausse de son déficit budgétaire. Les réactions grecques et européennes aux premières attaques spéculatives contre la Grèce, début 2010, ont prouvé aux marchés que cette cible était la bonne. La crise des dettes souveraines s'est transformée en crise de l'euro, du fait de l'incapacité de l'Union européenne à prendre rapidement les décisions qui auraient pu repousser cette attaque spéculative et circonscrire le problème grec pour éviter sa propagation.

Peter Wahl :
La crise de l'euro est complexe. Celle-ci n'a pas une seule racine, c'est un véritable rhizome, c'est-à-dire un réseau de plusieurs racines. D'abord, à la base de la crise, il y a l'hétérogénéité des structures économiques dans la zone euro. Si l'on met là-dessus un couvercle aussi lourd qu'une monnaie unique, on va étouffer une bonne partie du contenu dans le pot commun. Et, à la fin, tout saute en l'air.
L'introduction de l'euro en tant que telle était donc en soi un facteur de crise.
Tandis que l'Allemagne a réussi à améliorer sa compétitivité – entre autres par le dumping social – celle des pays méditerranéens s'est dégradée.
Résultat : de profonds déséquilibres de balances commerciales sont apparus, avec un excédent en Allemagne et un déficit dans les pays du Sud.
Le bâtiment européen était déjà pourri dans ses fondements quand le tremblement de terre du krach financier en 2008 est survenu. Une fois abandonnée la souveraineté sur le taux de change, et en l'absence d'un *prêteur en dernier ressort,* c'est-à-dire d'une banque centrale pouvant fonctionner comme un sapeur-pompier, une réaction en chaîne s'est déclenchée. Aux déséquilibres commerciaux s'est ajoutée l'augmentation de déficits publics, liée au sauvetage des banques et aux programmes de relance de l'économie réelle.
Ensuite, la gestion de la crise basée sur la discipline

fiscale et l'austérité a produit une dépression dans les pays en crise, ce qui a augmenté à nouveau les dettes souveraines. Cette explosion des dettes souveraines est donc une conséquence de la mauvaise construction de l'euro, en liaison avec le casino financier et sa faillite, et la mauvaise gestion de la crise.

2) Quels étaient les objectifs des politiques d'ajustement structurel imposées par la Troïka aux pays les plus endettés ? Quels sont les principaux bénéficiaires de ces politiques ?

Thanos C. :
Les politiques imposées par la Troïka avaient un triple objectif :

- Sauver les banques européennes en faisant passer les obligations grecques que ces dernières détenaient entre des mains publiques (celle de la Banque centrale européenne et des États européens).
- Exiger que la Grèce consolide sa dette à sa valeur nominale et en fasse supporter le coût à ses citoyens, en réfutant toute idée de mutualisation des dettes ainsi que toute idée de partage du coût de la crise entre la Grèce et ses créanciers.
- Faire admettre l'idée, contestable, que l'augmentation des salaires grecs de 2000 à 2009 était la cause principale de la crise, et rendait des réformes ainsi qu'une dévaluation interne indispensables. Ce choix a conduit à une redistribution des revenus et de la richesse des plus pauvres vers les plus riches.

Peter W. :
Cette politique prétend vouloir surmonter la crise et sauver l'euro. Mais cette thérapie ne pouvait qu'échouer car elle était fondée sur le faux diagnostic qu'un manque de discipline fiscale était le problème. Tout s'est passé comme si les autorités européennes avaient traité un cancer du poumon comme une grippe.
En ce qui concerne les bénéficiaires de ces politiques, il y d'abord l'Allemagne qui, malgré sa propre responsabilité dans les déséquilibres, bénéficie de l'image du havre de stabilité, avec un taux d'intérêt pour ses obligations d'État proche de zéro. La crise a également bousculé les rapports de force traditionnels au sein de l'Union européenne. L'Allemagne domine désormais la gestion de la crise avec son idéologie de stabilité et d'austérité.
Les banques sont également les gagnantes des politiques d'ajustement. C'est avec l'argent des contribuables, et celui arraché aux peuples par l'austérité, qu'elles encaissent les intérêts et le remboursement des dettes publiques.
Ainsi, la crise est utilisée par les élites comme un levier pour approfondir la transformation néolibérale de la zone euro. Au total, tous les acteurs qui ont un intérêt économique ou politique dans une telle orientation bénéficient de la crise.

3) Quelles auraient dû être les politiques alternatives de sortie de crise pour ces pays ?

Thanos C. :
Je ne peux vraiment parler que du cas grec, mais ce cas extrême illustre bien ce qui aurait pu être fait pour l'ensemble des pays touchés par la crise de l'euro.
Au niveau européen, deux options ont été refusées :

- La déclaration d'une garantie solidaire des dettes souveraines qui, en février 2010, aurait coupé court à la spéculation et n'aurait rien coûté car elle aurait permis à la Grèce de refinancer sa dette sur les marchés.
- Le rachat de la dette grecque sur le marché secondaire, et sa rétrocession à la Grèce au prix d'acquisition qui, aux cours d'avril-mai 2010, aurait permis une diminution substantielle de cette dette, et

aurait évité la propagation de la crise.
Du côté grec, deux options ont été écartées :

- Le lancement d'un emprunt national (ou l'adoption d'un impôt exceptionnel sur les grandes fortunes) pour racheter à bas prix une partie de la dette grecque sur le marché secondaire et l'annuler ; cela aurait fait payer aux riches grecs et aux banques étrangères une part importante de la dette, dont ils avaient été les principaux bénéficiaires, et aurait laissé du temps pour restructurer l'État et l'économie grecs, réduire les déficits sans avoir recours à une politique d'austérité aussi rigoureuse, injuste et destructrice que celle subie depuis 2009.
- La cessation des paiements et le rétablissement du contrôle des changes ; ce qui aurait permis une sortie de l'euro et une dévaluation efficace (de la dette et de la nouvelle monnaie). Néanmoins, vu l'importance des déficits en 2009, cette option aurait entraîné une crise interne très violente car, faute de pouvoir emprunter, l'État grec n'aurait plus été en mesure de payer les retraites et les salaires, et les importations de produits de première nécessité seraient devenues impossibles.

Au lieu des politiques d'austérité imposées par la Troïka qui ont conduit à la récession, l'aggravation de la dette et l'explosion de la pauvreté et du chômage, il aurait été préférable de lancer une politique de sauvetage de la Grèce articulée autour de trois plans :

- Un plan de restructuration des finances publiques qui aurait lutté contre la fraude fiscale et les revenus occultes.
- Un plan de restructuration de l'État grec qui aurait rationalisé les dépenses publiques (pour réduire le déficit) et éliminé la bureaucratie (pour relancer l'économie).
- Un plan de restructuration de l'économie qui aurait réorienté toutes les sources de financement – publiques et privées – vers des investissements dans des activités génératrices d'entrées de devise, et en introduisant des réformes ciblées pour rendre ces secteurs compétitifs.

Peter W. :
À court terme, la BCE aurait dû jouer pleinement et sans condition le rôle de prêteur en dernier ressort. Par ailleurs, un programme européen de relance par des investissements pour promouvoir la transition écologique, pour la recherche scientifique et technique et pour développer l'infrastructure sociale aurait modernisé les économies et renforcé leur compétitivité.
Tout cela aurait dû être accompagné par une réforme du système de taxation pour renforcer son caractère progressif.
Le troisième pilier aurait dû consister en une réforme du système financier, à commencer par une nationalisation des banques sauvées, la participation des créanciers à la réduction des dettes, une réduction substantielle de la spéculation, et la stricte régulation des produits dérivés et du *shadow banking system*. L'introduction rapide d'une taxe efficace sur les transactions financières aurait non seulement pu contribuer à ces régulations, mais aurait également financé une bonne partie des coûts de la crise.

4) Était-ce une erreur pour la Grèce d'entrer dans la zone euro en 2001 ?

Peter W. :
Oui, ce fut une erreur. Il y avait assez d'économistes, et pas uniquement hétérodoxes, qui avaient mis en garde contre les risques de l'euro. Il était également reconnu que le gouvernement grec avait triché – avec l'aide de Goldman Sachs – en ce qui concerne le respect des critères pour rejoindre la zone euro. Mais nombreux sont ceux qui ont été aveuglés par le dogme selon lequel l'intégration européenne serait

un projet progressiste et émancipateur en soi, avec l'illusion d'une prospérité automatique.

Thanos C. :
Avec les données de l'époque, l'entrée de la Grèce dans la zone euro pouvait se justifier. Il y avait encore une dynamique européenne ; la monnaie était un pas vers une union politique, sécurisante, offrant une illusion de solidarité, particulièrement attractive pour les pays faibles. L'idée même de faillite d'un État de la zone euro était inconcevable.
Malgré les faiblesses de son économie (déficit structurel de sa balance des paiements, déficits publics, faiblesses des exportations et importance de la dette), la situation grecque était favorable, comparativement à d'autres pays, y compris de la zone euro :

- fort taux de croissance ;
- démographie en croissance (pays d'émigration devenant un pays d'immigration) ;
- stabilité de la dette ;
- stabilité des déficits en pourcentage du PIB.

5) Est-il possible d'envisager une sortie négociée et ordonnée de la Grèce (et du Portugal) de la zone euro ? À quelles conditions cette sortie serait avantageuse pour les peuples concernés ? Quels seraient les risques et les coûts de cette sortie ?

Peter W. :
Une sortie négociée et ordonnée de la Grèce ou du Portugal n'est pas réaliste dans la phase actuelle de la crise. Les élites européennes ont bien exprimé leur ferme volonté de maintenir la zone euro dans son format présent. Une sortie unilatérale et non négociée ferait tomber un petit pays comme la Grèce ou le Portugal, vulnérable et épuisé par la crise, et entraînerait ce pays de Charybde en Scylla.
Mais il n'est pas exclu que, sous la pression des problèmes, une sortie unilatérale soit acceptée un jour par les principaux acteurs de la zone euro. Dans ce cas, la sortie devrait être accompagnée d'un ensemble de mesures, comme la protection de la nouvelle monnaie par la BCE contre la spéculation, une réduction substantielle des dettes du pays sortant, un programme d'investissement soutenu par des crédits à taux d'intérêt préférentiels, ainsi que des transferts financiers du *Fonds régional* de l'Union européenne. Sous ces conditions, une sortie de l'euro pourrait être un moindre mal. Mais en tout état de cause, ce chemin serait très périlleux. Nous sommes dans une situation où toute solution est un choix entre le mal et le pire.

Thanos C. :
Du point de vue strictement économique, et si on considère la dette de ces pays supportable, la sortie de la zone euro présente plus d'inconvénients que d'avantages. En 2014, une telle sortie ne présente plus l'intérêt qu'elle aurait pu avoir en début de crise, notamment pour la Grèce car :

- la fuite des capitaux qu'elle aurait pu empêcher en rétablissement le contrôle des changes a eu lieu ;
- les effets bénéfiques justifiant la dévaluation qu'une sortie de l'euro aurait permis ne sont plus d'actualité :
    - le déficit primaire des comptes publics et le déficit de la balance des paiements ont disparu,
    - le besoin de créer de marges de compétitivité en dévaluant n'existe plus, sauf à créer encore plus de misère, ces marges ayant été reconstituées par une dévaluation interne très douloureuse,
    - l'allégement de la dette par une dévaluation est rendu impossible par les termes des prêts contractés pour le refinancement de la dette grecque auprès des États et institutions européennes : la dette restera libellée en euro et soumise au droit

anglais ; elle exploserait en cas de dévaluation.

Par contre, du point de vue politique, la sortie de l'euro doit être envisagée sérieusement, au moins par la Grèce, comme un recours extrême, même si ce n'est pas un scénario souhaitable. En effet, la Grèce avec le niveau de sa dette actuelle (175 % du PIB) ne peut pas espérer sortir de l'austérité avant 40 ans. Du fait de l'intransigeance allemande sur toute diminution de la dette grecque (notamment par un remboursement de la dette allemande à la Grèce, jamais payée depuis 1953), aucune solution négociable au sein de l'euro pour alléger cette dette à un niveau supportable n'est envisageable. Or, tout investisseur sérieux et tout jeune Grec ne peuvent que fuir ce pays qui, dans ce scénario est condamné à la récession, au chômage, à des revenus bas et à une pression fiscale excessive. Aucun gouvernement grec ne peut longtemps encore envisager que ce scénario se poursuive. On peut d'ailleurs le rejeter, depuis que l'élimination du déficit primaire du budget de l'État et du déficit de la balance des paiements rend le recours à de nouveaux emprunts inutiles pour l'économie réelle : ces emprunts ne serviraient qu'à rembourser la dette et à en payer les intérêts.

Ainsi si, lors des négociations qui commenceront en juin 2014 en vue d'un nouveau plan d'austérité en contrepartie des nouveaux emprunts nécessaires pour payer la dette, le prix à payer par la Grèce apparaît trop élevé, celle-ci devrait refuser les nouveaux emprunts et accepter de se retrouver dans l'impossibilité de payer les taux d'intérêt et les remboursements des emprunts existants. Elle serait en cessation de paiement et ne pourrait plus emprunter ; mais elle pourrait survivre à une telle situation, au moins un certain temps, mieux que si elle acceptait une poursuite de l'austérité et de la récession. Par contre, la possibilité de faillite d'un pays de l'euro qu'elle actera sera insupportable pour la crédibilité future de la zone euro.

Plus un tel scénario paraîtra crédible et vraisemblable, plus la solution d'une sortie négociée et ordonnée de l'euro apparaîtra comme une solution envisageable et préférable, même si elle est extrêmement risquée. Cette sortie volontaire (seule possible) ne sera envisageable pour la Grèce qu'en échange d'une réduction substantielle de sa dette en proportion de la dévaluation de sa monnaie afin d'éviter un renchérissement de la dette restante, une fois convertie en drachmes dévaluées. Cette sortie et la dévaluation qui en découlera entraîneront une nouvelle diminution du pouvoir d'achat de la population grecque. De plus, en dépit du fait que plusieurs dispositifs existent pour qu'une telle sortie n'entraîne pas un dommage immédiat sur les autres économies européennes, elle risque de porter également un coup fatal à l'euro. Comment pourrait-on alors éviter que d'autres pays

suivent l'exemple grec et sortent aussi de l'euro ? Où s'arrêtera ce mouvement ? Avant ou après la sortie de la France de l'euro ?
En conclusion, une sortie négociée de l'euro est envisageable, mais peu souhaitable et extrêmement risquée, non seulement pour le pays qui sortirait, mais aussi pour tous les pays de la zone euro, et par ricochet pour l'Union européenne dans son ensemble.

6) Faut-il abandonner le projet d'Union économique et monétaire ? Quelle(s) réforme(s) de l'UEM doit-on envisager ? Est-ce que le passage d'une monnaie unique à une monnaie commune est souhaitable et réaliste ? Faut-il deux zones monétaires européennes Nord et Sud ? Ces solutions n'impliquent-elles pas l'abandon des politiques néolibérales ?

Thanos C. :
Selon Luiz Carlos Bresser-Pereira, économiste brésilien, « Une monnaie commune ne peut exister que dans un État fédéral où les États fédérés n'ont plus guère d'autonomie fiscale, où la dette est contrôlée par l'État fédéral ». Tant que la zone euro ne remplira pas ces conditions, l'euro restera une construction bancale. Il est déjà trop tard pour un projet d'Union économique et monétaire. Seule une Union économique, monétaire, sociale, politique et démocratique a un sens, si on souhaite dépasser la crise actuelle. Le problème est que, du fait des politiques nationalistes poursuivies pour faire face à cette crise, cette union parait, politiquement, encore moins possible qu'elle ne l'était avant la crise, alors même qu'elle est encore plus nécessaire aujourd'hui. À défaut, politiquement et économiquement, l'idée d'une Union économique, monétaire, sociale et politique au sein des pays du Sud et une autre au sein des pays du Nord paraît plus réaliste. Assortie de l'idée que l'euro serait alors la monnaie commune pour les échanges extérieurs, avec deux monnaies uniques à l'intérieur de chacune des deux zones, elle paraît même intéressante ; on conserverait la perspective qu'après une période de réajustement, nécessaire pour une convergence des deux blocs, une réunification est envisageable. Mais, pour maintenir un équilibre entre les deux blocs, il faudrait que la France intègre le bloc du Sud et soit en mesure d'en assurer le leadership. Est-elle disposée à le faire ? Enfin elle ne serait attrayante que si l'un des deux blocs, et plus certainement celui du Sud, décidait d'abandonner les politiques néolibérales, auquel le bloc du Nord est trop attaché, et arrivait à démontrer que cet abandon est non seulement possible, mais également souhaitable et efficace.

Perer W. :
L'union économique et monétaire telle qu'elle est conçue par les élites européennes signifie la consolidation du tournant néolibéral qui a commencé avec le marché unique et le traité de Maastricht il y vingt-cinq ans. Elle est la clef de voûte du processus d'institutionnalisation du néolibéralisme. Elle exclut à jamais toute alternative – du moins si l'on veut s'en tenir aux traités existants. S'agissant du rapport de force entre travail et capital, la subordination du premier au second est fixée par un acte quasiment constitutionnel. La gauche doit tout faire pour bloquer ce projet.
En ce qui concerne l'avenir de l'euro, je pense que son maintien n'est pas possible à long terme. Pour voir comment une monnaie unique fonctionne, on peut prendre l'exemple de la réunification de l'Allemagne. Il y avait aussi des différences énormes entre la RDA et la RFA quand le deutsche mark fut introduit à l'Est. Mais l'intégration monétaire a été accompagnée par l'installation d'un système politique unique, dans un seul État national, sous un cadre juridique unitaire, et tout cela avec des transferts énormes de 60 milliards d'euros par an vers l'Est pour y reconstruire une infrastructure sociale et matérielle. Et cela dure jusqu'à aujourd'hui, pour une population relativement modeste de 17 millions.

Pour l'euro, il n'y a pas d'État commun ni de transferts entre pays, et il est impensable que ces conditions soient réunies dans un avenir raisonnablement prévisible. Il en résulte qu'une solution en deçà de la monnaie unique est nécessaire, même si les élites n'accepteront une telle issue qu'après une période de stagnation ou peut-être de déflation, ou à la suite d'une explosion politique.
La gauche ne devrait pas attendre ce moment, mais discuter des alternatives au maintien de la monnaie unique à tout prix. Il y a plusieurs propositions. Celles-ci vont d'une sortie de l'Allemagne de l'euro, comme le propose George Soros, via la proposition d'un euro Sud et d'un euro Nord. D'autres proposent une monnaie parallèle avec une monnaie souple et une monnaie dure comme le « Goldmark », (Mark d'or), qui fut introduit à la suite de l'hyper-inflation en Allemagne après 1923 pour stabiliser l'économie. La Banque d'Angleterre a fait une proposition similaire pour l'Union européenne au début des années 1990. Une autre idée est celle d'un euro extérieur et d'un euro intérieur comme l'a préconisé Frédéric Lordon dans *Le Monde diplomatique*. Oskar Lafontaine, ancien ministre de finances, a suggéré un projet semblable : le retour au système européen monétaire qui avait précédé l'euro, avec l'écu comme monnaie commune, et la possibilité de dévaluations et de réévaluations contrôlées des monnaies nationales. À l'autre bout du spectre, il y a le retour aux monnaies nationales, proposé dans un article publié par la Banque nationale de Pologne, mais aussi par des économistes plutôt à gauche, comme Wolfgang Streeck, ancien président de l'Institut Max Planck à Cologne, ou Jacques Sapir en France. Toutes ces propositions ont des implications complexes et différentes qu'il faut discuter pour trouver la meilleure option d'un point de vue émancipateur. Toutes ces options ne seraient pas possibles sans un renversement de l'orientation néolibérale.
Mais aucune de ces options n'est politiquement réaliste pour l'instant, parce que chacune requiert une approche coopérative, si l'on ne veut pas risquer un chaos incontrôlable – un véritable dilemme, qui n'est soluble que par un renversement des rapports de force.
Dans ces conditions, seul un changement de cap de la France, et une alliance de Paris avec au moins l'Italie et l'Espagne peuvent amener l'Allemagne à accepter un changement du système monétaire actuel.

7) Comment devrait évoluer l'architecture institutionnelle de l'Union européenne ? Une union politique démocratique (différente du fédéralisme technocratique actuel) est-elle nécessaire pour faire de l'euro une monnaie à part entière ?

Thanos C. :
J'ai répondu affirmativement à la seconde interrogation dans la question précédente, tout en émettant des doutes sur la possibilité de le faire dans le contexte actuel.
Faire évoluer l'architecture institutionnelle actuelle est urgent dans tous les cas de figure. Il faut en effet instaurer une démocratie plus directe au niveau européen, d'où se dégagera l'idée d'intérêts et d'enjeux communs, par-delà les différences nationales, qui guideront les choix politiques européens, vraiment démocratiquement, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Cela passe par une véritable constitution, élaborée par une assemblée constituante et avalisée par un référendum unique au niveau européen (et non par pays), et des élections au parlement européen sur des listes politiques européennes (et non nationales) quitte à imaginer, pour la représentation des intérêts nationaux, un Sénat élu au suffrage direct ou indirect, sur des listes nationales.

Peter W. :
Avec la transformation néolibérale d'il y a un quart de siècle, l'Union européenne a épuisé toute crédibilité en tant que projet émancipateur. Et ce n'est pas par hasard ou du fait d'une conjoncture exceptionnelle. Les traités sont construits de telle sorte que l'orientation néolibérale soit cimentée pour toujours avec un statut quasiment constitutionnel. La « règle d'or » budgétaire désormais ancrée dans les constitutions nationales n'est que la partie visible de

l'iceberg. Le capitalisme néolibéral est protégé contre tout changement substantiel dans l'avenir. Même s'il y avait une majorité de gouvernements de gauche, il serait illusoire de croire que l'on pourrait obtenir l'unanimité nécessaire parmi vingt-huit pays membres pour un changement des traités.
L'Europe sociale et démocratique dont rêve la gauche n'est donc possible que par une rupture avec les traités actuels.
Cela signifie aussi un adieu à une union politique qui aboutirait aux États-Unis de l'Europe. L'expérience du processus d'intégration montre que la centralisation, l'uniformité et les recettes du *one size fits all* (même cadre pour tous) conduisent à des résultats opposés à ceux recherchés. La conséquence de l'intégration néolibérale et de la crise, est que les tendances centrifuges sont plus fortes que jamais. Les nationalismes, le chauvinisme, la xénophobie et d'autres idéologies anti-humanistes progressent partout.
Une rupture avec les traités ne signifie point que l'alternative serait le retour vers le 19e siècle, comme le prétendent les euro-optimistes. Au contraire, l'architecture d'une Union européenne alternative doit être flexibilisée. Il faut beaucoup plus penser en termes de réseaux que d'État supranational. Il faut faciliter la formation de *coalitions of the willing* (coalitions de bonne volonté), de groupes et de sous-groupes qui veulent coopérer sur de certains terrains, mais qui ont aussi l'option de la non-participation. Ce serait une combinaison d'intégration et de désintégration sélectives. Au fond, le concept de « coopération renforcée », qui est prévu par les règles de l'Union, pourrait servir comme modèle qui, bien sûr, devrait être flexibilisé considérablement, simplifié et rendu moins contraignant.
C'est la diversité et la pluralité qui font la force de l'Europe.
En même temps, cette coopération européenne pourrait s'ouvrir davantage aux régions voisines, L'Afrique du Nord, le Proche-Orient, l'Europe de l'Est et la Russie. Aux temps de la mondialisation, de la communication et de l'échange global, la construction d'un nouveau super État a quelque chose d'anachronique. Après tout, le mot d'ordre de l'internationalisme n'était pas « prolétaires de la zone euro, unissez vous ! »
Mais, pour un débat productif, la gauche doit se libérer de la sacralisation d'une intégration toujours plus poussée comme seule option émancipatrice. Elle doit se libérer de cette logique binaire, de ce manichéisme simpliste selon lesquels toute alternative à l'intégration toujours plus poussée serait un retour en arrière. Et elle doit se libérer du pathos européiste, et se souvenir du sens de la critique et des Lumières, ces vertus vraiment européennes.
Ce serait en même temps sortir de l'ombre de la social-démocratie, du genre New Labour et des Verts, afin de développer un modèle nouveau destiné à donner une réponse à l'une des questions politiques les plus importantes de notre temps.

8) Comment réformer la Banque centrale européenne ? Faut-il réduire son rôle qui n'a cessé d'augmenter avec la crise, ou plutôt remettre en cause son indépendance ? Faut-il faire évoluer le système européen des banques centrales, et donner plus de pouvoir aux banques centrales nationales, pour des politiques monétaires plus décentralisées prenant en compte les différences nationales ?

Peter W. :
En tant qu'élément du système de l'euro, la Banque centrale européenne ne peut pas être dissociée de l'avenir de la monnaie. Quel que soit le système monétaire, une banque centrale doit avoir les trois caractéristiques de base suivantes :

- elle doit exercer la fonction de prêteur en dernier ressort ;
- son mandat doit inclure non seulement la stabilité monétaire, mais aussi l'emploi et une croissance soutenable ;
- il doit y avoir un contrôle démocratique sur les grandes orientations de sa politique.

Thanos C. :
Dans tous les cas de figure, il faudrait que la ou les banques centrales soient des prêteurs en dernier recours des États, que leur indépendance par rapport au pouvoir politique soit réduite, et que leur indépendance par rapport aux pouvoirs financiers soit renforcée. De plus, il n'est pas réaliste de continuer à restreindre le mandat des banques centrales à la lutte contre l'inflation ; il est urgent que leur mandat comprenne explicitement la lutte contre le chômage et la pauvreté. Enfin, attribuer un rôle dominant aux banques nationales constituerait une grande régression pour tous les pays de la zone euro. Une telle situation n'est pas souhaitable car elle signifierait un renoncement définitif au projet européen.

Nouvelles radicalités politiques dans les Balkans « post-socialistes »

vendredi 21 février 2014, par Igor Stiks, Srecko Horvat

Jusqu'à récemment, on entendait rarement évoquer les conséquences dévastatrices de la « transition » vers le capitalisme, notamment dans les Balkans – et l'on ignore souvent la renaissance de nouvelles radicalités politiques dans la péninsule rebelle.

La « Transition » a été le fameux nom attribué au processus de transformation des anciens pays socialistes en démocraties libérales, basées sur une économie de libre marché – les deux traits jumeaux apparemment inséparables de cette nouvelle ère. Cela fut associé à un discours public et politique aux connotations quasi bibliques, évoquant l'accès à la « Terre d'abondance » après plusieurs décennies d'« esclavage ».

Bien que les pratiques libérales démocratiques aient été introduites immédiatement après 1989 et que les politiques de marché libre aient commencé dès le début des années 1990, la transition s'est avérée un processus sans fin.

En dépit des promesses démocratiques de 1989 et de la « fin de l'Histoire » supposée arrivée, les citoyens post-socialistes d'aujourd'hui se sentent largement exclus des processus de décision : la plupart des élections n'ont guère consisté qu'à battre chaque fois les cartes du même jeu d'oligarques, sans différences majeures de programmes politiques et de discours. La destruction des vestiges de l'État socialiste a été légitimée par l'exigence d'une réduction rapide de l'appareil d'État omniprésent. Ce processus a recouvert en général le démantèlement des protections sociales existantes aussi bien que les privatisations (qui ont le plus souvent consisté en un vaste pillage des actifs sociaux et publics) ou la corruption absolue de ce qui restait de l'appareil. L'Union européenne (UE), de concert avec des organisations internationales comme l'OMC et le FMI, a soutenu le paradigme néolibéral basé sur les privatisations, les dérégulations et le marché libre encadré par un État minimal. Ces autorités internationales ont, en retour, été une source de légitimation externe pour les élites locales politiques dans leur entreprise prédatrice envers les ressources publiques et leurs pressions sur les revenus de la grande masse des citoyens.

Même aujourd'hui, plus de vingt ans plus tard, on entend que la transition est incomplète. Notre traversée du désert paraît sans fin. En dépit d'une rhétorique de l'incomplétude (proche du discours sur la modernisation incomplète du tiers-monde), on peut observer que le marché libre règne en maître. L'Europe de l'Est post-socialiste est pleinement incorporée dans le monde capitaliste, dans un rôle semi-périphérique. En pratique, cela signifie une force de travail hautement qualifiée et bon marché disponible à proximité des pays du centre, une dépendance économique quasi absolue envers les banques et entreprises multinationales et, finalement, l'accumulation de dettes. Sous l'angle politique, les procédures démocratiques libérales semblent en place formellement. En dépit de tout cela, la notion de « transition incomplète » continue à dominer dans les médias et le discours académique, alors que les élites politiques l'utilisent pour justifier encore une autre vague de privatisations. Comme si personne n'osait dire que la transition est terminée depuis longtemps. Il n'y a plus grand-chose à attendre.

À notre avis, deux objectifs principaux sous-tendent la rhétorique de la « transition incomplète » : éviter la confrontation avec les conséquences de la transition et prolonger les relations et le discours dominants à l'égard des anciens pays socialistes. Autrement dit, une des causes sous-jacentes de l'éternelle transition est le « besoin » de mise en tutelle et de

surveillance.

L'UE est le principal protagoniste de la transition en Europe de l'Est. Selon les critères de Copenhague de 1993 [1], elle est supposée éduquer, discipliner et punir tout en offrant le statut de membre à la fin de la course d'obstacles de la transition (où les attend, leur dit-on, le décollage économique et politique). Pourtant, la réalité a détruit la fable : même quand le but a été finalement atteint, la promesse n'a pas été pleinement tenue : tous les membres de la « vieille Europe », sauf trois, ont immédiatement imposé des restrictions à l'embauche limitant la libre circulation des citoyens de la « nouvelle Europe », brisant la promesse d'une citoyenneté égale.

Les observateurs constatent souvent un autre phénomène de la transition – l'apparition de la « nostalgie communiste ». De fervents libéraux y verront le souvenir des « pots de viande » lors de la fuite de l'Égypte qu'évoque l'histoire biblique : les « esclaves » ont toujours la nostalgie de leurs tyrans au lieu de se sentir « libres », même si, comme à présent, ils ne sont pas loin d'atteindre la « terre promise ». On entend interpréter la « nostalgie » – devenue « östalgie », comme on dit en Allemagne – comme le « souhait » de revenir, comme par magie au régime socialiste. Comme si quelqu'un offrait une telle alternative ! Une telle interprétation signifie éviter les questions qui font naître ces sentiments. Pourquoi les gens se sentent-ils politiquement désarmés et économiquement volés et enchaînés ? La réponse doit être trouvée dans le sentiment largement répandu que quelque chose ne marche pas dans le nouveau système et qu'il faudrait une transformation qui poursuive les idéaux qui sous-tendaient les politiques sociales généreuses des ex-pays socialistes. Ceux qui ne peuvent pas reconnaître ou refusent de percevoir ces sentiments tournent un regard aveugle vers le mécontentement croissant et les revendications sociales qui mettent la transition en cause, à la fois dans son processus de réformes et en tant que construction théologico-idéologique de domination. Tout cela est particulièrement vrai dans les Balkans.

Les Balkans et la « terre promise »

Après la série des guerres dévastatrices qui ont ravagé l'ancienne Yougoslavie [2], pour la deuxième fois la « promesse démocratique » n'a pas été réalisée, après la fin du règne de Slobodan Miloševi et de Franjo Tudjman en 1999-2000. La dernière décennie a produit une autre vague d'appauvrissement, cette fois gérée par les élites « euro-compatibles » prêtes à appliquer plus à fond les réformes néolibérales présentées comme conditions mêmes du processus d'adhésion à l'UE.

Quand la transition est allée de pair avec la guerre, cette extorsion de richesses a rencontré peu de résistances. Le discours nationaliste a aidé ces élites locales à transférer les ressources antérieurement sociales ou publiques vers les mains privées – les leurs ou celles des membres de leurs réseaux – leur conférant un avantage économique, social et politique considérable à la fin des hostilités. Quand le brouillard s'est finalement dissipé, les citoyens ordinaires se sont retrouvés non seulement dans un pays dévasté, mais aussi les poches vides et sans les anciens filets de sécurité sociale.

La remise en cause de l'ensemble de l'héritage institutionnel communiste, a également dangereusement reposé la « question nationale », comme l'a montré l'exemple de l'ancienne Yougoslavie et d'une partie de l'ex-URSS. Il s'est agi en pratique de la transformation des groupes ethno-nationaux institutionnalisés en concurrents. Leurs élites prédatrices cherchaient à gagner une position plus avantageuse dans le vaste « jeu de la transition » par l'appropriation et le contrôle de la plus grande part possible des ressources. L'histoire de ces « conflits ethniques » initiés par l'incorporation de l'Europe de l'Est dans l'économie capitaliste occidentale, bousculant les arrangements institutionnels ethno-territoriaux et encourageant l'appropriation des territoires, doit encore être écrite sous l'angle de l'accumulation primitive réalisée par des élites ethno-nationalistes. Quand la politique ethnicisée devient la seule source crédible de gains politiques et de pouvoir accrus, il n'est pas étonnant, dans l'environnement multi-ethnique des anciennes

fédérations socialistes, que prolifèrent les « conflits inter-ethniques » instrumentalisés par les élites politiques elles-mêmes.

L'UE a été l'acteur économique et politique le plus puissant dans les Balkans post-socialistes dont le paysage politique est plus divers que dans n'importe quelle autre région d'Europe. Et nulle part ailleurs que sur cette péninsule, on n'a assisté de façon aussi évidente à sa « mission civilisatrice ». Bien que la Slovénie ait été pleinement intégrée en 2004, l'UE a exercé un « suivi » particulier sur la Roumanie et la Bulgarie, qui ont été sévèrement critiquées et sanctionnées (la Bulgarie en particulier s'est vu supprimer des millions d'euros sur les fonds européens qui devaient lui être alloués) par insuffisance de « rattrapage » depuis leur adhésion à l'UE en 2007. De plus, il a même été nécessaire de placer des pays des « Balkans de l'Ouest » sous un *monitoring* spécifique. [3]

Peu après l'euphorie de l'intégration de 2004-2007, ces pays ont été frappés durement en 2009 par la crise économique. Le nouveau venu dans le club, la Croatie rejoignant l'Union en juillet 2013, a immédiatement été classé comme le troisième des membres les plus pauvres, avec un état économique problématique et une dette considérable.

L'UE ne se contente pas de superviser les candidats des « Balkans de l'Ouest » ; le terme « négociation » est un euphémisme pour une communication à sens unique qui diffère peu d'opérations de « traduire-coller » concernant les « acquis communautaires ». Mais elle maintient aussi de fait deux semi-protectorats (Bosnie et Kosovo). L'UE a développé des approches variées : rappel à la discipline et punition des membres (Roumanie, Bulgarie et Croatie), négociations bilatérales d'adhésion combinant carotte et bâton (Monténégro, Serbie et Albanie), interventionnisme (Bosnie), gestion directe (Kosovo, Bosnie-Herzégovine) et finalement, ignorance (Macédoine bloquée à cause de la dispute sur le nom avec la Grèce).

Une opacité sociale règne aujourd'hui sur lesdits « Balkans de l'Ouest ». Ils ont été placés dans une sorte de « ghetto » entouré par les membres de l'UE déployant autour d'eux lentement le cercle de Schengen, avec la Slovénie, la Hongrie et la Grèce pour monter la garde de la forteresse – un rôle que la Roumanie, la Bulgarie et la Croatie ont été conduites à jouer également. On pourrait considérer l'élargissement de Schengen – plutôt que l'élargissement de l'UE – comme la poursuite de la politique d'endiguement (*containment*) des années 1990, quand le but principal était d'empêcher que la guerre ne déborde de l'ancienne Yougoslavie par-dessus ses frontières internationales. À cet égard, la Yougoslavie – ou plutôt, comme le dit Tim Judah, la « yougosphère » - n'a pas disparu en tant qu'espace géopolitique, en dépit de l'approche en termes de « Balkans de l'Ouest » : celle-ci camoufle le fait que la Slovénie et la Croatie sont encore profondément liées à leur fratrie du Sud et que l'Albanie est en premier lieu proche de sa famille du Kosovo.

L'UE est intervenue directement pour transformer les Balkans, politiquement, socialement et économiquement. « Stabiliser » la région est dès lors une priorité, alors que l'achèvement de l'intégration économique via les restructurations néolibérales ne sera pas forcément suivi – ou en tout cas pas au même rythme – par une pleine intégration politique. L'UE insiste toujours plus pour que les réformes – et les mesures d'austérité qui les suivent – soient entreprises par ces élites « élues démocratiquement » et profondément corrompues qui sont elles-mêmes seules à bénéficier de telles réformes. Le problème est que les réformes néolibérales augmentent les occasions de corruption et de comportement prédateur de la part des élites locales, comme le cas croate le démontre amplement. De telles « occasions » se multiplient dans le processus de privatisation incluant les infrastructures comme les télécommunications, les grosses entreprises industrielles, les ressources naturelles comme l'eau ou l'énergie, les médias et même les services publics, outre les investissements bancaires ou les désastreuses lignes de crédit, comme autant de premières étapes de l'intégration dans la sphère de l'UE. Ce processus de « restructuration » est illustré par le cas de l'ex-Premier ministre croate Ivo Sanader, un temps glorifié par l'UE, qui purge actuellement une longue peine de prison pour

corruption de grande ampleur impliquant des partenaires européens.
Le résultat logique est une délégitimation réciproque de l'UE et des élites politiques des pays candidats ou des nouveaux membres. D'où l'accroissement récent de l'euroscepticisme, à la surprise de beaucoup d'observateurs, alors que, pendant plus de deux décennies, l'adhésion à l'UE a été le but principal de quasiment toutes les forces politiques des Balkans. Un tel euroscepticisme, comme on peut s'y attendre, n'est pas seulement une réaction de l'aile droite nationaliste contre les intégrations supranationales, ni seulement une critique de la gauche radicale à l'égard de la façon dont ces intégrations ont été menées, ou des mécanismes de l'UE en général. Il faut aussi le comprendre comme le rejet du discours théologique de la transition, dont l'UE était la finalité sacrée autant que le tuteur de cette histoire de « passage à l'âge adulte ».

Panorama des nouvelles radicalités

Les nouveaux mouvements reflètent le besoin d'une profonde transformation des sociétés des Balkans. Étant donné les dimensions multiples de la situation évoquée plus haut, il n'est pas surprenant que les mouvements soient divers dans leurs luttes, leurs orientations idéologiques et leurs types d'actions. Ils sont essentiellement des réactions à la détérioration de leur situation sociale et économique et aux nombreux abus de pouvoir des élites politiques. Néanmoins, ils sont souvent un vivier d'idées nouvelles et de projets novateurs offrant une vision progressiste sur la société.

On peut proposer ici une typologie de ces mouvements et actions en les répartissant en cinq groupes principaux : des protestations anti-régime, des mobilisations sur les « communs », des mouvements étudiants, divers luttes ouvrières et – *last but not least* – la recherche d'une nouvelle hégémonie culturelle et intellectuelle.

Les protestations anti-régime ont émergé régulièrement dans tous les Balkans. En Croatie, au printemps 2011, pendant un mois, jusqu'à 10 000 personnes ont manifesté dans Zagreb tous les soirs en dénonçant l'ensemble des partis du système politique. En Slovénie, en 2012 et 2013, des « soulèvements » généraux ont mobilisé tout le pays, contribuant à la chute du gouvernement de droite et d'un certain nombre de personnalités corrompues. En Bulgarie, au printemps 2013, de puissantes protestations, déclenchées par des hausses drastiques de factures d'électricité, ont conduit des milliers de personnes dans les rues, provoquant des élections générales qui furent suivies par des mobilisations encore plus importantes au cours de l'été 2013. Pendant des semaines, les masses ont protesté contre la corruption des élites politiques, leurs liens avec la puissante mafia et les magnats de la presse. En Roumanie, des protestations ont été sporadiques depuis 2010, en réponse à des conditions sociales insupportables et à de continuelles mesures d'austérité. En juin 2013, même la Bosnie-Herzégovine, toujours divisée entre partis et « entités » nationalistes, des protestations « citoyennes » ont émergé : elles ont commencé comme moyens de pression pour forcer les politiciens à résoudre la question des numéros d'enregistrement des citoyens – bloquée comme tant d'autres questions par les conflits entre politiciens nationalistes ; puis le mouvement s'est transformé en protestation générale, touchant toutes les communautés et « entités » administratives du pays, contre ces élites mêmes. Pareilles protestations, avec des intensités variables, ont été constatées en Serbie, au Monténégro et en Albanie.

Tous ces exemples indiquent qu'on assiste pour la première fois à bien davantage que de simples discours en eux-mêmes anti-gouvernementaux, avec l'expression de sentiments anti-régime : c'est non seulement l'État, mais tout l'appareil sur lequel s'appuie l'oligarchie dominante, qui est mis en cause par des citoyens auto-organisés (bien que de façon chaotique). Et ce type de rébellions ne se marque pas avec des couleurs, car il ne peut manifestement espérer aucun soutien extérieur – ces mouvements sont d'ailleurs fort peu couverts par les médias internationaux. Ils invitent à revoir les termes de l'analyse des situations politiques, économiques et sociales dans les Balkans, et, au-delà, en Europe de l'Est. La réflexion ne concerne pas seulement la

nature, les faiblesses et échecs des appareils d'État ; elle s'intéresse aussi à la nature du régime post-socialiste : même s'il s'est (presque) cimenté sur les deux dernières décennies, il reste susceptible de craquer sous le poids de ses propres contradictions et de ses propres productions – comme la pauvreté rampante. Se rebeller contre de tels régimes est d'autant plus difficile qu'ils n'ont souvent pas une facette unique, n'ont pas de dictateur, pas de familles régnantes et ne sont pas caractérisés par une répression ouverte et la censure.

Ces expressions occasionnelles de colère sont les graines de nouvelles dynamiques politiques et sociales, bien sûr. Pourtant, elles sont aussi caractérisées par leur volatilité et par des surgissements aléatoires ; et elles sont généralement accompagnées de messages politiques confus et souvent contradictoires. Une des luttes les plus développées concerne les « communs » – la défense des biens publics et communs, tels que les espaces publics (souvent des parcs), la nature (l'eau, les forêts, les collines, la campagne), les espaces urbains et les infrastructures de services publics (électricité, chemins de fer, etc.). Les exemples sont abondants : le mouvement « Droit de cité » en 2009-2010 à Zagreb, a mobilisé des milliers de personnes en défense d'une place dans le centre-ville ; à Dubrovnik, des citoyens se sont organisés pour défendre une colline proche contre sa transformation en terrain de golf ; dans la deuxième plus grande ville de Bosnie, Banja Luka, les citoyens ont voulu défendre l'un des rares parcs publics ; à Belgrade, de petites manifestations ont été provoquées par la décision d'abattre de vieux arbres dans l'une des rues principales pour élargir des places de parking, ou contre la destruction d'un parc ; en Bulgarie, en 2012, les gens ont manifesté contre la privatisation des forêts ; en Roumanie, en 2012, contre celle des services d'urgence et en 2013, avec succès, contre l'ouverture d'une mine d'or et son exploitation écologiquement désastreuse par une compagnie canadienne, etc. Ces mouvements, centrés sur un objectif unique, bien que rarement victorieux, se sont avérés être des canaux d'expression d'un insatisfaction générale et ont reçu le soutien d'une large majorité de citoyens qui percevaient la privatisation des communs ou la non-prise en compte de l'intérêt général comme des pratiques intolérables.

Il faut ajouter à ces exemples des mouvements étudiants très puissants qui se sont développés depuis 2009 en Slovénie, Croatie, Serbie – et jusqu'à un certain point en Bosnie-Herzégovine et au Monténégro. Le déclencheur a été la commercialisation de l'éducation publique, que beaucoup perçoivent comme un bien commun et social par excellence. Alors que les étudiants ont principalement protesté de façon classique en Bosnie-Herzégovine et au Monténégro (par des manifestations et des pétitions), en Slovénie, en Serbie et tout particulièrement en Croatie, le mouvement étudiant a expérimenté de nombreuses occupations et une démocratie directe. Le cas croate mérite qu'on s'y attarde. Là, un mouvement étudiant indépendant s'est articulé avec une forte résistance contre la privatisation et la marchandisation de l'enseignement supérieur. Sa protestation contre les réformes néolibérales dans le domaine de l'éducation s'est muée en ce qu'on peut probablement considérer comme le premier mouvement d'opposition politique, non seulement contre le gouvernement, mais en fait contre le système politique et social en général. Pendant trente-cinq jours au printemps et deux semaines à l'automne 2009, plus de vingt universités dans toute la Croatie ont été occupées par des étudiants qui, en pratique, les ont dirigées. [4] Jusque-là, en soi, rien de nouveau sous le soleil, pourrait-on dire. Mais la façon dont ils ont occupé et dirigé les universités mérite qu'on y prête attention pour son originalité dans un contexte plus vaste que les Balkans ou l'Europe de l'Est.

Les étudiants ont mis en place des assemblées plénières citoyennes – appelées « plenums » – dans lesquelles non seulement les étudiants, mais tous les citoyens, étaient invités à débattre d'enjeux publics d'importance collective, comme l'éducation ; ils devaient en outre décider du cours des actions de rébellion à mener. Le plenum le plus important dans la Faculté de philosophie (*Filosofski fakultet*, où s'étudient les langues, les sciences humaines et sociales) de Zagreb a rassemblé jusqu'à mille participants délibérant sur le déroulement de

l'action. [5] Cet évènement a donné naissance au mouvement pour la démocratie directe, considérée comme le correctif indispensable de la démocratie électorale et basée sur les partis – voire comme une réelle conception alternative. La nouvelle gauche croate, dont les idées se sont répandues rapidement dans tout l'espace post-yougoslave, ne considère pas que la démocratie directe se limite à la pratique de référendums ; elle la voit plutôt comme un moyen d'organisation politique pour les citoyens, depuis les municipalités locales jusqu'au niveau national. Ce modèle horizontal a été utilisé depuis par beaucoup d'actions collectives dans l'ensemble de l'espace post-yougoslave (depuis des mouvements d'occupations jusqu'aux manifestations de rues, en passant par des grèves de travailleurs et des protestations de paysans). Elles relèvent de diverses formes de lutte : des grèves classique au contrôle des travailleurs sur la gestion d'entreprises majoritairement en propriété d'État et pour s'opposer à leur privatisation (par exemple, l'entreprise *Petrokemija* en Croatie) ; ou encore des tentatives de reprise d'entreprises par leurs travailleurs, avec ou sans succès (comme *Jadrankamen* et *TDZ* en Croatie) jusqu'à des modèles d'actionnariat ouvrier (dont l'exemple le plus connu est *Jugoremedija* en Serbie). On assiste aussi à de nouvelles coopérations entre des mouvements sociaux (comme ceux des étudiants) et des travailleurs dans l'élaboration d'une stratégie commune anticapitaliste.

Enfin, il faut s'attarder sur un autre type de lutte, s'efforçant de construire une nouvelle hégémonie culturelle et intellectuelle : le but est de modifier le climat public général, les discours dominants dans les médias et de réintroduire plus largement des idées progressistes dans la société. L'objectif premier est de saper l'hégémonie néolibérale qui, depuis 1989, a réussi avec succès à délégitimer les traditions de gauche et a promu la démocratie électorale basée sur le pluripartisme – bien que s'achevant souvent dans des systèmes autocratiques – et le libre marché comme *les seuls possibles*. Dans le contexte post-yougoslave, cette orientation générale post-socialiste fut couplée, pas toujours de façon harmonieuse, avec la domination de courants conservateurs nationalistes et anticommunistes.

Cela a dès lors heurté de plein fouet les tentatives libérales de « démocratiser » ces sociétés. Les efforts se sont focalisés principalement sur les réformes institutionnelles et le processus d'intégration à l'UE. Les privatisations criminelles ont été contestées, mais pas l'orientation néolibérale en général.

L'introduction des idées progressistes et d'une pensée radicale dans le discours dominant était une tâche impossible jusqu'alors. Pourtant, le choc économique et financier de 2008, suivi par la crise de l'UE, a ouvert un espace pour des mouvements qui étaient jusque-là marginaux, leur permettant d'exprimer leur critique du système économique et politique. Ces tentatives prennent des formes multiples : rassemblements publics, forums, festivals (comme l'École de Mai à Ljubljana, le Festival subversif de Zagreb, l'Antifest de Sarajevo), universités d'été, séries d'ateliers réunissant activistes et chercheurs, conférences ; elles s'expriment dans des journaux, revues et magazines sur internet (de *Zarez* et la version locale *du Monde diplomatique* en Croatie, jusqu'à CriticAtac en Roumanie et le réseau LeftEast ou *Mladina* en Slovénie).

Ces luttes pour la conquête d'une hégémonie, au sens où la définissait Gramsci, sont en fait aussi nécessaires que les mobilisations concrètes. Elles pavent la route pour de nouvelles rébellions et leur permettent de se relier à un agenda politique clair. Cependant, leurs stratégies politiques restent pour l'instant confinées à des protestations et occupations occasionnelles – souvent marquées par le rejet de la démocratie représentative au nom de l'horizontalité – des pétitions, voire des initiatives de référendum. Mais on ne peut détecter jusqu'alors de tentative de créer un sérieux débouché politique institutionnel à ces luttes, bien que le modèle offert par Syriza, comme coalition de mouvements prêts à engager des luttes parlementaires en Grèce, soit largement apprécié.

Conclusion

Nous avons voulu montrer que le concept même de transition était une construction idéologique basée sur le discours d'intégration de l'ancienne Europe socialiste dans les pays du centre occidental, camouflant une transformation néocoloniale monumentale de cette région en une semi-périphérie dépendante. Les concepts associés évoquant des « États faibles » ou « États défaillants » par exemple cachent le fait qu'il ne s'agit pas d'anomalies de la transition mais d'un de ses principaux produits. Le fameux problème de la corruption constitue un véritable puzzle pour les observateurs et chercheurs, qui les conduit à conclure – dans la mesure où le système libéral lui-même ne peut être mis en cause – qu'une corruption d'une telle ampleur doit être reliée à des cultures ou des comportements dépendant d'un héritage historique structurant « l'Est » ou encore « les Balkans », selon la perception orientaliste de cette région.

Pourtant, la corruption semble en réalité être la conséquence directe du bouleversement néolibéral post-1989 en Europe de l'Est, voire d'un comportement endémique affectant toute l'UE elle-même. Pour comprendre l'embarrassant état d'éternelle transition post-communiste, et en particulier la situation actuelle, politique et économique dans les Balkans, il faut s'emparer de la notion de régime. Le régime post-socialiste est un conglomérat regroupant les élites politiques, leurs clientèles d'affaires et leurs partenaires occidentaux, les entreprises médiatiques aux ordres, les ONG qui promeuvent le couple sacré de la démocratie électorale et de l'économie libérale, le crime organisé, lui-même intimement lié aux élites politiques et économiques, les banques prédatrices sous domination étrangère et, finalement, un système juridique corrompu et des syndicats intégrés. D'autres appareils idéologiques du régime peuvent trouver place ici pour aider à cimenter la grande transformation néolibérale.

Mais cette transformation est maintenant menacée par de nouveaux mouvements sociaux dans les Balkans. Une nouvelle génération entre en politique *via* des actions de démocratie directe et de rue et non pas au travers des canaux politiques de la démocratie électorale et de la politique classique des partis. La nouvelle gauche que nous détectons dans ces mouvements est distincte à la fois du socialisme d'État du passé et des partis traditionnels sociaux-démocrates. Il peut se faire que, dans des endroits aussi inattendus que les Balkans post-socialistes, une radicalité originale puisse émerger et inspirer des formes et méthodes de rébellion politique d'autres régions du globe en ce 21e siècle.

Notes

[1] Les critères dits de Copenhague proposés par la Commission européenne et établis lors du sommet européen de 1993 se tenant dans cette ville regroupent les conditions supposées appliquées dans les négociations avec les nouveaux candidats : un État de droit (pluralisme politique et respect des minorités) ; une économie de marché “viable” ; et l'incorporation des “acquis communautaires” (ensemble des législations adoptées qui doivent être transcrites dans les institutions des futurs membres). (NdT)

[2] Après la déclaration d'indépendance de la Croatie et de la Slovénie en 1991, les conflits armés ont ravagé plusieurs parties de la Croatie : en 1991 les rebelles serbes ont proclamé des territoires “autonomes” ethniquement purs que l'armée croate a démantelés en 1995, en expulsant plusieurs dizaines de milliers de Serbes. La part de ceux-ci dans la population est passée de 12 % à 5 %. Les guerres de nettoyage ethnique ont particulièrement ravagé la Bosnie-Herzégovine entre 1992 et 1995 (avec officiellement plus de 100 000 morts

et 10 000 personnes toujours portées disparues – et, selon le recensement de fin 2013, une perte globale de plus de 500 000 habitants avec une émigration massive). La guerre de l'OTAN à propos du Kosovo, après l'échec des négociations de Rambouillet en février 1999 sur le statut de la province, a duré de mars à juin 1999. Elle s'est conclue par la mise en place d'un protectorat de l'ONU sur le Kosovo – celui-ci a proclamé son indépendance en 2008. (NdT)

[3] Les "Balkans de l'Ouest" sont une catégorie utilisée par l'UE pour désigner les pays des Balkans alors non candidats à l'UE, auxquels elle offrait ce qu'elle appelait "un avenir européen", autrement dit une possibilité d'intégration à l'Union. Cette offre, formulée pour la première fois en 1999, à l'issue de la guerre de l'OTAN, excluait alors d'y inclure Belgrade tant qu'y règnerait Milosevic – cherchant à isoler son pouvoir. Après la chute de celui-ci (2000), l'offre a été officialisée en 2003 au sommet de Thessalonique pour l'ensemble des "Balkans de l'Ouest". Elle s'adressait donc aux anciennes républiques yougoslaves (sauf la Slovénie déjà engagée dans le processus d'adhésion) et à l'Albanie. Une démarche spécifique de négociation régionale avec ces pays s'est donc ajoutée aux "critères de Copenhague" : le parcours du combattant passe par des Accords de stabilisation et d'association (ASA), sorte de pré-candidature avant les négociations d'adhésion proprement dites ; la conclusion d'ASA implique en particulier que les pays concernés par les guerres de nettoyage ethnique – notamment Croatie, Serbie et Bosnie-Herzégovine – collaborent avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Depuis juillet 2013, la Croatie ne fait plus partie de cette catégorie puisqu'elle a rejoint les dix autres "nouveaux États membres"" (NEM) post-socialistes ayant adhéré à l'UE en 2004 et 2007. (NdT).

[4] Nous avons écrit de nombreux textes sur les rebellions étudiantes et citoyennes conduisant à l'occupation des universités, mais aussi dans notre livre *Pravo na pobunu – Uvod u anatomiju gra□anskog otpora* (*Le droit à la rébellion – Une introduction à l'anatomie de la résistance citoyenne*), Zagreb, Fraktura, 2010.

[5] Lire sur ce sujet *The Occupation Cookbook, or the Model of the occupation of the faculty of Humanities and Social Sciences in Zagreb* (*Le livre de cuisine de l'occupation, ou le modèle de l'occupation de la faculté des sciences humaines et sociales de Zagreb*), Minorcomposition, New York, 2011.

(*) Sre□ko Horvat et Igor Štiks ont été les principaux animateurs du Festival subversif de Zagreg, en Croatie, où ils ont notamment impulsé depuis 2012 un Forum social balkanique. Ils ont invité en 2013 Attac-France à y co-organiser une journée entière de tables rondes autour des enjeux "leur crise, notre démocratie". Ils ont publié ensemble "Le droit à la révolte" mis en référence dans la note 5.

Sre□ko Horvat est philosophe, vivant à Zagreb en Croatie. Parmi ses derniers ouvrages, After the End of History. From the Arab Spring to the Occupy Movement (Laika Verlag, Germany, 2013) ainsi que *Sauvons-nous de nos sauveurs*, écrit en collaboration avec Slavoj Žižek (Editions Lignes, France, 2013).

Igor Štiks est écrivain et chercheur associé à l'Université d'Édimbourg. Il a notamment co-édité avec Jo Shaw le recueil : *Citizenship after Yugoslavia* (Routledge, 2012) et *Citizenship Rights* (Ashgate, 2013). Né à Sarajevo en 1977, il publie régulièrement les textes littéraires dans la presse et dans les revues littéraires d'ex-Yougoslavie. Ses romans *A Castle in Romagna* (Un château en Romagna) et *Elijah's Chair (La Chaise d'Elija* – dont une pièce a été tirée) ont été récompensés par de nombreux prix et traduits dans une douzaine de langues européennes.

Sre□ko Horvat et Igor Štiks ont initié un appel de soutien d'un collectif d'intellectuels aux citoyens de Bosnie-Herzégovine, que le CADTM a relayé sur son site : « Lettre ouverte en soutien aux citoyen/ne/s de Bosnie-

Herzégovine ».

Les Balkans occidentaux

vendredi 21 février 2014, par Catherine Samary

Un besoin d'Europe… L'élargissement de l'Union européenne (UE) se poursuit dans l'Europe du Sud-Est, en dépit d'une situation de turbulences socio-économiques et politiques sans précédent, à la fois dans l'Union et dans les Balkans : la Croatie, sans sortir du marasme depuis 2009, est devenue membre de l'UE le 1er juillet 2013, quittant ce faisant les « Balkans de l'Ouest » qui regroupent, pour l'UE, les candidats potentiels à l'adhésion. Le Kosovo a, quant à lui, gagné le droit d'en faire partie « officiellement ».

Même s'il n'est toujours pas reconnu comme État par la Serbie depuis son indépendance de février 2008 (ni par tous les membres de l'UE et de l'ONU), l'accord conclu avec elle fin avril 2013 marque un tournant : il facilite les rencontres internationales et ouvre la porte des négociations avec l'UE des deux côtés (pour un Accord de stabilisation et d'association – ASA – avec Pristina, alors que Belgrade entamera la dernière étape avant l'adhésion). L'hypothèse optimiste stimulant l'avancée de tels accords est que l'intégration de tous les pays des Balkans de l'Ouest dans un même cadre européen permettrait aux communautés, éclatées sur plusieurs pays membres, d'être dotées d'une citoyenneté européenne qui faciliterait les liens. Une telle perspective est sans doute aussi à l'arrière-plan de la défaite en Albanie de Sali Berisha, qui tenait le plus ouvertement un discours en faveur d'une « Grande Albanie », alors que les grandes puissances usent de la carotte de l'intégration européenne pour tenter de pacifier la région.

Cette perspective se heurte pourtant à l'état même de l'Union et à ses orientations tournées vers des politiques d'austérité et de concurrence qui aggravent les écarts et favorisent deux autres dynamiques conflictuelles. La première est la persistance de courants nationalistes qui se nourrissent de la dénonciation des relations de « périphérisation » des peuples balkaniques par les grandes institutions internationales et européennes. L'hostilité du mouvement Vetëvendojsa (« Autodétermination ») au Kosovo à l'égard des récents accords signés avec Belgrade en témoigne. Il en va de même des blocages nationalistes persistant en Bosnie-Herzégovine contre la remise en cause des divisions ethniques institutionnalisées à Dayton. La croissance de courants nationalistes xénophobes d'extrême droite au sein même de pays membres de l'Union – de la Hongrie à la France – et du racisme envers les peuples « paresseux » et laxistes du sud de l'Europe montre, malheureusement, que l'Union ne protège pas de ces évolutions.

… Une Europe, mais laquelle ?

Mais une autre tendance – troisième voie entre l'acceptation de l'UE comme telle et les replis nationalistes – se fraye difficilement son chemin depuis 2009, sans offrir pour l'heure d'alternative cohérente. Elle exprime à la fois une critique de la xénophobie et des désastreuses violences auxquelles ont conduit les projets d'États-nations ethniquement purs, mais aussi des désillusions croissantes envers l'intégration à l'UE telle qu'elle est : en partie « yougo-nostalgique » sans être passéiste, elle est portée par la radicalisation d'une nouvelle génération dans le contexte de la montée des grèves. De nouveaux mouvements sociaux expriment des exigences de « justice sociale » prévalant sur les conflits identitaires, dénonçant la corruption endémique, mais aussi les alternances électorales sans alternatives et choix réels. Ils questionnent la construction européenne.

La crise de la zone euro et les orientations institutionnelles et socio-économiques adoptées pour juguler la spéculation des marchés ont fait des dettes publiques le vecteur de politiques d'austérité

durables à l'échelle de toute l'Union, qui doivent être traduites en « règles d'or » dans les constitutions nationales, y compris pour les futurs candidats à l'Union. Pourtant, ces dettes publiques sont, en Europe du Sud-Est (et de l'Est, en général), bien inférieures à celles de la « vieille Europe ». La « nouvelle Europe » a, en effet, joué un rôle « d'avant-garde » spécifique, radicalisant, après 1989, le tournant néolibéral de la construction européenne et l'unification allemande pesant sur l'application des critères de Maastricht de 1992 et les choix budgétaires de l'Union dans les années 2000. Les nouveaux candidats devaient s'y plier pour être reconnus dignes de « l'Europe ». Alors que l'élargissement vers les pays du Sud s'était accompagné d'une augmentation des fonds structurels de l'UE en direction des pays et régions les plus pauvres, celui vers la périphérie de l'Est s'est inscrit dans une logique de libre-échange non atténuée par le rôle social (démantelé) des États, ni par un budget redistributif de l'Union digne de ce nom. Ce dernier a, au contraire, été – et demeure – plafonné aux environ de 1 % de son PIB. Même les aides publiques de pré-adhésion étaient conditionnées par des privatisations et des accords de libre-échange et les principaux financements devaient être privés et orientés vers les investissements directs étrangers (IDE). Ce processus fut facilité par la privatisation des banques qui prit la forme prédominante de filiales de banques d'Europe occidentale. C'est ainsi que la part des actifs étrangers se situe dans les Balkans de l'Ouest entre 74 % (Serbie) et plus de 90 %, deux pays (Kosovo et Monténégro) utilisant de surcroît l'euro sans être membre de l'UE. Cette intégration financière, voire monétaire « organique », était jusqu'en 2009 perçue comme gage de stabilité et de croissance.

Dans la phase euphorique de « rattrapage » précédant 2009, les IDE furent attirés par un dumping fiscal et social et, après 1999, par les perspectives sécurisantes d'adhésion à l'UE. Toutefois, ils ont été accompagnés d'un fort endettement et de déséquilibres extérieurs. Comme il a été indiqué dans le même chapitre du TB 2012 – qui ne disposait pas des chiffres du WIIW (Institut de Vienne pour les Études économiques internationales) pour le Kosovo –, les récessions les plus graves de 2009 (de 7 % à 3 % du PIB) ont touché les pays où la croissance avait été la plus forte : Croatie, Monténégro et Serbie. Pour leur part, le Kosovo et l'Albanie ont été les seuls de la région à garder une croissance en 2009 : le premier, au lendemain de sa déclaration d'indépendance, grâce à de forts investissements publics soutenus par des bailleurs de fonds et les transferts de la diaspora ; le second, également par le soutien public de la demande interne dans un contexte électoral tendu et par le retour au pays, avec leur épargne, de populations immigrées touchées par le chômage dans le pays d'accueil. La région tout entière a peiné à sortir de la crise, avec une demande intérieure faible, une baisse des IDE et des crédits qui avaient alimenté la croissance avant 2009 (non sans créer des bulles immobilières comme au Monténégro ou en Croatie). C'est la coalition, dès 2010, des grandes institutions financières (dite "Initiative de Vienne", renouvelée en 2011 et toujours en vigueur) qui a contenu le risque de rapatriement des fonds bancaires par les maisons mères que craignait la BERD, dans le contexte persistant de l'accumulation des créances douteuses dans les pays d'origine et d'accueil.

Le panorama de 2012 se détériore à nouveau dans l'ensemble des Balkans de l'Ouest. La croissance du Kosovo se ralentit en restant la plus forte, mais c'est le pays le plus pauvre. La récession frappe à nouveau la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine, le Monténégro et la Serbie, et le WIIW a dû réviser à la baisse les pronostics de croissance concernant l'Albanie, en raison, notamment, d'une diminution majeure des investissements. Pèsent sur tous ces résultats la chute des exportations vers la zone euro, notamment au Sud, une demande intérieure privée faible alors que les pressions du FMI et des autorités européennes contraignent l'évolution des dépenses publiques, des cibles de dette publique inférieures à 45 % du PIB étant généralement fixées. Observons au passage que les dettes publiques demeurent largement en dessous de la moyenne de l'UE à 28 (environ 85 % du PIB), tout en dépassant 50 % en Serbie, au Monténégro et en Albanie, contre un niveau d'environ 6 % particulièrement bas au Kosovo.

Les déficits courants avec l'extérieur (près de 20 % du PIB au Monténégro et aux environs de 10 % en Bosnie-Herzégovine, Serbie, Albanie, Kosovo) reflètent, pour leur part, les déséquilibres majeurs du commerce et les mouvements des revenus du travail (émigré) et du capital étranger.

Le fragile rebond des IDE (majoritairement européens dans les Balkans) en 2011, après une forte chute en 2008, ne s'est pas confirmé en 2012. Les déficits commerciaux se sont dégradés par suite de la hausse des prix des produits importés, sans que ceux-ci augmentent en volume, la demande interne restant faible. L'UE concentre 65 % des échanges extérieurs de la région dont le déficit augmente. Les pays s'efforcent de réorienter les flux commerciaux : parfois vers la Chine et les pays arabes et vers les Balkans au sens large, incluant la Bulgarie et la Roumanie. Mais cela reste modeste (inférieur à 12 % des échanges).

Notons que l'adhésion de la Croatie à l'UE aura pour effet de modifier la donne en élevant des barrières non tarifaires pour les produits importés en Croatie en provenance de la zone de libre-échange centre-européenne (CEFTA) à laquelle elle appartenait, mais qui en exclut les pays devenus membres de l'UE. Aussi le CEFTA ne comprend plus à ce jour, outre la Moldavie, que les pays des Balkans de l'Ouest (désormais sans la Croatie). C'est la Bosnie-Herzégovine qui sera la plus affectée, d'une part car elle devient la nouvelle frontière de l'UE, d'autre part car elle était concernée en 2011 par 12 % des exportations et plus de 3 % des importations croates, le bilan pouvant être partiellement modifié par des délocalisations d'entreprises croates vers la Bosnie-Herzégovine (BH).

Conséquence de la détérioration de la situation économique, le « social » est devenu au centre des préoccupations populaires dans les Balkans de l'Ouest. Le taux de chômage s'étale, en effet, entre 14 % (Albanie) et plus de 45 % au Kosovo et en BH, restant depuis plusieurs années au-dessus de 30 % en Macédoine, un chiffre vers lequel tend la Serbie où le taux a doublé depuis 2009. Plus de 40 % des 15-24 ans, en moyenne, sont chômeurs – un chiffre qui monte à 60 % en BH, au Kosovo, et à plus de 50 % en Serbie –, contre environ 40 % en moyenne dans l'UE. Le chômage de longue durée est lui aussi supérieur à la moyenne de l'Union (notamment en Macédoine et en BH où il atteint plus de 80 %). De surcroît, ce sont des chiffres qui sont sous-estimés en raison de la baisse de la population active (du fait du découragement des chercheurs d'emplois et du déploiement d'une économie informelle évaluée à 30 % du PIB contre 20 % en moyenne dans l'UE). Enfin, les salaires bruts moyens dans les Balkans occidentaux, comparés à une base 100 pour l'UE à 28, s'échelonnent, selon Eurostat, entre 9,7 en Albanie et 24,8 au Monténégro, bien en dessous de la moyenne des 11 nouveaux membres de l'Europe de l'Est (32,7). Une enquête rapportée par *Courriers des Balkans* du 30 juillet 2013 situe même les salaires minimaux en dessous de ceux de la Chine.

Globalement, les pronostics de croissance pour 2013, tout en étant meilleurs que l'année précédente, restent médiocres et fragilisés par les incertitudes touchant l'UE, notamment en ce qui concerne la baisse des fonds envoyés par les émigrés qui jouent un rôle très importants dans les Balkans de l'Ouest. Des différences tiennent aux évolutions spécifiques des principaux pays partenaires – le plus souvent l'Italie et la Grèce, mais plutôt l'Allemagne et la Suisse pour le Kosovo. La seconde « Initiative de Vienne » réunit à nouveau depuis 2011 toutes les grandes institutions financières internationales, la Commission européenne et des représentants des pays d'origine et d'accueil des banques commerciales massivement à capitaux étrangers en Europe du Centre, de l'Est et du Sud-Est. Son rapport de juillet 2013 rectifie l'évaluation plus optimiste du précédent ; il souligne que la deuxième vague de réduction des fonds par les maisons mères des banques locales, constatée en 2011, s'est poursuivie en 2013 dans toute cette région, accompagnée d'une faiblesse des crédits. Son comité directeur doit discuter plus précisément les implications pour les pays non-membres de l'Union (donc les Balkans occidentaux) des transformations en cours des mécanismes de supervision bancaire au plan européen : il s'inquiète de la montée des prêts non performants. La nouvelle orientation désormais préconisée par la Banque européenne pour la

reconstruction et le développement (BERD) est la substitution des dépôts domestiques aux financements extérieurs, le plus vite et autant que possible. Le rapport du WIIW de juillet 2013 reprend cette orientation et prône « un nouveau modèle de croissance » fondé sur la demande domestique de consommation et d'investissement. Mais il constate que ce « nouveau modèle » est loin d'être encore appliqué, « en particulier dans les Balkans ». Il s'interroge sur de possibles « révolutions à venir », compte tenu des pronostics pessimistes pour 2013.

Vers des « Printemps balkaniques » ?

Comme cela fut le cas depuis plusieurs décennies, la règle reste souvent l'éparpillement de grèves et manifestations parfois désespérées. Dans un contexte de montée de la grogne sociale contre la corruption et les privatisations frauduleuses, les luttes contre la privatisation des services publics, notamment de l'éducation, ont marqué, depuis 2009, l'entrée en scène d'une nouvelle génération dans plusieurs pays. Les « Indignés » de Roumanie et Bulgarie, mais aussi de Turquie marquent les consciences. Mais dans « l'espace yougoslave », les thèmes autogestionnaires qui sont abordés dans un ensemble de forums et réseaux sociaux ont aussi une certaine résonance. Des liens se nouent, à la fois verticaux (entre plus ou moins jeunes intellectuels et travailleurs en grève) et horizontaux (transnationaux, balkaniques). En témoignent le réseau « Balkan Student » qui s'est réuni pour la quatrième fois en décembre 2012 à Skopje (avec des participants de Serbie, du Kosovo, de Croatie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine), mais aussi le « Forum social des Balkans », organisé en Croatie pour la deuxième fois en mai 2013, dans le cadre du « Festival subversif », non sans rapport avec les jeunes animateurs des cycles de formation et discussion de l'« Université parallèle autogérée » de Ljubljana.

Au lendemain des conflits balkaniques des années 1990, les choix politiques offerts ont souvent été binaires : nationalismes contre « européismes » alignés sur les politiques de l'UE. Les nouveaux réseaux balkaniques expriment une critique sur ces deux plans et révèlent une crise générale de la démocratie représentative. Celle-ci se concrétise par la défiance croissante envers les partis politiques. La gestion collective des « communs » – dont l'étude a valu à Elinor Ostrom le « Nobel » d'économie en 2009 – émerge aussi comme réflexion nouvelle contre la privatisation des services publics ou d'anciennes propriétés collectives.

Les luttes étudiantes de 2011 au Monténégro, comme en Croatie ou en Serbie, ont, quelles qu'aient été leurs issues, durablement marqué une nouvelle génération utilisant largement les réseaux sociaux. La résistance à la privatisation de l'éducation entre en résonance avec les protestations contre les baisses des salaires et des pensions quand les tarifs des services publics augmentent et que s'enrichit un « État mafieux ». Ces dynamiques ont été perceptibles en Albanie lors de manifestations récurrentes, au Monténégro en 2012, à l'appel des syndicats, d'organisations anti-corruption et des étudiants, ou encore, depuis juin 2013, en Bosnie-Herzégovine, dans un mouvement d'ensemble « contre le népotisme et l'arrogance » de la classe politique. Dans ce dernier pays, la « révolution des bébés » (voir infra) a rapproché les citoyens de toutes origines, révulsés par les méfaits des conflits paralysants des partis nationalistes au pouvoir. Au cours de l'été 2013, des manifestations analogues ont eu lieu à Skopje, ou encore en Serbie où des milliers de chercheurs et étudiants manifestaient contre la marchandisation de l'éducation et de la recherche, mais aussi en solidarité avec les grandes entreprises privatisées de façon frauduleuse, et contre les partis de toutes étiquettes, rappelant celles des « Indignés » de droite et de gauche de Bulgarie.

La révolte se tourne contre toute la classe politique lorsque, quelle que soit leur étiquette, les partis au pouvoir ignorent les protestations populaires et prônent les mêmes politiques sous la pression des institutions internationales et européennes. Les clichés négatifs sur les haines fatales inter-ethniques balkaniques oublient la récurrence des rapprochements balkaniques du passé : l'attachement à la diversité des identités et des histoires nationales peut être davantage respecté si

les frontières prennent moins d'importance et que les droits sociaux et politiques partagés augmentent dans le cadre commun. C'est bien la question majeure posée à la « construction européenne ».

Albanie

Depuis les élections législatives de 2009, les négociations de l'Albanie avec l'UE étaient suspendues pour cause de fraudes électorales, de violences policières et de corruption. Le Parti socialiste (PS) boycottait les travaux du Parlement pour contester la victoire du Parti démocratique (PD) de Sali Berisha. Les manifestations populaires se sont multipliées jusqu'aux élections législatives de juin 2013. Après des alternances qui ont vu la droite dominer au cours de treize années du quart de siècle écoulé dont les huit dernières, l'Albanie a alors basculé à gauche. La défaite de la coalition de droite, dominée par le PD, a été incontestable, avec une avance inattendue de 11 % de ses adversaires. Le Premier ministre sortant, Sali Berisha, n'avait pourtant pas lésiné sur des promesses d'augmentation des salaires et des pensions de retraites, improvisées à la veille du scrutin. Il avait aussi flirté avec le thème d'une « Grande Albanie », ce qui a pu davantage effrayer que convaincre, notamment dans le contexte de l'hostilité des grandes puissances à cette logique. Face à l'ampleur de sa défaite, il vient de renoncer à diriger le PD. Le nouveau Premier ministre, l'artiste et maire de Tirana, Edi Rama, jouit d'une certaine popularité pour sa créativité contre la grisaille de la capitale. Il affiche la volonté de bonnes relations avec tous les voisins, renforçant la probabilité d'une reprise des négociations avec l'UE d'ici 2014. Mais peut-il changer le "disque dur" du système infecté par le virus de la corruption généralisée ?

Selon le FMI, la résilience de l'Albanie vis-à-vis de la crise depuis 2008 reposait sur la part limitée du commerce extérieur dans sa croissance, l'importance des dépôts domestiques dans les banques étrangères et le retour des migrants rapatriant leur épargne. Le FMI ajoute à ces facteurs une politique publique de soutien de la croissance en 2009-2010, autant de causes ne relevant pas de ses préconisations. Mais la dette publique s'étant accrue (à près de 60% du PIB), le Fonds prône, désormais, son orthodoxie habituelle – tout en ayant des pronostics de croissance de l'ordre de 1 % pour 2013, plus pessimistes que ceux du WIIW.

Depuis 2012, l'Albanie voit sa croissance affectée par la chute des investissements et l'environnement négatif de ses principaux partenaires européens, Italie et Grèce. Ces derniers sont aussi les pays d'origine de plus de 30 % de ses actifs bancaires (dont, au total, plus de 90 % sont étrangers). La réduction du déficit commercial en 2012 vient d'une baisse des importations accompagnant celle de la demande intérieure. Des conflits ont opposé les partis dominants quant à la privatisation du secteur de l'énergie hydraulique ou aux projets d'autoroute dont « l'autoroute de la corruption » ou « chantier du siècle », reliant l'Albanie au Kosovo, dénoncé pour ses appels d'offre fictifs. Selon les pronostics de la BERD, le changement de majorité n'impliquera pas le renoncement aux projets de privatisation en cours. Celle-ci rappelle aussi les mesures de soutien aux banques en difficulté, via la mise en place d'une banque de défaisance des créances douteuses, sous condition de soumission des succursales de banques étrangères au contrôle du pays d'accueil. Mais elle indique que 55 % des banques albanaises estiment ces contraintes trop coûteuses et que 17 % versent des sommes « irrégulières » aux autorités de régulation (le montant le plus en hausse et le plus élevé de la région).

Bosnie-Herzégovine (BH)

Après deux ans de croissance anémique, le pays est retombé en récession en 2012 avec une demande intérieure de consommation et d'investissement faible ou nulle et une chute des exportations sous l'impact de la récession en Slovénie, en Italie et en Croatie. L'entrée de cette dernière dans l'UE en modifie les frontières. Les nouveaux postes frontaliers doivent se mettre aux normes. Mais il faut aussi aménager ponts, routes et places de stationnement pour les camions. Les conditions des

échanges se modifient aussi (voir rapport sur la Croatie) – ce qui sera atténué par des délocalisations de quelques entreprises croates en BH.

Les crédits bancaires sont faibles et le secteur bancaire, à plus de 92 % dominé par des actifs étrangers – en provenance principalement d'Autriche et d'Italie –, est sous la pression des régulations visant à contrer les retraits des banques mères. Les prêts non performants se sont accrus substantiellement : selon la BERD, ils sont passés de 5,9 % de la totalité des prêts en 2009 à plus de 12 % en 2012. En septembre 2012, après la suspension d'un précédent accord avec le FMI dans le contexte de quinze mois de crise gouvernementale, un nouvel accord *stand-by* (SBA) a été conclu sous la condition de réformes structurelles et de politiques d'austérité intérieures.

Treize ans après les accords de Dayton/Paris, la fermeture du Bureau du Haut Représentant (BHR) reste conditionnée à la réalisation d'accords portant notamment sur la répartition des propriétés de l'État et des propriétés militaires, ainsi qu'à des modifications constitutionnelles. Ces dernières visent à élargir les droits civiques à tous les citoyens, ce qui se heurte toujours aux résistances des « entités ethniques » attachées aux accords de Dayton. La Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales a émis un arrêt « Sedjic-Finci », du nom des citoyens bosniens respectivement d'origine rom et juive ayant déposé une plainte pour discrimination. L'arrêt n'est toujours pas appliqué La poursuite des négociations d'un accord de stabilisation et d'association (ASA), première étape pour devenir candidat à l'UE, dépend de la satisfaction de ces diverses conditions.

Le gouvernement central, constitué en février 2012, a été confronté à des scandales financiers et des remaniements. Il a adopté le budget 2013 en s'engageant auprès du FMI à réduire les dépenses publiques pour contenir la dette. En décembre 2012, le Parlement de la Republika Srpska (RS) – entité bosno-serbe – était confronté à d'importantes manifestations protestant contre la baisse des salaires des fonctionnaires de 10 %.

C'est dans ce contexte que, en 2013, a éclaté la « Révolution des bébés ». Le slogan « nous sommes tous ensemble » de ce réveil citoyen depuis juin 2013 s'est concrétisé d'abord par l'exigence d'un système unique d'immatriculation civile. En effet, l'incurie des partis nationalistes bloquait la délivrance de numéros d'enregistrement des bébés depuis février 2013, alors qu'une petite fille de trois mois devait se faire soigner en Allemagne. Il s'est agi des premières manifestations réunissant Bosniaques, Bosno-croates et Bosno-serbes depuis « l'insurrection pour la paix » en 1992. Le mouvement s'est étendu dans toutes les grandes villes de BH en combinant la plus grande diversité des revendications et l'envoi réciproque de messages de solidarité. À Sarajevo, les étudiants ont protesté contre le système universitaire et, à Banja Luka, les citoyens se sont opposés à la destruction d'un parc pour construire un centre commercial (comme en Turquie). Les élus ont essayé de diviser pour régner (en Republika Srpska, en qualifiant « d'anti-serbes » les manifestants), mais ils ont été la risée de la population. Ces dynamiques se sont aussi exprimées dans les préparatifs d'un vaste recensement débutant le 1er octobre, lourd d'enjeux : les minorités (roms, juifs) se déclareront-elles ? Verra-t-on se confirmer l'émergence d'une identité « citoyenne » (bosnienne, ou/et herzégovinienne) refusant les catégories ethno-nationales dont se revendiquent les partis nationalistes dominants ?

Le printemps est là, un peu en avance. C'est un printemps, une explosion sociale attendue [1], partie de Tuzla, la ville la plus industrialisée, et gagnant tout le pays, après des signes précurseurs depuis deux ans en Bosnie-Herzégovine comme dans le reste des Balkans [2] : comme nous le signalions de façon globale, dans toute cette région souvent réduite à ses affrontements nationalistes, « conséquence de la détérioration de la situation économique, le "social" est devenu au centre des préoccupations populaires » [3].

Entre 2000 et 2010, d'anciennes entreprises publiques qui employaient la majorité de la population, dont les usines Dita, Polihem (Hak), Guming, Konjuh et Aida, ont été vendues à des propriétaires privés qui ont cessé de payer les

travailleurs, déposé le bilan et bradé les actifs. Les privatisations de ces sociétés ont été menées sous le contrôle de l'Agence cantonale pour la privatisation. Un grand nombre de travailleurs n'ont dès lors reçu aucun paiement de cotisations sociales. Ils sont aujourd'hui privés de tous droits sociaux, notamment dans l'impossibilité de prendre leur retraite, car un grand nombre d'entre eux ne possède désormais pas le nombre minimum d'années de travail. Dès le troisième jour de « révolte de la Bosnie-Herzégovine », les mots d'ordre politiques ont fait leur apparition. Dans les assemblées populaires qui se multiplient, ils exigent la démission immédiate des autorités cantonales et du gouvernement de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, la formation de gouvernements indépendants des partis politiques discrédités, et la libération de tous ceux qui ont été arrêtés, sans aucune poursuite judiciaire. Ces demandes sont le préalable avant de commencer d'envisager de mettre en place un gouvernement élu pour établir un ordre social plus juste pour tous.

Pour le mettre en place, les manifestants exigent la fin du pillage de la « transition », de la corruption, du népotisme, de la privatisation des ressources publiques, d'un modèle économique uniquement favorable aux riches et des arrangements financiers qui ont détruit tout espoir d'une société juste et de bien-être social. Ils élaborent des cahiers de revendications. Cet exercice inédit de démocratie directe s'exprime sur les réseaux sociaux, principalement sur Facebook, où circulent ces résolutions.

Les travailleurs et les citoyens de Tuzla appellent à :

- maintenir l'ordre public et la paix par une coopération entre les citoyens, la police et la protection civile pour éviter la criminalisation, la politisation et la manipulation des manifestations ;
- la mise en place d'un gouvernement technique, composé d'experts apolitiques, n'ayant jamais eu de poste gouvernemental. Ce gouvernement aura pour mission de diriger le canton de Tuzla jusqu'aux prochaines élections prévues en 2014. Ce gouvernement soumettra chaque semaine des rapports sur son travail et des propositions. Tous les citoyens intéressés pourront suivre le travail de ce gouvernement ;
- la résolution, par une procédure rapide, de toutes les questions relatives à la privatisation des entreprises suivantes : Dita ; Polihem ; Poliohem ;Gumara et Konjuh. Le gouvernement pourra confisquer les propriétés acquises frauduleusement, prononcer l'annulation des accords de privatisation, rendre les usines aux travailleurs et recommencer la production dès que cela sera possible ;
- l'égalisation entre les salaires des représentants du gouvernement avec ceux des travailleurs du secteur public et privé, la fin des primes de toutes sortes et l'arrêt du paiement des salaires des ministres et autres représentants dont le mandat a pris fin.

Déclaration des manifestants de Sarajevo et de Biha :
« Nous qui sommes descendus dans la rue, nous exprimons nos regrets pour les blessures et les dommages causés, mais nous exprimons aussi nos regrets envers les usines, les espaces publics, les institutions scientifiques et culturelles, les vies humaines détruites par les actions de ceux qui sont au pouvoir depuis vingt ans ».

Kosovo

Le projet d'accord du 19 avril 2013 entre le Kosovo et la Serbie sous la pression de l'UE a été validé le 22 mai par leurs dirigeants respectifs. L'accord concerne la communauté des Serbes du nord du

Kosovo (environ 40 000 personnes), avec l'abolition des institutions parallèles serbes dans cette région frontalière (moyennant une transition jusqu'aux élections du 3 novembre 2013) et la formation d'une association des municipalités serbes dotée d'une large autonomie. Il ne dit rien sur les Albanais de la vallée de Preševo en Serbie.

Le Kosovo a conservé une croissance positive, en moyenne la plus haute des Balkans de l'Ouest, depuis la crise, comme l'Albanie, mais ralentissant en 2012, tout en étant l'État le plus pauvre des Balkans occidentaux, avec un taux de chômage de près de 45 % (plus de 60 % pour les jeunes). Cette croissance a été accompagnée d'une forte inflation liée aux produits importés. Les conflits et le protectorat ont légué un pays aux structures productives très détériorées et qui importe la quasi-totalité de ses besoins. Le déficit commercial du Kosovo (40 % du PIB en 2012) s'est creusé depuis 2008, contribuant au déficit élevé de sa balance courante. Les Balkans de l'Ouest comptent pour plus de 30 % de ses échanges – avec une part majeure pour la Macédoine –, le reste se faisant surtout avec l'UE.

Le FMI souligne la fragilité de cette croissance, en raison de sa forte dépendance aux apports de fonds de la diaspora de Suisse et d'Allemagne. Le système bancaire, où dominent les banques étrangères, repose, plus que dans d'autres pays de la région, sur les dépôts domestiques – ce qui lui assure une certaine stabilité – et il connaît moins de créances douteuses. Il fait néanmoins l'objet de mesures de consolidation (fonds spécial, géré par la banque centrale, assurant des réserves prises sur les banques, celles-ci ayant, du coup, renchéri les crédits). L'accord technique de gestion de l'euro (monnaie « nationale ») prive la banque centrale de toute autonomie de politique monétaire en même temps que le budget est géré sous des contraintes étroites. La dette publique est particulièrement basse – en dessous de 7 % du PIB –, avec un déficit budgétaire de 1,2 % en 2012. L'ensemble ne répond pas aux besoins de substitution des productions locales aux importations et de remise à flot des services publics, des objectifs qui ne sont pas dans l'orthodoxie de l'agenda néolibéral.

Le mouvement « Autodétermination » (Vetëvendojse) dirigé par Albin Kurti a organisé des protestations contre la ratification de l'accord signé avec Belgrade en dénonçant le parrainage de l'UE. Troisième force parlementaire, ce mouvement, hétérogène mais favorable au regroupement des Albanais dans un seul État, avait dans le passé des liens avec le PS albanais. Or, le nouveau Premier ministre Albanais Edi Rama, après la victoire de la gauche en juin 2013, se tourne désormais vers le PDK (Parti démocratique du Kosovo), le parti nationaliste de droite d'Hashim Thaçi, dominant au Kosovo, avec lequel il partage davantage de flexibilité envers les exigences des grandes puissances. Pour l'heure, les liens entre le Kosovo et l'Albanie – concrétisés notamment par les investissements dans « l'autoroute de la corruption » entre les deux pays – s'établissent sous le patronage de l'UE.

Macédoine

Comme dans le reste de la région, 2012 est une année plus mauvaise que la précédente pour la Macédoine, qui rechute dans la récession (- 0.2%), dans le contexte d'un marasme de longue durée qui se traduit notamment par un taux de chômage supérieur à 30 %, peu sensible aux variations annuelles avant ou après récession. Mais la dette publique est stable et ne dépasse pas 36 % du PIB, le déficit de la balance courante étant, quant à lui, moindre que chez les voisins balkaniques grâce à d'importants envois de revenus de la population expatriée.

Les autorités ont, dans ce contexte, eu davantage recours au déficit budgétaire (qui est passé de 2,7 % du PIB en 2009 à 3,9 % en 2012) en favorisant l'investissement (passant de 3,2 % de croissance en 2011 à 7 % l'année suivante), mais non pas à la consommation des ménages qui a chuté. En 2013, des modifications dans la répartition des dépenses publiques devraient globalement respecter les plafonnements recommandés par le FMI.

Le commerce extérieur est privilégié comme source de croissance (en jouant sur la baisse des salaires, dans le cadre d'un taux de change rigide). Les exportations ont néanmoins régressé dans un

environnement défavorable en 2012. L'Allemagne est le principal client du pays (près de 30 % des exportations), avant le Kosovo et la Serbie, avec une montée des achats de la Chine, passée de 30e client à 7e entre 2008 et 2012. Les importations proviennent principalement de Grèce (plus de 12 % du total) qui se situe devant l'Allemagne (moins de 10 %). La Macédoine est devenue de plus en plus dépendante des importations agro-alimentaires. Sont en cause les privatisations produisant la parcellisation extrême des terres, sans le soutien des capacités de production et de transformation des produits agro-alimentaires. Un nombre croissant de terres arables est en friche ou utilisé à d'autres fins, privées ou publiques, comme un projet de construction d'un aéroport de fret.

Les transferts de revenus des expatriés en 2012 sont évalués à 18 % du PIB, soit les trois quarts du déficit commercial. Le système bancaire macédonien est fragilisé par ses imbrications avec les banques de Grèce et de Serbie, bien que le FMI l'estime assez capitalisé et liquide pour faire face à l'augmentation constatée des prêts non performants, notamment en devises étrangères.

La proximité avec la Grèce continue à peser avec le veto persistant de celle-ci à l'adhésion du pays à l'UE ou l'OTAN. L'agressif projet « Skopje 2014 » (chiffré officiellement à 80 millions d'euros, mais 200 selon l'opposition) soulève bien des conflits « identitaires » tout en pesant sur la dette de l'État envers le secteur privé. Perçu par ses critiques comme un « kitsch nationaliste », ce faramineux projet qui est censé redorer le blason du pays en multipliant les statues (dont celle symbolisant Alexandre le Grand à cheval, de plus de 22 mètres de haut, et 60 statues de personnalités politiques), ponts, arcs de triomphes et opéra censés attirer les touristes, est irritant tant pour la population albanaise que pour les voisins grecs. À l'appel de l'Association des architectes de Macédoine, les habitants de Skopje ont formé le 14 juin 2013 une grande chaîne humaine autour du centre commercial (le Gradski trgovski centar – GTC) haut lieu de rencontres depuis sa construction en 1971, pour le sauver des « touches baroques » dont Skopje 2014 le menace. Les dépenses budgétaires ont fait l'objet, lors de leur adoption en décembre 2012, de protestations et d'affrontements. La coalition de centre droit au pouvoir depuis sept ans s'appuie à la fois sur des réflexes patriotiques et un contrôle musclé des médias. L'avenir proche dira si la population apprécie les retombées positives annoncées de ces dépenses ou si l'emporte la dénonciation de grands « projets inutiles », voire choquants.

Monténégro

Le Monténégro est à nouveau en récession en 2012 (-0,5 %) après une reprise fondée sur le commerce extérieur et sans stimulant budgétaire. La chute majeure et continue des investissements productifs depuis 2009 (de 15 % en moyenne par an pendant trois ans) a entraîné une forte diminution de la production industrielle brute qui se poursuit en 2012. L'impact négatif du marché mondial a également affecté les exportations de la plus large entreprise exportatrice du Monténégro, le combinat d'aluminium de Podgorica (KAP). La désindustrialisation du pays s'accompagne d'une dépendance croissante vis-à-vis du tourisme. Si les IDE se sont en partie maintenus vers la côte, en dépit (ou profitant) de la bulle immobilière des années précédentes, de nombreux projets immobiliers périclitent, mettant certaines banques au bord de la faillite. De récentes lois ont introduit de nouvelles régulations pour stabiliser le système bancaire ; mais celui-ci demeure exposé à de nombreuses créances non recouvrables.

La majorité du parti du Premier ministre Milo Djukanovi□, le DPS (Parti démocratique des socialistes), au pouvoir depuis 1989, est ébranlée par la crise. Elle s'est trouvée confrontée depuis 2011 à l'explosion d'un « printemps social » contre « l'État mafieux » (selon le dossier du *Courrier des Balkans* du 16 mai 2012). Des milliers de retraités, d'étudiants, de travailleurs ont dénoncé durant des mois, et sous l'impact d'autres mouvements d'« Indignés » dans le monde, les privatisations mafieuses, l'augmentation des droits d'inscription à l'université, le « crime organisé ». Il n'est dès lors guère sûr que la « stabilité gouvernementale » soit assurée, en dépit de la

réélection de l'actuel président Filip Vujanovi le 7 avril 2013, avec une courte majorité contestée par l'opposition. Lors du référendum d'indépendance, en 2006, le dirigeant du DPS promettait un taux de chômage nul en quatre ans. Il est actuellement de près de 20 %. Les questions d'identité nationale et de rapport à la Serbie sont désormais secondaires par rapport à la baisse du niveau de vie et à la précarité qui rendent insupportables à la fois les suspicions de fraudes, les scandales liés à la corruption ou aux finances douteuses, ou la politique économique de compression des dépenses publiques. Retraites gelées, nouveaux impôts sur les salaires, hausse de la TVA et remontée de l'inflation avec hausse du chômage suscitent une grogne croissante.

Mais les 1200 emplois du combinat d'aluminium KAP qui seraient supprimés si la fermeture de l'usine se confirmait risquent de constituer une véritable poudrière. Un jeu de poker menteur se joue avec les oligarques russes. Ils ont acheté le KAP en 2005, mais le gouvernement monténégrin conteste les sommes prétendument investies, tout en étant forcé de couvrir les dettes de l'usine, comme prévu dans le contrat de vente, soit 400 millions d'euros. En outre, les factures dues pour l'électricité du Monténégro consommée ayant été impayées, l'usine a été déconnectée du réseau national et – avec le soutien du gouvernement, selon l'opposition – s'est frauduleusement branchée pendant des mois sur les réseaux d'électricité européens : le montant de ce vol serait de près de huit millions d'euros. « C'est la première fois que nous sommes confrontés à une telle situation en cinquante ans », déclarent les experts bruxellois (*Courrier des Balkans* du 17 juin 2013). Si se confirme l'implication gouvernementale dans cette opération, cumulée aux pertes d'emplois et aux coupes budgétaires drastiques pour rembourser les dettes, le Monténégro est entré dans des zones de hautes turbulences. La négociation de son adhésion à l'UE en sera-t-elle affectée ? Ou aidera-t-elle les pouvoirs en place à affronter les contestations populaires ?

Serbie

C'est dans le contexte d'une nouvelle récession de 1,7 % que le nouveau gouvernement de coalition serbe est confronté aux promesses d'austérité budgétaires faites au FMI lors de son élection en 2012 : le déficit budgétaire devait tomber à 3,6 %. Or, six mois après l'adoption du budget 2013, le déficit demeure entre 7 % et 8 % du PIB. Mais les mesures de gel des retraites et des salaires prônées par le FMI divisent la coalition, de même que la poursuite des privatisations ou l'introduction d'une plus grande flexibilité dans le code du travail. La crainte des protestations sociales se fait sentir, compte tenu de l'ampleur du chômage déjà existant (près de 25 %), après une forte chute des investissements et de la consommation depuis 2009 dans un pays où le salaire minimum (de 188 euros) est plus bas qu'en Chine (200 euros, selon une étude rapportée par le *Courrier des Balkans* du 30 juillet 2013).

Globalement, la stratégie de croissance du gouvernement est tournée vers les « gains de compétitivité » engendrés par la baisse des salaires. Mais, dans l'état actuel de l'économie, l'apport des exportations nettes à la croissance reste insuffisant, compte tenu de l'ampleur du marasme intérieur, en dépit du lancement de la production de l'usine Fiat de Kragujevac. D'autant plus que la politique monétaire de la banque centrale, cherchant par la hausse des taux d'intérêt à baisser l'inflation, a produit une appréciation du taux de change défavorable aux exportations. Un an après l'élection de Tomislav Nikoli, l'été 2013 a été marqué par des tractations opaques et sans fin pour un nouveau remaniement ministériel, écartant pour l'instant l'éventualité d'élections anticipées. Selon le *Courrier des Balkans* du 13 juillet 2012, les partis de la nouvelle majorité se sont en fait partagé, lors de leur élection, le contrôle des grandes administrations et des entreprises publiques : au Parti progressiste serbe (SNS) seraient revenus Telekom Srbija et la Banque nationale de Serbie, tandis que le Parti socialiste de Serbie (SPS) se serait vu attribuer Electricité de Serbie, les assurances Dunav et La Poste. Selon la même source, il revenait à « Régions unies de Serbie » (URS) la Komercijalna Banka et les stations de ski de Serbie.

Le dirigeant de l'URS, Mla□an Dinki□, grand argentier du gouvernement, est soutenu par les Émirats arabes unis, avec qui il a négocié d'importants contrats. C'est ainsi que la compagnie Ethiad des Émirats a acheté 49 % des parts de JAT Airways, devenue Air Serbia, et d'autres investissements sont escomptés.

En juin, la coalition s'est entendue pour ne pas introduire le gel des salaires, mais pour engager les privatisations de nombreuses entreprises publiques. Et elle a annoncé en août la nomination au ministère des Finances d'un jeune économiste de 29 ans, Lazar Krsti□, employé du cabinet McKinsey. Il a annoncé un programme d'austérité ultra-libérale : liquidation ou vente de 179 entreprises publiques d'ici un an, réforme des pensions et du système de santé, flexibilité du travail, dans le cadre d'une coopération étroite avec le FMI et la Banque mondiale.

L'ouverture des négociations de candidature avec l'UE d'ici janvier 2014, et l'arrivée en Serbie de DSK comme conseiller du gouvernement (confirmée en septembre) ont fort peu de chances d'atténuer le risque d'explosions sociales produit par un tel programme. « Tahrir, Taksim, Konj » proclamaient en juillet dernier des banderoles sur la place de la République dominée par un cheval (Konj). Alors que de nombreuses entreprises étaient en grève, 3000 jeunes chercheurs scientifiques exigeaient davantage de « justice sociale » devant une bannière reproduisant le nom des grandes entreprises publiques. Vers un Printemps des Balkans ?

Sources : WIIW (Institut de Vienne pour les Études économiques internationales) ; BERD (Banque européenne pour la reconstruction et le développement), FMI (Fonds monétaire international), *Courrier des Balkans*, Eurostat.

Notes

[1] Explosion sociale

[2] Printemps balkanique

[3] Cf. "Balkans occidentaux" dans ce numéro ; voir également l'article d'Igor Štiks et Sre□ko Horvat sur les nouvelles radicalités des Balkans.

La société ukrainienne entre ses oligarques et sa Troïka

vendredi 21 février 2014, par Catherine Samary

Les dirigeants de l'opposition « pro-européenne » de l'Ukraine, après avoir refusé fin janvier 2014 des postes gouvernementaux offerts par le Président Ianoukovic [1], sont allés chercher à Munich, dans l'ombre d'un sommet sur la sécurité, l'aide des dirigeants occidentaux. Ils ont rapporté des promesses. Mais lesquelles ? Catherine Ashton, « ministre des Affaires étrangères » de l'Union européenne, dans un entretien publié le 3 février par le Wall Street Journal, a annoncé que l'UE prépare, avec les États-Unis, « un important programme d'assistance financière pour l'Ukraine ». Mais qu'y aurait-il de nouveau dans le « plan ukrainien » occidental par rapport à ce qui était offert par l'UE à l'Ukraine lors du sommet de Vilnius en novembre 2013 ? De quelle « aide » s'agit-il ? Et serait-elle contradictoire avec celle obtenue par le président Ianoukovitch auprès de Vladimir Poutine en décembre (sans que l'Ukraine soit pour l'instant membre de l'union douanière avec la Russie) ?

Outre la baisse du prix de l'énergie, la Russie a effectué en décembre 2013 un premier versement de 3 milliards d'euros sur les 15 milliards promis. À la suite de la démission du Premier ministre ukrainien le 28 janvier, les autorités russes ont annoncé que le versement des 11 milliards suivants dépendrait du gouvernement mis en place à Kiev. En attendant, la « bataille d'Ukraine » [2] entre Russie et UE/États-Unis se poursuit, au risque de l'éclatement du pays.

Quels sont les enjeux sous-jacents d'une crise aux rebondissements largement imprévisibles ?

Le 21 novembre 2013, le président ukrainien Viktor Iakounovitch, à la tête du Parti des régions au pouvoir depuis 2010, refusait, de façon inattendue, de signer l'Accord d'association avec l'UE. Ce camouflet infligé par un pays de plus de 40 millions d'habitants, qui joue un rôle géopolitique charnière, met en crise le projet de partenariat oriental offert par l'UE depuis 2009 à six pays frontaliers [3] et qu'elle estime contradictoire avec l'insertion de ces mêmes pays dans l'Union douanière et les projets d'Union eurasienne dominés par la Russie. Le soutien explicite des États-Unis et des diplomaties européennes aux manifestants – autant que le chantage russe sur les prix de l'énergie et les accords commerciaux – illustre l'importance d'enjeux économiques géostratégiques sous-jacents. En pleine crise politique, en décembre, l'envol du président ukrainien Ianoukovitch vers la Chine, avant qu'il ne se rende en Russie a été peu souligné : les accords croissants noués avec Pékin visent à atténuer les dépendances de l'Ukraine envers sa « troïka » – UE, FMI et Russie.

Les manifestants de « l'Euro-Maïdan », qui ont établi leurs campements depuis novembre sur la place (Maïdan) de l'Indépendance, et les centaines de milliers de ceux qui les ont rejoints à plusieurs reprises, sont-ils simplement pro-européens, comme on les décrit ? Le pouvoir en place est-il d'ailleurs pro-russe dans cette Ukraine profondément attachée à son indépendance et historiquement divisée entre ses régions orientale et occidentale ?

Le puzzle coloré de la société ukrainienne et son évolution sont-il bien représentés dans les tribunes de Maïdan ou celles du Parlement ?

Répartition des votes lors de l'élection présidentielle de 2010

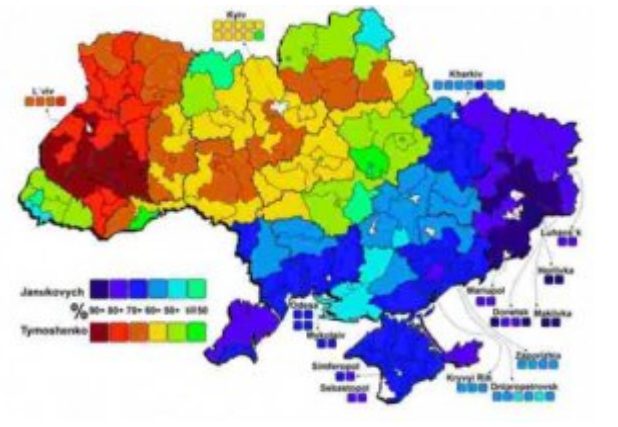

Commission électorale ukrainienne

La carte électorale de 2010 [4] ci-dessus illustre ce que fut alors l'élection de l'actuel président Viktor Ianoukovitch, à la tête du Parti des régions (allié avec le Parti communiste ukrainien), face à Ioulia Timochenko (actuellement en prison), à la tête du parti libéral Patrie – l'un des trois partis d'opposition parlementaire dits pro-occidentaux [5]. La carte montre la réalité d'un pays politiquement, culturellement, historiquement et territorialement très divisé : ses régions de l'Est, russophones, orthodoxes, où domine la coalition au pouvoir, restent marquées par les grandes entreprises de l'ère soviétique, très dépendantes des échanges avec la Russie ; alors que l'opposition domine de façon nette à l'ouest, plus catholique et de traditions très anti-russes, où se trouvent aussi des activités économiques plus insérées vers l'Occident. Le centre du pays balance entre les deux. Dès lors, peut-on parler d'une société ukrainienne s'exprimant à Maïdan contre son gouvernement en faveur de liens privilégiés avec l'UE ? Ou faut-il au contraire évoquer cet « Euro-Maïdan contre l'Ukraine » (en soulignant les divisions d'un pays de plus de 40 millions d'habitants et l'ancrage territorial à l'ouest et au centre du pays de manifestations, dont le pic a regroupé 300 000 protestataires) ?

Il faut y regarder à la fois de plus près et en dynamique (tout en étant prudent sur ce que peut cacher l'attentisme d'une grande partie des 40 millions d'habitants qui ne s'expriment pas à Maïdan). Mais il est sûr que de l'eau a coulé sous les ponts, non seulement depuis la Révolution orange de 2004, mais aussi depuis le retour de partis dits pro-russes par les urnes en 2010.

On est loin de cette Révolution orange qui mettait fin en 2004 au long règne d'un Léonid Koutchma (au pouvoir depuis 1993) [6] même si, hier comme aujourd'hui, c'est sur Maïdan, cette même place de l'Indépendance, que s'est exprimée de façon massive, au-delà des instrumentalisations étrangères, une réelle exaspération populaire sur arrière-plan de dégradations sociales et de rejet de la corruption.

L'égérie de la Révolution orange purge aujourd'hui sept ans de prison pour abus de pouvoir [7] – une justice sans doute sélective, car aucun des clans qui se succèdent au pouvoir n'est épargné par la corruption et le clientélisme. Et si, en 2004, les protestations de masse visaient la reconnaissance d'une nouvelle majorité électorale, aujourd'hui, les partis sont largement discrédités, sauf peut-être celui de l'ancien champion de boxe Vitali Klitschko, précisément parce qu'il dénonce la corruption endémique, met l'accent sur quelques enjeux sociaux et s'oppose aux violences. Comme les Indignés de Bulgarie [8], le mouvement est à la fois critique des partis et de divers bords idéologiques, dans le contexte d'un profond brouillage des étiquettes. Dans les manifestations de l'Euro-Maïdan, le « Bleu et Jaune » a remplacé l'Orange des dirigeants libéraux de 2004. Mais bleu et jaune, ce sont tout autant les couleurs de l'Ukraine dans sa diversité, que celles du drapeau d'une UE idéalisée ou encore celles du parti Svoboda/Liberté (sur fond bleu où se dressent trois doigts jaunes), entré au Parlement avec plus de 10 % des voix, et qui commémore les bataillons SS, détruit une statue de Lénine ou demande l'interdiction du Parti communiste. La présence active des groupes néo-nazis de Svoboda et ses actions polarisent les manifestants eux-mêmes, sans qu'il soit aisé de mesurer la part de soutien et de défiance, voire de rejet et de confrontations – notamment avec les courants d'Action directe, d'inspiration anarchiste et plus largement avec le « Maïdan de gauche », qui peine à se faire entendre dans des manifestations très ancrées à droite [9].

La presse occidentale s'est évidemment majoritairement réjouie, moyennant quelques exceptions [10], des manifestations de popularité dont l'UE a bien besoin en ces temps de crise.

Pourtant, c'est surtout la violence des forces spéciales – les *Berkut* – contre quelques centaines de manifestants pro-UE qui a fait descendre dans la rue des centaines de milliers de protestataires. Ce fait a d'ailleurs été pris en compte par le pouvoir, qui a très vite reconnu comme « excessive » une telle violence, et mis en place fin 2013 une commission d'enquête à ce sujet pour calmer le jeu, tout en limogeant quelques responsables et en amnistiant les manifestants emprisonnés. Les mobilisations dites pro-européennes ou hostiles à l'intégration de l'Ukraine, dans une union douanière (UD) dominée par la Russie, sont certes dominées par une population de Kiev et de l'ouest de l'Ukraine qui ne représente pas sur ces enjeux l'ensemble du pays. Mais elles comportent des aspirations et craintes qui peuvent être partagées dans toutes les régions et notamment chez les jeunes : l'aspiration à un État de droit et la peur d'une évolution du régime oligarchique ukrainien vers les violences et pratiques autoritaires de celui de Poutine.

Pourtant, les questions socio-économiques et l'attachement à l'indépendance du pays et à son unité poussent logiquement vers un ancrage diversifié des relations internationales, ce qui atténue aussi les frontières idéologiques et territoriales, tant au plan des partis politiques que des aspirations populaires. On ne peut le mesurer pleinement sans un retour sur l'état réel du pays depuis 1991.

Un pays appauvri par un double choc depuis 1989/91

Globalement, l'ensemble des pays de l'Europe de l'Est (au sens large incluant l'URSS) a connu trois phases depuis la fin du règne du parti unique et l'éclatement de l'URSS accompagnant le basculement vers la restauration capitaliste de 1989/91 : une crise systémique débutant avec les années 1990, plus ou moins longue et profonde ; la reprise de la croissance, d'abord faible, puis, entre 2003 et 2008, un rattrapage au sens d'une croissance plus forte que dans la vieille Europe ; enfin, le choc de la crise venant du centre capitaliste en 2008-2009.

Mais tous ces pays ne disposaient pas des mêmes ressources et ne partaient pas du même niveau de développement ; malgré de grands points communs, les trajectoires se sont différenciées. La taille, les ressources et le rôle international de la Russie ont évidemment produit un scénario distinct que l'on ne fera qu'évoquer ici. De même, les pays qui sont le plus directement dans l'orbite de l'UE – dits les PECO, pays d'Europe centrale et orientale –, et les trois pays baltes ont été soumis à des scénarios plus directement marqués par le rôle normatif de l'UE.

L'Ukraine occupe une position charnière (qu'exprime son nom et qui l'affecte intérieurement, comme on l'a dit) entre deux mondes géopolitiques. Attachée à son indépendance – proclamée en 1991 et que ne remet pas en cause son appartenance à une CEI [11] peu contraignante – elle a été profondément affectée sur le plan socio-économique par les deux chocs évoqués touchant l'ensemble de la région.

La « crise systémique » du début de la décennie 1990 a combiné pour elle, d'une part, les effets du démantèlement de l'ancien système planifié signifiant une transformation radicale du rôle de la monnaie, du rôle de l'État et des rapports de propriété [12], et, d'autre part, l'impact de la dissolution de l'URSS. Pour les pays comme l'Ukraine, organiquement intégrés à la planification soviétique, l'indépendance signifia que la circulation des produits entre grandes firmes et républiques, jusqu'alors largement déterminée en nature, sans véritable rôle actif de la monnaie (voire sans comptabilité marchande réelle au sein des grandes entreprises), fut remplacée par des échanges monétaires. Certes, le système de prix pour la distribution de l'énergie et des produits de base préserva plus ou moins longtemps selon les pays, après 1991, la gratuité ou quasi-gratuité antérieure pour la population afin d'éviter les explosions sociales. Mais, dans les échanges internationaux, la Russie d'Eltsine – plus précisément, l'immense Fédération de Russie – n'a pas simplement *subi* le séparatisme des anciennes républiques. Elle en a aussi souvent *profité*, en tant que pourvoyeur essentiel d'énergie : exploitant sa position économique dominante, elle pouvait faire payer désormais sa production à un prix qui allait devenir

un instrument géopolitique majeur de chantage envers ses nouveaux voisins plus ou moins proches, ainsi qu'un outil de corruption des élites et oligarques au pouvoir en Ukraine qui a touché tous les partis.

La croissance de l'Ukraine fut négative tout au long des années 1990, sans discontinuer, selon le rapport de 1999 de la BERD (Banque européenne de reconstruction et développement), avec un PIB de 1998 qui était à 37 % du niveau de 1990 en termes réels. La Banque mondiale (BM) a souligné que l'ampleur et la durée de la « crise de système », commençant au début de la décennie 1990 et subies par l'ensemble des pays de l'ex-URSS et d'Europe de l'Est, "furent, pour tous les pays, comparables à celles des pays développés durant la Grande dépression, et, pour beaucoup d'entre eux, elles furent bien pires" [13]. La BM précise dans ce même rapport que les pays concernés « ont commencé la Transition avec un des plus bas niveaux d'inégalités du monde entier ». Or, elle précise sur ce plan (p. 30 de ce rapport) que le coefficient de Gini, qui est une des mesures des inégalités, est passé de 0,23 à 0,33 pour les PECO entre 1987/90 et 1996/98, mais a fait un bond de 0,24 à 0,47 pour l'Ukraine – proche de la moyenne affectant toute la CEI (le plus faible écart de ce coefficient entre ces deux dates concernant la Biélorussie, où il passe de 0,23 à 0,26 ; et le plus grand affecte l'Arménie, de 0,27 à 0,61).

La redéfinition des rapports avec la Russie comme partenaire énergétique stratégique, voie de passage majeure des oléoducs vers l'UE et principal débouché commercial de l'Ukraine, était et reste essentielle pour le pays tout entier. Elle s'est négociée dans le cadre de privatisations oligarchiques et montages financiers opaques, de part et d'autre, sous Eltsine dans les années 1990, puis Poutine depuis le début de la décennie 2000. Mais cette dernière phase a été associée au rétablissement d'un État russe fort après la crise des paiements de 1998 [14]. La consolidation de la croissance et de l'État russe s'accompagna de rivalités plus ouvertes et de rapports conflictuels sur le plan international. L'Ukraine allait devenir un enjeu géostratégique (militaire, socio-économique et politique) entre les États-Unis, l'UE et la Russie. Les conflits intérieurs au pays – gangrené par la corruption et l'autoritarisme de l'ère Koutchma – furent alors articulés (sinon instrumentalisés) dans le cadre de ce qui fut appelé la Révolution orange de 2004.

Mais, très rapidement, la population fut déçue par ce qui n'aura été ni une révolution sociale ni même une réelle rupture des institutions politiques du régime, mais seulement un infléchissement politique interne/externe : ce fut une première phase de rapprochement avec l'OTAN se heurtant à un veto russe, et d'affirmation de « l'avenir européen de l'Ukraine ». L'arrivée au pouvoir des nouveaux dirigeants libéraux leaders de la « Révolution orange » ne fut pas une révolution : parce que partout, et sous toutes les étiquettes, les partis qui se relayaient au pouvoir, en Ukraine comme ailleurs en Europe de l'Est, mettaient en œuvre des privatisations clientélistes et souvent opaques. L'ouverture, ou au contraire une certaine fermeture au capital étranger dépendaient de stratégies géopolitiques et nationales différenciées et évolutives, dans le cadre d'un même basculement capitaliste [15]. De plus, la corruption des nouveaux élus et leurs pratiques deviendront rapidement impopulaires à leur tour. Mais les ouvertures vers l'Occident se firent plus radicales sur les plans politique et financier – avec une part des actifs étrangers dans les banques étrangères passant à plus de 50 % en 2008 : l'Ukraine s'efforça alors de rejoindre la trajectoire des PECO d'intégration financière et commerciale avec une UE pourtant fort réticente envers de nouveaux élargissements. La volonté d'ancrage vers l'Occident se reflète bien dans la stratégie d'ouverture bancaire, atténuée par les sentiments nationalistes et les crises.

Part des actifs financiers étrangers dans les banques et année où ils deviennent (éventuellement) majoritaires

Pays	1re année avec au moins 50% d'actifs bancaires étrangers	Actifs financiers étranger (%)en 2007	Actifs financiers étrangers (%)en 2008	Actifs financiers étrangers (%)ien 2011
Quelques pays de l'ex-URSS, membres de la CEI (sauf la Géorgie depuis 2008)				

Pays	1re année avec au moins 50% d'actifs bancaires étrangers	Actifs financiers étranger (%)en 2007	Actifs financiers étrangers (%)en 2008	Actifs financiers étrangers (%)ien 2011
Russie	-	17,2	18.7	16,92
Ukraine	2008	39,4	51,1	38
Géorgie	2004	90,6	90.8	87,2
Kazakhstan	2003	38,5	12.9	19,2
Azerbaïdjan	-	7,5	9.1	9,5
Biélorussie	-	19,7	20.6	n.a.
Arménie	2001	49	50.5	67,5 (2010)
Moldavie	-	24,8	31.6	40,9
Nouveaux États membres (NEM) de l'UE (date d'entrée)				
Pays	1re année avec au moins 50% d'actifs bancaires étrangers	Actifs financiers étranger (%)en 2007	Actifs financiers étrangers (%)en 2008	Actifs financiers étrangers (%)en 2011
Bulgarie (2007)	2000	82,3	83,9	76,5
Croatie (2014)	2000	90,4	90,8	90,6
Estonie (2004)	1998	98,8	98,2	94
Hongrie (2004)	1997	64,2	84	85,8
Lettonie (2004)	1996	63,8	65,7	65
Lituanie (2004)	1998	91,7	92,1	90,8 (2010)
Pologne (2004)	2000	75,5	76,5	69,2
Rép. tchèque (2004)	2000	84,8	84,7	n.a.
Roumanie (2007)	2001	87,3	87,7	81,8
Slovaquie (2004)	2001	99	99,2	91,5
Slovénie (2004)	-	28,8	31,1	29,3
Balkans de l'Ouest				
Albanie	2004	94,2	93,6	90,3
Bosnie-Herzégovine	2001	93,8	95	94,5 (2009)
Macédoine (FYROM)	2000	85,9	93,1	92,4
Monténégro	2005	78,7	84,6	89,7
Serbie	2005	75,5	75,3	74,5

Source : macro-indicateurs de la BERD

L'Ukraine subit durement, comme bien d'autres pays de la région, un deuxième grand choc récessif en 2009. Il fut assorti de son lot de scandales financiers et d'une crise bancaire – avec retrait massif de capitaux étrangers –, alors que l'ébauche de retraits similaires au sein des nouveaux États membres de l'UE (NEM) [16] provoqua à deux reprises une riposte concertée de toutes les grandes banques et institutions financières mondiales et européennes, dite « Initiative de Vienne » 1 et 2 [17].

Mais 2009 fut également une année de scandales financiers en Ukraine, et aussi une nouvelle phase de « guerre du gaz », avec pour arrière-plan les tensions sur l'OTAN. L'interruption par la Russie des livraisons de gaz affecta durement le pays et sa population – ainsi que plusieurs pays européens. La question de la stabilisation des relations avec la Russie et de la réduction des dépendances à son égard se posait, tant dans l'UE qu'en Ukraine.

C'est dans ce contexte de grande fragilité, et après cinq ans de tensions avec la Russie bloquant notamment le projet d'adhésion de l'Ukraine à l'OTAN, que se déploya la campagne électorale, où le candidat Ianoukovitch afficha un programme de neutralité militaire et d'équilibrage des relations internationales. C'est sur cette base qu'il fut élu en 2010 – dans des élections reconnues internationalement comme correctes. Et c'est dire que les couleurs de la carte de cette élection ne reflètent pas clairement un certain brouillage des notions et étiquettes de pro-russe et pro-occidental. D'autant que le brouillage est le même quant au poids des pratiques et pouvoirs oligarchiques : le président Ianoukovitch partage avec son adversaire, qu'il a battue de peu, d'être à la tête d'une des plus grosses fortunes du pays – avec des dimensions familiales extensives.

Aussi, les négociations en direction de l'UE ont-elles été menées par la coalition au pouvoir – dite pro-russe… Et c'est elle qui a largement fait progresser cette cause dans les régions de l'Est (proches de la Russie), jusqu'à la rupture récente, à Vilnius. Il est à cet égard également frappant qu'après les violences policières contre les manifestants, fin novembre, l'espoir des partis d'opposition d'emporter le vote de défiance du Parlement n'était pas irréaliste. De ce brouillage des frontières politiques témoigne le fait que que trois anciens présidents ukrainiens – Leonid Kravtchouk, Viktor Iouchtchenko, mais aussi Léonid Koutchma, le parrain politique de l'actuel président Ianoukovitch, ont dans une lettre ouverte exprimé leur « *solidarité avec les actions pacifiques de centaines de milliers de jeunes Ukrainiens* ». Ou encore les démissions du chef de l'administration présidentielle (n° 2 du pouvoir) et du chef de la police de Kiev, début décembre ; enfin, le fait que plusieurs

députés ont dans cette crise quitté le parti des Régions (celui du président).

Mais le pays – comme d'ailleurs la plupart de ceux de l'Europe de l'Est et des Balkans – ne s'est pas réellement relevé de la crise de 2009. Et il ne s'agit pas seulement de l'impact d'une crise « venue d'ailleurs » (la vieille Europe et les États-Unis), même si, bien évidemment, plus les pays sont devenus dépendants sur le plan financier, productif et commercial à l'égard de l'UE et surtout de ses grandes firmes multinationales, plus ils subissent de plein fouet l'impact récessif des politiques d'austérité menées dans l'UE et sa fragilité bancaire persistante.

Si les scénarios et situations ne sont pas identiques, en gros, la périphérie de l'Est de l'UE (contrairement à celle du Sud) a joué le rôle d'accélérateur du dumping social (avec des salaires qui rivalisent avec ceux de la Chine) et fiscal (avec l'introduction et l'extension de la *flat tax*, impôt unifié sur le revenu et le capital, abaissé pour attirer les investissements directs étrangers (IDE). La pénétration massive de ces derniers dans la sphère financière a favorisé une croissance avant 2008, basée sur un fort endettement privé, dans un contexte d'appauvrissement massif pendant deux décennies. Ce qui fut présenté comme une garantie de succès – la dépendance envers l'UE – est devenu une source majeure d'instabilité.

Taux de croissance du PIB

Croissance du PIB%	2008	2009	2012
Nouveaux États membres (NEM)			
Bulgarie	6,2	-4,9	0,8
Croatie	5,1	6,2	-2
Hongrie	0,8	-6,7	-1,7
Pologne	5	1,7	1,9
Rép. tchèque	2,5	-4,1	-1,3
Roumanie	7,3	-7,1	0,7
Slovaquie	5,8	-4,8	2
Slovénie	3,7	-8,1	-2,3
Estonie	-5,1	-13,9	3,2
Lettonie	-4,2	-18	5,6
Lituanie	2,9	-14,7	3,7
Balkans de l'ouest			
Albanie	5,9	7,7	1,5
Bosnie-Herzégovine	6,2	5,7	-0,7
Macédoine (FYROM)	6,1	5	-0,2
Monténégro	10,7	6,9	-0,5
Serbie	6,9	5,5	-1,7
États de la CEI			
Russie	5,2	-7,8	3,4
Ukraine	2,3	-14,8	0,2

Sources : FMI, Études du CERI 2011 & 2012.

L'Ukraine aux prises avec sa Troïka – FMI, UE et Russie

Du côté du FMI

Après le choc brutal de 2009 (près de 15 % de récession), la reprise a été fragile en 2010 et 2011, accompagnée d'une flambée du déficit public (passant de -1,5 % en 2008 à -4 % en 2009 et à -6 % du PIB en 2010) et d'un retrait massif des banques occidentales comprimant les crédits. Le gouvernement a préféré soutenir la consommation par une politique de dépense publique expansionniste, se heurtant de plein fouet au FMI : celui-ci, en dépit d'une dette publique globale relativement modérée (inférieure à 40 % du PIB, comme c'est souvent le cas en Europe de l'Est), prônait, comme ailleurs, la contraction des dépenses publiques – notamment les salaires des fonctionnaires – et le relèvement des tarifs d'énergie payés par les entreprises à l'État [18]. Le refus du gouvernement d'obtempérer, par crainte d'une explosion sociale, laissait en même temps le pays confronté à une dette à court terme, dont le montant excède les réserves du pays (158 % de celles-ci [19] selon les Études du CERI de décembre 2013). Après une croissance quasi nulle en 2012, l'Ukraine était à nouveau en récession (-0,5 %) en 2013 et confrontée

à une dégradation de ses comptes extérieurs et au risque de se trouver en cessation de paiement.

C'est dans le contexte de menaces russes (de blocage des importations ukrainiennes de chocolats et de céréales et de hausse des tarifs du gaz) aggravant cette situation d'ensemble que se déroulaient les négociations avec le FMI et l'UE, pour un pays dont plus du quart des échanges se font avec la Russie – et 40 % avec les pays de la CEI – Communauté des États indépendants associés à elle (contre 20 % avec l'UE). Les industriels ukrainiens sont évidemment divisés, tout comme la population et une bonne partie de la classe politique, au-delà des étiquettes journalistiques où l'on doit être pro-russe ou pro-occidental (entendez barbare ou démocrate).

Du côté de l'UE

À la veille de la rupture, le président Ianoukovitch demandait à l'UE (et aux États-Unis) une aide, face aux pressions du FMI pour honorer ses échéances de court terme, et une compensation de 20 milliards d'euros pour le coût que la Russie infligerait au pays en cas de signature de l'accord d'association. Il demandait en outre une réunion et une concertation avec la Russie, l'UE et l'Ukraine simultanément.

La réponse de l'UE fut claire : elle était prête à se substituer au FMI pour un coup de main, mais… à la condition que soient appliquées les réformes demandées par le FMI. Quant aux compensations, il n'en était pas question. Enfin, les accords d'association étaient contradictoires avec toute participation à l'Union douanière avec la Russie. Presque certains d'une impossible entente de Kiev avec Moscou, les négociateurs de l'UE ajoutèrent une condition politique à toute avancée avec Kiev : la libération ou au moins le transfert en Allemagne de Ioulia Timochenko pour se faire soigner. Ce que le parlement ukrainien refusa, au nom du droit souverain du pays de gérer un conflit juridique en cours.

Mais l'essentiel était ailleurs : quelles sont en réalité les offres de l'UE ? Il n'y a actuellement aucun accord au sein des États membres, notamment de son centre, pour offrir à l'Ukraine l'adhésion à l'Union. Celle-ci distingue les *États possibles candidats*, et les pays européens voisins. Au-delà des Balkans de l'Ouest [20], dont l'adhésion est officiellement possible, aucune autre adhésion n'est négociée en Europe de l'Est. Les accords d'association sont donc prônés par l'UE dans le cadre de sa Politique de voisinage (PEV). En symétrie des accords proposés par Nicolas Sarkozy du côté méditerranéen, la Pologne, soutenue par la Suède, a proposé et fait adopter en 2009 un partenariat oriental tourné vers six pays frontaliers de l'UE – Ukraine, Moldavie, Biélorussie et les trois États du Caucase du Sud : Arménie, Géorgie et Azerbaïdjan – toutes anciennes républiques de l'URSS. Il cherche à établir des relations « politiques » – sans intégration comme membre de l'UE – se traduisant en pratique pour l'essentiel par des accords d'association [21], visant à l'établissement d'une « zone de libre-échange approfondi et complet » (ZLEAC – ou, selon les initiales anglaise de ce nouveau barbarisme : *Deep and Comprehensive Free Trade Area* (DCFTA).

En pratique, ils visent, comme leur nom l'indique, une libéralisation radicale du marché du travail (suppression des ultimes protections – entendez « rigidités »), du marché du capital (libre circulation – entendez « suppression des contrôles » politico-économiques) et des biens et services (entendez « privatisations »). Le tout est, jusqu'à la caricature, un libre-échange entre inégaux, qui évoque irrésistiblement la comparaison connue entre le renard et les poules « libres dans le poulailler libre ». Les dissymétries au sein de l'UE telle qu'elle est et leurs effets seraient encore aggravés sur deux plans : les écarts de développement (étant donné l'impact des crises successives en Ukraine) sont considérables – en termes de PIB comme en termes de salaires encore inférieurs à ceux de la Roumanie ou de la Bulgarie. Et les « pays voisins » ne bénéficieraient pas des mêmes transferts budgétaires – pourtant déjà insuffisants et aux critères discutables – que les États membres, comme la Pologne par exemple, au titre de la PAC ou des fonds structurels de l'UE. La compétitivité est le maître-mot d'un système normatif où l'UE vise l'intérêt de ses firmes multinationales exportatrices

et non pas le bien-être et les droits sociaux.

Quant à la libre circulation des personnes, il s'agit sans aucun doute d'un des aspects les plus importants des rêves, notamment dans la jeunesse, et après la chute du Mur, à l'Est, d'une Europe sans frontière et sans murs pour tous ses habitants (que nous pouvons aussi soutenir). Mais que sera-t-elle en pratique pour les « partenaires » de l'UE telle qu'elle est ? On peut avoir des doutes, quand on voit ce que représente au sein de l'UE elle-même, la montée de la xénophobie et un droit à géométrie variable : les interdits de travail viennent seulement d'être levés en janvier 2014 pour les Bulgares et les Roumains, pourtant citoyens européens depuis 2007 – non sans fantasmes délirants sur la « déferlante » qui allait advenir début 2014 en Angleterre ; sans parler du racisme d'État anti-Roms en France. Les réseaux de prostitution massive de femmes d'Europe de l'Est, et en particulier d'Ukraine, sont un autre éclairage d'une « libre circulation » dans un contexte de dégradation sociale désastreuse. Et « l'élargissement de Schengen », qui est probablement ce qui se substituera aux futurs élargissements de l'UE, n'est pas non plus sans épines et incertitudes. Tout cela demande à être en outre spécifié selon les milieux socio-professionnels, les langues parlées et les qualifications.

Mais, globalement, la réalité est que l'UE avait bien davantage intérêt à la signature de l'Ukraine à Vilnius que l'inverse – pour des raisons symboliques et géopolitiques qui font partie des rapports de force. Mais le repoussoir des régimes politiques actuels en Russie et de son capitalisme oligarchique et violent sert de miroir à l'UE pour se montrer « la plus belle ». Et dans l'argumentaire néolibéral qui se présente comme scientifique contre l'arbitraire des partis aux pratiques dirigistes, la « concurrence libre et non faussée » apportera les moindres coûts et la satisfaction des besoins, forcera à la transparence contre la corruption, protégera les libertés – avec une part de vérité dans ces mensonges d'autant plus acceptés que l'expérience n'en a pas été faite : en Europe de l'Est, ce sont éternellement les « entraves » à la libre entreprise et à la compétitivité (des salaires) ou « l'incomplétude » de la transition vers le capitalisme [22] qui sont présentées comme la cause du chômage et de la dégradation sociale. Le « mauvais capitalisme » – de l'Est – essentiellement marqué par la corruption, doit être chassé par « le bon ».

Les accords d'association offraient donc des lendemains qui chantent à ceux qui accepteraient la « bonne gouvernance » et les réformes structurelles adéquates. Mais la crise de l'UE a rendu encore plus flou le pouvoir d'attraction des accords d'association avec elle. Outre l'adhésion pleine de la Biélorussie à l'union douanière (UD) proposée par Moscou, dès 2010, l'année 2013 a été marquée par l'annonce plus inattendue, le 3 septembre, du ralliement de l'Arménie au projet de Vladimir Poutine. Si l'UE se retient de critiquer le régime politique d'Azerbaïdjan (pourtant peu différent de celui de la Biélorussie), tant qu'il reste « observateur » entre les différents projets, elle a dû constater à Vilnius que seules la Géorgie et la Moldavie ont paraphé les accords proposés – qui demanderont encore confirmation. Si bien que des commentateurs estiment que les 3,5 millions d'habitants de la Moldavie pourraient de fait « rejoindre » la Roumanie, et devenir ainsi membres de l'UE – moyennant des enjeux identitaires et de souveraineté complexes. La Géorgie se trouve elle-même sous pression des choix arméniens et avec 20 % de son territoire sous contrôle russe direct. La défection de l'Ukraine – corridor stratégique et géopolitique majeur et dont le nombre d'habitants est supérieur à l'ensemble des cinq autres pays – est, en tout état de cause, un cinglant échec.

Du côté de la Russie

La demande ukrainienne de négociations tripartites (UE, Russie et Ukraine) a été soutenue : en dépit des rivalités évidentes, la Russie de Poutine a une ambition européenne majeure. Il s'agirait de remplacer la logique de concurrence par celle d'une « Grande Europe » dotée de deux pôles de puissance – à Moscou et Bruxelles – en coopération sur des intérêts communs [23]. La Russie est elle-même affectée par la crise de l'UE et la baisse du cours des matières premières, et aussi en rivalité avec la Chine en Eurasie.

Mais elle garde une position dominante

d'approvisionnement en énergie pour un grand nombre de pays (en particulier de l'Est de l'Europe), que le projet de gazoduc *Nabucco* visait à briser. Or, en juin 2013, fut annoncé l'abandon de ce projet après quinze ans de pourparlers et de négociations [24] au profit d'un projet assurant à l'Azerbaïdjan, en alliance avec la Russie, un rôle clé. Le ralliement de l'Arménie à l'union douanière confortait encore les succès diplomatiques de Moscou en 2013. La crise de l'UE a renforcé ses moyens de pression tant sur l'Arménie que sur l'Ukraine, et au-delà. La politique de Partenariat oriental proposée depuis 2009 par l'UE a été perçue à Moscou comme relevant d'une logique menaçante pour ses propres intérêts. Le projet d'Union eurasienne a été annoncé en octobre 2011, comme le cœur du grand projet alternatif – la « Grande Europe » à deux pôles – dans lequel s'intégreraient les divers États qui le souhaitent. Depuis lors, elle essaie de convaincre tous les pays de la CEI concernés par le Partenariat, et la Géorgie (qui a quitté la CEI en 2008), d'adhérer à l'Union douanière comme première étape de ce vaste projet d'Union eurasienne qui devrait voir le jour en 2015. Sont actuellement membres de l'Union douanière la Russie, la Biélorussie et le Kazakhstan, rejoints par l'Arménie. L'Ukraine y a un statut d'observateur pour l'instant – ce que n'a pas modifié le récent voyage du président ukrainien. Elle y est – comme dans le Partenariat avec l'UE – un enjeu géostratégique majeur.

Après avoir joué des menaces – à la veille des négociations de Vilnius – les accords concrets ont été signés le 17 décembre : 15 milliards de dollars ont été investis en titres de l'État ukrainien, en même temps qu'une réduction d'un tiers des tarifs de gaz. « Ce n'est lié à aucune condition, ni à une hausse, ni à une baisse, ni au gel des avantages sociaux, des retraites, des bourses ou des dépenses », a précisé Vladimir Poutine, en clin d'œil au FMI. Mais aucun accord n'a été conclu, a-t-il précisé, sur l'union douanière.

La dissymétrie des relations au sein d'une telle union ne fait pas de doute – et donc, le pouvoir réel de décision de la Russie sur bien des enjeux. Il n'en demeure pas moins, pour l'Ukraine, comme pour l'Arménie – toutes deux attachées à leur indépendance et où s'est exprimé depuis longtemps un espoir d'arrimage à l'UE – un intérêt immédiat, tant au plan commercial que productif, dans l'accord avec Moscou.

Les B(R)ICS, une troisième voie ?

Mais les pratiques de grande puissance de la Russie étant réelles, pragmatiquement, c'est vers les "pays émergents", et notamment les BRICS [25] sans R, que s'est tournée l'Ukraine pour tenter d'atténuer les pressions Russie/UE et FMI. La Chine est devenue son troisième partenaire commercial en 2009. Elle lorgne vers les terres ukrainiennes, et, déjà, treize accords de coopération ont été signés en septembre 2010. Lors de son voyage début décembre, le président ukrainien aurait obtenu d'autres promesses de prêts et d'investissements. Il s'y ajoute un projet d'aider l'Ukraine à produire du gaz de synthèse à partir du charbon – ce qui pourrait aussi réduire la dépendance envers la Russie des approvisionnements gaziers de l'Europe, qui transitent en majorité par l'Ukraine.

En vertu d'un accord signé en décembre 2012 la Banque chinoise du développement aurait déjà accordé un crédit de 3,656 milliards de dollars au groupe gazier public ukrainien Naftogaz pour la réalisation du programme. Pékin s'engageant parallèlement à mettre ses technologies à la disposition de Kiev.

Le commerce bilatéral avec l'Inde a également doublé entre 2010 et 2012, avec des accords dans les secteurs du nucléaire civil, des sciences et des technologies, de la défense et de l'industrie d'armement. La même tendance est notable avec le Brésil (coopération pour le lanceur « Cyclone IV », circulation sans visas) et la Turquie, devenue second client de l'Ukraine après un doublement des échanges commerciaux en quatre ans.

Quel avenir ?

L'incertitude la plus grande règne sur l'évolution de la crise ouverte en Ukraine. Mais la mobilisation concernant les enjeux internationaux était bel et bien retombée début 2014 – en l'absence d'offres

européennes concrètes à mettre en balance avec la besace du président ukrainien remplie de cadeaux russes : finalement, tout restait ouvert à plus long terme, puisqu'il n'y avait aucun accord conclu. Mais de part et d'autre, les accords sont empoisonnés s'ils ne sont pas soumis à un radical contrôle social et subordonné à des buts explicitement formulés par les populations concernées.

Les ministres des Affaires étrangères de Pologne et de Suède – les deux pays qui sont à l'initiative du Partenariat oriental de l'UE que l'Ukraine vient de mettre à mal – ont exprimé ensemble leur solidarité aux manifestants de Maïdan ; Alexandre Kwasniewski, membre de la mission de surveillance du Parlement européen leur a ouvertement conseillé d'accentuer la pression sur le pouvoir ukrainien ; le ministre allemand des Affaires étrangères, Guido Westerwelle, est allé à Kiev rencontrer deux chefs de l'opposition ukrainienne avant de se mêler aux manifestants ; des députés de l'opposition ont été reçus le 11 décembre à Strasbourg. De son côté, la secrétaire d'État américaine aux Affaires européennes et asiatiques, Victoria Nuland, a affirmé que les États-Unis étaient « avec le peuple ukrainien, qui voit son avenir dans l'Europe [26] – et le 15 décembre (selon *Libération*) le sénateur républicain John McCain et le sénateur démocrate Christopher Murphy ont lancé aux 200 000 manifestants de la place de l'Indépendance : « L'Amérique est avec vous ! »

Quelle Amérique ? Quelle Europe ? Avec qui ?

Les enjeux sous-jacents sont en effet importants – mais lesquels et pour qui ?

Il semble qu'à Lviv, capitale de la région de l'Ouest (Galicie), des milliers de manifestants ont investi (le 23 janvier 2014) l'administration régionale et déclaré « prendre le pouvoir » avec le concours des députés d'extrême droite qui disposent d'une majorité dans la région. Des « prises de pouvoir » analogues auraient eu lieu à Rivne et Jitomir. L'absence de critique de ce courant – tant des autres partis d'opposition que des diplomaties étrangères – est un jeu d'apprenti sorcier. La solidarité va-t-elle à ces courants – qui agressent aussi d'autres manifestants parce que juifs, communistes, homosexuels – pas assez « ukrainiens » ?

La nôtre va sans réserve à tous les manifestants pour les libertés individuelles et collectives, quelles que soient leurs illusions sur l'UE ou tout autre choix ; c'est un soutien à des rapports d'égalité sociale et nationale qui ne souffrent aucune discrimination.

C'est le vote à l'arraché d'un arsenal de lois répressives [27] le 16 janvier qui a produit un regain de mobilisations, avec, pour la première, fois plusieurs morts et des violences extrêmes ouvrant une phase explosive dans la crise. Après la démission du Premier ministre ukrainien, mardi 28 janvier, le président Ianoukovitch, sous pression d'une partie des oligarques dont les affaires sont peu compatibles avec l'état d'urgence prôné par l'armée, a recherché le compromis avec son opposition : annulation des lois répressives, proposition de l'amnistie des manifestants emprisonnés – sous condition d'évacuation, dans les quinze jours, des bâtiments publics de Kiev et des régions ; responsabilités gouvernementales offertes à deux dirigeants de l'opposition, Arseni Iatseniouk et le boxeur Vitali Klitschko. Ils ont refusé, non sans hésitations, par crainte du discrédit. Mais les mobilisations marquent le pas. À Kiev, comme dans les régions de l'Ouest et du Centre, l'occupation des bâtiments est principalement organisée par le troisième parti d'opposition parlementaire, Svoboda/Liberté, et divers autres groupes d'extrême droite, avec un soutien populaire difficile à évaluer dans le contexte de rejet massif des violences policières et d'un président discrédité. Mais il n'y a ni processus d'auto-organisation de la population ni même montée en masse des manifestations, en dépit d'une certaine extension territoriale. Svoboda et les goupes liés ou rivaux obéissent à une logique de prise de pouvoir larvée directe : là où ils dominent (Galicie notamment) ils ont décrété l'interdiction du Parti communiste ukrainien – qui a lancé un appel à référendum et changements constitutionnels. Ils propagent slogans et idéologie néo-nazis, antisémites et homophobes – mais ceux-ci pénètrent aussi en partie les forces de sécurité et forces spéciales du régime, les *Berkut*.

Les menaces d'éclatement du pays traversent aussi les institutions du pouvoir. Mais l'hypothèse d'obtenir par la rue des élections anticipées est loin d'être assurée. Et le caractère minoritaire des actions directes menées contre les institutions de pouvoir rend difficile leur soutien par les protagonistes internationaux – Russie autant qu'UE ou États-Unis. On s'orienterait donc plutôt vers une transition au cours de laquelle un gouvernement intérimaire élargi devrait préparer une élection présidentielle, actuellement prévue pour 2015.

Le choix n'est pas entre régime oligarchique et Svoboda. Ni entre « l'Europe » et la Russie. La souveraineté populaire ukrainienne ne sera réelle qu'avec une profonde démocratie sociale et politique, au cœur d'une « grande Europe » à construire, qui reconnaîtrait pleinement le droit d'autodétermination de toutes ses composantes, tout en rejetant la domination des oligarques autant que des marchés financiers.

Notes

[1] Lire la série d'articles récents sur l'Ukraine.

[2] Lire Euromaïdan, ou la "bataille d'Ukraine" et ses enjeux.

[3] Ukraine, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie.

[4] Empruntée à un texte de Jacques Sapir, "Maïdan contre Ukraine"

[5] L'ancienne première ministre libérale de la Révolution orange (2004), Ioulia Timochenko, actuellement en prison, et son regroupement, "Patrie" (23 % des sièges au parlement), voient d'un mauvais oeil la montée en popularité de l'ancien champion du monde de boxe, Vitali Klitschko et son parti Oudar ou "le coup", acronyme de Alliance démocratique ukrainienne pour la réforme", de centre droit (13 % des sièges). Le parti Svoboda (Liberté (9 % de sièges), membre du Front national européen, et dirigé par Oleg Tyahnibokh, se réclame des bataillons SS ukrainiens de Galicie, dont il reprend l'idéologie raciste et anticommuniste. Les diplomaties occidentales ne se dissocient pas de Svoboda, avec qui elles partagent l'objectif d'une défaite de la coalition au pouvoir. Svoboda est entré au parlement pour la première fois en 2012 (Lire le 13/12/2012 Le Figaro "L'extrême droite ukrainienne entre au Parlement" et aussi l'article de Louis Monnier.

[6] Lire J.-M. Chauvier "Les multiples pièces de l'échiquier ukrainien" ; V. Cheterian sur "les révolutions colorées" ; et R. Genté et L. Rouy "Dans l'ombre des révolutions spontanées".

[7] Elle a été incarcérée pour des malversations financières liées au contrat gazier avec la Russie de 2009 et se trouve soumise à d'autres chefs d'inculpation en cours de traitement. Son complice et ancien premier ministre Pavel Lazarenko a été condamné en Suisse en 2000 et aux États-Unis en 2004 pour blanchiment d'argent, fraude et extorsion.

[8] Lire "Une vague de mouvements de protestation (2012-2013)".

[9] Si une partie de la gauche ukrainienne préfère se situer à l'extérieur d'un mouvement globalement caractérisé comme à droite, voire à l'extrême droite, une autre partie, se présentant comme opposition de gauche dans le cadre du mouvement, cherche à y porter le débat avec un Manifeste en dix points

[10] À noter, à contre-courant de cette présentation fort hypocrite, cet article du 03/12 de *La Tribune* .

[11] Communauté des États indépendants, issus de l'ex-URSS, formée de 12 des 15 anciennes républiques, sans les trois républiques baltes et, depuis 2008, sans la Géorgie.

[12] Sur l'analyse de la "grande transformation capialiste" voir sur mon site et lire Mayant, Martin & Jan Drahokoupil. *Transition Economies : political Economy in Russia, Eastern Europe and Central Asia*, Hoboken:John Wiley & Sons, Library of Congress Cataloging-in-publication Data, 2011.

[13] World Bank, *Transition : the First Ten Years*. 2002 et *Annual World Development Reports (WDP)* Baltimore : John Hopkins.

[14] Lire Jacques Sapir. *Le Krach russe,* Paris, La Découverte, 1998.

[15] Il est intéressant de comparer à ce sujet les choix radicalement opposés des républiques baltes (s'ouvrant les premières au capital étranger pour affirmer leur rupture avec l'URSS, et de la Slovénie cherchant à protéger une identité nationale indépendante du capital étranger dans son insertion dans l'UE. Lire à ce sujet Nicole Renée Lindstrom, "Economic nationalism in the New Europe", Conference "European Identities ?", London, Nanovic Institute for European Studies. October 17-18 2008 :"european identities" ; sur le cas slovène, lire également Quelle réelle crise en Slovenie.

[16] Lire "vers un tsunami bancaire et social Est/Ouest européen".

[17] Lire "Vienna Initiative".

[18] Lire l'excellent article de József Böröcz reproduit par LeftEast qui met le lien sur les documents européens relatifs aux Accords d'association et analyse le dernier rapport du FMI :

[19] Cf. Etudes du CERI n°202, décembre 2013, Tableau de bord d'Eurasie, p.68.

[20] Cette "catégorie" géopolitique est utilisée par l'UE pour désigner les pays des Balkans non encore membres, mais en négociations d'adhésion : y restent donc, après l'adhésion de la Croatie en juillet 2013, Serbie et Kosovo, Monténégro, Bosnie-Herzégovine, Macédoine et Albanie. Cf. Europe Solidaire Sans Frontières.

[21] Lire "accords d'association".

[22] Voir dans ce numéro de la revue *Les Possibles* l'article d'Igor Šticks et Sre□ko Horvat.

[23] Voir Études du Ceri n° 201 et 202, Tableau de bord de l'Eurasie, décembre 2012 et 2013.

[24] **S**outenu pendant dix ans par la Commission européenne et les États-Unis**,** ce projet a été écarté au profit du TAP (Trans-Adriatic Pipeline), moins onéreux (investissement de 1,5 M^{d}$ contre 10 M^{d}$) dans un contexte d'incertitudes croissantes sur les marchés du gaz. Voir références note 22.

[25] BRICS : acronyme désignant le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud.

[26] Cf. *l'Echo républicain* du 4 décembre 2013.

[27] Voir l'affiche illustrative et note 1, article du 21 janvier.

Roms, concitoyens européens ou boucs émissaires ? La responsabilité de la France

vendredi 21 février 2014, par Évelyne Perrin

La Bulgarie et la Roumanie sont entrées dans l'Union européenne (UE) en 2007. Si les groupes industriels se sont empressés de délocaliser des usines françaises dans ces deux pays à très bas salaires, par contre, certains pays membres de l'UE, dont la France, ont jugé utile de préserver leur marché du travail de l'arrivée de nouveaux travailleurs bulgares et roumains. Ils s'appuyaient pour cela sur deux annexes introduites au traité dit de Luxembourg, signé en 2005 et relatif à l'entrée des deux pays dans l'UE. Ces annexes (VI et VII) prévoyaient, pour les pays qui souhaitaient les appliquer, des mesures transitoires pouvant durer jusqu'à sept ans. C'est ainsi que, du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2013, la France a refusé d'ouvrir son territoire aux travailleurs bulgares et roumains, dont beaucoup étaient des Roms.

Autant dire que les Roms venus malgré tout tenter de vivre en France se sont retrouvés dans des situations précaires, habitant le plus souvent des campements jugés illicites, que les ministres de l'Intérieur successifs se sont efforcés de démanteler de façon brutale.

Le traitement réservé aux Roms en France a suscité à diverses reprises la colère de Viviane Reding, commissaire européenne chargée de la justice, des droits fondamentaux et de la citoyenneté [1]. François Hollande, avant son élection, avait laissé entendre qu'il reverrait certaines mesures ; arrivé au pouvoir, il s'est contenté de faire signer par sept ministres le 26 août 2012 une circulaire [2] – sans force obligatoire car ne valant pas loi – sur « l'anticipation et l'accompagnement des évacuations de campements illicites ». Or, même cette circulaire, qui visait à tempérer le côté inhumain des expulsions de Roms en recommandant la mise en œuvre de diagnostics sociaux préalables et de propositions d'hébergement alternatives une fois détruits les campements, n'est pratiquement jamais appliquée, comme le souligne le Défenseur des droits dans son bilan de la circulaire, publié en juin 2013 [3].

1. Une très ancienne stigmatisation

Les Roms représentent la première minorité intra-européenne (de 10 à 12 millions de personnes selon la plupart des estimations). Sans État ni frontières, ils sont là depuis des siècles, répartis assez inégalement, dont beaucoup en Roumanie, mais aussi dans des pays comme l'Espagne où ils se sont fondus dans la population. Leur diversité interne est grande, selon qu'ils sont de telle ou telle appartenance culturelle, et ceux appelés « gens du voyage » sont en grande majorité français et abandonnent progressivement leur mode de vie itinérant.

N'ayant pas d'État, cette minorité a subi des persécutions diverses mais constantes en Europe, a connu l'esclavage en Roumanie jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale, et a partagé le sort des juifs dans les camps d'extermination, ce qui est souvent passé sous silence. Or, cette stigmatisation continue aujourd'hui encore, et elle s'aggrave avec la crise économique et sociale qui frappe l'Europe, les Roms devenant ou restant partout des nouveaux ou perpétuels boucs émissaires.

Nicolas Sarkozy, en prononçant son fameux discours de Grenoble appelant à la chasse aux Roms en août 2010, avait suscité une levée de boucliers de la part des associations de défense des droits de l'homme et de la gauche, et la création de nombre de collectifs de soutien à des Roumains et Bulgares vivant sur des terrains publics inoccupés. Pourtant, il était difficile de dire que les Roms déferlaient sur notre pays, car

l'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie n'avait pas suscité d'afflux massif de leur part, comme il était redouté : depuis 2007, le nombre de Roms bulgares et roumains recensés comme migrants est resté à peu près stable et de l'ordre de 15 à 20 000 [4].

Interdits de fait d'accès à l'emploi salarié (sauf à posséder un titre de séjour, ce qui leur était très difficile), les Roumains et Bulgares, Roms ou non, étaient rejetés vers des activités non déclarées comme la récupération et la revente de ferraille et de déchets ménagers, ou vers la mendicité, l'absence d'emploi étant leur principal facteur d'exclusion, bien avant l'absence de logement. Privés de domicile et souvent de domiciliation, et donc de droits sociaux, les Roms ont vécu dans des caravanes ou des abris construits de bric et de broc, sur des terrains inoccupés, le plus souvent publics. Il était alors facile aux préfets et élus locaux de les en expulser par décision des tribunaux administratifs, plutôt que de leur proposer des baux précaires, le temps de progresser dans leur insertion.

Ces concitoyens européens – sans les droits des Européens, et subissant donc un apartheid social au sein de l'Union – vécurent d'expulsion policière de leur campement en expulsion policière, à 6 heures du matin, dans le froid, y compris en plein hiver, avec destruction de tous leurs biens et saisie non récupérable de leur caravanes, sous les yeux des enfants terrorisés et durablement traumatisés, femmes enceintes, malades et personnes âgées se voyant jetés sur les chemins sans ménagement et sans proposition d'hébergement durable, en dehors d'appels au 115 saturé pour quelques nuitées d'hôtel social.

On aurait pu attendre d'un président se disant socialiste et de son gouvernement, en mai 2012, un autre comportement, plus respectueux des droits de l'homme et de l'enfant, et de notre conception de l'hospitalité.

2. Sous Hollande et Valls, la valse sans précédent d'expulsions de campements

Or, la politique d'expulsion des Roms s'est poursuivie sous Hollande avec la même intensité que sous Sarkozy, sinon plus [5].

Le bilan récemment publié par l'ONG européenne ERRC [6] (European Roma Rights Centre) et par la Ligue des droits de l'homme des évacuations forcées de Roms de leurs lieux de vie par Manuel Valls est accablant [7] : ils ont été 21 537 Roms étrangers à subir une évacuation forcée durant l'année 2013, contre 9404 en 2012 et 8455 en 2011, certains subissant même plus d'une expulsion dans la même année, puisque la totalité de ceux vivant en bidonville ou en squat est évaluée à 16 949. Sur le total, 165 évacuations ont été perpétrées par les forces de l'ordre, et 22 ont eu lieu suite à un incendie. Mais des bidonvilles ont aussi été abandonnés par leurs occupants préalablement à une évacuation policière pour éviter les traumatismes et la perte de leurs biens.

Sachant que ces expulsions de terrains – la plupart restés vacants encore aujourd'hui – n'ont été accompagnées d'aucune alternative crédible en termes de relogement et d'accompagnement social, contrairement aux recommandations de la circulaire interministérielle du 26 août 2012, ERRC et la LDH concluent à la mise en œuvre d'une politique purement répressive et stigmatisante, avec un seul but : rendre la vie de ces concitoyens européens intenable et les forcer au départ de France.

En effet, les solutions de relogement proposées sont d'appeler le 115, qui est saturé et peut au mieux proposer un hébergement d'urgence de deux ou trois nuits – voire plus dans certains cas – dans des hôtels du SAMU social, souvent très éloignés des lieux de vie, de scolarisation, de soins, ce qui a pour effet de disperser les membres d'une même famille et de casser les solidarités et l'accès au travail ou à une activité de fortune.

Ce bilan est déjà dramatique en soi, car il est en totale contradiction et en violation des droits de l'homme et de l'enfant tels qu'inscrits dans notre constitution, la Charte européenne des droits de

l'homme, ou la Déclaration des droits de l'homme. Mais le pire est que, dès l'arrivée de Manuel Valls au ministère de l'Intérieur, il est légitimé par ses nombreuses déclarations publiques comme étant la seule solution envisageable. En effet, selon ses termes, « *Les Roms ont vocation à retourner en Roumanie ou en Bulgarie* » (cf. *Libération* du 24 septembre 2013), car ils seraient incapables ou non désireux de s'intégrer en France, se livrant au trafic, au vol, à la mendicité, et étant organisés en réseaux mafieux.

Ces prises de position publiques sont à dénoncer comme des appels à la haine raciale, car elles désignent de façon négative un groupe ethnique. Aussi le MRAP a-t-il récemment déposé plainte contre Valls pour ses propos discriminatoires ; de plus, ce discours gouvernemental de rejet, accompagné d'une politique de démantèlement brutal et systématique de campements, alimente et légitime la montée de l'intolérance et de l'extrême droite en désignant à la population un bouc émissaire comme responsable supposé de la crise sociale et du chômage.

S'engouffrant dans la brèche, et faisant feu de tout bois pour grappiller quelques voix à l'approche des élections municipales, des élus franchissent la ligne rouge. Depuis Christian Estrosi, qui déclare à propos des Roms et gens du voyage « *J'en ai maté d'autres et je vous materai* », diffusant à tous les maires de France son Guide pour mieux les expulser, au député-maire de Cholet Gilles Bourdouleix, regrettant qu'« *Hitler n'ait pas fini le travail* », en passant par l'appel au meurtre de voleurs de bijouterie s'ils sont roms, proféré par Régis Cauche, maire de Croix, il n'y a plus ni tabou, ni limite. Comme l'écrit Véronique Nahoum-Grappe dans *Le Monde* du 12 juin 2013, « Selon un mécanisme sociologique redoutable, la haine collective s'accroît envers ceux qui sont déjà en situation de vulnérabilité [...] Actuellement, en Europe, ces leviers de formations haineuses planent au-dessus de la tête des migrants roms sans être clairement dénoncées par les autorités. »

Et pour couronner le tout, le président de la République lui-même, interrogé sur ce doublement des expulsions de terrains en pleine tourmente médiatique sur sa vie privée et en plein désamour des Français, assume haut et fort la valse organisée des Roms, en répondant le 14 janvier 2014 à un journaliste : « *Si vous me posez la question : est-ce que nous avons à rougir de ce que nous avons fait ? Non.* »

3. « Vocation au retour » et exclusion du marché du travail. La levée des mesures transitoires suffira-t-elle à permettre une insertion normale dans la société ?

Avec la levée des mesures transitoires, les Bulgares et les Roumains ont depuis le 1er janvier 2014 enfin le droit de travailler librement en France sans titre de séjour, comme tout autre ressortissant européen. Et ils ont le droit de s'inscrire comme demandeurs d'emploi à Pôle emploi, ou, s'ils ont de 16 à 25 ans, de demander des formations ou des emplois d'avenir auprès des Missions locales. La situation d'exclusion et d'extrême précarité des Roms va-t-elle se voir adoucir ? Rien n'est moins sûr.

Depuis sept ans les citoyens bulgares et roumains roms sont confinés dans des baraquements jugés illicites entre deux expulsions et doivent s'appuyer sur la solidarité de leur famille élargie et de leur communauté villageoise d'origine, d'une part, sur la débrouille d'autre part. Restés entre eux, ils ont une pratique très faible de la langue française. Rares sont les enfants qui ont pu bénéficier d'une scolarité à peu près suivie, et de nombreux adolescents et jeunes adultes, qui désiraient tous obtenir une formation ou trouver un emploi, ont dû y renoncer, les premières étant inaccessibles pour eux, le second aussi, sauf au noir.

Tous veulent s'inscrire comme demandeurs d'emploi à Pôle emploi, ce qui est loin de se faire facilement. Plusieurs d'entre eux, au cours de la première quinzaine de janvier, arrivés à leur premier rendez-vous d'inscription, ont été refusés au prétexte d'un arrêté préfectoral à venir, ce qui est exclu. Erreur involontaire ou non de directions régionales de Pôle emploi, craignant peut-être d'être envahies de demandes qu'elles n'ont pas, avec plus de 200

chômeurs par conseiller, la capacité humaine de gérer.

Et quand ces nouveaux arrivants sur le marché du travail se seront inscrits à Pôle emploi ou dans les Missions locales pour les plus jeunes, ou lorsqu'ils rechercheront un emploi, ils vont être durablement handicapés par leur méconnaissance du français, l'absence de formations accélérées – il n'en existe que très peu désormais à Pôle emploi –, une scolarité hachée, une expérience professionnelle antérieure non reconnue – beaucoup ont travaillé au noir en Roumanie, en quasi esclavage –, et les préjugés durables des employeurs potentiels contre une population désignée au sommet de l'État comme in-intégrable…

Certes, il existe quelques milliards de fonds européens, notamment au Fonds social européen (FSE), pour favoriser l'intégration des Roms et des groupes vulnérables. Et ces fonds ne sont pratiquement pas utilisés (entre 3 et 10 % en ce qui concerne la France et la Roumanie), comme le souligne Catherine Grèze, députée européenne EELV. Pourquoi ne pas les débloquer d'urgence afin de rattraper le retard dont ont pâti ces populations du fait des mesures transitoires et des la stigmatisation dont elles sont l'objet ? Diverses associations vont l'exiger.

Mais reste un problème central, si l'on veut que les Roms deviennent des citoyens comme les autres : il faut rejeter au plus haut niveau de l'État la « *tentation xénophobe* », telle que la dépeint Eric Fassin dans le numéro 19 de *Siné Mensuel* d'avril 2013, par laquelle la gauche ou se nommant telle reproduit la xénophobie d'une droite décomplexée, et rompre la boucle populiste qui s'auto-alimente et peut entraîner des conséquences imprévisibles, comme le rappelle l'histoire…

Même une fois levées les mesures transitoires, le gouvernement actuel de la France poursuit sa politique de destruction de tout parcours d'insertion et de toute possibilité de vie digne pour les quelque 20 000 Roms migrants des camps. Les victoires juridiques arrachées par des référés « liberté hébergement » contre les préfets – comme nous en avons obtenu une le 22 avril contre le préfet de Paris, comme en ont obtenu le MRAP de Villeurbanne début 2013 ou, le 26 et le 27 décembre, contre le préfet du Nord, les Roms hébergés par Solidaires à la Bourse du Travail de Lille-Fives – sont à peine fêtées que les pouvoirs publics s'efforcent d'en annihiler les effets. Ainsi, suite au refus de Martine Aubry d'accepter le relogement sur la métropole lilloise des 116 Roms expulsés le 28 octobre du parking du campus de l'Université de Lille, relogement exigé par le tribunal administratif, le préfet du Nord, non seulement les a tous dispersés à des kilomètres de Lille, dans des bourgs ou des petites villes où ils ne peuvent ni trouver du travail ni se faire domicilier par des CCAS…Mais il leur a envoyé à tous, dès le début de l'année, la police des frontières, qui leur a délivré des OQTF (obligations de quitter le territoire français). Dans de telles conditions, seules des sanctions européennes semblent devoir ouvrir aux Roms un avenir digne de citoyen européen à nos côtés. Le 16 août 2012, Viviane Reding écrivait dans *Libération* : « *Il y a 12 millions de Roms en Europe, qui, comme nous, sont chez eux en Europe. Et c'est notre responsabilité de les aider à s'intégrer. […] L'Europe reste très vigilante. […] Il nous faut bien plus que des stratégies sur le papier et de beaux discours. L'intégration des Roms doit devenir réalité dès aujourd'hui.* »

Notes

[1] Le 14 avril 2010, dans un discours à la presse, elle déclarait : « j'ai été personnellement choquée par des circonstances qui donnent l'impression que des personnes sont renvoyées d'un État membre uniquement parce qu'elles appartiennent à une certaine minorité ethnique. Je pensais que l'Europe ne serait plus le témoin de ce genre de situation après la Seconde Guerre mondiale ». Même critique violente sur *France Info* le 25

septembre 2013 : « Nous avons des règles européennes qui ont été signées par la France, des règles sur la libre circulation des citoyens européens. Et ce ne sont pas des Roms, mais des individus. C'est sur décision d'un juge qu'ils peuvent être évacués s'ils ont fait quelque chose qui va contre les lois de l'État en question. »

[2] Le texte de la circulaire et une brève analyse sont disponibles ici sur le site du GISTI

[3] Le rapport est téléchargeable ici sur Internet

[4] « Les pouvoirs publics et la "question rom" en Europe aujourd'hui - Perspectives de recherche pour une approche comparative », Olivier Legros, Études tsiganes : Roms et Gens du voyage, nouvelles perspectives de recherche, n° 39-40, 2009, p. 43.

[5] J'ai ainsi assisté le 27 mars 2013, en bordure du bois de Vincennes près du RER de Joinville-le-Pont, à 6 heures du matin, à l'expulsion par des cars entiers de police des cinq familles roumaines dont j'avais inscrit à l'école la huitaine d'enfants en les domiciliant administrativement chez moi, et en les voyant dispersés au point de ne plus pouvoir retrouver certains d'entre eux.

[6] L'ERRC a rédigé un document très intéressant sur le profil de la France par rapport aux Roms .

[7] Communiqué commun LDH-ERRC du 14 janvier 2014 .

La dissuasion par la noyade : l'Europe forteresse et ses cimetières marins

vendredi 21 février 2014, par Vicky Skoumbi

« La garde de frontières ne peut pas se faire sans pertes et pour que je me fasse bien comprendre, elle ne peut pas se faire sans qu'il y ait de morts. »
Thanassis Plevris, conseiller du ministère grec de la Santé, cadre du parti Nouvelle Démocratie

« Cela a été la pire image de ma vie. J'ai vu mon bébé se noyer et il me regardait. Il continuait à me regarder jusqu'à ce qu'il disparaisse dans l'eau. »
Ehsanullah Safi, réfugié afghan, rescapé du naufrage du 19/1/14 à Farmakonisi

En novembre 2012 déjà, Giusi Nicolini, la maire de Lampedusa, avait lancé ce terrible appel : « Je suis scandalisée par le silence de l'Europe, qui vient de recevoir le prix Nobel de la paix, face à une tragédie qui fait des milliers de victimes, atteignant les chiffres d'une véritable guerre (…) Quand on sait que pour ces personnes, la traversée en bateau est la dernière lueur d'espoir, alors je dis que leur mort est une honte et un déshonneur pour l'Europe. » La même se disait « de plus en plus convaincue que la politique d'immigration européenne considère ce bilan de vies humaines comme un moyen de modération du flux migratoire, sinon comme moyen de dissuasion » [1]. La preuve incontestable du bien-fondé de cette hypothèse sinistre fut apportée la nuit du 19 au 20 janvier dernier en mer Egée, avec la noyade des douze femmes et enfants tout près de la côte grecque, à Farmakonisi.

Douze de plus, douze de moins, avec le nombre de cadavres qui jonchent déjà les cimetières marins aux bords du territoire européen, cela ne change pas grand-chose, direz-vous. Dans la sinistre comptabilité de noyés – 136 selon l'estimation la plus basse depuis août 2012 seulement en mer Egée –, le chiffre 12 n'a pas de quoi réveiller les consciences et susciter un tollé. Sauf qu'ici, avec le naufrage à Farmakonisi en Grèce, nous avons la preuve irréfutable d'une stratégie délibérément criminelle : la dissuasion par la noyade. Car il ne s'agit nullement d'un fâcheux accident de plus, dû aux prises de risques inconsidérées de passeurs. À Farmakonisi, les douze femmes et enfants qui ont péri en mer ne furent point les victimes d'un naufrage dû aux intempéries ou aux avaries mécaniques ; leur mort a été délibérément causée par le comportement criminel de la garde côtière grecque qui, après les avoir remorqués à très grande vitesse vers la Turquie, leur a refusé tout secours une fois leur embarcation renversée.

Les manœuvres de la police portuaire laissent peu de doutes sur leur intention ; Les témoignages de survivants sont accablants sur ce point. La vedette des garde-côtes effectuait à vitesse accélérée des zigzags qui ont failli faire chavirer le petit bateau de pêche qu'ils remorquaient et, à partir du moment où l'eau a commencé à entrer dans celui-ci, ils ont redoublé leur vitesse malgré l'appel aux secours des réfugiés. Impassibles aux cris de femmes qui brandissaient leur bébé au-dessus de leur tête pour leur faire comprendre qu'il y avait des bébés à bord, ils ont continué leur course folle jusqu'à ce que le bateau coule. Non seulement ils n'ont pas porté secours aux naufragés, mais ils ont essayé par tous les moyens d'empêcher les survivants de monter à bord de leur vedette. Lorsque ceux-ci s'agrippaient à la navette, les garde-côtes essayaient à coups de pied de leur faire lâcher prise. Ils ont même réussi à empêcher un homme qui tendait un bâton de bois à une femme en train de se noyer de la secourir. Si, aujourd'hui, il y a de survivants pour témoigner de cet acte criminel, c'est très probablement dû au fait que

le moteur de la vedette a pris feu et que les garde-côtes ont été obligés de s'occuper de l'extinction de l'incendie ; c'est justement ce moment d'inattention qui a donné l'occasion aux naufragés de monter à bord.

La nuit du 19 à 20 janvier à Farmakonisi, à quelques kilomètres de la côte turque, un nouveau seuil de l'intolérable fut franchi. Jusqu'à maintenant nous savions que le traitement militaro-sécuritaire de la question migratoire condamnait les migrants qui essayaient de passer les frontières à une non-vie aux bords du territoire européen. Mais, dans sa guerre contre ces derniers, l'Europe « ne tue pas ; elle abandonne à la mort » [2], c'est du moins ce qu'on pouvait croire. Avec Farmakonisi nous avons la preuve que le tout sécuritaire européen est passé à la vitesse supérieure : il ne se limite plus à la non-assistance à personnes en danger, mais fait appel à des moyens plus directs de mises à mort. Ce qui s'est passé là ne relève pas d'un crime perpétré contre des personnes vulnérables, mais, par certains aspects, s'apparente à un crime contre l'humanité. Lorsque des garde-côtes armés et équipés, c'est-à-dire des personnes exerçant l'autorité, envoient au fond de la mer des enfants et des femmes coupables d'être des réfugiés extra-européens, la notion même de l'humanité est bafouée. Et nous sommes tous et toutes atteints dans notre dignité d'êtres humains. C'est justement cela qui a permis à la maire de Lampedusa de dénoncer un « holocauste moderne en Méditerranée » [3]. Bien entendu, Giusi Nicolini se réfère également ici au grand nombre de personnes vulnérables mortes en cherchant la protection humanitaire et l'asile, une hécatombe provoquée par la politique officielle de l'Europe telle qu'elle est mise en place par ses institutions ainsi que par les mécanismes étatiques qui en assurent l'exécution [4].

En effet, on pourrait difficilement mettre ce comportement criminel sur le compte d'une bavure d'individus sans scrupules. Car, depuis des années, des organismes internationaux comme Pro Asyl et Amnesty International dénoncent une politique systématique de refoulement collectif et sans distinction aux frontières marines et terrestres de la Grèce avec la Turquie [5], pratique qui viole frontalement la Convention de 1951 de Genève sur l'asile. Il s'agit de ce qu'on appelle les *push-back operations*, c'est-à-dire des opérations complètement illégales au regard du droit international pour les réfugiés. Que ce comportement criminel ne soit pas l'exception, mais plutôt la règle, est démontré par un documentaire de la *Deutsche Welle*, tourné en 2013, où l'on voit la garde côtière grecque menacer de mort, armes en main, les migrants interceptés. À un autre moment, sur la même vidéo, on aperçoit les garde-côtes tirer sur le moteur du bateau de migrants en poussant de cris triomphants « Tu les as eus, tu les as eus ! ("tu les as baisés" en traduction littérale) ». Lorsque les garde-côtes montent sur le bateau « suspect », ils distribuent généreusement aux alentours de coups de poing et de pied [6].

Tout cela n'est pas juste une dérive vers la barbarie des garde-côtes de leur propre initiative ; non pas qu'eux-mêmes soient exempts de responsabilités, loin de là. Mais il ne faut surtout pas négliger le fait qu'ils exécutent des ordres de leurs supérieurs, lesquels ne font que donner corps à la politique gouvernementale. Dans la vidéo de *Deutsche Welle*, l'officier de la police portuaire interviewé dit clairement que la garde côtière ne fait qu'exécuter des ordres qui viennent du pouvoir politique. Et, pour ne pas laisser planer le moindre doute, Antonis Samaras en personne, Premier ministre grec en exercice, s'est vanté, lors du récent débat sur le budget 2014, d'avoir placé en position prioritaire à l'agenda des institutions européennes l'immigration « clandestine » et d'avoir su imposer de méthodes jusqu'à alors inacceptables. « Et je vous rappelle qu'il y a peu de temps où on n'osait pas, dans les institutions européennes, parler d'immigration clandestine ! Maintenant, avec les autres pays du sud méditerranéen nous avons su l'imposer en priorité dans l'agenda européen. Qui plus est, avec des tactiques de "dissuasion" qui jusqu'alors étaient interdites ».

Après le tollé suscité par le naufrage de Farmakonisi, le ministre grec de la Marine marchande, Miltiadis Varvitsiotis, irrité par les critiques du commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Nils Muiznieks, qui dénonçait un « acte probable

d'expulsion collective ayant échoué », avait affirmé que « Muiznieks et certains autres veulent créer un scandale politique en Grèce » [7]. Le ministre a démenti en bloc les témoignages de survivants en assurant que la garde côtière avait fait de son mieux pour sauver le plus grand nombre de personnes, compte tenu des conditions de navigation difficiles. Mais il avait ajouté : « Personne ne veut ouvrir en grand les portes et octroyer l'asile à tous les immigrants qui se présentent dans ce pays. » À nous de comprendre comment le verrouillage des portes d'entrée s'effectue et à quel prix. Le ministre, anticipant notre perplexité, avait déjà déclaré à la chaîne grecque Alpha : « La première chose que nous faisons est de demander aux forces turques de venir les (les migrants et autres réfugiés) récupérer. Si ils n'ont pas passé les frontières, nous cherchons d'une façon ou d'une autre un moyen de les réintroduire du côté turc », ce qui revient à un aveu public des refoulements massifs à la frontière [8]. Enfin, ce n'est qu'après les appels insistants des organismes internationaux pour une enquête indépendante, qui fera la lumière sur les conditions du naufrage, qu'une enquête a été ouverte par le Parquet du Pirée. Mais, comme on l'a déjà vu, les témoignages de survivants laissent peu de place au doute quant aux responsabilités pénales des garde-côtes pour avoir délibérément causé la mort de personnes vulnérables. Qui plus est, ils ont sciemment extorqué des fausses dépositions de survivants en leur demandant avec insistance de signer un papier dont le contenu leur restait complètement opaque, car écrit en grec. Ceci étant, peu de doutes subsistent aussi sur les responsabilités à la fois politiques et pénales de leurs supérieurs hiérarchiques et surtout du gouvernement grec lui-même, qui est le donneur d'ordres et qui se hâte à couvrir des telles pratiques. Il est à noter que, juste trois jours après le naufrage de Farmakonisi, l'agence européenne Frontex, dans un rapport bourré d'erreurs, s'est précipitée pour dédouaner d'avance la police côtière grecque de toute responsabilité, et ceci bien avant l'ouverture de toute enquête. Comme quoi la solidarité des gardiens de l'Europe forteresse joue à fond lorsqu'il s'agit de couvrir des opérations criminelles qu'ils mènent de concert.

Lampedusa et Farmakonisi ne sont point des « tragédies » à déplorer, mais les conséquences logiques d'une stratégie qui fait fi de droits humains, voire du droit à la vie, afin de préserver le territoire européen de flux migratoires censés menacer celui-ci d'invasion.

Or, nous savons que ce crime ne serait pas l'apanage d'une barbarie spécifiquement grecque qui entacherait la civilisation européenne et ses très hautes valeurs humanitaires. Farmakonisi est bien plutôt le point d'orgue d'une politique européenne globale. Doit-on rappeler ici qu'une loi italienne contre l'immigration illégale interdit aux pêcheurs de prêter main-forte aux « clandestins » en danger, sous peine d'amendes et de saisie de leurs bateaux ? Que des embarcations en détresse ont été laissées à la dérive au large de la Libye pendant deux semaines en mars 2011, sous les yeux indifférents de bateaux de l'OTAN ? Et que le refoulement massif sans examen de cas par cas est pratiqué non seulement par la Grèce, mais aussi par Malte et l'Italie ? Que cette pratique de refoulement à la frontière, qui interdit tout passage aux potentiels demandeurs d'asile, loin d'être le monopole de la police portuaire grecque, est la tâche sinon officielle, du moins officieuse, de Frontex, l'agence européenne pour la gestion de frontières externes de l'UE ? Et que le « Guantanamo-style » [9] camp d'Amygdaleza, aux alentours d'Athènes, où les migrants sans titre de séjour peuvent être enfermés pour dix-huit mois, côtoie celui de Mineo, à Catane, où quatre mille personnes sont entassées dans des conditions dégradantes [10] ? Enfin, que ces véritables prisons pour détenus sans procès ni jugement, sans accès aux droits les plus élémentaires de prisonniers, sont financées par l'Union européenne ?

Focalisons-nous un instant sur le rôle très controversée de Frontex. Tout d'abord la multiplication des patrouilles aux frontières, et plus généralement la surveillance accrue des celles-ci par une armée européenne équipée d'avions, hélicoptères, navires et moyens techniques à la pointe de la technologie – car Frontex est tout cela – n'a pour résultat que la multiplication respective de noyades et d'autres types de morts violentes de candidats à l'immigration. Ceci pour deux raisons

essentielles.

Premièrement, les migrants sont obligés de tenter un passage dans des conditions météorologiques de plus en plus difficiles, afin d'éviter justement d'être repérés par les patouilles en question. Entreprendre la traversée maritime par gros temps, sur une embarcation de fortune, augmente inévitablement le risque d'un « accident ». Deuxièmement, lorsqu'à force de moyens techniques et d'effectifs déployés une voie de passage ferme, elle est automatiquement déplacée vers un itinéraire encore plus dangereux. Bref, la surveillance accrue des frontières par des moyens militaires entraîne une augmentation exponentielle des risques auxquels les migrants s'exposent avec un accroissement du nombre de morts. Les milices d'anges gardiens qui sont censés assurer la protection de l'espace européen des dangereux « envahisseurs » ont « les mains sales » [11].

Frontex a activement coopéré à l'enfermement des migrants dans les camps d'Evros, à la frontière gréco-turque du Nord, où ils sont détenus dans des conditions inhumaines et dégradantes ; elle continue à travailler actuellement main dans la main avec la police portuaire grecque en lui signalant tous les bateaux suspects, de sorte que celle-ci puisse mener à bien les refoulements massifs vers la Turquie. On voudrait croire que ces refoulements sauvent au moins des vies, ce qui n'est hélas pas forcément le cas. Voyons cela d'un peu plus près : Olivier Clochard, cofondateur de l'observatoire des frontières Migreurop (réseau européen et africain de militants et chercheurs), y répond par des chiffres, ceux d'Eurostat : « Frontex demande un renforcement de ses moyens, mais les résultats ne sont pas là. En 2005, année de la création de Frontex, il y a eu 922 morts aux frontières. En 2007, alors que sont créées les unités spéciales, les 'Rabits', et que le budget de l'agence augmente, il y a 1786 morts. En 2009, l'organisation a établi des accords bilatéraux avec l'ex-dictateur libyen, Mouammar Kadhafi, pour constituer des patrouilles conjointes avec les garde-côtes libyens, et il y a encore eu 1500 morts aux frontières européennes. » [12]

Parallèlement, la politique d'externalisation des centres de détention pour migrants bat son plein. « Aux portes de l'Union européenne, des camps maintiennent sur place des candidats irréguliers au passage des frontières et des morts s'accumulent en mer Méditerranée, tandis que les pays riverains sont mis à contribution par des accords bilatéraux et de réadmission dans cette vaste opération de contrôle, de dissuasion et de répression [13]. »

Assez donc de ce double langage de l'Europe, qui d'un côté s'insurge et dénonce les violations de droits de l'homme par les garde-frontières et les forces de l'ordre grecques, et de l'autre finance des véritables camps de concentration où un migrant, un demandeur d'asile et même un mineur non accompagné peuvent être détenus pour une durée de dix-huit mois dans des conditions dégradantes et sans passer devant un juge. Assez de cris de consternation de vierges effarouchées devant Lampedusa et Farmakonisi : ces deux drames ne sont que les miroirs grossissants qui révèlent au grand jour le prix à payer pour la construction d'une Europe forteresse. Car le fin mot de la politique migratoire européenne a été parfaitement résumé par le chef de la police grecque, Nikos Papagianopoulos, lorsque pendant une allocution aux officiers il sommait ceux-ci de « leur rendre [aux migrants] la vie invivable » ! C'est justement cette ligne politique-là qui se traduit par l'impunité la plus complète des garde-côtes pour séquestrations, viols, tortures, non-assistance à personnes en danger, voire pour des sabordages délibérés des embarcations des migrants.

Une forteresse de plus en plus dépeuplée ? Pour quoi faire ?

Une question légitime s'impose à ce point. Comment comprendre une telle chasse à l'homme contre les migrants au moment où la vieille Europe, frappée d'une crise démographique sans précédent, a et aura de plus en plus besoin de migrants, de millions de migrants pour pouvoir survivre ? Qui payera nos retraites, qui pourra s'occuper de nos vieux et de nos malades, avec une baisse de natalité sans précédent ? Et dans ce cadre, comment comprendre la véritable guerre contre les « clandestins », menée avec des

vrais moyens militaires ? Un rapport de la Fondation Schumann, écrit par Catherine Wihtol de Wenden [14], pointait, depuis 2008 déjà, qu'à l'horizon de 2030, « en Europe et au Japon, le nombre des inactifs dépassera celui des actifs », avec toutes les conséquences qu'un tel déséquilibre ne manquerait pas d'avoir sur le plan social, sociétal et économique. À quelle rationalité obéit donc une telle stratégie ? La question est d'autant plus légitime que nous savons parfaitement que, par la politique des murs et des refoulements massifs, on n'obtient pas les résultats escomptés. Elle s'avère d'une efficacité limitée et provisoire, jusqu'à ce que s'ouvre une autre voie de passage. Même la macabre dissuasion par la noyade peut à terme s'avérer contreproductive.

Comme l'a très justement pointé Giusi Nicolini, « il ne sert à rien de dépenser tout cet argent pour Frontex pour surveiller nos frontières. Il faut leur expliquer [aux électeurs] que les personnes qui arrivent à Lampedusa, ces mères, ces enfants, viennent parce *qu'ils ne peuvent pas faire autrement*. Ils préféreraient rester dans leur pays s'ils le pouvaient. » [15] Elles viennent et continueront à venir au risque de leur vie car ils n'ont pas le choix. « Ces voyages ont des raisons graves, profondes, qui exigent un changement de cap important dans les politiques économiques et les politiques de coopération. Tant que nous n'aurons pas changé de modèle de développement, tant qu'une partie du monde restera pauvre, exploitée et déchirée par les guerres, ces personnes chercheront ailleurs une vie meilleure. » [16]. Ceci n'est un secret pour personne, encore moins pour nos dirigeants. Alors, pourquoi poursuit-on une politique sécuritaire criminelle qui fait des milliers de morts sans pour autant arrêter les flux migratoires qu'elle est censée endiguer ?

La première réponse qui s'impose avec la force de l'évidence est la finalité idéologique de la création d'un ennemi intérieur à surveiller de près et un ennemi (semblable, sinon le même) *ante portas* à pourchasser sans pitié. Benjamin Abtan, président du Mouvement antiraciste européen (EGAM), y voit le signe d'une victoire idéologique de l'extrême droite, qui aurait réussi à imposer comme position politique culturellement dominante en Europe la défiance vis-à-vis de l'immigration, voire le rejet de l'immigré et la criminalisation de l'étranger « clandestin ». De « nombreux partis d'extrême droite ont utilisé la stigmatisation des immigrés comme discours social structurant et ont pu ainsi graduellement imposer leurs vues. Les conséquences de cette victoire idéologique de l'extrême droite se font sentir durement : moins de droits sociaux pour tous, et plus de violences et de meurtres racistes, comme en Grèce. » [17]

Cette tactique s'intègre à une tendance plus ample à la « racialisation des rapports sociaux » dont parle Eric Fassin, qui vient occulter les vraies oppositions qui sont à l'œuvre dans les sociétés occidentales. La criminalisation de la migration est le pendant idéologique de l'enfermement des migrants dans des zones extraterritoriales (situées au bord mais aussi au cœur de la société) qui sont soustraites à la juridiction nationale. Ce traitement militaro-sécuritaire de la question migratoire est le domaine par excellence où s'exerce aujourd'hui la souveraineté nationale, au moment où la souveraineté monétaire et économique est en vrai recul en Europe. « Avec le tournant anti-universaliste des États européens, les gouvernements nationaux semblent avoir trouvé tout le fondement de leur légitimité [...] dans la "protection" des populations contre les effets néfastes de cette mondialisation » [18], une protection qui se résumerait à la lutte par tous les moyens contre l'immigration clandestine et les menaces qu'elle serait censée représenter.

En deuxième lieu, vient la nécessité d'une stratégie globale de gestion des populations en temps de crise, qui consiste à multiplier les diverses formes d'exclusion et à instaurer des véritables zones de non-droit au bord de la société, mais aussi en son sein. Car les exclusions se multiplient en cercles concentriques qui parfois se recoupent et d'autres fois s'opposent : les exclus enfermés hors les frontières entourent ceux enfermés dans les centres de détention, lesquels sont entourés par des autochtones en déshérence, les nouveaux parias qui errent aux marges de la société dont ils se sont fait éjecter par la logique impitoyable du marché. Il s'agit de terroriser les couches populaires par la diversification et l'interconnexion des modes d'exclusion qui, à terme, n'épargneraient personne,

sauf les plus fortunés. En légitimant la violation systématique de droits, en créant une sous-humanité dont le droit à la vie même est contesté, la voie est ouverte à la généralisation de la suspension de l'État de droit pour tous et à l'instauration d'un état d'exception permanent. Le tout sécuritaire face aux flux migratoires est partie intégrante d'une stratégie biopolitique qui érige la peur en pierre angulaire de la gestion politique de populations. Pour ce faire, il faut instituer un dispositif de double exclusion à forte valeur d'exemplarité : d'une part celui qui refoule aux frontières er entasse à des « hors-lieux », et d'autre part celui qui crée des zones d'extraterritorialité au sein de la société c'est-à-dire à des lieux de mise à l'écart. Bref, une exclusion externe qui maintient les indésirables au dehors dans des camps externalisés, d'une exclusion interne [19], qui impose aux migrants « irréguliers » un régime d'exception destiné à les soustraire à la fois aux juridictions nationale et internationale.

En effet, nous ne saurions saisir les enjeux de la politique migratoire européenne criminelle – car, entre autres, le refus d'accueillir les réfugiés syriens sur son sol revient à une condamnation à mort – sans l'associer au destin que réserve l'Europe aux populations considérées comme « superflues ». Dans une analyse percutante dont la justesse est de plus en plus vérifiée par les faits, Dimitris Vergetis avait démontré comment dans le cadre de l'offensive ultralibérale se dessine « une nouvelle biopolitique de l'espèce… chargée d'assainir le corps social de toutes les existences parasitaires ». Et Vergetis d'ajouter : « Ce qui est à l'ordre du jour n'est pas assimilable à une simple rationalisation comptable des dépenses de santé, ni au simple démantèlement des dispositifs de protection sociale. À travers une gestion comptable orientée du dispositif du bio-pouvoir, on procède à la redéfinition de ses fonctions et à la réassignation de ses missions. Mais il faut saisir que les gains obtenus se capitalisent sur deux tableaux : réduction des dépenses inutiles et éradication indirecte des populations indésirables. L'ultralibéralisme avance d'un pas décidé. Dans son passage à l'acte criminel, il manifeste sa résolution de planifier l'élimination lente, discrète et politiquement correcte des populations superflues dont l'existence plombe les comptes sociaux et empêche les économies occidentales de booster leur compétitivité. Évalués à l'aune utilitaire de l'ultralibéralisme, les retraités, les chômeurs difficilement recyclables, les non-productifs, ceux qui sont stigmatisés comme « malades mentaux », les handicapés, les malades chroniques, les immigrés exténués par les persécutions, des segments de la jeunesse non qualifiée, etc., ne représentent plus des populations intégrables au jeu social mais des hétérogénéités parasitaires dont l'existence contrevient au cadre idéal de reproduction du capital et de maximisation du profit. Fatalement, un sort funeste est réservé à ces existences encombrantes auxquelles le capitalisme ultralibéral assigne un statut de populations superflues. Leur élimination s'impose. Il y va de la santé du capitalisme. » [20]

Troisièmement, cette guerre faite aux dangereux « envahisseurs » sert des fins carrément économiques. La création d'une masse corvéable à merci, dont l'existence-même est frappée de clandestinité, fournit une main-d'œuvre exploitable à des prix qui défient toute concurrence. Il va de soi que la présence d'une réserve de travailleurs privés de tout droit opère comme un vecteur de dumping social. C'est-à-dire que, parallèlement à la délocalisation vers les pays de l'Est et de l'Asie, on aurait le loisir de délocaliser sur place en créant des zones où les conditions de travail s'apparentent à celles qui règnent en Chine, (où les heures de travail peuvent dépasser les 14 par jour, où le versement ou pas des salaires, qui de tout façon suffisent à peine pour couvrir les besoins les plus élémentaires, est laissé au gré de l'employeur). Ainsi, l'ultralibéralisme qui sévit actuellement dans l'UE réussit à « délocaliser » le modèle chinois en Europe. Prenons un exemple parlant de la façon dont la présence des étrangers sans droits sur le sol d'un pays peut être malicieusement employée pour imposer la surexploitation généralisée et la flexi-précarité pour tous. En Grèce, le parti nazi Aube Dorée a offert à des Grecs déshérités ses services d'agence pour l'emploi en les faisant embaucher à la place des immigrés, pour des salaires de 15 à 18 euros par jour et sans sécurité sociale, le tout avec frais de commission à

son profit. Ainsi la « cause nationale » de purification ethnique de l'emploi s'avère une manne pour ceux qui savent en bénéficier.

Au même moment, toujours en Grèce, des grands exploitants agricoles ont pu avoir accès à une main-d'œuvre quasi gratuite dans des camps de détention régionaux où ils ont le droit de choisir à leur aise les travailleurs saisonniers parmi les « clandestins » détenus. Le tout en pleine légalité, car couvert par l'article 37 de la loi 3907/2011, qui stipule que les détenus en attente d'expulsion peuvent être employés comme salariés, à des prix qui défient toute concurrence et, cela va de soi, privés de tout droit salarial. Comme quoi il faudrait une fois pour toutes se décider d'appeler les camps de rétention sur le territoire grec par leurs vrais noms, à savoir camps de concentration. En tout cas la ressemblance entre les deux est frappante.

Mais la dimension économique ne se limite pas à l'exploitation des « clandestins », détenus ou en liberté, une liberté qui ressemble fort à une libération provisoire. Elle comporte également un autre aspect, trop souvent négligé : celui du marché très lucratif des camps et centres de détention. Ici aussi règne la règle d'or du fameux partenariat public-privé, où l'État est appelé à financer les entreprises privées qui prennent en charge la construction, le gardiennage et l'approvisionnement de camps. L'UE, entre 2007 et 2013, a dépensé 4 milliards pour la « solidarité et la gestion de flux migratoires ». Sauf que cela a fini par financer des centres qui n'offrent comme accueil que la détention surveillée pouvant se prolonger jusqu'à dix-huit mois, dans des conditions terrifiantes.

Mais, même lorsqu'ils sont en liberté, les migrants avec ou sans papiers vivent dans la misère la plus totale, étant dans l'incapacité de défendre leurs droits élémentaires. L'exemple le plus flagrant de la surexploitation et des violences patronales contre les étrangers est l'épisode sinistre d'avril dernier à Manolada, où 200 travailleurs saisonniers se sont fait tirer dessus à balles réelles par les contremaîtres d'un grand producteur de fraises, lorsqu'ils ont osé revendiquer leurs impayés [21]. Les saisonniers, dont la plupart étaient originaires du Bangladesh, vivaient dans des conditions indignes, même pour des animaux, sous des bâches récupérés de serres de fraise ; ils réclamaient leur paye et notamment des arriérés de six mois. La fusillade a fait plusieurs blessés dont au moins sept graves. Cela revient à dire que lorsque les migrants ne sont pas enfermés dans des camps de détention, ils sont souvent réduits à vivre dans des camps à l'air libre où règne la terreur, où ils sont quotidiennement exposés aux violences d'Aube Dorée qui les persécute, les agresse, les pille et les tue en toute impunité et avec la complicité passive ou active de la police et de la justice grecques [22]. Il est également à noter que les enfants de parents étrangers nés en Grèce sont considérés comme des étrangers ayant besoin d'un permis de séjour pour continuer à vivre dans le pays où ils ont vu le jour. Actuellement, avec le droit du sang qui prévaut en Grèce, il n'y a pratiquement aucune possibilité juridique d'obtention de la nationalité pour la deuxième génération d'immigrés, ceux-ci étant traités comme des étrangers dans leur propre pays et confinés dans des ghettos aux marges de la société.

Enfin, la politique européenne d'appauvrissement systématique du Sud et de création d'armées de chômeurs, sous la férule de la Troïka, génère, entre autres, un bénéfice secondaire non négligeable, à savoir la création de flux migratoires intra-européens. Dans cette nouvelle répartition de la main-d'œuvre, il revient au Sud d'endiguer les flux migratoires de l'Afrique et de l'Asie, tout en fournissant aux pays du Nord en plein déficit démographique, comme l'Allemagne, une immigration très qualifiée. Ainsi, des pays comme la Grèce, l'Italie et l'Espagne seront privés de leur jeunesse diplômée, ce qui ne les empêchera pas de profiter à fond de la zone grise d'une humanité clandestine que forment les migrants extra-européens. Ces derniers sont et seront la main-d'œuvre corvéable et malléable à merci et, en tant que tels, ils sont plus que nécessaires au développement du capitalisme sauvage déchaîné en Europe. Sauf qu'il faudrait les maintenir dans un statut d'exclus de l'humanité, de parias, fraudeurs de l'existence, pour que leur traitement inhumain soit justifié. Ce bannissement de pans entiers de la

population mondiale crée les conditions nécessaires pour la mise en place des zones spéciales où ils seront confinés sous la menace d'une expulsion imminente. Il s'agirait de vraies zones d'économie prioritaire, affranchies de toute contrainte législative, c'est-à-dire des zones où le capitalisme sauvage jouit sans entraves de la pleine et entière liberté d'entreprendre. Nous avons déjà eu un avant-goût de ce que cette dernière signifie avec la construction en temps record des infrastructures des Jeux olympiques d'Athènes, où quelque 130 ouvriers étrangers ont laissé la vie et des centaines d'autres ont été gravement blessés sur l'autel du miracle athénien de 2004.

Car on ne peut pas comprendre autrement cette contradiction qui saute aux yeux : d'une part la nécessité impérieuse pour l'Union européenne d'« importer » quelques millions de migrants d'ici 2020, si du moins elle ne veut pas voir le volume de sa population rétrécir comme peau de chagrin, et d'autre part la véritable guerre menée par les instances européens, à l'aide de Frontex, contre les migrants. Et si finalement l'interdiction de séjour aux étrangers, dont la présence serait le seul moyen de contrecarrer le vieillissement grandissant des populations européennes avec tout ce que cela comporte de coût social, n'était en réalité qu'un moyen d'une efficacité redoutable pour attaquer les droits sociaux, les prestations de la sécurité sociale, repousser l'âge de départ à la retraite et diminuer le montant des pensions ? L'acceptation sur le sol européen des jeunes actifs qui assureraient par leurs cotisations ces acquis ne permettrait pas, en effet, de présenter le démantèlement du système de santé et de l'assurance retraite comme une fatalité imposée par la courbe démographique.

Mais on pourrait nous opposer, avec la hausse du chômage qui atteint des records dans les pays du Sud, qu'il n'y a pas de place pour tout le monde. Sauf que le chômage de masse n'est point une donnée structurelle de l'économie et encore moins une fatalité incontournable. On a su le créer par une politique extrême d'austérité, par la destruction méthodique des emplois, la diminution croissante des dépenses publiques, etc. De même que l'on sait qu'avec la baisse systématique et croissante du pouvoir d'achat des salariés, de plus en plus parmi eux perdront tôt ou tard leur travail. Une hypothèse plausible serait de voir, dans les persécutions contre les étrangers et la construction de l'Europe forteresse, un moyen pour instaurer une situation démographique telle qu'elle justifie l'attaque de tous les acquis sociaux des dernières décennies. Cependant, il ne faudrait pas se laisser leurrer : malgré leurs déclarations idéologiques tonitruantes, les tenants d'une Europe pour les Européens blancs et chrétiens savent tirer le maximum de profit de la présence des étrangers sans papiers. Ils sont suffisamment clairvoyants pours savoir qu'ils n'arrêteront pas les flux migratoires causés par des guerres, des conflits violents, des persécutions politiques, des famines et des catastrophes environnementales. Par ailleurs, ils ne sauraient expulser tout le monde pour une série des raisons dont la première est que la plupart des prétendus clandestins ne sont pas expulsables. Mais, dans le cadre d'une stratégie ultralibérale outrancière, le maintien de couches entières de la population dans le statut de clandestins, leur imposant une existence hors la loi privée de tout droit, constitue, parallèlement à la menace de délocalisation, un vecteur redoutable de dumping social. Ainsi, un patron grec a la liberté de choisir entre des Pakistanais terrorisés par les rafles de la police et les pogroms d'Aube Dorée, et les Grecs chômeurs de longue durée sans indemnité ; qu'il embauche les autochtones au *black* pour une rémunération de « clandestins », ou les migrants dont il pourrait à l'occasion se débarrasser sans leur verser un sou en les dénonçant à la police, il sera toujours gagnant. Donc, la présence au sein d'une société des zones de non-droit est un opérateur de pointe pour délégitimer les droits sociaux et imposer la dérégulation généralisée du travail et la flexi-précarité pour tous. Et ce fait comporte un bénéfice secondaire supplémentaire : en présentant les migrants en grande vulnérabilité comme cause première de la casse sociale, ceux qui nous gouvernent arrivent à nous dresser les uns contre les autres et à déplacer les lignes de démarcation. Ainsi sont mis à l'abri tous ceux et celles qui tirent grand profit tant de la surexploitation systématique des uns que de la misère extrême des autres.

En conclusion, la chasse à l'homme aux frontières et le maintien *intra-muros* des étrangers dans un état de clandestinité, bref la politique migratoire de l'Europe, est partie intégrante d'une stratégie plus générale de dumping social et de gestion de populations considérées comme superflues. Se dégage une nouvelle répartition mondiale du travail avec externalisation du prolétariat vers d'autres continents, accompagnée d'une prise en otage des migrants qui deviennent les parias du monde, traités aux portes de l'Europe comme une humanité indésirable. Le tableau est complété par la création d'un chômage de masse dans les pays de l'Europe du Sud, qui incite les jeunes diplômés à émigrer vers le Nord, ce qui crée de véritables flux migratoires intra-européens s'adjoignant à d'autres déjà existants de l'est de l'Europe vers l'ouest.

Creuser les inégalités sociales non seulement au sein de chaque société, mais le long d'une ligne de répartition géographique des richesses et des degrés de pauvreté, voici la nouvelle géopolitique de l'Europe et de ses rapports au monde. À vrai dire, pas si nouvelle que cela. Ces inégalités-là ont toujours existé mais dans le cadre des rapports coloniaux et non pas au sein du même bloc dominant. Car, maintenant, la répartition Nord-Sud fera que les chômeurs qualifiés du Sud deviendront les pauvres du Nord tandis que les pauvres du Sud seront les migrants soumis à des conditions d'extrême précarité et vivant sous la menace constante de l'enfermement et/ou de l'expulsion. En même temps, des solutions inédites seront mises en place pour faire face aux besoins de populations problématiques. Par exemple, pour la prise en charge de personnes âgées dépendantes, une pratique qui fait baisser considérablement la note des frais, commence à gagner du terrain en Allemagne. Dans le cadre de l'externalisation généralisée des services, une solution ingénieuse a été trouvée : la délocalisation des vieux vers les pays en voie de développement en Asie ou en Afrique [23] !

Face à cette politique criminelle, il est de notre devoir d'affirmer avec force qu'il n'y a qu'un seul monde. Car, comme le dit Alain Badiou, jusqu'à maintenant la mondialisation a réussi à créer un monde unique d'objets et de marchandises, mais, de celui-ci restent exclus les hommes et les femmes. Face à ce faux monde fait de « murs, de noyades, de guerres, de zones de pillages, de zones qui se protègent contre tout, des zones de misère totale », il revient à nous de créer un seul monde d'humains régi par le principe « de l'égalité d'existence en tout lieu de ce monde unique » [24]. Et celui-ci sera le nôtre.

Frontex, l'armée de l'ombre

L'agence Frontex, raccourci pour « Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux *front*ières *ext*érieures des États membres de l'Union européenne », a été créée en octobre 2004 et est opérationnelle depuis octobre 2005. Son siège se situe à Varsovie. Son rôle essentiel est la chasse aux migrants, en liaison avec les États membres de l'UE, qu'elle aide à « protéger » leurs frontières extérieures. Selon le règlement de 2004 et les divers actes modificatifs, ses tâches sont les suivantes [25] :

- coordonner la coopération opérationnelle entre États membres en matière de gestion des frontières extérieures ;
- mettre au point un modèle d'évaluation commune et intégrée des risques et préparer des analyses des risques générales et spécifiques ;
- prêter assistance aux États membres pour la formation de leurs gardes-frontières en développant des normes communes de formation, en fournissant une formation au niveau européen pour les instructeurs des gardes-frontières nationaux, en organisant des séminaires et en offrant une formation

complémentaire aux agents des administrations compétentes ;

- suivre l'évolution de la recherche en matière de contrôle et de surveillance des frontières extérieures ;
- assister les États membres confrontés à une situation exigeant une assistance opérationnelle et technique renforcée à leurs frontières extérieures ;
- fournir aux États membres l'appui nécessaire pour organiser des opérations de retour conjointes. L'Agence peut utiliser les ressources financières de l'Union qui sont disponibles à cet effet et doit dresser l'inventaire des meilleures pratiques d'éloignement des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier ;
- déployer des équipes d'intervention rapide aux frontières (RABIT) dans les États membres confrontés à des situations urgentes et exceptionnelles résultant, par exemple, d'un afflux massif d'immigrants clandestins.

L'action de l'agence, ayant essentiellement pour but l'externalisation de l'asile, fait l'objet de nombreuses critiques. En 2013, a été lancée la campagne *Frontexit*, portée par des associations, des chercheurs et des individus issus de la société civile du nord et du sud de la Méditerranée, à l'initiative du réseau Migreurop. La campagne Frontexit condamne *« une approche exclusivement sécuritaire [qui] oriente les politiques migratoires européennes : délivrance restrictive des visas, construction de murs et de clôtures, contrôle militarisé des frontières et renvoi forcé dans les pays d'origine, sous-traitance du contrôle migratoire à des États peu démocratiques* [26]. »

Cette campagne évoque aussi les « zones d'ombre » entourant les pratiques de Frontex : *« Avec Frontex, l'Europe déploie donc des moyens disproportionnés pour combattre un ennemi qui n'en est pas un : le migrant. Une des caractéristiques principales de l'agence est le manque de transparence de ses activités. Peu de gens en ont d'ailleurs entendu parler... Quelles garanties l'agence présente-t-elle en termes de respect des droits des migrants lors de ses opérations ? Et qui est responsable en cas d'atteinte aux droits fondamentaux lors des opérations de Frontex : est-ce l'agence, l'État où se déroule l'opération, ou encore l'État dont relèvent les gardes-frontières impliqués* [27] *? »*

Jean Tosti

Notes

[1] Lire le cimetiere de lampedusa .

[2] Non-lieu, non-personnes, c'est l'expression qu'emploie Eric Fassin pour parler de la « bio- (ou nécro-) politique » qui traite les migrants comme de non-personnes.

[3] Lire la maire de Lampedusa dénonce un holocauste moderne en méditerranée.

[4] Le nombre exact d'hommes et de femmes qui ont péri aux confins de l'Europe est et restera très probablement inconnu. La plus basse des estimations, qui s'appuie sur un inventaire détaillé, fait état de 17 306 morts. Voir la liste documentée de 17 306 morts de réfugiés à travers l'Europe-forteresse établi le 1er novembre 2012,

[5] http://www.proasyl.de/en/press/press/news/12_refugees_die_during_alleged_push_back_operation_off_greek_island/

[6] http://initiativegrecqueaparis.wordpress.com/2014/02/01/des-garde-cotes-grecs-menacent-de-tuer-des-migrants/

[7] http://www.lemonde.fr/europe/article/2014/01/31/des-migrants-naufrages-accusent-la-grece_4357697_3214.html, et, pour un compte rendu plus détaillé des témoignages des survivants, http://www.theguardian.com/world/2014/jan/27/greek-boat-tragedy-migrant-survivors-mourn-lost-relatives

[8] http://left.gr/news/sygharitiria-gia-tis-apothiseis-sas#sthash.DI3T6anD.dpuf .

[9] L'hebdomadaire *Newsweek*, dans un reportage en Grèce publié dans le numéro daté de 9-16 septembre 2013, avait qualifié le camp d'Amygdaleza « Guantanamo-style internement camp », p. 28.

[10] http://www.mediapart.fr/journal/international/251213/la-maire-de-lampedusa-denonce-un-holocauste-moderne-en-mediterranee .

[11] Frontex fut surnommée à juste titre par Human Rights Watch « les mains sales de l'Europe ». http://www.hrw.org/fr/news/2011/09/21/ue-l-agence-charg-e-des-fronti-res-expose-les-migrants-des-conditions-abusives .

[12] http://www.liberation.fr/monde/2013/10/12/frontex-l-opacite-aux-frontieres-de-l-europe_938564. Sur le rôle obscur de Frontex, voir le livre de Claire Rodier, *Xénophobie business*, Paris, La Découverte, 2012, dont des extraits ont été publiés par Mediapart. http://www.mediapart.fr/journal/international/031012/immigration-frontex-diplomatie-parallele-et-business-opaque .

[13] http://www.robert-schuman.eu/fr/doc/questions-d-europe/qe-111-112-113-fr.pdf .

[14] Ibid.

[15] http://www.mediapart.fr/journal/international/251213/la-maire-de-lampedusa-denonce-un-holocauste-moderne-en-mediterranee ;c'est moi qui souligne.

[16] Ibid.

[17] http://leplus.nouvelobs.com/contribution/907010-immigration-en-europe-pourquoi-nous-en-avons-besoin-pour-la-democratie.html.

[18] Agier Michel « L'encampement du monde », *Plein droit* 3/2011 (n° 90), p. 21-24. URL : www.cairn.info/revue-plein-droit-2011-3-page-21.htm.

[19] Michel Agier parle à ce sujet d'un « exil intérieur ».

[20] http://blogs.mediapart.fr/edition/les-invites-de-mediapart/article/210213/les-populations-superflues .

[21] http://fr.euronews.com/2013/04/18/grece-fusillade-contre-des-travailleurs-agricoles-migrants/ . http://www.bastamag.net/En-Grece-les-fraises-se-paient-le-prix-du-sang. http://initiativegrecqueaparis.wordpress.com/2013/04/18/grece-un-superviseur-dune-ferme-tire-sur-ses-employes-bangladais-pres-de-30-blesses-par-okeanos/ .

[22] Que ceux et celles qui croient qu'on a déjà fini avec Aube Dorée parce que quelques-uns de ses leaders sont en prison visionnent cette vidéo où on voit les Sections d'Assaut du parti grec nazi revenir sur la scène du crime à Keratsini pour détruire le panneau à la mémoire de Pavlos Fyssas et attaquer un lieu alternatif autogéré. NB : les exactions de l'Aube Dorée ont été perpétrées sans que ses protagonistes soient le moins du monde inquiétés par la police qui a brillé par son absence. *Last but not least*, la vidéo date du 25 janvier 2014. http://lahorde.samizdat.net/2014/01/28/athenes-des-neonazis-attaquent-un-centre-social-video/ .

[23] http://www.monde-diplomatique.fr/2013/06/HAARHOFF/49160 .

[24] Conférence inédite d'Alain Badiou, prononcée à Athènes le 25 janvier 2014, à l'occasion d'un débat organisé par la revue grecque □□□th□□□, la coalition municipale Ville Ouverte et la formation étudiante AREN.

[25] http://europa.eu/legislation_summaries/justice_freedom_security/free_movement_of_persons_asylum_immigration/l33216_fr.htm

[26] Source : http://www.frontexit.org/fr/a-propos/frontex.

[27] *Ibid.*

La stratégie européenne pour l'emploi : une certaine conception de l'emploi des femmes

vendredi 21 février 2014, par Stéphanie Treillet

La stratégie européenne pour l'emploi affiche comme objectif une augmentation significative du taux d'activité et d'emploi des femmes dans tous les pays de l'Union européenne. Elle semble donc se placer en rupture avec les politiques menées jusqu'alors un peu partout, tentant d'encourager les femmes à rester ou à retourner au foyer [1]. Mais, derrière une inflexion en apparence positive, cette stratégie constitue une pièce centrale de tout le dispositif de flexibilisation et de précarisation du salariat, caractéristique des politiques contemporaines de l'emploi, qui met les femmes en première ligne. Elle constitue également un révélateur des contradictions récurrentes du capitalisme par rapport à l'emploi salarié des femmes.

1. La stratégie européenne pour l'emploi s'inscrit dans l'évolution plus générale que connaissent, depuis une quinzaine d'année, les politiques économiques européennes

1.1 - La stratégie de Lisbonne

En mars 2000, le Conseil européen de Lisbonne présente une stratégie à l'horizon de 10 ans, visant à faire de l'Union européenne l'économie la plus compétitive et la plus dynamique du monde : « *une économie plus forte stimulera la création d'emplois et favorisera des politiques sociales et environnementales assurant développement durable et cohésion sociale.* »

La stratégie européenne de l'emploi prend place dans ce cadre d'ensemble.

1.2 - Les modalités d'une coordination européenne des politiques économiques

En vertu du principe de subsidiarité, les politiques de l'emploi et les politiques sociales, de même que les politiques fiscales et les politiques industrielles, sont renvoyées à la compétence des États membres. Parmi les politiques dites structurelles, c'est-à-dire orientées vers le long terme, seule la politique de la concurrence est officiellement du ressort de la Commission européenne.

En théorie donc, seules les politiques conjoncturelles relèvent de l'échelon communautaire : politique monétaire unique de la Banque centrale européenne (BCE), politique budgétaire encadrée par le Pacte de stabilité (les 3 % de déficits publics par rapport au PIB à ne pas dépasser), la règle d'or et le TSCG...

En réalité, les instances européennes (Commission et Conseil) imposent une certaine orientation aux politiques structurelles [2].

- par les directives de la Commission : sur les transports, l'énergie, le temps de travail, les travailleurs détachés, etc., dans le sens de toujours plus de concurrence.
- par les « grandes orientations des politiques économiques » (GOPE), modalités de coordination des politiques économiques des États membres, ensemble de recommandations du Conseil juridiquement non contraignantes, mais soumises à un mécanisme de surveillance multilatérale destinée à assurer leur respect par les États membres. Ces GOPE sont établies pour trois ans. La Commission en a explicité le contenu en 1998 : en plus de la politique de lutte

contre l'inflation menée par la BCE, des politiques budgétaires d'austérité, passant notamment par l'allégement des *« impôts et les cotisations sociales, tout en rendant le système d'imposition plus favorable à l'emploi »,* des politiques de modération salariale, et *« des politiques structurelles visant à libéraliser le marché : il s'agit d'intensifier la concurrence pour « améliorer le fonctionnement des marchés de produits et de services et des marchés du travail »* [3].

Progressivement, depuis le Conseil européen de Lisbonne en 2000, l'importance des GOPE a augmenté et leur champ d'application s'est élargi à des domaines de plus en plus divers : politiques sociales, politiques éducatives et de formation...

Les recommandations du Conseil sur les GOPE prennent la forme de lignes directrices adressées aux États membres, dont ces derniers tiennent compte dans leurs politiques de l'emploi. L'ensemble s'appuie sur un dispositif de coordination des politiques structurelles qui dessine une cohérence néolibérale. Il s'agit de la « méthode ouverte de coordination » (MOC) : les gouvernements se surveillent mutuellement et sont amenés ainsi à harmoniser leurs politiques, sur la base du *benchmarking* : on met en avant des modèles (le Danemark, les Pays-Bas, le Royaume-Uni...) des « bonnes pratiques », citées en exemple.

1.3 - La stratégie Europe 2020

L'évaluation à mi-parcours en 2005 de la stratégie de Lisbonne aboutit à un bilan mitigé en termes de croissance et d'emploi. Est ensuite formulée la « stratégie de Lisbonne renouvelée », qui débouche en 2010 sur la « stratégie Europe 2020 ». Affichant l'objectif de **«** *créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité* », la Commission prévoit d' « *attirer un plus grand nombre de personnes sur le marché du travail* », d'« *appliquer des politiques qui incitent les travailleurs à rester actifs* », et d'inciter les États à « *réformer le système de protection sociale afin de créer un meilleur équilibre entre sécurité et flexibilité ».*_

Dans ce cadre, sont considérés comme indissociables des ces derniers axes l'approfondissement de la concurrence et de l'ouverture des marchés et des services publics, l'augmentation de la compétitivité, et la réforme des politiques éducatives et de formation, présentés comme des conditions de l'avènement de l' « Europe de la connaissance et des nouvelles technologies », à laquelle est désormais ajouté l'impératif de la « croissance verte ». Depuis près de quinze ans, l'orientation générale des politiques économiques européennes repose sur le postulat que des politiques conjoncturelles de relance de la demande, de la croissance et de l'emploi (politiques keynésiennes) ne sont définitivement plus à l'ordre du jour, et que seules des politiques structurelles de « réforme des marchés » sont à même d'augmenter le niveau de la « croissance potentielle » de l'économie. La conception des politiques de l'emploi en découle.

2. Les contenus et les objectifs de la stratégie européenne pour l'emploi

La conception des politiques de l'emploi repose en effet sur le diagnostic que le chômage ne provient pas, pour reprendre la terminologie de l'économie standard, d'un problème de demande de travail par les entreprises (insuffisance des créations d'emploi), mais d'un problème d'offre (réticence des chômeurs ou inactifs à se présenter sur le marché du travail ou inadaptation de leurs qualifications aux exigences du marché). [4]

Seules doivent donc être menées des libéralisations des marchés du travail, associées à celle des systèmes de protection sociale et des systèmes de formation, visant à assurer une offre la plus concurrentielle possible des « facteurs de production », notamment du travail. Est ainsi préconisée et mise en œuvre la remise en cause des systèmes universels de protection sociale liés au statut de salarié, avec l'instauration de systèmes d'assurance privés complétant un filet de sécurité d'assistance publique pour les exclus, comme aux États-Unis.

2.1 - Les bases

Le principe d'une politique européenne de l'emploi est retenu pour la première fois dans le traité d'Amsterdam en 1997 sous la pression du gouvernement français. Le processus de Luxembourg, mis en place la même année, doit organiser la coordination des politiques de l'emploi des États membres sur la base de lignes directrices pour l'emploi, qui doivent inspirer des plans d'actions nationaux (PAN) élaborés par chaque pays. La stratégie de Lisbonne, mentionnée ci-dessus, prolonge en 2000 cette démarche. Les PAN comportent quatre piliers :

1. *Améliorer l'employabilité* : transformer des dépenses « passives » d'indemnisation en dépenses « actives » de formation initiale ou continue, stages d'apprentissage, subventions à l'emploi.
2. *Développer l'esprit d'entreprise* : réduire les charges administratives des entreprises et favoriser le développement des entreprises individuelles.
3. *Encourager l'adaptabilité des entreprises et de leurs travailleurs* : promouvoir la flexibilité de l'organisation du travail : souplesse dans la durée, réduction des heures supplémentaires, développement du travail à temps partiel et des possibilités d'interruption de carrière.
4. Promouvoir l'*égalité des chances* : réduire les discriminations entre hommes et femmes, favoriser la possibilité pour celles-ci de concilier vie professionnelle et vie familiale et de retrouver un emploi après une période d'interruption.

À partir de 2000, la stratégie européenne pour l'emploi est conçue comme une stratégie à moyen terme, dont l'échéance est dans un premier temps fixée à 2010, et les grands axes confirmés ensuite. Ses trois grands objectifs sont les suivants :

- accroissement des taux d'emploi et d'activité,
- augmentation de la qualité et de la productivité au travail,
- promotion d'un marché du travail favorisant l'insertion sociale.

    - - Une cohérence néolibérale

L'objectif de maximisation du taux d'emploi de toute la population en âge de travailler s'impose aux pays membres en tant que « solution universelle », censée garantir la croissance, la lutte contre l'exclusion et la pauvreté, l'autonomie individuelle.

Ainsi, le sommet de Lisbonne prévoyait l'objectif d'un taux d'emploi [5] de 70 % pour l'ensemble de la population et de 60 % pour les femmes en âge de travailler (soit environ 8 points de plus que la situation de départ en 2000). La « stratégie Union européenne 2020 » a prévu de remonter l'objectif à au moins 75 %, mais en conservant un écart de 10 points entre hommes et femmes.

À partir de cet objectif central, s'articulent les différents axes de la stratégie européenne pour l'emploi [6] : flexibilisation des marchés du travail (« *réexaminer les réglementations du marché du travail* »), baisse du coût du travail, notamment des cotisations sociales, et surtout développement des politiques d' « *incitation au travail* ». « *Rendre le travail "rentable"* » devient le mot d'ordre, ce qui implique de rendre plus incitatifs « *les systèmes de prélèvements et de prestations tout en rendant plus stricts les critères d'éligibilité aux prestations* ». Partant du principe, « selon la théorie dite des « *trappes à inactivité* » [7], que les chômeurs non qualifiés sont découragés de prendre un emploi par l'importance des indemnisations et des minima sociaux comparés au salaire minimum, on aboutit à :

- des politiques de sanctions, fondées sur la dégressivité des allocations, cherchant à la contraindre à prendre n'importe quel emploi au rabais (politiques de *workfare* dans les pays anglo-saxons, imitées un peu partout) Les thèmes de l' « *employabilité* », de la mobilité et de l'adaptabilité des chômeurs sont

ressassés.

- des politiques d'impôt négatif, inspirées de *l'Earning income tax credit* (EITC) des pays anglo-saxons, inaugurées en France par la prime pour l'emploi du gouvernement Jospin (avec l'objectif de rendre la prise d'un emploi, même à temps partiel, au SMIC incitative par rapport aux indemnités ou minima sociaux) ;
- un encouragement à l'allongement de la vie active au deux extrémités : promotion de l'apprentissage chez les jeunes, stages, etc., et surtout recul généralisé de l'âge de la retraite, dont on voit bien qu'il constitue un des axes majeurs de ces politiques ;
- des réformes des systèmes de formation initiale et continue pour les adapter plus étroitement aux exigences des entreprises, et thématique des « *stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie* ».

Il n'est donc pas question de chercher à relancer les créations d'emploi (RTT, création d'emplois publics), ce qui supposerait un affrontement avec le patronat et une remise en cause du partage de la valeur ajoutée entre salaires et profits instauré depuis trente ans.

L'objectif d'augmentation du taux d'activité des femmes prend place dans la logique de ces politiques de l'emploi.

3. L'activité des femmes : un enjeu central de la stratégie européenne pour l'emploi

Le traitement de la question de l'égalité femmes-hommes est ancien dans les institutions européennes, au travers de nombreuses directives et recommandations depuis 1975. La centralité de cette question dans la stratégie européenne de l'emploi confirme et renforce cette orientation [8]. Cependant, on constate que bien des bonnes intentions affichées sont restées lettre morte, tant les obstacles à l'harmonisation par le haut des politiques sociales sont importants, dans une Union européenne conçue pour généraliser la concurrence. À l'inverse, les institutions européennes ont fréquemment contribué à instrumentaliser l'idée d'égalité au service de l'efficacité économique [9] et à promouvoir une conception libérale de l'égalité, consistant en fait en une égalisation par le bas, par exemple en instaurant en 1991 une jurisprudence faisant en sorte que les législations nationales ne puissent plus s'opposer au travail de nuit des femmes dans l'industrie. Aujourd'hui, la façon dont est traitée la question du genre dans la stratégie européenne pour l'emploi est révélatrice du projet de société auquel renvoient les politiques de l'emploi dans leur globalité.

3.1 – Une convergence des modèles en Europe

Malgré les obstacles, l'activité salariée des femmes connaît une augmentation continue en Europe, poursuivant, et ce en dépit de la crise économique, un mouvement entamé dans les années 1960 [10]. Alors que le taux d'emploi des hommes a reculé (de 71,8 en 2001 à 70,3 % en 2011 pour la zone euro), celui des femmes n'a cessé d'augmenter (de 52,4 % à 58,2 %) [11], même si on observe toujours un écart de plus de 10 %. La tendance est la même pour l'Europe à 27.

Il paraît important de dire un mot sur le choix du taux d'emploi comme indicateur central de la politique de l'emploi, qui est révélateur. Certes, il présente, par rapport au taux de chômage, l'avantage de ne pas être faussé par le biais des « comportements d'activité », qui, notamment dans le cas des femmes, déguisent une situation de chômage véritable en « inactivité ». C'est d'ailleurs en raison de ce défaut du taux de chômage que les statistiques avaient commencé à intégrer dans les comparaisons internationales la notion de « travailleur découragé » pour désigner cette catégorie de chômeurs qui, pour diverses raisons (qualification non reconnue, absence de mode de garde des enfants, absence d'emploi dans la région) se retirent du marché du travail et tombent dans la catégorie des inactifs. Mais en revanche, l'utilisation unique du taux d'emploi comme seul indicateur pertinent pose plusieurs problèmes politiques. Tout d'abord, il conforte les

théories des « trappes à inactivité » pour lesquelles, on l'a dit, le chômage est d'abord dû à la réticence des inactifs à travailler et des chômeurs à accepter n'importe quel emploi. Dans ces analyses, chômeurs et inactifs sont rangés dans la même catégorie et renvoyés à leur choix individuel. Enfin, le taux d'emploi ne tient absolument pas compte de la durée du travail, et comptabilise de la même façon les emplois à temps partiel et les emplois à temps plein. Il faudrait donc au moins utiliser un taux d'emploi calculé en équivalent-temps plein.

Les moyennes évoquées ci-dessus recouvrent cependant des disparités considérables entre pays. Mais surtout, cet accès général des femmes à l'emploi salarié s'est effectué, toujours dans le cadre d'une division sexuelle des tâches dans et hors de l'emploi, selon des modèles différents en ce qui concerne à la fois le fonctionnement du marché du travail (précarité, temps partiel, salaires), la conception de la famille et des systèmes de protection sociale.

Plusieurs études établissent ainsi des typologies qui convergent, selon les rôles respectifs de l'État et des régulations collectives, du marché et de la concurrence, de la sphère privée, dans la reproduction de la force de travail (degré de « défamilialisation », de « démarchandisation »).

Ainsi, en croisant les modèles d'activité des femmes et les caractéristiques des modes de garde, on peut trouver différents groupes de pays : ceux où le taux d'activité des femmes est élevé et à temps plein (Finlande) ou à temps partiel long et avec des congés parentaux étendus (Suède, France), et où des modes de gardes publics et collectifs sont importants ; ceux où l'activité des femmes et plus faible avec des temps partiels courts, et les modes de garde très peu développés (Allemagne) ou essentiellement privés (Royaume-Uni) ; ceux où le taux d'activité des femmes est à temps plein mais faible (Italie, Espagne), et les modes de garde peu développés, la garde des jeunes enfants étant renvoyée à la sphère familiale [12]. On arrive ainsi à une typologie identifiant pays « socio-démocrates » « conservateurs », et « libéraux ».

En dépit de ces modèles distincts, qui renvoient à la fois aux histoires différentes des systèmes de protection sociale et des services publics, ainsi qu'à la diversité des normes sociales (dans les pays dits « conservateurs », persistance de la norme du « chef de famille gagne-pain », stigmatisation du travail des femmes ayant des enfants), tout se passe comme si aujourd'hui, à travers les politiques de l'emploi dans l'Union européenne, tous les pays – y compris les PECO - tendaient à converger vers le modèle le plus libéral (développement des modes de garde privés [13], extension de la flexibilité et du temps partiel). Par ailleurs, les pays les plus avancés du point de vue du taux d'activité des femmes, comme les pays nordiques, présentent un degré de ségrégation des emplois (séparation importante entre les métiers fortement féminisés et les autres) particulièrement important et qui ne recule pas [14]. On constate enfin que les indicateurs européens de qualité de l'emploi (indicateurs de Laeken), s'ils accordent une grande place à des indicateurs se rapportant à l'égalité femmes-hommes, occultent largement la question du temps partiel comme des salaires, pourtant largement responsable, dans tous les pays, de l'augmentation de la pauvreté des femmes au travail.

3.2 – Une « égalité » au rabais

Dans la stratégie européenne pour l'emploi, la prise en compte de la question du genre s'est effectuée en trois grandes étapes :

- L'accord issu du sommet de Luxembourg en 1997, qui inclut la promotion de l'égalité des chances comme quatrième chapitre des politiques d'emploi définies par chaque État. Ce chapitre vient compléter ceux de l'employabilité, de l'encouragement de l'entreprenariat et du renforcement de l'adaptation de la structure de production, qui composent les plans nationaux d'action pour l'emploi.
- Le sommet de Vienne en 1998, qui recommande aux États d'adopter une « approche intégrée » (*mainstreaming*) de la question du genre, comme moyen

d'atteindre les objectifs d'égalité.
- Le sommet de Lisbonne en mars 2000, qui définit pour la première fois des objectifs quantitatifs (différenciés selon le genre) de taux d'emploi de la population en âge de travailler.

Les pays sont libres quant à la hiérarchisation de ces objectifs et aux moyens pour les réaliser.

Le complément indissociable de cet objectif est l'augmentation de la flexibilité et du temps partiel. En effet, aucun critère de statut des emplois ni de durée du travail n'est fixé.

On retrouve dans les objectifs intermédiaires l'approche néolibérale des politiques de l'emploi, déclinée selon le genre :

- l'encouragement de l'apprentissage tout au long de la vie et de l'accès aux mesures actives du travail pour les femmes ;
- le renforcement de l'employabilité des femmes et de leur accès aux emplois dans les technologies de l'information, en particulier en favorisant leur participation aux dispositifs de formation ;
- la correction des supposés effets dissuasifs de l'acquisition d'une protection sociale et de la fiscalité sur l'emploi, en particulier sur la participation des femmes au marché du travail.

Enfin l'importance de la thématique de la conciliation (toujours considérée comme l'affaire des femmes) montre bien les limites de l'égalité ainsi conçue. Un effort particulier est demandé aux pays dans lesquels les systèmes de garde d'enfants sont peu développés (comme l'Allemagne, les Pays-Bas ou le Royaume-Uni). Le Conseil de Barcelone, en mars 2002, fixait comme objectif aux États membres de mettre en place d'ici à 2010 des structures d'accueil pour au moins 90 % des enfants ayant entre trois ans et l'âge de scolarité obligatoire, et pour au moins 33 % des enfants de moins de trois ans. On en est loin ! [15] Et surtout, aucun critère de qualité ni d'harmonisation par le haut n'est mis en avant pour ces modes de garde : on est également loin de l'objectif d'un service public de la petite enfance, les modèles de crèches d'entreprise, crèches privées voire crèches parentales étant considérés sur les même plan que des crèches collectives publiques. De plus, l'accent est mis en permanence sur les congés parentaux, dont toutes les études montrent qu'ils renforcent la répartition traditionnelle des rôles [16].

On observe toutefois un changement dans les recommandations européennes concernant l'emploi des femmes depuis environ deux ans. Après avoir vanté pendant vingt ans le temps partiel comme panacée pour concilier vie familiale et vie professionnelle, elles sont aujourd'hui contraintes de reconnaître sa responsabilité dans la situation de pauvreté et de précarité de nombreuses femmes en Europe, et de reconnaitre à présent qu'un emploi à temps plein constitue le meilleur rempart contre la pauvreté.

3.3 - Les contradictions du modèle

Cette évolution et ces incertitudes des politiques de l'emploi européennes est la traduction contemporaine d'une contradiction vieille comme le capitalisme, concernant la force de travail féminine. Aujourd'hui, les besoins en main-d'œuvre, et notamment en main-d'œuvre qualifiée, sont incompatibles avec des inégalités et des discriminations trop importantes et un modèle trop ouvertement patriarcal [17] : de ce point de vue, la population féminine constitue une réserve de main-d'œuvre qualifiée sous-exploitée, et les discriminations apparaissent comme un obstacle à une allocation optimale des facteurs de production. Mais, d'un autre côté, les exigences de la rentabilité du capital font que la spécificité de la mise au travail des femmes demeure : l'activité des femmes garde un caractère contingent (le salaire d'appoint n'est jamais loin, comme le montre la promotion du temps partiel), et le patronat continue à avoir besoin d'une main-d'œuvre qui ait toujours un pied dans l'armée de réserve et puisse être surexploitée et précarisée, tout en contribuant à abaisser par son rôle social spécifique le coût de la reproduction de force de travail. D'où la défense d'une famille qu'on souhaite néanmoins voir évoluer dans un sens plus égalitaire,

plus fonctionnel et « modernisé », mais sans risquer de remettre en cause les rôles sociaux sexués. On est loin d'une égalité véritable.

Conclusion : pour un véritable plein emploi pour toutes et tous

Les politiques néolibérales de l'emploi continuent à avancer et à dessiner une cohérence face à laquelle il faut défendre des politiques alternatives pour le plein emploi de toutes et tous à temps plein.

La thématique de la stratégie européenne pour l'emploi peut sembler converger avec les revendications féministes : augmenter le taux d'activité des femmes, individualiser les prestations sociales et la fiscalité, etc.

L'enjeu est de faire sortir de tels objectifs de la logique libérale et marchande pour les replacer dans une logique d'accès à des droits collectifs, ce qui constitue une véritable rupture, et non une amélioration à la marge. L'articulation entre une véritable réduction du temps de travail (sans perte de salaire, sans flexibilité, et avec interdiction du temps partiel imposé), la défense des systèmes de protection sociale et la défense et extension des services publics, notamment l'instauration d'un véritable service public de d'accueil de la petite enfance, doit rester l'axe central de cette perspective stratégique.

Au niveau européen, cela implique aussi d'approfondir les modalités concrètes d'une logique d'harmonisation par le haut (services publics, protection sociale, temps de travail, etc.). Il faut aussi réaffirmer que le financement de la retraite par répartition à taux plein et à 60 ans pour toutes et tous repose sur une vraie politique de l'emploi et sur une augmentation du taux d'activité des femmes à temps plein [18].

Elle redonne aujourd'hui une actualité à l'objectif de restaurer la norme de l'emploi à temps plein, sans flexibilité. C'est un enjeu central pour l'autonomie des femmes.

Notes

[1] Par exemple, l'allocation parentale d'éducation (APE) instaurée en France à partit du 3e enfant en 1985, étendue au 2e enfant en 1994, et remplacée en 2004 par le complément de libre choix d'activité (CLCA) à partir du 1er enfant.

[2] Guido Tabellini, Charles Wyplosz, *Réformes structurelles et coordination en Europe*, Rapport du Conseil d'analyse économique, Paris, La Documentation française, 2004.

Collectif OFCE, « Vers une nouvelle politique économique en Europe », *Revue de l'OFCE*, n° 71, octobre 1999, pp. 139-179.

[3] Commission européenne, « Croissance et emploi dans le cadre de stabilité de l'UEM- réflexions de politique économique en vue des grandes orientations de 1998 », http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/publication8051_fr.pdf{.

[4] Jacques Freyssinet, « L'euro, l'emploi et la politique sociale », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 56, janvier 1999, p. 3-9.

[5] Le taux d'emploi est la proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler, actifs ou non (les statistiques internationales, notamment Eurostat, les comptabilisent de 15 à 64 ans, mais la stratégie 2020 retient la fourchette 20 à 64 ans), le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

[6] Jacky Fayolle, « Politiques économiques et politiques de l'emploi. Reports, reports, reports », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 89, juillet 2004, p. 34-45. Michel Husson « La nouvelle stratégie européenne pour l'emploi », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 82, mai 2003, p. 49-55.

[7] Henri Laroque et Bernard Salanié, « Une décomposition du non-emploi en France », *Économie et statistiques*, n° 331, 2000, p. 299-314. Michel Husson et Henri Sterdyniak, « Faux chômeurs ou vrai dérapage statistique ? », *Le Monde*, 16 janvier 2001. Henri Sterdyniak, « Économétrie de la misère, misère de l'économétrie », *Revue de l'OFCE*, n° 75, octobre 2000, p. 299-314.

[8] Olivier Thévenon, « Les enjeux pour l'emploi féminin de la stratégie européenne pour l'emploi », *Revue de l'OFCE*, n° 90, juillet 2004, p. 379-414.

[9] Christiane Marty, « Stratégie européenne de l'emploi *versus* égalité hommes/femmes », octobre 2004, http://hussonet.free.fr/lisbofem.pdf.

[10] Margaret Maruani, « Activité, précarité, chômage : toujours plus ? », *Revue de l'OFCE*, n° 90, juillet 2004, p. 95-115.

[11] Eurostat.

[12] Jeanne Fagnani, « Activité professionnelle des mères et politiques de soutien aux parents qui travaillent : quels liens au sein de l'Union européenne ? », *Informations sociales*, n° 102, 2002. Françoise Milewski, « Femmes : 'top' modèles des inégalités », *Revue de l'OFCE*, n° 90, juillet 2004, pp 11-68. Hélène Périvier, « Emploi des mères et garde des jeunes enfants en Europe », *Revue de l'OFCE*, n° 90, juillet 2004.pp 225-255.

[13] Mathilde Guergoat-Larivière, « L''emploi des femmes en Europe », laviedesidées.fr, 14 janvier 2013.

[14] Christel Gilles, « Réduire la segmentation du marché du travail selon le genre et accroître les taux d'emploi féminin : à court terme, est-ce compatible ? » *Note de veille du Centre d'analyse stratégique*, n° 72, 10 septembre 2007. Lucie Davoine et Christine Erhel, « La qualité de l'emploi en Europe : une approche comparative et dynamique », *Économie* et statistiques, n° 410, 2007, p. 47-69.

[15] Antoine Math, « Structures d'accueil pour les jeunes enfants et stratégie européenne pour l'emploi. Que reste-t-il des engagements de Barcelone ? », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 117, mars 2009, p. 47-53.

[16] Hélène Périvier, « Emploi des femmes et charges familiales. Repenser le congé parental en France à la lumière des expériences étrangères », Synthèse des débats, *Revue de l'OFCE*, n° 90, juillet 2004.

[17] Stéphanie Treillet, « L'instrumentalisation du genre dans le nouveau consensus de Washington », *Actuel Marx*, n ° 44, 2/2008, p. 53-37.

[18] Christiane Marty, *Femmes et retraites : un besoin de rupture,* http://www.fondation-copernic.org/IMG/pdf/Femmes_et_retraites3.pdf

Le détachement des salariés dans l'Union européenne

vendredi 21 février 2014, par Raoul-Marc Jennar

Devant l'Assemblée nationale, Jean Jaurès prononçait ces paroles prophétiques : « Ce que nous ne voulons pas, c'est que le capitalisme international aille chercher la main-d'œuvre sur les marchés où elle est le plus avilie, humiliée, dépréciée, pour la jeter sans contrôle et sans réglementation sur le marché français, et pour amener partout dans le monde les salaires au niveau des pays où ils sont le plus bas. »

C'était le 17 février 1894. Ce qu'il redoutait alors est devenu la réalité cent vingt ans plus tard. Et tout, dans les orientations fondamentales de l'Union européenne (UE), y contribue depuis les origines.

Il faut rappeler que la liberté de circulation et d'installation des personnes et des services fait partie des « libertés fondamentales » de l'UE. Comme le rappelle la littérature de la Commission européenne, « *la libre prestation de services est ancrée dans l'Union depuis la création de la Communauté économique européenne en 1957 et constitue une pierre angulaire du marché unique européen.* »
[1] Le droit des entreprises de proposer des services dans un autre État membre de l'Union et de détacher temporairement des travailleurs pour assurer ces services en est la concrétisation [2].

En 1986, Jacques Delors propose l'Acte unique, qui inscrit le principe de la reconnaissance mutuelle et permet ainsi de contourner l'obligation d'harmonisation en vigueur jusque-là. Ce principe est destiné à faciliter la libre circulation des biens et des services. Selon ce principe, un produit fabriqué dans un État membre ne peut donc pas être interdit à la vente dans un autre État membre, même si les prescriptions techniques ou qualitatives diffèrent de celles imposées à ses propres produits. Le même principe s'applique aux activités de service. Le plus souvent, ce sont les règles en vigueur dans l'État d'origine qui s'appliquent.

Ce principe ouvre une double voie : soit imposer à tout salarié la législation en vigueur là où il exerce effectivement son activité, soit appliquer la législation de son pays d'origine. L'Acte unique confie à la Commission européenne les pouvoirs régaliens lui permettant d'assurer, en toutes circonstances, le primat des règles de la concurrence.

En 1990, suite à la chute du Mur de Berlin, les États du centre et de l'est de l'Europe s'émancipent de la tutelle de l'Union soviétique et retrouvent leur indépendance. Tous demandent à adhérer à la Communauté européenne.

De leur côté, les organisations patronales européennes sont favorables à un élargissement rapide de l'UE. Pourquoi ? Poser la question, c'est y répondre : devoir décider à 25 (en 2004) justifie l'abandon de l'unanimité dans la prise de décision sur de très nombreuses matières et offre ainsi l'opportunité de faire adopter plus facilement des politiques plus favorables aux intérêts du secteur privé ; l'élargissement, c'est aussi l'élargissement du marché européen et donc de nouveaux débouchés et de nouvelles possibilités pour la liberté d'installation des personnes et des services ; enfin, et surtout, l'élargissement permet de provoquer un choc de compétitivité entre deux Europe, l'une où, au fil des décennies, s'est créé un État social, régulateur et redistributeur, l'autre, livrée aux experts néolibéraux du FMI et de la Commission européenne, peu enclins à conserver des régimes communistes ce qu'ils avaient pu apporter de positif sur le plan de la justice sociale et de l'accès de tous à des services essentiels, où les salaires sont bas, les conditions de travail médiocres et les exigences environnementales inexistantes. Les conditions sont ainsi créées pour mettre ces deux Europe et leurs populations en concurrence.

La directive sur le détachement des travailleurs

En 1996, une directive est adoptée. Elle porte sur « le détachement des travailleurs » Eh oui ! À l'époque, on utilisait encore le mot « travailleur » ! Son élaboration a été l'occasion d'une tension entre les deux manières d'interpréter le principe de la reconnaissance mutuelle instauré par l'Acte unique dix ans plus tôt. Le résultat est, comme très souvent, un compromis hybride.

La « *directive 96/71/CE du 16 décembre 1996 concernant le détachement des travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services* », entrée en vigueur en 1999, s'applique aux travailleurs salariés effectuant une tâche temporaire dans un autre État membre que celui où ils exercent habituellement leur activité. Elle met en œuvre deux principes : l'application du droit du pays d'accueil pour la rémunération du travailleur, mais l'application du droit du pays d'origine pour l'affiliation au régime de sécurité sociale. L'ensemble des dispositions de cette directive a été transposé en droit français et figure aux articles L.1261-1 à L.1263-2 du code du travail.

Le socle des conditions de travail et d'emploi à respecter comprend les périodes maximales de travail et les périodes minimales de repos, la durée minimale des congés annuels payés, le taux de salaire minimal, y compris celui majoré pour les heures supplémentaires, les conditions de mise à disposition des travailleurs, notamment par des sociétés d'intérim, la sécurité, la santé et l'hygiène au travail, les mesures de protection applicables aux conditions de travail et d'emploi des femmes enceintes ou venant d'accoucher, des enfants et des jeunes, l'égalité de traitement entre hommes et femmes ainsi que d'autres dispositions en matière de discrimination.

Les travaux inférieurs à huit jours sont exclus du champ d'application de la directive. Celle-ci n'oblige pas les États à fixer des salaires minima. Dans le cas d'un détachement inférieur à un mois, les États ont la possibilité de dispenser les entreprises étrangères de l'application des règles relatives au salaire minimum. Les entreprises bénéficient également d'autres dispenses lorsque les tâches à effectuer sont « de faible ampleur ». Le détachement peut durer deux ans maximum.

Comme il est fréquent dans les textes européens, l'application d'un principe relevant du droit social est assortie d'un grand nombre d'exceptions qui laissent le champ libre à des pratiques dérégulées au point qu'il devient aisé de contourner le principe lui-même. On va le constater rapidement.

De plus, le maintien de l'affiliation au système de sécurité sociale du pays d'origine offre l'occasion d'un avantage comparatif non négligeable pour les pays où les charges sociales sont les plus faibles. De ce fait, les écarts de coûts salariaux peuvent rester importants. Ainsi, dans le secteur de la construction, il peut être de l'ordre de 30 % entre un résident français et un salarié détaché de Pologne. [3]

Faute d'une véritable procédure de contrôle au niveau des États et vu le faible intérêt de la Commission européenne pour les garanties sociales que recherche cette directive, son application va donner lieu à un nombre croissant d'abus et de fraudes.

Le principe du pays d'origine

En 2005, une initiative de la Commission européenne va affecter cette directive de 1996 : la proposition de directive déposée par le commissaire européen Frits Bolkestein.

La proposition introduit deux dispositions qui tendent à rendre inapplicable la directive de 1996 sur le détachement des travailleurs, en mettant fin au pouvoir des États membres de vérifier et donc de garantir le respect des législations et des réglementations qui protègent les travailleurs contre différentes formes d'abus de la part des employeurs. Le Parlement européen les écartera.

Mais le texte proposé par le commissaire Bolkestein introduit aussi le principe du pays d'origine [4]. Ce

principe s'appuie sur une présomption d'équivalence des normes. Il s'agit d'un puissant moyen de contourner les exigences de l'harmonisation, mais aussi les différences de réglementations nationales. Mais ce principe est inopérant dès qu'il s'agit de prendre en compte, dans le cadre de la liberté d'installation, les modèles nationaux de fourniture de services, les réglementations économiques et sociales nationales.

Avec, il faut le souligner, le soutien de plusieurs États candidats à l'adhésion, soucieux de bénéficier de leurs avantages comparatifs en matière de fiscalité, de salaires et de conditions de travail (au point de blâmer leurs organisations syndicales pour leur opposition à la directive), la Commission a délibérément renoncé à l'harmonisation au profit du principe du pays d'origine.
Ce choix a pour effet d'obtenir progressivement le démantèlement des droits sociaux protégés au niveau national. Certes, dans le texte de la directive telle qu'elle a été finalement adoptée, à l'article 16, l'expression « principe du pays d'origine » a été remplacée par « liberté de prestation des services » et les réglementations nationales qui apportent des restrictions à cette liberté doivent respecter les principes de non-discrimination, de nécessité et de proportionnalité. Mais le fondement du principe du pays d'origine est installé. Quoi qu'en dise le journal *Le Monde*, le principe n'a pas été abandonné. [5]
Certes, la dénomination de l'article 16 a changé et le principe du pays d'origine n'a plus été énoncé dans sa simple brutalité. Cet énoncé a été remplacé par une série d'interdits qui frappent le pays d'accueil en ce qui concerne l'accès de son territoire à une activité de service en provenance d'un autre État. L'intense mobilisation européenne provoquée par le dépôt de la proposition de directive explique cette formulation nouvelle qui n'a de reculade que l'apparence.

Les arrêts de la CJUE

À cette directive se sont ajoutés des arrêts de la Cour de Justice de l'UE (CJUE) qui ont pour effet d'inciter les fournisseurs de services à rechercher l'État membre le moins disant fiscal, social et écologique. C'est la légalisation du dumping.

Quatre arrêts de la CJUE vont établir cette légalisation :

- l'arrêt *Viking* du 11 décembre 2007 : la compagnie finlandaise *Viking* souhaitait faire passer un de ses navires sous pavillon estonien afin de le soustraire à la convention collective finlandaise ;
- l'arrêt *Laval* du 18 décembre 2007 : la société suédoise *Laval* qui employait des salariés lettons en Suède refusait de leur appliquer la convention collective du secteur.

Dans ces deux cas, la Cour a donné raison aux employeurs ; elle a estimé que le droit européen en vigueur s'oppose à ce qu'un syndicat tente de contraindre une entreprise établie dans un autre État membre à engager une négociation sur les salaires, dès lors que la loi de l'État d'accueil ne fixe pas de salaire minimum, ou à adhérer à une convention collective prévoyant des conditions plus favorables que celles figurant dans la loi. En outre, et c'est une véritable révolution juridique, la Cour, dans les deux cas, affirme que « *s'il est vrai que, dans les domaines ne relevant pas de la compétence de la Communauté, les États membres restent, en principe, libres de fixer les conditions d'existence de ces droits, il n'en demeure pas moins que, dans l'exercice de cette compétence, les États sont néanmoins tenus de respecter le droit communautaire* ».

La CJUE a construit une doctrine juridique qui lui a permis d'intervenir dans des domaines qui ne relèvent ni des traités, ni du droit européen qui en découle. Bien plus, elle s'autorise à appliquer le droit européen à des matières qui ne relèvent pas de celui-ci, ce qui lui permet d'imposer le droit commercial au droit du travail.

- l'arrêt *Rüffert* du 3 avril 2008 : un État membre n'est pas en droit d'imposer aux entreprises établies dans d'autres États membres un taux de salaire prévu par une convention collective applicable au lieu

d'exécution des prestations concernées, ni de limiter l'accès aux marchés publics aux entreprises qui acceptent de respecter le salaire minimum prévu dans cette convention collective.
- l'arrêt *Commission contre Luxembourg* du 19 juin 2008 : la Cour condamne le Luxembourg suite à une plainte de la Commission européenne ; il est condamné pour avoir voulu appliquer les conventions collectives luxembourgeoises aux travailleurs étrangers citoyens d'autres États de l'UE, le Luxembourg ayant considéré que le respect des conventions collectives relève de l'ordre public. La Cour a considéré que c'est abusif. En fait, elle réduit la notion d'ordre public à « *une menace réelle et suffisamment grave pour la société* ».

Ce faisant, la CJUE détruit une notion fondamentale issue de la lente construction du droit du travail : celle d'ordre public social qui vise à mettre en place des règles de droit impérative pour garantir les mêmes droits sociaux pour tous. Comme le soulignait Pierre Khalfa, « *il y a là un recul historique pour le modèle social européen.* » [6]

La CJUE a, de fait, privé la directive de 1996 des moyens d'atteindre son objectif initial de protection des travailleurs détachés.

Le grand élargissement et les fraudes

L'élargissement de l'Union européenne et la crise survenue en 2007-2008 vont donner à la pratique du détachement une ampleur sans précédent, à laquelle les faiblesses de la directive de 1996, le principe du pays d'origine et les arrêts de la CJUE ne sont pas étrangers.

Les fraudes se sont multipliées. Aux fraudes simples qui consistent à ne pas respecter les principes de la directive de 1996, se sont ajoutées des pratiques plus complexes, notamment par la multiplication des sous-traitances en cascade et par l'existence d'entreprises qui ne sont que des boîtes aux lettres : travail illégal, non-déclaration intentionnelle des accidents de travail, abus de la vulnérabilité des travailleurs, trafics d'êtres humains, esclavage moderne.

Ces fraudes ont atteint un tel niveau que le ministère du Travail estime aujourd'hui entre 220 000 à 300 000 le nombre de salariés « à bas coût » présents sur le territoire français qui sont donc rémunérés, dans le meilleur des cas, selon les barèmes de leur pays d'origine. [7]

On évalue à 1,5 million le nombre de travailleurs détachés dans l'Union européenne. Le détachement représentait en 2007, à l'échelle de l'Union à 27, 18,5 % de la population active provenant d'un autre État membre [8].

Ce phénomène a pris une grande ampleur dans les secteurs du BTP, de l'agro-alimentaire et des transports. Le ministre du Travail, Michel Sapin, n'hésite pas à parler de « *systèmes quasi mafieux.* » [9]

Une nouvelle directive qui ne règle pas le problème

En mars 2012, la Commission européenne a proposé une directive visant à contrôler l'application de la directive de 1996. Lors de l'examen de cette proposition par le Conseil des ministres de l'Emploi et des Affaires sociales, le 9 décembre 2013, il a été prévu :

- de mieux informer les travailleurs et les entreprises de leurs droits et de leurs obligations en matière de conditions d'emploi ;
- d'améliorer la coopération entre autorités nationales compétentes en matière de détachement ;
- de préciser la définition de la notion de détachement, afin d'éviter la multiplication des sociétés « boîtes aux

lettres » ;

- de définir les responsabilités des États membres en matière de vérification du respect de la directive de 1996 et les mesures d'inspection qu'ils devraient appliquer ;
- d'exiger des sociétés détachant des travailleurs :
    - qu'elles désignent une personne de contact pour assurer la liaison avec les autorités de contrôle pour déclarer leur identité, le nombre de travailleurs allant être détachés, les dates de début et de fin ainsi que la durée du détachement, l'adresse du lieu de travail et la nature des services ;
    - qu'elles conservent les documents de base disponibles, tels que les contrats de travail, fiches de paie et relevés d'heures des travailleurs détachés ;
- d'instaurer un principe de responsabilité conjointe :
    - pour améliorer le respect des droits et le traitement des plaintes, en exigeant de l'État d'accueil et de l'État d'origine qu'ils veillent, avec l'aide de syndicats et d'autres tierces parties intéressées, à ce que les travailleurs détachés puissent déposer des plaintes contre leur employeur si leurs droits ne sont pas respectés ;
    - pour garantir que les sanctions et amendes administratives infligées aux prestataires de services par les autorités de contrôle d'un État, en cas de non-respect de la directive de 1996, peuvent être exécutées et recouvrées dans un autre État. Les sanctions infligées en cas de manquement à la directive doivent être effectives, proportionnées et dissuasives.

Un point de la décision du 9 décembre suscite des appréciations divergentes. Certains déplorent que soit confié à la Commission européenne le pouvoir de vérifier à postériori si les mesures de contrôle et les sanctions sont « proportionnées ». Ce qui fait craindre, vu le parti pris idéologique très libéral de la Commission européenne et son faible intérêt dans le passé pour le sort des travailleurs détachés, que les procédures de contrôle et les sanctions soient très limitées. Au contraire, d'autres estiment qu'un pouvoir de contrôle *a priori* donné à la Commission européenne permettrait à celle-ci de limiter, voire d'empêcher, les contrôles.

Les poursuites à l'encontre des entreprises qui obtiennent un marché et le délèguent à des sous-traitants ne seront obligatoires que dans le BTP et seulement pour le sous-traitant direct. Elles seront facultatives dans les transports, l'agriculture et l'agroalimentaire. La sous-traitance en cascade a encore un grand avenir.

De plus, la nouvelle directive ne mettra pas fin au dumping social puisque les cotisations sociales restent dues dans le pays d'origine.

En outre, une disposition a été introduite qui permet à un État de déroger au principe de responsabilité conjointe s'il prend des mesures qui ont un effet équivalent. Ainsi, la République tchèque, la Hongrie, l'Estonie, la Lettonie, le Royaume-Uni, Malte et la Slovaquie, qui ont subordonné leur accord à l'inscription de cette dérogation, pourront ne pas appliquer ce principe sur leur territoire national. Car, comme l'a démontré l'application du principe de la reconnaissance mutuelle fondé sur la présomption de l'équivalence des normes, présomption ne signifie pas application.

Le scepticisme s'impose, vu les moyens de plus en plus limités dont dispose l'inspection du travail du fait des politiques de réduction des dépenses publiques d'un grand nombre de gouvernements.

Les décisions du 9 décembre ne règlent donc pas le problème. La concurrence entre salariés européens

demeure. Au mépris de l'égalité de traitement entre tous les travailleurs. La disparition de conditions de travail dignes du XIX[e] siècle n'est pas pour demain.

L'exploitation des humains, au mépris de leur dignité, reste une marque de cette construction européenne que Pierre Bourdieu qualifiait très justement de « destruction sociale ».

Notes

[1] Commission européenne, communiqué de presse « Détachement des travailleurs : les garanties de l'Union européenne contre le dumping social », 11 décembre 2013

[2] Article 56 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

[3] Assemblée nationale, document 1175, Rapport fait au nom de la Commission des Affaires sociales sur la proposition de résolution européenne sur la proposition de directive relative à l'exécution de la directive sur le détachement des travailleurs, par M. Richard Ferrand, 26 juin 2013.

[4] C'est l'Arrêt *Cassis de Dijon* de 1979 de la Cour de Justice de la Communauté européenne qui crée le principe du pays d'origine, à l'époque exclusivement appliqué au commerce des biens.

[5] *Le Monde*, 10 décembre 2013.

[6] Pierre Khalfa, « La Cour européenne de Justice contre l'Europe sociale »,.

[7] Sénat, document no 527, Commission des affaires européennes. « Rapport d'information sur les normes européennes en matière de détachement des travailleurs », par Éric Bocquet, 18 avril 2013.

[8] Assemblée nationale, document n° 1087, Commission des affaires européennes, « Rapport d'information sur la proposition de directive relative à l'exécution de la directive sur le détachement des travailleurs », par Gilles Savary, Chantal Guittet et Michel Piron, 29 mai 2013, .

[9] *Le Monde*, 9 décembre 2013.

Pourquoi la Commission européenne ne peut pas être « de gauche »

vendredi 21 février 2014, par Bernard Cassen

On comprend que, dans la perspective des élections au Parlement européen de mai 2014, les partis socialistes et sociaux-démocrates cherchent par tous les moyens à se dissocier des politiques européennes, tant ces politiques – qu'ils ont approuvées – sont impopulaires. Pour faire diversion et ne pas avoir à traîner ce boulet, ils entendent mener une campagne commune à l'échelle des vingt-huit États membres sur un objectif – celui de la « réorientation » de l'Union européenne (UE) – et sur un moyen de l'obtenir : disposer d'une majorité au Parlement européen et faire accéder l'un des leurs à la présidence de la Commission européenne en remplacement de José Manuel Barroso.

Pour ce poste, ils ont choisi un candidat que les socialistes français présentent, sans rire, comme *« le meilleur d'entre nous »* : Martin Schulz, dirigeant du SPD allemand et actuel président du Parlement européen [1].

Cette démarche a toutes les apparences du bon sens : même si les élections au Parlement de Strasbourg sont en réalité une juxtaposition d'élections nationales, elles débouchent sur la constitution de groupes parlementaires qui, eux, ne sont pas nationaux, mais politiques, en l'occurrence, pour la social-démocratie, le groupe de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates (S&D). Un nouveau facteur donne un rôle accru à la représentation parlementaire dans la désignation du président de la Commission : l'article 17 du traité de Lisbonne stipulant que, pour faire ce choix, les chefs d'État ou de gouvernement (le Conseil européen) *« doivent tenir compte du résultat des élections au Parlement européen »*. Par ailleurs, et la nuance est importante, aux termes du traité, le Parlement va maintenant *« élire »* le président de la Commission, alors que, auparavant, il devait se contenter d'*« approuver »* le choix du Conseil européen.

Quand on regarde les choses de plus près, on voit bien que ce qui semble être une clarification des enjeux pour les électeurs n'est qu'une pure illusion. La social-démocratie prétend « politiser » la Commission, ce qui revient à dire que ce n'était pas le cas jusqu'à présent, et que « Bruxelles » était seulement une structure « neutre » ou « technique », composée d'« experts » uniquement soucieux de l'intérêt général européen… Un aveu de taille, bien qu'implicite : le contenu ultralibéral des traités européens successifs, que la Commission met en œuvre avec zèle dans ses propositions, ne serait pas « politique » ; il serait aussi naturel que le cycle des saisons et ne saurait donc être mis en débat. C'est pourquoi, dans la véritable machine à libéraliser qu'est le collège bruxellois, les vingt-huit commissaires issus aussi bien de partis conservateurs que de partis de la gauche dite « de gouvernement » font parfaitement bon ménage. Tout comme le SPD et la CDU/CSU dans le gouvernement allemand de « grande coalition » qui vient d'être constitué. Avec des variantes dans la distribution des partis « coalisés », c'est une situation qui prévaut également dans les gouvernements autrichien, belge, finlandais, grec, italien et luxembourgeois. Ce qui en fait le modèle européen dominant.

On voit mal comment un président se réclamant de la gauche pourrait changer quoi que ce soit à une configuration dans laquelle il aurait d'ailleurs toutes chances d'être politiquement minoritaire, puisque ce sont les gouvernements qui choisissent les commissaires en fonction de leurs propres orientations : des gouvernements de droite – les plus nombreux actuellement – désigneront logiquement des commissaires de droite !

Et même si – miracle hautement improbable – Martin

Schulz était élu président de la Commission, et qu'il dispose d'une majorité politique dans le collège des commissaires, il serait institutionnellement tenu de faire appliquer le traité de Lisbonne. C'est-à-dire une feuille de route interdisant toute entorse aux dogmes libéraux. Sauf nouveau traité approuvé à l'unanimité des États membres de l'UE, aucune « réorientation » des politiques européennes n'est possible de l'intérieur. Et l'on ne sache pas que M. Schulz et ses amis sociaux-démocrates, notamment ceux du Parti socialiste français, soient disposés à renier un traité qu'ils ont majoritairement voté…

Dans ces conditions, tenter, comme l'a fait François Hollande dans sa campagne présidentielle, de faire croire aux électeurs que l'UE peut être « réorientée » pour devenir autre chose que ce qu'elle est actuellement relève d'une navrante naïveté ou de la mystification.

On peut s'étonner à cet égard du suivisme du Parti de la gauche européenne (PGE), qui rassemble les partis de la gauche radicale [2], et dont les élus au Parlement européen siègent dans le groupe de la Gauche unitaire européenne/Gauche Verte nordique (GUE/NGL). En désignant Alexis Tsipras, dirigeant de la coalition grecque Syriza, comme son candidat à la présidence de la Commission, le PGE a voulu faire un choix emblématique et mettre en accusation la troïka Commission/Banque centrale européenne/FMI qui est en train de détruire, entre autres, la Grèce et le Portugal. Fort bien. Mais il ne semble pas avoir mesuré que, ce faisant, il se coulait dans le moule de la social-démocratie et contribuait à la légitimation, pour l'opinion, non seulement des mêmes fausses promesses qu'elle, mais aussi de l'ordre juridique et monétaire européen [3] qui empêche qu'elles soient tenues.

Si elles laissent aux formations d'extrême droite le monopole de la rupture avec ce dispositif non « ré-orientable », les composantes du PGE, et notamment le Front de gauche en France, prendront un gros risque : celui de ne pas capitaliser électoralement le rejet populaire des politiques européennes dont les politiques nationales ne sont que la traduction certifiée authentique par la Commission, la BCE et Angela Merkel.

Notes

[1] Députés socialistes.

[2] Pour le choix de cette dénomination et son contenu, on lira Jean-Numa Ducange, Philippe Marlière, Louis Weber, *La Gauche radicale en Europe*, Broissieux, 73340 Bellecombe-en-Bauges, Croquant, 2013.

[3] Pour une analyse de l'effroi que ressentent certains militants de gauche français à l'idée d'être montrés du doigt comme « anti-européens » ou de « parler comme le Front national », lire Aurélien Bernier, *La Gauche radicale et ses tabous. Pourquoi le Front de gauche échoue face au Front national*, Paris, Seuil, 2014.

Un arrêt qui met en évidence certains paradoxes

vendredi 21 février 2014, par Pierre Khalfa

Dans un arrêt daté du 7 février 2014, la Cour constitutionnelle fédérale allemande qui siège à Karlsruhe a considéré que le programme de rachat sans limite d'obligations d'État par la Banque centrale européenne (BCE) – l'Outright Monetary Transactions (OMT) – est « incompatible avec la loi fondamentale » de l'Union européenne. Cependant, la Cour de Karlsruhe renvoie à l'interprétation finale de la Cour de justice de l'Union européenne pour savoir si la BCE n'enfreint pas les traités. Cet arrêt fait suite à un dépôt de plainte déposé par des responsables de la banque centrale allemande, la Bundesbank, des hommes politiques conservateurs, des économistes anti-européens. Plus de 35 000 recours ont ainsi été déposés pour contester la légalité de ce programme.

L'OMT est un programme, jamais encore activé, par lequel la BCE s'engageait à acheter, si nécessaire de façon illimitée, des obligations émises par des États membres sur les marchés secondaires, à condition que les États concernés acceptent d'être soumis à des cures d'austérité massive. Il avait été annoncé en septembre 2012, alors que les taux d'intérêt de l'Espagne, du Portugal et de l'Italie flambaient, faisant peser une menace grave sur l'avenir de la zone euro. L'annonce de ce plan et la déclaration du président de la BCE Mario Draghi, indiquant qu'il « était prêt à tout » pour sauver la monnaie unique, avaient stoppé net la spéculation sur les dettes souveraines.

La BCE, face au danger imminent d'explosion de la zone euro en 2010, avait déjà lancé le programme *Securities Market Program* (SMP), qui lui a permis d'acheter sur le marché secondaire 217 milliards d'euros d'obligations d'État entre mai 2010 et début 2012, ce qui avait contenu la spéculation sur la dette publique, notamment celle de la Grèce, de l'Espagne et de l'Italie. Ce programme avait alors fait débat dans la BCE, il avait été mis en œuvre contre l'avis de la Bundesbank et avait amené le chef économiste de la BCE, Jürgen Stark, à démissionner. Le programme OMT prolonge, en l'amplifiant, le SMP. La BCE, contrainte et forcée sous la menace d'une explosion de la zone euro, a été obligée de prendre une mesure exceptionnelle, qui aurait été inconcevable auparavant, et ce, avec l'accord de tous les gouvernements, y compris celui de l'Allemagne, désavouant de fait sa banque centrale qui s'y était opposée.

Ce programme transgresse-t-il le mandat de la BCE ? L'article 123-1 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne indique : « Il est interdit à la Banque centrale européenne et aux banques centrales des États membres, (...) d'accorder des découverts ou tout autre type de crédit aux institutions, organes ou organismes de l'Union, aux administrations centrales, aux autorités régionales ou locales, aux autres autorités publiques, aux autres organismes ou entreprises publics des États membres ; l'acquisition directe, auprès d'eux, par la Banque centrale européenne ou les banques centrales nationales, des instruments de leur dette est également interdite. »

L'article 123-1 interdit donc « l'acquisition directe » de titres publics par la BCE. Mais cet article ne dit mot sur l'achat de titres sur les marchés secondaires, et la BCE peut s'en trouver confortée. Il est cependant clair que l'esprit du traité est d'interdire que la BCE aide de quelque façon les États, ceux-ci devant rester soumis à la discipline des marchés. Sur le fond, donc, la Cour de Karlsruhe a raison. Les traités européens ne sont pas si inscrits dans le marbre que cela, ils sont interprétables à souhait quand cela arrange les gouvernements... Premier paradoxe donc, pour sauver la construction néolibérale de l'Europe, la BCE a été obligée de transgresser l'esprit des traités qui l'organisent.

Mais, et c'est le deuxième paradoxe, l'arrêt de la Cour allemande est motivé par le respect des traités… alors qu'elle-même les viole en ce faisant. En effet, de par les traités, la BCE est indépendante des États et ne relève évidemment pas de la loi allemande. La Cour de Karlsruhe aurait donc dû se déclarer incompétente.

Cette décision renvoie au rapport que la Cour constitutionnelle allemande entretient avec le droit européen. Par l'arrêt « Costa contre Enel » du 15 juillet 1964, la Cour de justice des communautés européennes a affirmé la primauté du droit européen sur les droits nationaux. Suite à cet arrêt, les États sont obligés d'appliquer une disposition européenne en cas de conflit avec une règle nationale. Or, la Cour allemande avait considéré dans son arrêt « So lange 1 » de 1974, qu'elle pouvait écarter une règle européenne « aussi longtemps » que cette dernière ne garantit pas une protection des droits fondamentaux équivalente à celle de la loi allemande. Certes, elle semblait limiter la portée de cette décision avec les arrêts « So lange » 2 et 3, mais, avec l'arrêt du 30 juin 2009 sur le traité de Lisbonne, elle affirme qu'il est possible de ne pas appliquer des dispositions européennes si elles sont incompatibles avec la constitution allemande. Elle indique qu'il faut renforcer considérablement le rôle du parlement national dans les questions européennes et que le gouvernement doit l'informer de ses positions avant chaque Conseil européen. En février 2012, elle impose que la discussion sur les aides dispensées par le Fonds européen de solidarité financière (FESF) soit dévolue au Bundestag et non pas à un petit comité de neuf parlementaires. Enfin, le 19 juin 2012, elle confirme l'arrêt « Lisbonne », en indiquant à propos de la validation du Mécanisme européen de stabilité (MES) que le parlement allemand doit participer en amont à tout transfert de souveraineté. On le voit donc, contrairement à ce qui se passe en France, la Cour constitutionnelle allemande a veillé à ce que les pouvoirs du parlement national soient d'autant plus accrus que des transferts de souveraineté étaient importants, et elle s'est donné un droit de regard sur les décisions européennes.

La Cour de Karlsruhe renvoie la décision finale de savoir si la BCE transgresse son mandat à la Cour de justice de l'Union européenne. Cette dernière est en effet la seule institution qui a la possibilité de contrôler la BCE. On a donc là un troisième paradoxe. La BCE, organisme indépendant du pouvoir politique et du contrôle citoyen, ne peut être évaluée dans l'accomplissement de son mandat que par un autre organisme non élu, la Cour de justice. L'absence de démocratie atteint là des sommets.

Que va-t-il se passer maintenant ? La Cour de justice de l'Union européenne prendra-t-elle le risque de suivre la Cour de Karlsruhe, au risque de provoquer un séisme sur les marchés financiers, avec une spéculation reprenant de plus belle sur les dettes publiques ? Ou rendra-t-elle un jugement de circonstance confirmant que l'esprit des traités peut être relativisé face aux nécessités de la période ?

Débats

Prostitution : un discours loin des réalités et des besoins du terrain

vendredi 21 février 2014, par Carine Favier

Le débat autour de la proposition de loi sur la prostitution élaborée à la suite du rapport de Danièle Bousquet et Guy Geoffroy [1] s'est fait dans une grande confusion : amalgame entre prostitution et traite, approche de « la prostitution » et non « des prostitutions », glissement d'une approche sociale d'accompagnement des personnes vers une approche pénale pour « éradication » de la prostitution, prises de positions idéologiques plus souvent basées sur des fantasmes que sur l'analyse d'une réalité, elle-même marquée par une grande hétérogénéité.

Or, mener à bien ce débat exige d'appréhender la complexité des réalités de terrain mais aussi de donner toute sa place au point de vue des personnes concernées, dans leur diversité.

Le débat autour de la proposition de loi sur la prostitution élaborée à la suite du rapport de Danièle Bousquet et Guy Geoffroy [2] s'est fait dans une grande confusion : amalgame entre prostitution et traite, approche de « la prostitution » et non « des prostitutions », glissement d'une approche sociale d'accompagnement des personnes vers une approche pénale pour « éradication » de la prostitution, prises de positions idéologiques plus souvent basées sur des fantasmes que sur l'analyse d'une réalité, elle-même marquée par une grande hétérogénéité.

Or, mener à bien ce débat exige d'appréhender la complexité des réalités de terrain mais aussi de donner toute sa place au point de vue des personnes concernées, dans leur diversité.

L'expérience de la prostitution revêt des réalités très différentes en France aujourd'hui et a connu des transformations profondes ces trente dernières années, comme le soulignait un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) [3].

Lorsqu'on parle de prostitution, est le plus souvent évoquée la prostitution de rue, qui a vu l'arrivée massive depuis les années 1990 de femmes étrangères en provenance d'Europe de l'Est ou d'Afrique, la plupart sans papiers et souvent liées aux réseaux, qu'ils soient d'esclavage sexuel ou de passeurs de migrants. Mais il existe aussi des pratiques prostitutionnelles moins visibles, via internet ou dans les appartements, les salons de massage, les boîtes de nuit, les bars, les foyers de migrants, les cités... Celles-ci concernent des personnes isolées, généralement moins expérimentées et donc exposées aux risques sanitaires ou de violences.

Dans la prostitution, on rencontre majoritairement des femmes mais aussi des hommes, des personnes transidentitaires, avec un renforcement de la concurrence, une toxicomanie lourde associée à une prostitution plus précaire. C'est l'ensemble de ces réalités que nous devons prendre en compte.

Pourtant, ces derniers mois, c'est la prostitution des étrangères qui a été mise en avant (elles représenteraient 90 % des personnes qui se prostituent, chiffre jugé invérifiable). Outre qu'elle n'aborde qu'une seule facette de la réalité, cette visibilité des personnes étrangères représente un autre danger : celui de la stigmatisation de personnes très exposées, car souvent sans papiers. C'est la prostitution visible qui dérange les riverains, et par ricochet les maires, celle que l'on a refoulée en périphérie des villes, avec la loi de sécurité intérieure et l'interdiction du racolage passif. Ces mêmes personnes subiront les effets de la pénalisation des clients.

En effet, dans un contexte très répressif à l'égard des étranger-ère-s sans papiers, le risque est grand de leur renvoi dans leur pays d'origine, via l'interpellation des clients : seules, celles qui auront accepté d'arrêter la prostitution bénéficieront d'un titre de séjour temporaire de six mois et d'une allocation temporaire d'attente… [4]

La France n'est pas le seul pays dans lequel politique migratoire et politique vis-à-vis de la prostitution sont liées. « *La loi votée par le Parlement le 29 mai 1998 en Suède est en grande partie une réponse à l'entrée de la Suède dans l'UE. Pendant les deux ans qui ont précédé le référendum de 1994, la presse était pleine de rapports mettant en garde contre le fait que des femmes d'Europe de l'Est étaient sur le point d'envahir le pays… Il y avait la peur qu'avec l'entrée dans l'Europe la Suède ne devienne le grand bordel de l'Europe* » [5]. Et toujours, la peur de l'étranger…

La mise en exergue des situations les plus extrêmes développe une vision misérabiliste de « femmes victimes », réduites au seul acte de prostitution et qu'il faut protéger. Cette vision nie les compétences des personnes, qui malgré les difficultés, mettent en œuvre des stratégies face aux violences par exemple (de l'évitement à la dissuasion ou la protection).

La revendication du libre choix, quant à elle, ne rend pas davantage compte des réalités tant elle concerne un nombre limité de personnes. Comme le souligne Lilian Mathieu [6] « *Les discours sur la prostitution échappent rarement à un écueil courant lorsqu'on parle de groupes dominés : l'essentialisation. La parole n'est jamais donnée aux premières et premiers concerné-e-s, au contraire est posé sur eux un regard empreint d'idéologie, duquel ressort une image déformée mais conforme aux attentes des groupes qui ont la parole. Les abolitionnistes ne voient que des victimes aliénées quand les réglementaristes voient des travailleuses libres et affranchies* », niant dans les deux cas la diversité des situations des personnes qui se prostituent.

Ainsi se construisent des politiques publiques sans consultation des personnes concernées, refusant de reconnaître qu'elles sont les mieux placées pour mesurer l'exploitation qu'elles subissent et les solutions qui leur paraîtraient les plus appropriées. Les prostitué-e-s refusent autant la stigmatisation de leur condition que le statut de victimes. Ils et elles exigent la reconnaissance de leurs droits et refusent la discrimination subie dans l'application des lois sur les violences sexuelles, les agressions, les voies de fait et le harcèlement.

Alors que la prostitution suscite des débats enflammés dans les médias et au sein de la classe politique, les personnes qui se prostituent ont toujours autant de difficulté à faire entendre leur voix, que ce soit lorsqu'elles protestent contre les violences, en particulier policières, ou qu'elles défendent la possibilité d'exercer leur activité. Des associations communautaires ou syndicats de personnes qui se prostituent manifestent et interpellent les politiques, mais elles sont peu écoutées.

Pour donner la parole à ces personnes sans voix, Médecins du monde, qui a réalisé 18 000 entretiens en 2013, a enregistré un DVD de témoignages, dans toutes les langues, envoyé aux 577 député-e-s pour que les personnes qui se prostituent, quels que soient leur langue, leur sexe ou leur identité, aient leur mot à dire sur les décisions que prendront les politiques « pour leur bien ». Car dans leur grande majorité, elles ne sont pas d'accord avec la pénalisation des clients.

1. Comment qualifier aujourd'hui les controverses sur la prostitution ?

L'exercice d'une activité prostitutionnelle est aujourd'hui autorisée, mais la loi réprime celui qui aide ou protège la prostitution d'autrui comme celui qui en tire un quelconque profit. Elle réprime également les clients de prostitué-e-s mineur-e-s ou particulièrement vulnérables. Enfin, la loi du 18 mars 2003 inscrit dans le Code pénal l'infraction de racolage actif et passif.

De fait, si la prostitution n'est pas interdite, son exercice est largement entravé par les différentes mesures prises par les maires sur l'occupation de l'espace public, par les contrôles policiers, par les

poursuites contre les propriétaires ou les hôteliers qui louent un hébergement à des personnes qui se prostituent.

Au XIX[e] siècle, la prostitution était une activité sous haute surveillance. Elle obligeait l'enregistrement sur des registres publics et elle était soumise à des contrôles gynécologiques réguliers. L'abolition visait la suppression de la réglementation de la prostitution : celle-ci a été abolie en 1946, avec l'interdiction des maisons closes en France métropolitaine, puis en 1960 avec la suppression de tout fichage de la prostitution.

Aujourd'hui, il nous est proposé d'aller plus loin et de pénaliser le client pour « assécher » la demande et donc abolir la prostitution. Le « mouvement abolitionniste » s'est ainsi radicalisé sur une position prohibitionniste.

Le projet de résolution, adopté en 2011 à l'Assemblée nationale, envisage la création d'un délit de « recours à la prostitution », à l'image de ce qui se pratique déjà en Suède. Le grand reproche adressé à cette politique est d'avoir mis en œuvre une mesure essentiellement symbolique, en se désintéressant de ses conséquences pratiques sur les personnes : s'il peut être respectable de dire que la prostitution ne devrait pas exister, encore faut-il que les politiques publiques contribuent à desserrer les contraintes, et non l'inverse, par de vrais moyens en termes d'aide et d'alternatives.

Si les prostituées sont des victimes, on va chercher le coupable : le client. La loi de sécurité intérieure de 2003 avait tenté de vider les villes de la présence gênante des prostituées, la pénalisation des clients produira le même effet de déplacement vers des zones plus discrètes donc plus dangereuses, plus isolées, où les personnes sont à la merci des agresseurs.

C'est ainsi le droit essentiel à la sécurité qui est remis en cause, sous prétexte de « protection ». L'expérience grandeur nature a déjà lieu. Sur les routes du Narbonnais, en décembre 2013, un « Comité de défense contre la prostitution » s'est fixé pour objectif de « *dégager les prostituées du bord de route* » : des pancartes, affichant en direction des clients « *la pipe, c'est 1500 euros* », laissent croire que la loi est passée. Les personnes qui se prostituent sont harcelées « *pour qu'elles aillent ailleurs* »…

Comment peut-on imaginer régler par la répression des situations relevant des conditions économiques et des rapports sociaux de sexe ? Tout au plus, parvient-on à rendre invisible le phénomène ou à le déplacer géographiquement.

L'exemple de la Suède est à ce titre probant. Plusieurs études universitaires [7] dénoncent l'hypocrisie d'une telle mesure : si la prostitution de rue a diminué (avec une grande difficulté de mesure en l'absence de chiffres fiables), celle qui se pratique sur Internet ou dans des salons s'est généralisée. Sans impact sur le comportement des clients, pourtant l'objectif affiché de la loi. La prostitution n'a pas disparu ou diminué : elle s'est transformée et adaptée en se cachant. Selon la police suédoise elle-même, le commerce sexuel est resté au niveau de ce qu'il était avant la promulgation de la loi, mais une moitié de cette activité est devenue clandestine.

Le rapport 2012 de la commission mondiale sur le VIH et le droit du Programme des Nations unies pour le développement [8] renforce les conclusions de ces études : les politiques répressives menées par de nombreux pays, y compris ce modèle suédois de pénalisation du client, font le jeu de l'épidémie de VIH et mettent en danger les personnes prostituées.

Ce qu'il faut combattre dans la prostitution, c'est l'exploitation par la contrainte de la prostitution d'autrui, tant par des moyens physiques que psychologiques. Oui, la mondialisation et le développement de la marchandisation font de la traite un secteur très rentable (7 milliards de dollars par an selon l'ONU et une fille rapporterait 100 000 dollars par an) et ce, dans un contexte marqué par des conditions d'injustice économique croissante. Les écarts entre riches et pauvres, Nord et Sud, ont un impact désastreux sur les conditions de vie des femmes, toujours en première ligne.

Des lois existent pour défendre les victimes de la

traite et condamner les souteneurs, il s'agirait de se donner les moyens de les appliquer. Combien de procès actuellement ? Très peu, trop peu. Certes, ces actions complexes, de longue haleine, nécessitent des moyens importants pour intervenir simultanément dans différents pays et, de plus, se heurtent à des résistances politiques. Il faut les compléter par l'observation du renforcement des phénomènes liés aux migrations. A-t-on aujourd'hui une volonté politique suffisante pour développer cette lutte contre les réseaux d'esclavage sexuel ? La réponse sera dans les moyens et la détermination mis en œuvre pour amplifier ce combat.

2. Réinscrire la prostitution comme question sociale, politique et prendre en compte les questions de genre

Il faut réinscrire la question de la prostitution à la fois comme une question sociale et économique dans son rapport au marché du travail, à la santé publique, au logement social et à l'immigration, dans le continuum de la domination masculine qui concerne toutes les femmes. Il existe en effet un continuum entre la situation de la femme prostituée et celle de la femme mariée, car comme le souligne Catherine Deschamps « *n'oublions pas qu'un continuum est une gamme entière, avec un centre et deux extrêmes opposés* » [9]. Les échanges économiques dans la sexualité ne sont pas réservés à la prostitution ! Je suis personnellement contre la moralisation du consentement et je ne comprends pas qu'on puisse décider pour les autres que l'acte sexuel ne peut s'accomplir sans désir. À mes yeux, désir et consentement sont deux choses différentes et c'est l'absence de consentement qui fait violence.

Notre droit affirme très clairement le caractère *res extra commercium* du corps humain (le corps humain est une chose hors du commerce, ne pouvant être vendue). L'article 16-1 du Code Civil pose donc que « le corps humain, ses éléments et ses produits ne peuvent faire l'objet d'un droit patrimonial » et l'article 16-5 précise que « les conventions ayant pour effet de conférer une valeur patrimoniale au corps humain, à ses éléments ou à ses produits sont nulles ». On ne peut donc pas vendre son corps (par exemple, en prélever un bout et le céder contre de l'argent, car c'est bien cela que recouvre cette interdiction) ni le louer.

Si la prostitution revient à louer son corps, elle enfreint les principes posés par le Code civil, comment se fait-il alors qu'elle soit légale ? Mais la prostitution n'étant pas illégale, pourquoi punir légalement le client qui y a recours ? Si la prostitution est une violence, voire un viol, comment se contente-t-on d'une simple amende ? Nous sommes dans une impasse juridique dont on se tire par la morale !

Le mouvement féministe, et tout particulièrement Le Planning familial, s'est mobilisé dans les années 1975 pour dénoncer la stigmatisation des personnes qui se prostituent et pour l'amélioration de leur situation, Pourquoi ce mouvement féministe s'est-il progressivement désolidarisé des prostituées depuis les trente dernières années, avec une totale absence de solidarité lors de la loi de 2003 ?

Il semble que la prostitution représente pour certaines féministes « *une aliénation tellement indépassable qu'il vaut mieux la réduire au silence* ». Ainsi, les prises de parole publiques de certaines prostituées affirmant que leur vie n'est pas faite que de malheur sont-elles discréditées au motif qu'elles sont « atypiques ». Ce faisant, des féministes semblent reproduire ce contre quoi elles ont toujours lutté, *« seraient-elles devenues les 'dominantes' qui énoncent pour les autres, sans se soucier d'eux ?* » Présenter toutes les femmes prostituées comme des victimes sans capacité d'initiative renforce les préjugés de genre sur la passivité des femmes et leur incapacité à s'émanciper.

Avoir comme projet de société l'égalité femmes/hommes et la construction d'autres représentations du masculin et du féminin, notamment grâce à l'éducation à la sexualité, doit conduire à soutenir les personnes qui se prostituent et qui sont les plus exposées aux violences de genre et à l'exclusion, non à les juger, à les exclure et ainsi à renforcer la stigmatisation dont elles sont victimes.

Le rapport de l'IGAS éclaire sur la situation de la

prostitution aujourd'hui. Dans la dernière partie de sa synthèse, il est notamment précisé que « *l'exercice de la prostitution ne permet pas de définir une catégorie de population dont les caractéristiques et les besoins communs appelleraient une politique dédiée. Une « politique de la prostitution » en tant que telle apparaîtrait comme inadaptée. En revanche, il est nécessaire de mieux prendre en compte les problématiques prostitutionnelles dans les différentes politiques menées, et tout particulièrement d'évaluer l'impact sanitaire des mesures prises dans les domaines de la sécurité et de l'ordre public, de l'immigration et du régime juridique de la prostitution ».* La synthèse se termine en suggérant de *« développer une approche pragmatique visant à organiser et faire converger les efforts de tous les acteurs au-delà des clivages idéologiques et des blocages actuels ».*

L'État doit sortir de cette posture répressive qui est la sienne depuis trop longtemps, pour jouer son rôle de protecteur en garantissant aux personnes en situation de prostitution les droits sociaux communs à tous, un titre de séjour pour les personnes sans papiers, assorti de réelles aides pour celles et ceux qui veulent sortir du système prostitutionnel, sans conditions de renoncement à la prostitution.

Notes

[1] Assemblée nationale, Rapport d'information sur la prostitution, 2011, http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i3334.asp.

[2] Assemblée nationale, Rapport d'information sur la prostitution, 2011, http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i3334.asp.

[3] Claire Aubin, Danielle Jourdain-Menninger, Julien Emmanuelli (Dr), *Prostitution : les enjeux sanitaires,* IGAS, 2012, http://www.igas.gouv.fr/spip.php?article291.

[4] Allocation temporaire d'attente (ATA) fixée à 333 € mensuels.

[5] « Sex in the new Europe » Don Kullick NY University.

[6] Lilian Mathieu, *Condition Prostituée*, Paris, Ed. Textuel, Série La Discorde, 2007.

[7] Ministry of Justice and Police, « Purchasing sexual services In Sweden and the Netherlands. Legal regulation and Experiences », 2004, http://www.regjeringen.no/upload/kilde/jd/rap/2004/0034/ddd/pdfv/232216-purchasing_sexual_services_in_sweden_and_the_nederlands.pdf . Johannes Eriksson, « The Swedish Model – arguments, consequences », mars 2005, http://www.glow-boell.de/media/de/txt_rubrik_2/160305LLVortrag_Eriksson.pdf. Petra Ostergren, « La loi suédoise contre l'achat d'acte sexuel : Succès affirmé et effets documentés », 2010 (version française), http://www.petraostergren.com/upl/files/56646.pdf. Laura Augustin, « Behind the Happy Face of the Swedish anti-prostitution law », juillet 2010 : http://www.lauraagustin.com/behind-the-happy-face-of-the-swedish-anti-prostitution-law.

[8] PNUD, Commission mondiale sur le VIH, PNUD, *Risques, droits et santé*, Rapport 2012, http://www.undp.org/content/undp/fr/home/librarypage/hiv-aids/hiv-and-the-law--risks--rights---health/

[9] Catherine Deschamps, Anne Souyris, *Femmes publiques, Les féminismes à l'épreuve de la prostitution*, Paris, Ed. Amsterdam, 2009.

Prostitution : pour une position abolitionniste !

vendredi 21 février 2014, par Catherine Bloch-London, Esther Jeffers

La prostitution est un phénomène complexe et une question qui soulève beaucoup de passions et suscite bien des controverses. Une véritable ligne de fracture oppose les personnes qui voient la prostitution comme une vente de « services sexuels », un « travail » et un « libre choix » de disposer de son corps et celles pour qui le système prostitutionnel est une des formes de la violence faite aux femmes, l'expression de la domination masculine et une violation des droits humains.

Une définition très générale de la prostitution consiste à dire que c'est « l'acte de livrer son sexe et son corps moyennant paiement ». Aujourd'hui, on ne peut parler des personnes prostituées en général comme d'un groupe homogène. Dans notre article, nous faisons le choix d'aborder pour l'essentiel la question de la prostitution féminine. Ce choix est guidé, d'une part, par le fait que la vaste majorité des personnes qui se prostituent sont des femmes et, d'autre part, parce que les rares données disponibles concernent quasi exclusivement la prostitution féminine. Il existe bien entendu une prostitution masculine, mais elle est plus marginale. Quant à la prostitution des mineur-e-s elle est en France, contrairement à d'autres pays, très marginale.

La question de la prostitution, d'un point de vue éthique et philosophique, concerne l'ensemble de la société et dépasse les clivages politiques habituels. Nous souhaitons toutefois faire avancer le débat dans le mouvement altermondialiste sur la question de la prostitution. Aussi chercherons-nous avant tout à répondre à la question centrale suivante : le mouvement altermondialiste doit-il adopter une position sur cette question, et si oui, laquelle ?

Pour cela nous commencerons par (I) mettre en évidence le lien qui existe entre la mondialisation néolibérale et la forte expansion du système prostitutionnel. Nous évoquerons ensuite (II) l'état de la recherche et les cadres théoriques mobilisés avant de (III) répondre à certains arguments réglementaristes. Enfin nous conclurons sur (IV) la nécessité, pour le mouvement altermondialiste (et Attac en particulier), d'adopter une position abolitionniste.

Mondialisation néolibérale et système prostitutionnel

La mondialisation néolibérale n'a pas inventé la prostitution. Celle-ci est apparue bien avant, avec l'accumulation et l'inégalité des biens matériels. Pour autant elle n'a pas toujours existé. Les clichés du type « la prostitution est le plus vieux métier du monde » ou « la prostitution a toujours existé » sont le résultat d'une approche qui ne tient pas compte de l'histoire. Ce n'est pas parce que la prostitution perdure sur une longue durée et a traversé plusieurs systèmes sociaux et politiques qu'elle n'a pas d'historicité. L'apparition, le développement, ou la disparition du fait prostitutionnel, que nous n'aurons pas le temps d'analyser ici, sont fonction de variables historiques. Costes-Péplinski (2001) considère que « la prostitution des femmes et des hommes apparaît, en même temps que la misère et la guerre, avec l'appropriation des terres, l'autorisation d'accumuler, le délitement du groupe, l'adoption de l'argent comme garant de la valeur des objets, et l'adoption de la loi écrite comme garante des engagements décidés par l'aïeul pour la transmission des liens et des biens ».

La mondialisation néolibérale a constitué un tournant à partir des années 1980. En accroissant les inégalités sociales, elle a renforcé les déséquilibres entre les hommes et les femmes. Plusieurs études [1] ont démontré que la mondialisation a des conséquences différentes sur les hommes et les

femmes, laissant celles-ci dans des situations économiques et sociales souvent plus difficiles. Il existe un lien très fort entre la mondialisation néolibérale et l'essor inégalé de la prostitution. Nombreux sont alors les facteurs qui ont contribué à ce développement. Les problèmes économiques, la dette, les plans d'ajustement structurels imposés par le FMI et la Banque mondiale aux pays du Sud, les politiques des États, la situation dans les pays de l'Europe centrale et orientale, les privatisations et la remise en cause des protections sociales et nationales, la libre circulation des capitaux, le développement des paradis fiscaux, sont autant de facteurs qui ont contribué non seulement à l'expansion spectaculaire de la prostitution mais à sa mutation en système organisé à une toute autre échelle. La mondialisation de la prostitution s'est opérée par une mondialisation du proxénétisme, l'interconnexion des différents réseaux de proxénétisme et du crime organisé, et le blanchiment de l'argent issu de ces activités. La logique néolibérale a trouvé dans le système prostitutionnel un « secteur » privilégié où se déployer, qui génère d'énormes profits : trafiquer les êtres humains d'Asie, d'Afrique ou d'Europe et les prostituer procure beaucoup de bénéfices pour peu d'investissements. L'idéologie néolibérale a trouvé dans le système prostitutionnel un terrain privilégié pour sa conception libérale de la liberté individuelle et, au nom du libre choix, pour justifier la soumission croissante de tous les aspects de la vie des êtres humains à la marchandisation. La privatisation de pans entiers de l'économie a banalisé le recours à l'échange marchand dans des domaines de plus en plus étendus de la vie sociale, créant un terreau idéologique fertile à l'idée d'une marchandisation tous azimuts, touchant même le corps humain.

Dans le cas de la France, le rapport de la mission d'information sur la prostitution en France à l'Assemblée nationale fait état du déclin, depuis les années 1990, de la prostitution de rue « traditionnelle exercée par des femmes françaises, parfois d'origine maghrébine, le plus souvent indépendantes ou sous la coupe d'un souteneur de faible envergure » [2]. La prostitution s'est modifiée sous le poids croissant des réseaux de traite étrangers et l'arrivée massive de personnes prostituées originaires d'Europe de l'Est, d'Afrique et de Chine. Le rapport décrit le fonctionnement des réseaux ainsi que la hiérarchie interne à ces réseaux, propre à assurer l'équilibre du système prostitutionnel. Enfin, la « prostitution discrète » dans les salons de massage, bars, appartements et via internet ou par SMS s'est largement développée.

L'état de la recherche sur la prostitution

Le thème de la prostitution a ouvert un champ neuf pour les recherches historiques, sociologiques [3] et politiques, il demeure quasi-absent de la recherche en économie [4].

Les travaux portent au moins sur deux niveaux : d'une part sur un plan que l'on pourrait qualifier de principes philosophiques, éthiques et politiques et, d'autre part, sur le plan de la traduction de ces principes en termes de revendications sociales, politiques et législatives. Il est clair que les deux niveaux sont étroitement liés, même si les liens ne sont pas toujours apparents.

Sur le premier plan, le débat oppose essentiellement des personnes qui veulent faire reconnaître la prostitution comme l'expression d'un « libre choix », voire comme l'expression de la sexualité féminine ou même comme une subversion du système [5], et celles pour qui la prostitution est l'expression de la domination des hommes sur les femmes, d'un pouvoir et d'une violence qui s'exercent (essentiellement) contre les femmes. À noter que, dans cette première partie du débat, sont absents ceux qui s'appuient sur des conceptions morales, religieuses et sanitaires pour prohiber la prostitution. Celle-ci est réprimée pour préserver l'institution du mariage et la procréation, la criminalisation visant essentiellement les personnes prostituées. Pour l'essentiel, ces positions sont représentées par des États ou des religions et sont absentes du champ de la recherche.

Les débats sur le « libre choix » ou non de la prostitution sont internationaux. Ils opposent des visions philosophiques et éthiques contradictoires.

L'argument de « la libre disposition de son corps », du « droit » ou de la « liberté » de se prostituer s'accompagne souvent d'accusations de victimisation [6] et d'ignorance de la notion de choix [7]. À ces arguments s'ajoutent d'autres présentant la prostitution comme une « opportunité économique », voire un travail plus avantageux qu'un autre. Ces analyses trouvent une grande partie de leur base théorique dans le courant féministe postmoderne, dont Judith Butler est l'une des figures emblématiques. Butler explique qu'il faut sortir d'une explication métaphysique du désir et « se demander en quoi l'échange sexuel est plus problématique que d'autres formes d'échange économique dans le monde du travail [8] ». À cette question, elle répond que les personnes offrant leurs services à des fins sexuelles ne seraient pas différentes d'une secrétaire ou d'une avocate vendant leurs services à leur employeur ou à leurs clients. Ainsi trouve-t-elle « que pour des femmes des classes populaires, dans un pays comme les États-Unis, il peut être préférable d'être une travailleuse du sexe qu'une travailleuse tout court : les horaires peuvent être moins commodes avec un poste de secrétaire, sans parler des revenus, moins élevés [9] ». Elle compare l'aliénation de la sexualité dans le mariage et dans la prostitution : « la prostituée peut dire à l'homme : ''cinquante dollars la pipe'', ou bien : ''on monte une demi-heure''. Dans le mariage, on ne pose pas des conditions de la sorte. Et il faut en plus se lever, lui préparer le petit déjeuner, et faire comme s'il avait été merveilleux. Au moins, dans la prostitution, la femme peut demander au souteneur de garantir son temps et son prix [10]. »

À l'opposé, de nombreuses féministes [11] situent la prostitution dans le cadre de l'oppression des femmes et dans le rapport de domination des femmes par les hommes. La prostitution est une institution sociale à l'usage quasi exclusif des hommes. Elle est une industrie essentiellement vouée au plaisir masculin, ce plaisir étant compris en termes de pouvoir et pas seulement en termes de « satisfaction sexuelle ». Ces féministes voient la question du « choix » comme l'opposition entre l'individualisme libéral et la recherche du bien commun, car il ne s'agit pas d'une simple question de choix individuel. La liberté individuelle ne connaît-elle aucune limite ? Ne devrait-elle pas s'arrêter quand elle porte atteinte à la liberté des autres, à la dignité de la personne ? Quelle définition peut-on donner du concept philosophique qu'est la dignité ? A-t-on le droit d'aliéner sa liberté ? La société doit-elle assurer un « droit à se prostituer » ?

On voit bien que ces questions de « droit », de « liberté », de « consentement » et de « dignité » occupent une place importante dans ce débat et qu'il semble impossible de faire l'économie d'une véritable réflexion en la matière. Les réponses apportées, au-delà de la question de la prostitution, déterminent le type de société que nous voulons construire.

Aussi, les tenants de cette perspective refusent de considérer la prostitution comme « un choix » ou un travail comme un autre, mais la considèrent comme un système où le corps des femmes est vu comme un bien qui peut être acheté et vendu. Ce système repose donc sur un marché, largement alimenté par la traite, et dans lequel le proxénète, sous ses différentes formes, joue un rôle essentiel. Que faut-il penser lorsque des personnes affirment exercer leur liberté et leur droit de disposer de leur corps dans la prostitution ? Le consentement est-il suffisant ? Est-il pertinent ? Nous reviendrons sur ces questions dans la partie qui suit.

Quelles traductions en termes de revendications politiques, sociales et législatives : réponses à certains arguments réglementaristes.

La traduction de ces différentes perceptions de la prostitution en termes de revendications politiques, sociales ou législatives donne lieu à trois grands pôles. Les prohibitionnistes, les réglementaristes et les abolitionnistes.

Les prohibitionnistes considèrent la prostitution comme un délit au nom de la défense morale et du respect de la tranquillité publique : la prostitution est même assimilée à une perversion morale, détournant les hommes du droit chemin. Dans les pays

prohibitionnistes (Russie, plusieurs États aux USA, Chine et pays asiatiques, pays du Maghreb et du Moyen-Orient) tous les acteurs : prostituées, clients et proxénètes sont censés être poursuivis. Dans les faits, la répression vise surtout les personnes prostituées qui sont renvoyées à la clandestinité et cela n'empêche aucunement le développement de la prostitution.

Les réglementaristes considèrent l'exercice de la prostitution comme étant un mal nécessaire et réel qu'il faut inévitablement gérer. Comme à leurs yeux la prostitution a toujours existé, ils considèrent qu'elle existera toujours, il est donc vain de tenter de l'éliminer, mieux vaut l'encadrer et améliorer les conditions d'exercice des personnes prostituées. Certains vont même mettre l'accent sur « l'utilité sociale » de la prostitution (« misère sexuelle » du célibataire ou du travailleur éloigné de son foyer, hommes mariés insatisfaits de la sexualité dans leur couple, etc.) tandis que d'autres vont insister sur le fait que la prostitution constitue un métier comme un autre, une activité génératrice de revenus.

Les pays qui ont réglementé la prostitution (Allemagne, Pays-Bas, Catalogne, Autriche, etc.) se donnaient comme objectif de lutter contre la traite tout en légalisant l'activité des prostituées qui auraient librement choisi la prostitution comme « métier » afin de les déstigmatiser et de leur assurer des meilleures conditions de santé et de sécurité. Ainsi, la loi allemande légalisant la prostitution a été spécifiquement adoptée pour s'assurer que la prostitution devienne un « service normal » [12]. Quant à L. L. Lim, économiste au Bureau international du travail (BIT), elle assure que si on sortait la prostitution du secteur informel pour en faire un « travail » reconnu, celle-ci serait un moyen de donner des droits sociaux aux personnes prostituées [13].

Ainsi, les arguments avancés dans ce cadre relèvent de la nécessité d'assurer de meilleures conditions sanitaires et d'accorder davantage de droits sociaux aux personnes prostituées.

Dans les pays où la prostitution a été réglementée, l'impact de la légalisation de la prostitution aboutit à une augmentation de la prostitution et de la traite [14]. La situation économique, sanitaire et sociale des prostituées ne s'est pas améliorée [15]. Que signifie le contrôle de la santé des personnes prostituées, mais pas de celle des clients : la vérification de la qualité de la marchandise pour des clients confortés dans leur droit tout-puissant de consommateurs-payeurs ?

Au sein du courant réglementariste, il existe une nouvelle approche que l'on pourrait en quelque sorte qualifier de néo-réglementariste. Elle se base sur le postulat de la liberté individuelle pour considérer que les personnes prostituées exercent une activité professionnelle comme une autre, tout en reprenant à leur compte certains principes féministes acquis par les luttes comme la libre disposition de son corps. Marcella Yacub va même jusqu'à se demander si la société est prête ou non à voir dans la prostitution une activité de libération sexuelle, qui, selon elle, ne relève pas du droit, mais des mœurs [16].

Les abolitionnistes refusent d'appréhender la prostitution sous cet angle. La pratique de la prostitution ne peut être considérée comme l'exercice d'une liberté individuelle. Elle est en contradiction avec les droits et la dignité de la personne.

Les pays abolitionnistes, dont la France (ainsi que les pays du Nord), ont ratifié la Convention des Nations unies pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution de 1949. Ils sont censés interdire le proxénétisme. À la différence des prohibitionnistes, ils ne sont pas censés criminaliser les personnes prostituées et doivent mettre en place des mesures pour protéger et réinsérer ces dernières, considérées comme victimes.

Dans ce cadre, la prostitution est en effet considérée comme le socle sur lequel se développe la traite. Et c'est là une différence essentielle avec les pays réglementaristes qui, en réglementant la prostitution, aboutissent dans leurs pratiques à légitimer certaines formes de traite, à réprimer les personnes prostituées qui ne sont pas en règle et qui les obligent à prouver l'usage de la force ou de la

contrainte pour avoir droit à une protection de l'État [17].

À partir des années 1980, sous l'influence de la montée de l'idéologie néolibérale et de l'offensive des Pays-Bas, s'engage une mobilisation au sein des institutions internationales visant à opposer traite et prostitution. Elle aboutit à l'émergence, en 1995, lors de la Conférence mondiale de Pékin sur les femmes pour la lutte pour l'égalité, le développement et la paix, du concept de « prostitution forcée » sous-tendant l'existence d'une « prostitution libre ».

Entre 1990 et 2000 plusieurs pays comme l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Australie, la Suisse ont ainsi réglementé la prostitution, en fait ils l'ont légalisée.

Défendre l'existence d'une « prostitution libre » laisse supposer qu'elle n'est pas en contradiction avec le respect de la liberté individuelle. Notons que ce point de vue s'applique également à la prostitution masculine. Mais on ne peut considérer que vendre son corps corresponde à un contrat librement conclu sur un « marché », comme par exemple la vente d'une voiture. C'est faire abstraction de la violence que représentent des actes sexuels imposés et répétés, des graves conséquences sur la santé physique et psychique. Et pourquoi le droit des proxénètes d'exploiter la prostitution d'autrui n'est-il jamais évoqué quand il s'agit de parler de droit à se prostituer, de prostitution libre ?

Et quand bien même le consentement existerait, peut-on, comme le font certain-e-s, assimiler la prostitution à la location d'organes sexuels : « De même que la personne qui invente des logiciels informatiques loue son cerveau ou vend un service intellectuel, celle qui se prostitue loue ses organes sexuels ? [18] » Mais alors, la gestation pour autrui (GPA) ne revient-elle pas à louer son ventre, également par contrat commercial ? Ces approches nous conduisent à une impasse, celle de la marchandisation du sexe, assimilée à n'importe quel bien ou service dont il s'agit de définir les règles entre contractants. Les contractants, en l'occurrence la personne prostituée, le client et le proxénète sont ainsi renvoyés dos à dos, comme des individus contractant à armes égales sur un marché. C'est faire abstraction non seulement des rapports de domination masculine sur les femmes, mais aussi des contraintes dues à la précarité économique car, rappelons-le, les personnes pauvres et celles issues des minorités ethniques sont surreprésentées parmi les personnes prostituées.

Parmi les arguments avancés pour justifier le moindre mal de la réglementation de la prostitution, certains avancent des raisons sanitaires. Certes, nous ne sommes plus dans la période où l'hygiénisme était avancé pour enfermer les prostitué-e-s dans des bordels licenciés. Mais les politiques abolitionnistes menées dans certains pays, considérées par leurs détracteurs comme répressives, mettraient en danger les personnes prostituées : en les reléguant dans la clandestinité, elles seraient plus exposées aux MST et au VIH.

On a entendu ce type d'argument dans les débats sur l'excision : Médecins du monde, par exemple, se battait au départ pour une médicalisation de l'excision au nom du pragmatisme et d'un certain relativisme culturel. Suite à la prise de conscience sur le continent africain et à la mobilisation d'associations de femmes africaines contre cette violence faite aux femmes que sont les mutilations sexuelles, Médecins du monde a dû revenir sur sa position. Aujourd'hui de fait, les mutilations sexuelles reculent dans tous les pays, sauf ceux qui les ont « légalisées » et « médicalisées » (Égypte, Indonésie) où elles sont devenues, en plus, une source de profit pour les professionnels de santé.

Autre argument avancé contre les politiques abolitionnistes : elles stigmatiseraient les prostituées immigrées sans papiers et les exposeraient au risque d'expulsion du pays. Selon Eric Fassin, offrir une autorisation provisoire d'une durée de six mois aux prostituées immigrées qui voudraient sortir de la prostitution, comme le stipule la loi votée en décembre 2013, risque d'aboutir à les renvoyer dans leur pays au bout de six mois et d'amplifier la lutte contre l'immigration [19]. En isolant un dispositif de la loi, il est facile de faire ce rapprochement. C'est là aussi que les féministes altermondialistes ont leur mot à dire. On ne peut

concevoir de projet abolitionniste qui ne s'oppose aux politiques actuelles d'immigration visant à fermer les frontières aux immigrés et qui ne se batte pour une véritable politique d'accueil des migrant-e-s, à l'heure où le libéralisme favorise la libre circulation des capitaux.

Enfin, beaucoup de ces critiques contre l'abolitionnisme assimilent la lutte pour l'abolition du système prostitutionnel, fondement du combat des féministes, à une volonté d'éradication des personnes prostituées, lequel, bien évidemment, n'est pas leur projet.

Dans la même veine, les accusations de « moralisme », voire de « puritanisme » portées au projet abolitionnistes proviennent d'une confusion entretenue entre abolitionnisme et prohibitionnisme.

La notion de consentement est-elle suffisante pour trancher en la matière ? À sa manière, l'affaire du « lancer de nain » est instructive. Cette activité, pratiquée dans certains bars ou discothèques, consiste à lancer un nain (coiffé d'un casque et portant une tenue rembourrée) le plus loin possible sur des matelas, le nain se prêtant librement à cette exhibition contre rémunération. Une société, ainsi qu'un nain, attaquèrent en justice l'interdiction qui leur était faite de pratiquer cette activité. Cette affaire alla jusqu'au Conseil d'État, qui décida le 27 octobre 1995 qu'un maire pouvait interdire le lancer de nain, car cette activité portait atteinte à la « dignité de la personne humaine ».

Cet autre exemple montre que le consentement n'est guère suffisant pour assurer la dignité, alors même que des mesures de protection avaient été prises pour assurer la sécurité de la personne en cause et que celle-ci se prêtait librement à cette « activité », contre rémunération.

On peut ainsi considérer que certains droits garantis sont d'une telle importance que leur protection ne peut dépendre uniquement du consentement de leurs bénéficiaires. Le respect de la dignité de la personne humaine fait sans doute partie du « noyau dur » de ces droits.

De la même façon que le « lancer de nain » porte atteinte non seulement à la dignité de la personne lancée, et que, par son objet même, une telle attraction porte atteinte à la dignité de la personne humaine, la prostitution porte atteinte non seulement à la dignité de la personne prostituée, mais à la dignité de la personne humaine.

« Comme autrefois les esclavagistes se rassuraient en affirmant qu'il existait des Noirs bien traités et bien nourris, certains tentent aujourd'hui de nous (se) persuader que la personne prostituée doit se satisfaire de son sort tant qu'elle est bien traitée et bien payée. Pourtant, pas plus que l'esclave, elle n'a choisi sa condition. [20] »

Ainsi, ni le consentement individuel, ni de meilleures conditions sanitaires, ni la sécurité, ou la « liberté de disposer de son corps » ne suffisent à rendre la prostitution acceptable dans une société basée sur l'égalité des droits. La prostitution « libre » relève non pas des libertés, mais du libéralisme [21], elle vient nous rappeler que la prostitution est avant tout le « droit » de celui qui dispose de l'argent d'acheter l'accès au sexe d'une autre personne. C'est avant tout le « droit » de disposer du corps d'autrui moyennant paiement, et le fait que cela se passe dans de bonnes ou de mauvaises conditions, avec le « consentement » de la personne, ne change pas grand-chose à l'affaire. La prostitution est un acte de violence faite à la personne prostituée en échange d'argent.

Contre le ni-ni, qui a peur de l'abolitionnisme ?

Les féministes, les altermondialistes sont divisés sur la question de la prostitution bien que la grande majorité des courants féministes défende des positions abolitionnistes. Si on ne trouve pas de positions prohibitionnistes dans leurs rangs, des postures postmodernistes ou post-féministes peuvent s'exprimer, donnant beaucoup d'écho à la position réglementariste. À côté du réglementarisme qui se fonde sur la théorie philosophique du mal nécessaire ou de la liberté de choix de personnes prostituées, nous trouvons aujourd'hui dans le débat

des postures qui prétendent ne pas être réglementaristes tout en n'étant pas abolitionnistes. C'est une posture « ni-ni » qui pourrait être prise pour une quatrième position, mais qui n'en est pas une comme nous allons le voir.

Nous n'arriverons pas dans l'espace de cet article à résumer succinctement cette posture ni-ni, en ce sens qu'elle ne regroupe pas de positions homogènes. Certaines personnes s'expriment beaucoup sur la question, d'autres jettent un voile discret sur les raisons de leur position. Bien qu'il soit nécessaire de laisser du temps aux différentes positions pour mûrir et évoluer, il nous semble néanmoins important de dire quelques mots sur celles qui se sont déjà exprimées publiquement.

Disons tout d'abord que la plupart des personnes qui se retrouvent dans cette posture ne prétendent pas que la prostitution relève de l'épanouissement sexuel et reconnaissent qu'elle est l'entrecroisement d'une pluralité de dominations et de violences. Mais, au nom de l'hétérogénéité de l'univers de la prostitution, elles renvoient dos à dos les positions abolitionnistes et celle du « libre choix » accusant les deux de tomber respectivement dans les écueils symétriques du misérabilisme et du populisme [22] (L. Mathieu, 2007). Le discours des abolitionnistes leur semble condescendant, « les prostituées ne sont pas toutes des victimes, on ne peut pas décider à la place des gens ce qui est bon pour eux [23] », et moralisateur : « Certes, la prostitution n'est pas un 'métier' comme les autres. Mais si elles le font librement, laissons ces femmes décider de ce qu'elles font de leur corps. Et n'étouffons pas le débat sous une chape idéologique [24]. »

Cette posture de distribution de mauvais points peut vite déraper et se déplacer vers des accusations plus graves, car la tentation est facile d'attaquer les abolitionnistes sur un plan idéologique (les abolitionnistes sont des prohibitionnistes [25], des puritaines, elles ont partie liée avec les Églises chrétiennes [26]), ou sur un plan méthodologique (on les somme de produire des chiffres – souvent difficiles à agréger et à vérifier – pour prouver leurs dires, tout en leur reprochant d'user de chiffres pour émouvoir et dramatiser le problème [27]

Ces accusations cherchent à brouiller le problème, le combat des abolitionnistes n'est pas contre les prostituées mais contre le système prostitutionnel, contre la marchandisation des corps et pour une société où les femmes et les hommes sont égaux quelle que soit leur situation financière. La lutte des abolitionnistes n'est pas d'agir en police des mœurs pour préserver l'ordre moral, mais de lutter pour l'émancipation.

Nous ne voyons pas l'intérêt de poursuivre la discussion sur ce terrain. Il nous semble que l'essentiel est ailleurs et c'est là que nous aimerions porter le débat.

L'essentiel est de savoir aujourd'hui si une position ni-ni aide à armer le mouvement féministe, le mouvement altermondialiste et plus largement le mouvement social à avancer dans sa compréhension de la question de la prostitution, à mieux l'appréhender, et à contribuer à construire une autre société. Il nous semble que non. Ne pas prendre une position de principe sur la nature de la prostitution aujourd'hui revient à accepter l'idée que celle-ci peut être une pratique acceptable dans notre société, selon les situations. Reste ensuite à préciser ces situations et à convenir des conditions qui la rendraient acceptable, voire à chercher à améliorer ces conditions pour qu'elles le deviennent. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas de place pour une quatrième position qui se voudrait entre réglementarisme et abolitionnisme. Notre combat en tant que féministes, en tant qu'altermondialistes, est de lutter pour un autre monde dans lequel on ne peut accéder au corps et au sexe de l'autre contre de l'argent. Le droit de ne pas se prostituer est un droit inaliénable de la personne humaine. Au-delà du mouvement féministe et du mouvement altermondialiste, c'est l'ensemble du mouvement social qui doit se saisir de cette question.

Bibliographie

- Attac, *Mondialisation de la prostitution, atteinte globale à la dignité humaine*, Paris, Mille et une nuits, 2008.

- Élisabeth Badinter, « Prostitution : L'État n'a pas à légiférer sur l'activité sexuelle des individus », *Le Monde.fr*, 19 décembre 2013.
- Kathleen L. Barry, *The Prostitution of Sexuality*, New York, New York University Press, 1996.
- Pat Califia, *Public Sex : The Culture of Radical Sex*, USA, Cleis Press, 2000.
- Cho Seo-Young, Axel Dreher, Éric Neumayer, "Does Legalized Prostitution Increase Human Trafficking ?", *World Development*, Vol. 41, 2013, p. 67–82.
- Commission de la condition de la femme des Nations unies, « *Les effets de la mondialisation sur le développement des femmes* », www.un.org/News/fr-press/docs/.../FEM1187.doc.htm.
- Martine Costes-Péplinski, *Nature, culture, guerre et prostitution : le sacrifice institutionnalisé du corps*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- Geneviève Fraisse, *Du consentement,* Seuil, 2007.
- Guy Geoffroy, « Rapport d'information sur la prostitution en France, par la commission des lois constitutionnelles de la législation et de l'administration générale de la République », http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i3334.asp.
- Pierre Lumbroso, *Libre d'être putain ? Manifeste pour une prostitution choisie*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- Lilian Mathieu, *La condition prostituée*, Paris, Textuel, coll. « La Discorde », 2007.
- Lilian Mathieu, « De l'objectivation à l'émotion. La mobilisation des chiffres dans le mouvement abolitionniste contemporain », *Mot, Les langages du politique*, 2012. http://mots.revues.org/20989
- Maria Nengeh Mensah, « Visibilité et droit de parole des travailleuses du sexe. Abolition ou trafic d'un espace citoyen ? », *Canadian Women Studies / Les cahiers de la femme*, vol. 22, 3-4, 2003, p. 66-71.
- Lucile Ouvrard, *La prostitution : analyse juridique et choix de politique criminelle*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- Kathryn Payne, « From Abject to Subject : Some Thoughts on Sex Work as a Missing Link in Feminist Understandings of Sexuality », *Atlantis*, 2007, www.msvu.ca/atlantis
- Poulin Richard, Prostitution et traite des êtres humains, *Cahiers de recherche sociologique,* n°45, janvier 2008, p. 133-152.
- Sutherland Kate, « Work, Sex and Sex-Work : Competing Feminist Discourses on the International Sex Trade », *Osgoode Hall Law Journal*, 2004, 42, p. 139-167.
- World Economic Forum, *The Global Gender Report Gap*, 2013

Notes

[1] Voir par exemple les travaux du World Economic Forum et ceux de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies.

[2] Rapport d'information sur la prostitution en France, par la commission des lois constitutionnelles de la

législation et de l'administration générale de la République, présenté par Guy Geoffroy, http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i3334.asp.

[3] Voir « Prostitution : m archés, organisation, mobilisations », *Travail, genre et sociétés*, n°10, 2003/2.

[4] À l'exception de quelques rares études récentes que nous choisissons de citer :

- "Does Legalized Prostitution Increase Human Trafficking ?", by Seo-Young Cho (German Institute for Economic Research-DIW Berlin), Axel Dreher (University of Goettingen), Eric Neumayer (London School of Economics and Political Science).
- "Modern Day Slavery : What Drives Human Trafficking in Europe ?" Economic Development Research Discussion Paper 97, 2011, Georg- August-University of Goettingen, by Diego Hernandez, Alexandra Rudolph.
- "Theory versus reality : Commentary on four articles about trafficking for prostitution", Women's Studies International Forum, 32, 11–315. Freedom House. By Farley, M. (2009).
- "An Empirical Analysis of Street-Level Prostitution", September 2007, by Steven D. Levitt and Sudhir Alladi Venkatesh.

[5] Voir Kate Sutherland (p. 144) et Pat Califia.

[6] Voir Kathryn Payne, www.msvu.ca/atlantis.

[7] Voir Élisabeth Badinter, Pierre Lumbroso, également Maria Nengeh Mensah (2003).

[8] « Une éthique de la sexualité : entretien avec Judith Butler », *Vacarme*, entretien réalisé par Éric Fassin & Michel Feher http://www.vacarme.org/article392.html

[9] Ibid.

[10] Ibid.

[11] Élaine Audet, Yolande Geadah, Malka Marcovich, Richard Poulin.

[12] Agence France Presse, « Plans du Gouvernement allemand pour reconnaître la prostitution comme profession », 29 janvier 2001.

[13] BIT, *Le secteur du sexe : fondements économiques et sociaux de la prostitution dans le Sud-Est asiatique*, p.213.

[14] Seo-Young Cho et al., op.cit. "The scale effect of legalized prostitution leads to an expansion of the

prostitution market, increasing human trafficking, while the substitution effect reduces demand for trafficked women as legal prostitutes are favored over trafficked ones. Our empirical analysis for a cross-section of up to 150 countries shows that the scale effect dominates the substitution effect".

[15] Voir les résultats des enquêtes du Centre de documentation et de recherche scientifique du ministère de la Justice (WODC) et des services de police aux Pays-Bas :

http://english.wodc.nl/onderzoeksdatabase/1204e-engelse-vertaling-rapport-evaluatie-opheffing-bordeelverbod.aspx

KLPD (Korps Landelijke Politiediensten) –Dienst Nationale Recherche (juli 2008). Schone schijn, de signalering van mensenhandel in de vergunde prostitutiesector. Driebergen.

[16] Marcela Yacub, « La propriété de son corps et la prostitution, sexe en location », *Monde des Idées, 16/10/2010*.

[17] Richard Poulin.

[18] Marcella Yacub, op. cit.

[19] Éric Fassin, « Abolir la prostitution ou lutter contre l'immigration ? » *Médiapart*, 25 novembre 2013. Voir également Libération du 22 novembre 2013, « Prostituées en double clandestinité », http://www.liberation.fr/societe/2013/11/22/prostituees-en-double-clandestinite_961374

[20] Lucile Ouvrard, 2000, p. 196.

[21] Attac, *Mondialisation de la prostitution, atteinte globale à la dignité humaine*, p. 84.

[22] Lilian Mathieu, 2007, pp. 19-20.

[23] Carine Favier dans une interview réalisée par H. Ginhut, « Prostitution : que veulent les abolitionnistes ? », *Elle*, 12 avril 2013.

[24] Esther Benbessa, « La vertu ne sauvera pas les prostituées », 2 novembre 2013, http://www.lejdd.fr/Societe/La-vertu-ne-sauvera-pas-les-prostituees-la-tribune-d-Esther-Benbassa-636799.

[25] Esther Benbessa, Idem

[26] Lilian Mathieu : « l'abolitionnisme est aujourd'hui dominé par l'Église catholique (le Mouvement du Nid, principale organisation abolitionniste en France, est un mouvement d'Église) - cette même Église qui a tellement à nous apprendre en matière de respect du corps d'autrui », *Mediapart* 30/11/2013.

[27] L. Mathieu : De l'objectivation à l'émotion. La mobilisation des chiffres dans le mouvement abolitionniste contemporain**.** *Mots. Les langages du politique*, http://mots.revues.org/20989.

L’adaptation du néolibéralisme à la crise

vendredi 21 février 2014, par Michel Cabannes

Le projet néolibéral qui inspire les politiques économiques depuis trois décennies se caractérise par le primat de la logique du marché et de la compétition comme fondement de la société. Il englobe l’ultralibéralisme, adepte de l’autorégulation du marché et partisan de l’État minimum. Mais il inclut aussi un néolibéralisme institutionnel, réservé à l’égard du « laisser-faire » et partisan de l’État tuteur du marché.

Introduction

Le projet néolibéral qui inspire les politiques économiques depuis trois décennies se caractérise par le primat de la logique du marché et de la compétition comme fondement de la société. Il englobe l’ultralibéralisme, adepte de l’autorégulation du marché et partisan de l’État minimum. Mais il inclut aussi un néolibéralisme institutionnel, réservé à l’égard du « laisser-faire » et partisan de l’État tuteur du marché.

Le néolibéralisme, qui n’a pas été emporté par la crise dont il est largement responsable, fait l’objet d’une reconfiguration qui s’opère dans deux directions.

D’une part, la crise implique un progrès de l’interventionnisme nécessaire pour sauver le système économique. C’est d’abord un retour de l’État secouriste : le sauvetage des banques, une politique d’aisance monétaire massive et durable, le soutien budgétaire temporaire pour éviter la dépression. C’est aussi un retour de l’État garde-fou de la finance pour tenter de réduire ses risques sans affecter son hégémonie sur l’économie (I).

D’autre part, la crise entraîne un renforcement du néolibéralisme pour soutenir la dynamique du système économique par de nouvelles réformes structurelles. Elle est d’abord instrumentalisée pour obtenir un recul des budgets publics et sociaux, et plus généralement de l’État social. Ensuite, de nouvelles avancées de la libéralisation des marchés sont recherchées au plan interne et au plan international. (II)

Le reflux du laisser-faire et le renforcement de la logique néolibérale peuvent paraître contradictoires par rapport au critère du degré d’interventionnisme, mais ils sont en fait complémentaires au regard du devenir du système capitaliste, qui a besoin à la fois de sécurisation et de dynamisation face à ses déboires. En outre, la coexistence de ces deux tendances confirme qu’une avancée du néolibéralisme peut coexister avec un reflux de l’ultralibéralisme qui en est une composante. Le « retour de l’État », voire le « retour de Keynes », dont il a beaucoup été question depuis 2008, relève de la reconfiguration des politiques néolibérales sans signifier un recul de leur logique.

I. Moins de laisser faire pour sauver le système économique

La crise a impliqué des entorses importantes à l’idéologie de l’autorégulation des marchés pour sauver le système économique et notamment son cœur, le système financier (M. Cabannes, 2013). Ce reflux du laisser-faire concerne trois domaines principaux :

- un soutien monétaire et financier prolongé,
- un activisme budgétaire limité dans le temps,
- une nouvelle régulation financière partielle.

I.1. L'État secouriste permanent en matière monétaire et financière

Un soutien monétaire massif et durable

La panique créée par la faillite de Lehman Brothers le 15 septembre 2008 a marqué un tournant majeur pour les politiques monétaires. Alors que des divergences subsistaient auparavant de part et d'autre de l'Atlantique (la Banque centrale européenne étant plus proche de l'orthodoxie que la Réserve fédérale américaine), les autorités monétaires ont appliqué partout une politique de soutien depuis l'automne 2008 (Ch. Bordes 2013). Bien que les banques centrales soient généralement indépendantes des États, leurs interventions depuis le début de la crise nous paraissent relever de la logique de sauvetage du système qui est celle de l'État secouriste.

D'une part, les banques centrales ont décidé une baisse massive de leurs taux directeurs le 8 octobre et ceux-ci sont restés à des niveaux très bas depuis plus de cinq ans. Les banques centrales des États-Unis, d'Angleterre, du Japon, de Canada, de Suède et de Suisse ont ramené leurs taux quasiment à zéro. La Banque centrale européenne a fait baisser son taux fortement mais un peu plus lentement. La valeur moyenne des taux directeurs est inférieure à 0,5 % depuis le début de 2009. Par ailleurs, aux États-Unis, la Fed s'est engagée à maintenir durablement des taux directeurs très bas pour inciter les opérateurs à revoir leurs anticipations de taux courts et faire diminuer les taux longs.

D'autre part, les banques centrales ont créé massivement des liquidités au profit des banques en ayant recours à des mesures non conventionnelles. D'abord, elles ont joué un rôle de prêteur en dernier ressort pour aider le refinancement des banques en injectant des liquidités massivement, ce qui a été permis par l'assouplissement du niveau de la qualité des actifs donnés par les banques en garantie. Ensuite, elles ont procédé à des achats massifs de titres sur certains segments du marché afin de faire baisser les taux d'intérêt à long terme et les primes de risques. Aux États-Unis, la Fed a effectué des achats de titres du Trésor et de titres adossés à des garanties hypothécaires (pour environ 3000 M^{ds} de dollars) dans le cadre des programmes d'assouplissement quantitatif (*quantitative easing* QE1, QE2 et QE3). Dans la zone euro, la BCE a approvisionné le système en liquidités à des taux très bas pour des durées allant jusqu'à 3 ans (VLTRO, *very long term refinancing operation*, lors de l'hiver 2011-2012). Ces politiques ont entraîné un gonflement considérable des bilans des banques centrales, de moins de 1 milliard à 9 milliards de dollars de 2008 à 2013 pour les banques du G4 (États-Unis, Zone euro, Angleterre, Japon).

Le choix des politiques d'abondance monétaire persistantes, au nom de la croissance, montre que les autorités, se sont beaucoup éloignées des prescriptions des monétaristes et des nouveaux classiques sous la pression des circonstances. L'orthodoxie monétaire est la première à avoir fait les frais de la crise.

Ces politiques ont permis d'éviter des crises de liquidité bancaire et de faire baisser les taux d'intérêt. Elles ont contribué aussi à soutenir les prix des actifs patrimoniaux, notamment ceux des actions et des obligations. Depuis l'annonce des QE de la Fed et des VLTRO de la BCE, les cours boursiers mondiaux ont été multipliés par deux. À l'inverse, les annonces d'un futur resserrement monétaire suscitent des baisses de cours. Mais ces politiques n'ont pas réussi à relancer sensiblement les crédits bancaires, tandis que la croissance économique est limitée par les incertitudes des investisseurs et par la stagnation du pouvoir d'achat de nombreux ménages.

Le sauvetage des banques

Les États ont sauvé le système bancaire pour éviter le blocage du financement de l'économie. Trois pistes étaient utilisables : la garantie publique, la *bad bank* et la prise de participation. Le modèle de la garantie publique des actifs des banques avantage les prêteurs et les actionnaires, évite une dépense immédiate, mais avec un risque ultérieur pour l'État. Dans le modèle de la *bad bank*, le rachat d'actifs douteux implique de débourser des fonds et cela ne garantit pas l'accroissement du crédit. Le modèle de la prise de participation dans le capital des banques

permet d'influencer la gestion, de relancer le crédit avec des pertes pour les actionnaires. Les plans nationaux ont utilisé ces pistes dans des proportions variables. Aux États-Unis, le Plan Geithner (2009) incluait la reprise des actifs toxiques, un partenariat public-privé et des prêts garantis. La France a choisi un modèle mixte de garantie publique et de participations.

Le sauvetage des banques s'est exercé sous leur pression afin d'éviter un effondrement du système bancaire. Le seul refus d'aider la banque Lehman Brothers a mené le système au bord du gouffre. Le renflouement des banques reste un impératif pour éviter une catastrophe. Mais le soutien des banques pose deux questions. D'une part, la certitude d'un sauvetage pose un problème d'aléa moral : les grandes banques « too big to fail » peuvent abuser du rapport de force et prendre de gros risques. Elles ont continué à grossir sans que rien ne soit fait pour limiter leur taille, y compris en Europe où les autorités vénèrent pourtant par ailleurs la « concurrence libre et non faussée ». D'autre part, le sauvetage des banques pose la question de l'absence grave de contreparties exigées en termes de financement de l'économie.

I.2. L'État secouriste temporaire en matière budgétaire

Le soutien budgétaire initial : l'appel à Keynes

La plupart des pays ont adopté des plans de relance à la fin 2008 et en 2009 pour limiter l'ampleur de la crise et éviter la transformation d'une récession en une dépression. Ils ont non seulement laissé jouer les stabilisateurs automatiques mais ils ont ajouté un soutien par des mesures discrétionnaires. L'impulsion budgétaire prévue de 2008 à 2010 a été bien plus forte aux États-Unis et au Japon que dans les pays européens comme l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Espagne et surtout la France et l'Italie. Par ailleurs, la Chine a adopté un plan de relance budgétaire massif pour compenser l'effet dépressif d'une baisse de ses exportations du fait de la crise dans les pays développés.

Ces plans de soutien furent très largement acceptés par les milieux économiques et financiers, y compris par ceux qui étaient habituellement les plus fervents adeptes de la rigueur. On n'a plus entendu parler d'« État en faillite » durant la grande peur de 2008-2009. Devant les risques de propagation de l'incendie, il était impératif de prendre des mesures budgétaires d'urgence pour sauver le système. Ces dispositifs budgétaires ont effectivement permis de retrouver temporairement la croissance économique dans la majorité des pays développés (zone OCDE 3,1 %, États-Unis 3,0 %, zone euro 1,8 % en 2010).

Les États ont tiré les enseignements de la crise de 1929 et tenu compte des idées de Keynes pour éviter la dépression. Sous la pression de l'imminence d'une catastrophe, ils ont rompu avec toute référence à l'orthodoxie budgétaire. À l'automne 2008, devant la simultanéité des plans de relance, y compris en Europe, on a pu proclamer : « Nous sommes tous keynésiens ! ». La suite a prouvé le contraire.

L'austérité budgétaire ultérieure : l'adieu à Keynes

Les déficits publics et la dette publique se sont envolés entre 2007 et 2010 sous l'effet de trois facteurs : l'effet mécanique de la crise sur la baisse des recettes et la hausse des dépenses, les mesures de relance budgétaire délibérée et les mesures de sauvetage des banques. Dès que la crainte d'une rupture dans le système économique et financier s'est éloignée, les marchés financiers ont déclenché en 2010 une crise des dettes souveraines en attaquant les titres publics des pays les plus fragiles au regard de la compétitivité et des finances publiques (d'abord la Grèce, puis l'Irlande, le Portugal, l'Espagne et l'Italie).

Les États européens ont alors choisi l'austérité budgétaire dès 2010, alors que le sous-emploi était encore très important, pour garder ou pour tenter de retrouver la confiance des marchés. Ils ont choisi une stratégie de réduction des déficits, soit de façon draconienne sous la contrainte des marchés (Grèce, Portugal, Irlande, Espagne), soit de façon délibérée (Royaume-Uni notamment).

Tout cela montre que le rejet dans l'urgence de l'orthodoxie budgétaire en 2008 n'a pas signifié un

véritable retour de Keynes. D'abord, les pays européens ont eu recours à des politiques d'austérité budgétaire alors que le sous-emploi était encore important, ce qui est contraire aux idées de Keynes. Ensuite, le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) de 2012 prévoit la « règle d'or » de l'équilibre budgétaire, considérée comme satisfaite si le déficit structurel est inférieur à 0,5 % du PIB. L'attrait de l'orthodoxie budgétaire reste plus fort en Europe qu'aux États-Unis. L'idée d'un retour de Keynes était une illusion. Les dirigeants européens n'ont utilisé qu'un keynésianisme tronqué pour sauver le système.

I.3. L'État régulateur a minima en matière financière

La réglementation vise à accroître la robustesse des banques face à une nouvelle crise, mais on ne trouve nulle part des mesures pour mettre en cause la domination financière sur l'économie (F. Morin, 2013).

La recherche de sécurité financière

Les premières mesures de régulation financière tentent d'éviter une nouvelle crise systémique. La régulation depuis 2009 a porté surtout sur les règles prudentielles et sur la transparence.

Le régime Bâle 3 (2010) vise à améliorer la capacité des banques à absorber les chocs par des exigences prudentielles progressives d'ici 2019. Il prévoit le renforcement du ratio minimal de fonds propres et l'introduction de deux ratios de liquidité, à court terme et à long terme. Les recommandations devaient être transposées en droit national avant 2013, mais les banques ont jusqu'en 2019 pour les appliquer. Elles se sont mobilisées pour repousser ces nouvelles contraintes en invoquant des risques de contraction des crédits, préjudiciables à la croissance et à l'emploi.

De nouvelles règles visent à augmenter la transparence et la sécurisation des transactions : obligation d'enregistrer des transactions, de standardiser des contrats et de passer par des intermédiaires, obligation d'enregistrement et de chambres de compensation pour les produits dérivés, obligation pour les fonds spéculatifs de s'enregistrer et de fournir des informations. Mais les contraintes sont limitées et les exonérations sont fréquentes.

Une finance toujours pas maîtrisée

La régulation actuelle ne réduit pas l'hégémonie de la finance pour plusieurs raisons.

D'abord, les accords prudentiels ignorent le hors bilan des banques. La finance de l'ombre constituée par les fonds spéculatifs à haut risque et par les véhicules de titrisation des banques, souvent domiciliés dans les paradis fiscaux, restent en dehors de la nouvelle régulation prudentielle.

Ensuite, l'idée de séparer les activités de banque de dépôt et de banque d'investissement rencontre des obstacles. Les États-Unis ont adopté une législation (2010) inspirée de la proposition Volcker, qui est loin de rétablir une stricte séparation des métiers bancaires. Le Royaume-Uni a opté pour une séparation plus franche des activités à la suite de la proposition Vickers. La France a choisi un dispositif très timide au regard des objectifs initiaux. Ces législations restent en deçà d'une séparation complète des deux activités, qui fut instaurée aux États-Unis en 1933 par le Glass-Steagall Act, lequel fut supprimé en 1999.

Enfin, on ne cherche pas à réduire la mobilité des capitaux, ni la spéculation, notamment sur certains marchés (énergie, matières premières, titres publics) et on ne réglemente pas les rémunérations. Les mesures prises contre les paradis fiscaux et réglementaires restent très timides pour pouvoir mettre en cause leur rôle essentiel dans la finance mondiale.

Les freins à une maîtrise de la finance résultent de facteurs politiques et idéologiques.

Au plan politique, le lobbying des banques est très efficace. Aux États-Unis, les liens entre finance et politique sont nombreux : les banques financent les campagnes électorales et leurs anciens dirigeants ont des postes politiques clés. Les États ayant une grande place financière, comme le Royaume-Uni,

sont hostiles aux réglementations coercitives. Au plan idéologique, les gestionnaires publics croient souvent que la concurrence financière permet une allocation efficace du capital, que l'innovation financière réduit les risques, que l'intérêt des banques converge avec celui du pays. Le niveau d'aveuglement de la haute fonction publique en matière financière atteint des sommets (G. Giraud, 2012).

Au total, les divers reculs du laisser-faire ont été consentis pour sauver le système économique, mais ils n'ont pas mis en cause ses orientations fondamentales. Ils ont été accompagnés de tentatives de renforcement de la logique néolibérale à travers de nouvelles réformes structurelles.

II. Plus de libéralisme pour désembourber le système économique

La crise est mise à profit pour faire passer des réformes structurelles afin de désembourber l'économie dans la logique néolibérale. Elles opèrent principalement dans deux directions :

- une réduction des budgets publics et sociaux,
- une intensification de la libéralisation des marchés au plan interne et externe. L'application de ces politiques d'ajustement s'opère de plus en plus souvent contre l'avis des peuples. Depuis le début de la crise, on assiste à une accélération de la régression démocratique de la politique économique (M. Cabannes, 2013). Cela vaut en particulier pour l'Europe où les élites néolibérales cherchent à mettre en œuvre des politiques à l'abri des réactions populaires par des contraintes institutionnelles ou par la désignation directe de dirigeants qui ont la confiance des banques du fait de leurs parcours antérieurs (M. Zerbato, 2013).

II.1. L'objectif de compression des budgets publics et sociaux

Avant la crise, le projet néolibéral n'était pas parvenu à atteindre ses objectifs de réduction des budgets publics et sociaux (surtout en France et en Europe) alors qu'il avait réussi à étendre largement la libéralisation des marchés. L'État social a manifesté une forte capacité de résistance du fait d'un large soutien de la population (C. Ramaux, 2012). La crise des dettes souveraines a permis de justifier une relance des coupes dans les dépenses publiques et de tenter de remédier à cette asymétrie.

La priorité à la réduction des dépenses publiques et sociales

La crise est instrumentalisée à double titre pour réduire les dépenses publiques et sociales.

D'une part, elle a provoqué une montée de la dette publique qui est évoquée pour justifier des plans de rigueur afin de réduire les déficits. Ils correspondent à l'attente des marchés financiers et à l'objectif de limitation de la captation de l'épargne par le secteur public au profit du secteur privé, dans l'optique classique d'une substitution entre les deux affectations. En Europe, au-delà des plans d'austérité, le TSCG institutionnalise le plafonnement des déficits publics (0,5 % du PIB pour le déficit structurel).

D'autre part, la crise et les plans d'austérité qui ont suivi ont provoqué une stagnation ou une régression du pouvoir d'achat de nombreux ménages, qui les conduit à une hostilité croissante à l'impôt. Cette hostilité, accentuée par la propagande des médias, conduit une partie de l'opinion à accepter plus facilement les coupes dans les dépenses pour réduire les déficits. Cela rejoint l'approche néolibérale pour laquelle la baisse des dépenses est préférable à la hausse des impôts pour réduire les déficits. Ces plans s'inscrivent bien dans l'objectif structurel de réduction des dépenses publiques et sociales.

Les plans d'austérité décidés sous la pression des marchés et l'injonction de la troïka (FMI, BCE,

Commission européenne) incluent des baisses des dépenses en fonctionnement (Grèce, Espagne, Portugal, Italie, Irlande, Royaume-Uni), des réductions d'effectifs (Irlande, Espagne), le non-remplacement des départs à la retraite (Portugal), le gel des embauches (Grèce), des baisses de salaires (Irlande, Portugal, Lettonie, Hongrie, Grèce, Espagne) et des réductions des investissements publics (Grèce, Portugal, Espagne), des baisses des dépenses sociales (Irlande, Portugal, Espagne), des reports d'âge de la retraite (Grèce, Espagne, Irlande), des baisses de pensions de retraite (Grèce, Portugal, Espagne).

Dans les autres pays européens, des plans d'austérité moins sévères ont aussi inclus des restrictions de dépenses. En France, un plan de réduction des dépenses publiques sur trois ans a englobé des suppressions de postes de fonctionnaires, des économies sur les dotations aux collectivités locales, le relèvement de l'âge de départ à la retraite. Les programmes pluriannuels de finances publiques prévoient un ralentissement des dépenses publiques. Au Royaume-Uni, le gouvernement a décidé des coupes dans les dépenses publiques (-14 %), la suppression de nombreux postes de fonctionnaires (-330 000 sur cinq ans), des coupes dans la sécurité sociale et les budgets des services publics, le relèvement de l'âge de la retraite.

Une portée encore relativement limitée

En dépit des restrictions, la part des dépenses publiques totales dans le PIB a augmenté entre 2007 et 2012 dans l'UE 27 (+3,8 points) et dans la zone euro (+3,9 points). Cela vaut pour la France (+4,0), l'Allemagne (+1,2), le Royaume-Uni (+4,6), l'Italie (+3,0), la Grèce (+6,1), le Portugal (+3,0), l'Espagne (+8,6), l'Irlande (+5,9). En fait, la hausse du ratio de 2007 à 2009 sous l'effet de la crise n'a pas été compensée par la baisse de 2009 à 2012 liée aux politiques de rigueur.

Dans un premier temps (2007-2009), la crise a entraîné une forte hausse du ratio dans l'UE 27 (+5,5 points) et dans la zone euro (+5,2 points). Cela vaut pour tous les pays, notamment la France (+3,8), l'Italie (+4,3), l'Allemagne (+4,8), le Portugal (+5,4), la Grèce (+6,5), l'Espagne (+7,0), le Royaume-Uni (+7,1) et l'Irlande (+ 11,4).

Dans un second temps (2009-2012), les politiques restrictives ont réduit modérément le ratio dans l'UE 27 (-1,7 points) et dans la zone euro (-1,4 point). Cela vaut pour l'Allemagne (-3,5), le Royaume-Uni (-2,9) et l'Italie (-1,3), le Portugal (-4,1) et l'Irlande (-22,9) de 2010 à 2012. Mais cela ne vaut pas pour la France (-0,2), la Grèce (-0,4) et l'Espagne (+ 1,5),

Dépenses totales des administrations publiques

(en % du PIB)

{{}}	2007	2009	2012
UE27	45,5	51	49,3
Zone euro	46,0	51,2	49,9
France	52,6	56,8	56,6
Allemagne	43,5	48,3	44,7
Royaume-Uni	43,3	50,8	47,9
Italie	47,6	51,9	50,6
Espagne	39,2	46,2	47,8
Portugal	44,4	49,8	47,4
Irlande	36,7	48,1	42,6
Grèce	47,5	54,0	53,6

Source : Eurostat

Les mêmes tendances se retrouvent pour la composante sociale des dépenses publiques. Malgré les politiques de rigueur, la part des prestations sociales (autres que les transferts en nature) dans le PIB a augmenté sur l'ensemble de la période 2007-2012 dans l'UE 27 (de +2,1 points) et dans la zone euro (+2 points).

Dans un premier temps, de 2007 à 2009, la crise a entraîné une hausse du ratio dans l'UE 27 (+2,1 points) et dans la zone euro (+2,0 points), ce qui vaut pour tous les pays membres. Dans un second temps, de 2009 à 2012, les coupes dans les dépenses sociales ont obtenu seulement la stabilité du ratio dans l'UE 27 (16,9 %) et dans la zone euro (17,6 %), avec des évolutions contrastées suivant les pays

(baisse en Allemagne et en Irlande, hausse en France, en Espagne, en Grèce, au Portugal et au Royaume-Uni).

Prestations sociales (autres que les transferts en nature)

(en % du PIB)

{{}}	2007	2009	2012
UE27	14,8	16,9	16,9
Zone euro	15,6	17,6	17,6
France	17,7	19,4	19,9
Allemagne	16,5	18,0	16,1
Royaume-Uni	12,5	14,9	15,4
Italie	17,0	19,2	19,9
Espagne	11,6	14,7	16,3
Portugal	14,6	17,0	18,0
Irlande	10,3	15,1	15,0
Grèce	15,3	18,1	19,9

Source : Eurostat

II.2. La poursuite de la libéralisation des marchés

Dans l'optique néolibérale, la sortie de crise passe par un effort de chaque pays pour accroître la compétitivité basée sur la flexibilité, sur la faiblesse des coûts du travail et sur la capacité d'innovation. Cela sert à justifier une libéralisation des marchés internes, particulièrement poussée dans les pays européens qui sont au départ les plus éloignés du modèle anglo-saxon. Cette tendance s'accompagne aussi de tentatives de libéralisation des relations commerciales.

Les réformes du marché du travail

Pour les dirigeants européens, la croissance doit passer par la flexibilisation du marché du travail. À cet égard, les réformes de G. Schröder en Allemagne, antérieures à la crise (1998-2005), constituent le modèle de référence. La Commission européenne préconise la fluidité du marché du travail. Elle demande de flexibiliser et de différencier par branches le salaire minimum, d'abaisser les charges sociales, d'améliorer la fluidité du travail entre pays européens et de transformer une partie des allocations chômage en aides à l'emploi.

Dans de nombreux pays européens, notamment ceux qui sont soumis aux injonctions de la « troïka », les plans d'austérité se sont souvent accompagnés de réformes du marché du travail : refonte du droit du travail et fragilisation des cours prud'homales en Italie, baisse des indemnités de licenciement et facilitation des licenciements économiques en Espagne ; facilitation des licenciements et fragilisation des cours prud'homales en Grèce, réforme du code de travail en Roumanie, réforme des négociations collectives en Irlande, réforme du marché du travail en Pologne et en République tchèque.

Par ailleurs, des politiques de l'offre visent à augmenter la compétitivité et l'attractivité en recherchant prioritairement une baisse du coût de travail. Ceci passe d'abord par des politiques salariales restrictives. Les gouvernements ont accepté de coordonner au plan européen le freinage des salaires lors du pacte « euro plus ». Le paquet sur la gouvernance économique assortit le pacte de contraintes juridiques. Dans les pays où existe un salaire minimum, on peut le réduire (Irlande, Grèce), le bloquer (République tchèque) ou renoncer à des « coups de pouce » (France). La baisse du coût du travail passe aussi par la baisse des cotisations sociales des entreprises, notamment en France.

La relance de la libéralisation des échanges

Dans un premier temps, les tendances protectionnistes liées à la crise ont été limitées. Il existe une grande différence entre les années 1930 et la période actuelle en matière de politique commerciale. Les nations du G20 se sont engagées en novembre 2008, lors de leur réunion de Washington, à ne pas recourir au protectionnisme, ce qui a été confirmé lors des réunions suivantes. Les politiques publiques ne veulent pas s'opposer à la poursuite de la globalisation.

La crise n'a pas interrompu durablement le processus

d'intégration de l'économie mondiale. Les exportations mondiales ont chuté d'octobre 2008 à juin 2009, mais elles ont repris dès 2010 et retrouvé leur niveau d'avant la crise. Les flux d'investissements directs ont baissé de moitié entre 2007 et 2009, mais ils ont repris en 2010.

Certes, les mesures de protection existent mais elles sont d'une ampleur limitée. Le volume du commerce affecté par le protectionnisme représente 1,8 % des importations du G20 (1,4 % des importations mondiales). Cela concerne davantage l'Inde et les États-Unis que l'Union européenne (M. Rainelli, 2013).

Les négociations pour une libéralisation commerciale ont été ralenties au niveau multilatéral. Le processus de Doha se heurte aux divergences d'intérêt entre les pays du Nord et les pays du Sud, notamment en matière de produits agricoles et de services. Mais les pays du Nord qui veulent accroître la libéralisation de leurs échanges ont choisi de passer des accords bilatéraux en dehors de l'OMC. C'est le cas des États-Unis et de l'Union européenne qui ont conclu des accords avec de nombreux pays (la Corée du Sud, l'Inde et le Canada notamment pour l'Union européenne). Les nations les plus développées cherchent à établir des espaces de libre-échange en supprimant presque toutes les barrières au commerce entre elles. On assiste à une libéralisation sélective entre nations de même niveau de développement.

Le projet le plus emblématique est celui du « Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement » (PTCI) entre les États-Unis et l'Union européenne. Les négociations de cet accord de libre-échange ont été lancées en juin 2013. Elles visent à développer les échanges commerciaux et financiers entre les deux rives de l'Atlantique. L'abaissement des tarifs douaniers, d'un niveau faible en moyenne, devrait avoir un impact limité sur l'essor global du commerce ; mais cela devrait avoir des effets destructeurs pour l'agriculture européenne qui bénéficie encore de l'existence de droits élevés à l'importation. La mise en cause des normes sociales de production à l'intérieur des pays pour faciliter l'interpénétration des économies (notamment face à la montée de la Chine) constitue un risque essentiel. L'abaissement ou la suppression des normes revient souvent à diminuer les garanties et les exigences de qualité. Cette perspective pose des problèmes de choix de société (audiovisuel, politique sanitaire, protection des consommateurs). En matière d'investissement, le projet veut atteindre le plus haut niveau de libéralisation existant dans les accords de libre-échange, avec une protection des investisseurs incluant un régime de règlement des différends avec les États. Il vise également la libéralisation totale des paiements courants et des mouvements de capitaux. Derrière le PTCI, comme derrière le projet de l'AMI (accord multilatéral sur l'investissement) négocié secrètement puis retiré en 1998, on retrouve clairement l'influence des multinationales et de leurs lobbies pour établir un ordre économique international à leur convenance (J. Gadrey, 2013). Si les négociations aboutissaient, cela rapprocherait les pays européens du modèle anglo-saxon car le rapport de forces est favorable aux États-Unis. Ce serait un pas en avant considérable dans la progression de l'application du projet néolibéral.

Au-delà du néolibéralisme

Cette adaptation du néolibéralisme ne saurait lui permettre de remédier à la crise dès lors que cela ne change rien au type d'organisation et au régime de croissance mis en place depuis trois décennies. Cela montre toutefois sa capacité à rebondir face à la crise qui aurait pu au contraire y mettre un terme. La poursuite de la trajectoire néolibérale repose largement sur la contrainte des mécanismes de compétition à tous les niveaux, qui réduisent jusqu'à maintenant la portée des capacités de résistance.

Une sortie du néolibéralisme suppose de faire en sorte que la société oriente le fonctionnement des marchés au lieu que les marchés déterminent le fonctionnement de la société. Un tel objectif nécessite au moins d'agir dans deux directions. D'une part, il faut travailler à la rénovation de l'État social en renforçant sa légitimité et en l'adaptant aux caractéristiques d'une société en mutation. On peut s'appuyer pour cela sur le soutien d'une majorité de la population tout en veillant à répondre à ses nouvelles attentes en matière d'efficacité et

d'adaptation aux besoins des services publics. D'autre part, il faut agir pour une reconquête de la maîtrise de l'économie en s'attaquant à l'hégémonie des marchés financiers et en régulant l'internationalisation des économies. Cela implique une subordination de la finance aux besoins de la population et une reconnexion des territoires politiques et des territoires économiques.

Bibliographie

- Bordes C., « Les politiques monétaires, quel renouvellement avec la crise *? »,* *Cahiers Français*, HS n°4, septembre 2013.
- Cabannes M., *La trajectoire néolibérale*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2013.
- Cabannes M., « La régression démocratique de la politique économique », *in* Harribey J.-M. et Montalban M., *Pouvoir et crise du capital*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2012.
- Gadrey J., « L'accord de « libre dumping » UE-USA, (1) 15.6.2013, (2) 18.6.2013, (3) 19.6.2013, alternatives-economiques.fr/blogs/gadrey.
- Giraud G., *L'illusion financière*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2012.
- Morin F., *La grande saignée*, Montréal, Lux éditeur, 2013.
- Rainelli M. 2013, « La politique commerciale à l'heure de la mondialisation », *Cahiers Français*, HS n°4, septembre 2013.
- Ramaux C., *L'État social, Pour sortir du chaos néolibéral,* Paris, Mille et une nuits, 2012.
- Zerbato M., « Qui a le pouvoir ? Qui gouverne ? Le néolibéralisme contre la démocratie », *in* Harribey J.-M. et Montalban M., *Pouvoir et crise du capital*, Lormont, Ed. Le Bord de l'eau, 2012.

Qu'est-ce qu'être aidé ?

vendredi 21 février 2014, par Guillaume Pastureau

L'aide sociale marchandisée correspond à la dépendance de fait des membres d'une communauté aux fluctuations du marché du travail [Esping-Andersen, 1999, 2008]. Ceux-ci n'obtiennent pas de droits sociaux inhérents à leur participation à la vie économique (travail), ni à leur appartenance sociale (citoyenneté). Ainsi, les risques sociaux sont de la responsabilité individuelle des individus qui doivent se protéger en conséquence. L'intervention d'une sphère privée est donc rendue nécessaire par l'apparition de l'assurance ou des institutions d'épargne de prévoyance. L'aide n'est en aucun cas obligatoire, elle est fondée sur le libre-arbitre et le choix individuel, elle a un coût et elle est soumise à un principe d'exclusion [1].

Le processus de marchandisation de l'aide sociale n'est évidemment pas un processus naturel lié au développement des activités humaines, mais bien un choix politique et idéologique assumé. En effet, la dépendance individuelle aux marchés est liée à l'imposition d'une économie marchande et monétaire qui met en avant le rôle bénéfique autorégulateur supposé des marchés. Or, les évolutions historiques de l'aide sociale depuis l'industrialisation sont marquées par trois phases distinctes. Une première qui consacre le désencastrement de l'économie de la vie sociale, imposé notamment par la libéralisation d'un marché (fictif) du travail [Polanyi, 1983]. Une deuxième qui réintroduit l'économie dans la société avec l'apparition et l'institutionnalisation de la protection sociale [Polanyi, 1983 ; Esping-Andersen, 2008], c'est la « Grande transformation ». Puis, depuis la vague libérale des années 1980, s'impose un modèle économique unique qui remet au centre des préoccupations le marché comme organisateur de la vie en société, et qui se traduit par une restriction de l'espace de la protection sociale non marchande reposant sur l'idée de droits sociaux. Ces trois phases sont le résultat des rapports de force entre le salariat et les détenteurs du capital et des rapports sociaux de production qui traversent les sociétés.

Cette marche imposée vers la marchandisation de l'aide sociale trouve ses origines dans les mutations socio-économiques des sociétés européennes au début de l'Ancien Régime. L'émergence de la domination des marchands déstabilise la société. L'intérêt individuel de ce groupe dominant s'impose et modifie les structures socio-économiques qui fondaient la société médiévale. L'aide apportée aux populations vulnérables évolue, mettant en avant une « hiérarchisation » du pauvre : le bon peut être aidé, le mauvais doit être puni. Le travail prend donc une place nouvelle, les rapports sociaux issus du mouvement de prolétarisation modifient en profondeur l'action et l'aide sociale. L'apparition du Mont-de-Piété dans les cités commerciales d'Italie du Nord fut un marqueur de l'évolution des conceptions de l'aide. Le microcrédit doit apporter une réponse économique aux phénomènes de pauvreté. Celui-ci remet en cause la charité ou la philanthropie religieuse et propose une aide payante, individuelle, et discriminante. La prospérité du Mont-de-Piété est un marqueur de l'intensité de la marchandisation de la protection sociale, l'objet de cet article est donc de montrer en quoi le microcrédit social contourne les logiques d'aide traditionnelle et marque une forme d'économie de bienfaisance qui permet la stabilisation des revenus pour une population soumise au paupérisme. Pour cela, nous prendrons l'exemple du prêt sur gages au Mont-de-Piété (MDP). L'histoire de son institutionnalisation met en avant les mutations socio-économiques qui traversent nos sociétés, apportant un regard et un éclairage sur les usages sociaux de la monnaie (1). De la création des moines franciscains dans une société en voie de monétarisation (2) à la prospérité du microcrédit social au XIX^{e} siècle (3), en passant par son déclin au XX^{e} siècle et son renouveau dans les années 1980, l'intensité de l'usage du prêt sur gages

nous rappelle les situations du paupérisme ouvrier et de la précarité du monde du travail, mais nous montre aussi à quel point la société se protège des conséquences sociales de la domination économique. Sans excès d'optimisme et avec un regard critique sur le rôle du microcrédit social, ce retour historique nous interpelle sur les choix de société qui s'offrent à nous.

1. De la société de don institutionnalisé à l'économie marchande et monétaire

Un retour sur la place de l'usage de l'argent et les fondements de l'aide aux pauvres dans la période précapitaliste est nécessaire. L'argent est considéré dans un cadre purement économique, il sert avant tout à l'échange, son usage est néanmoins contraint par des considérations morales, il ne doit pas être recherché pour lui-même en vue d'une accumulation inutile. La monnaie possède un caractère collectif, dans le sens où elle doit essentiellement servir à comparer les choses et nul ne peut la contrôler pour son propre compte. Au-delà de l'économie d'échange, s'impose une société fondée sur des échanges non marchands, d'abord au Moyen Âge par la domination d'une économie de don [Magnani, 2002, 2007], puis progressivement, à partir du XV^{e} siècle, par une économie d'endettement non marchand [Fontaine, 1997, 2008]. Il faut comprendre ce passage, voire cette cohabitation, sous sa forme dynamique, à travers l'émergence, ou les prémisses, d'une forme de monétarisation des relations sociales [2] et donc de l'aide apportée.

Les dogmes économiques de l'Église laissent une place particulière au commerce de l'argent. Les conciles de Lyon en 1274 et de Vienne en 1312 condamnent officiellement l'usure en se fondant sur les Écrits, mais aussi sur des considérations morales [3], sociales, voire économiques. Cette période est fortement marquée par l'idée que l'économie a pour finalité le salut des âmes et non le profit [Passet, 2010]. La société européenne doit se comprendre comme une communauté de chrétiens. Les relations sociales sont dictées par et pour Dieu [Magnani, 2002, 2007]. Par conséquent, l'Église impose un modèle de pensée qui condamne le commerce de l'argent et, en parallèle, l'enrichissement individuel. De plus, elle valorise et tente d'imposer le don charitable.

En parallèle, la société précapitaliste est structurée par des relations de crédit, et donc d'endettement, qui consacrent une autre forme de l'aide aux plus démunis. Ces relations d'endettement sont multiples et variées [4], d'abord en milieu rural avec l'existence du prêt à court terme pour survivre entre deux récoltes, des prêts pour payer les impôts, ou des prêts de cycle de vie lors des mariages par exemple ; et, en milieu urbain, où l'origine de l'endettement est double, il sert à payer le loyer et les dépenses alimentaires. En effet, les revenus sont irréguliers quand les dépenses ne le sont pas, ce qui fait dire à Fontaine [1999, p. 33] que « *l'étonnant n'est pas* [...] *le nombre de vagabonds et de mendiants mais plutôt celui des hommes et des femmes qui, bien qu'endettés au-delà de la valeur de leurs biens, ne sont pas pour autant chassés de leur village* ». Des réseaux sociaux se créent, ils sont fondés sur des relations de dette. Dans la société d'Ancien Régime, le noble, par contrainte sociale et culturelle, se doit d'aider les personnes en difficulté dans son fief. Ces crédits sont peu remboursés et se transmettent de génération en génération, le noble n'exerçant pas de pression particulière pour récupérer son avance [Fontaine, 2008]. Ce type de crédit généralisé tisse un lien social et concourt à la cohésion de la société, en créant des droits et des devoirs entre les individus [5]. Fontaine [1997] estime que le crédit doit être vu comme une obligation culturelle ou sociale, il est encadré par des normes morales fortes et il s'intègre dans une logique « non marchande ». Ces formes de crédit sont l'expression d'un don, tant le remboursement n'est pas la finalité. Or, cette structuration de la société va entrer en contradiction avec la montée en puissance des marchands.

La domination marchande s'impose inégalement à l'échelle européenne, comme l'ont démontré Norel [2009, 2004], Braudel [2008] ou Wallerstein [1980]. Cette domination est rendue possible par le fait que certains acteurs contournent l'économie classique très institutionnalisée [Braudel, 2008], mais aussi par l'émergence de structures et d'institutions

particulières. Ainsi, le rôle du souverain et l'apparition de l'État au sens moderne stimulent le commerce lointain, le marché, et à terme le capitalisme [6]. L'imposition des normes et valeurs du capitalisme est nécessaire à la domination marchande [Braudel, 2008]. Au regard de l'histoire économique, trois zones concentrent ces conditions : l'Italie du Nord, la Hollande et l'Angleterre, zones où Norel [2009] estime que le travail salarié se développe rapidement (20 à 25 % du travail total) et devient même majoritaire dans le bâtiment à partir de 1300. Le Goff [2001] souligne que l'essor des marchands érode le système féodal, il prépare l'avènement du capitalisme, par son investissement dans les terres et le commerce lointain. Ce commerce a permis la création de la banque, du négoce, de la lettre de change, de l'internationalisation des échanges et de l'argent. C'est aussi un état d'esprit qui se développe : la rationalité, l'individualisme, et l'intérêt personnel.

Il faut bien appréhender les logiques sociales nouvelles qui apparaissent au tournant du XV^{e} siècle. La place de l'argent se modifie et doit être comprise sous un aspect social. L'argent n'est pas qu'un simple intermédiaire des échanges, il structure socialement la société. Des relations de crédit façonnent la société et créent des liens sociaux forts entre les communautés et les agents économiques, où différents cercles se croisent [7]. Or, ces liens sociaux fondés sur une logique de prêt ne sont pas sans conséquences sociales lorsqu'un processus de surendettement apparaît. Soulignons deux conséquences opposées : soit le créancier répond aux exigences sociales et culturelles de son rôle, ce qui est le cas de la noblesse, soit au contraire il refuse ce rôle et dans ce cas l'endettement entraîne forcément l'appauvrissement. C'est ici que l'impact social de l'usure prend tout son sens, des marchands n'hésitant pas à profiter de cette situation en offrant des prêts à des taux élevés. Ainsi, il existe dans l'Europe des XVII^{e}-XVIII^{e} siècles un double système de valeur qui pousse à considérer le crédit soit comme élément de protection, soit au contraire comme un élément déstructurant, « *aux comportements de la noblesse, il faut opposer ceux de la bourgeoisie d'affaires et des entrepreneurs qui sont les vecteurs de l'utilisation purement économique du crédit* » [Fontaine, 1999, p. 43]. La bourgeoisie a une conception différente des relations qui l'unissent avec autrui. Si l'ouvrier accepte librement de travailler pour elle, alors elle ne lui doit rien et elle n'a aucune obligation ou responsabilité sur son sort, l'ouvrier ou le travailleur n'est pas un Sujet qui a besoin de protection, mais un acteur économique qui passe un contrat [8].

Un retournement complet de valeurs s'opère, ce qui fait dire à Chanial [2008, p. 277] que « *la modernité nous semble avoir inauguré une dissociation radicale de ces deux dimensions, de ces deux sphères, celles, disons de la gratuité et celle de l'utilitaire. Au principe de cette dissociation progressive, il faudra placer l'avènement de l'utilitarisme moderne et de l'économie marchande, et l'autonomisation de la valeur travail. Cet imaginaire moderne va fragiliser et pervertir doublement le don : l'acte même de donner sera désormais soumis à l'exigence préalable d'un calcul d'utilité* [...] ». Par conséquent, la condamnation religieuse et morale du commerce de l'argent implique une double tension économique et sociale, la première apparaît devant les besoins et l'ambition des marchands, la seconde devant la nécessité de lutter contre la pauvreté liée à l'urbanisation [Fontaine, 2007]. D'un point de vue social, un courant de pensée va même s'opposer à l'aumône en estimant que les prêts sont plus moraux et efficaces que le don ; ainsi, le prêt à vocation « sociale » « *est moralement plus conforme à la dignité, car il aide à se relever ; il est plus efficace, car il est plus facile d'empêcher un homme de déchoir que de le relever et de le réinsérer lorsqu'il est déraciné* » [Fontaine, 2007, p. 194].

Dans le cadre de la société du don, l'aide apportée aux plus démunis n'est pas exprimée monétairement mais en nature, la monnaie est circonscrite à un usage plus politique et/ou commercial. Les solidarités primaires sont caractérisées entre autres par des échanges non monétaires quand la sphère de l'autoconsommation est dominante [9]. Progressivement, les échanges sur les marchés vont se développer, avec les foires, et prendre une place plus importante [10]. L'usage de l'argent tend à s'étendre. Parallèlement, apparaît un endettement

non marchand qui introduit l'outil monétaire, le prêt est exprimé en « argent » et s'intègre dans une logique d'aide. La dynamique du capitalisme va retourner les conceptions de l'aide, qui ne doit en aucun cas perturber le grand dessein de l'accumulation. Ainsi, l'aide n'est plus obligatoire et intégrée aux normes sociales, elle est tournée vers le « bon pauvre » qui travaille, elle s'individualise et impose une notion de coût. En effet, la mutation des sociétés et l'apparition de la bourgeoisie marchande, qui intègre une forme de rationalité dans le monde économique, ne sont pas sans conséquences sociales. Les abus des usuriers, et la perte de protection communautaire et individuelle, poussent la société à se protéger. Ces éléments participent à la compréhension de l'apparition du MDP qui apporte une aide à la fois marchande et monétaire [11] dans les zones géographiques soumises au processus dynamique du capitalisme. La pensée franciscaine légitime ces mutations…

2. Les origines du microcrédit social : le Mont-de-Piété

La domination du marchand introduit des logiques nouvelles d'endettement, où la recherche du profit est valorisée. Il n'est pas étonnant que la question de l'usure tienne une place centrale. Lutter contre l'usure est pour l'Église le moyen de protéger les pauvres soumis aux situations précaires de leur existence. Les moines franciscains prennent conscience des effets de l'usure sur les populations vulnérables, leur rapport à la pauvreté en fonde le principe. Les positions économiques et sociales de l'ordre participent à la constitution d'une pensée originale qui met en avant le rôle du marché et des marchands [Todeschini, 2008 ; Toneatto, 2011, Piron, 1997]. En effet, ils condamnent la thésaurisation, même celle réalisée par l'Église, qui fonde l'économie agraire et les comportements des nobles et propriétaires fonciers. Ils valorisent l'investissement permanent qui est à l'origine de la circulation de l'argent. Cette circulation est source de richesse pour la cité et le bien commun, elle est permise par le marchand, qui est un expert de l'échange et de la mesure de la valeur des choses ; ce dernier est donc reconsidéré et valorisé car il refuse toute accumulation improductive. Todeschini [2008, p. 142] note que, pour les franciscains, *« la signification socialement positive de l'argent dépendra de la capacité des marchands à le faire circuler sans l'immobiliser : à l'utiliser sans chercher à l'accumuler, à le vivre comme une unité de mesure et non comme un objet précieux* ». Ainsi, il existe une justification théologique à l'activité économique [Piron, 1997], dans le sens où cette dernière participe à la collectivité. Pour Todeschini [2008], la pensée franciscaine a mis en avant les processus d'exclusion sociale, et a compris le rôle de l'endettement et du crédit. Toneatto [2011, p. 192] note que l'ordre franciscain insiste sur l'idée que *« la communauté des fidèles en marche vers le salut était décrite, définie et organisée comme une société fondée par des modalités propres d'échanger, de faire circuler les biens matériels et immatériels* ». Le prêt est donc légitimé car il participe à l'amélioration des conditions sociales de la communauté, en faisant circuler l'argent. Il existe donc une rationalité du prêt public, car il est vu comme une source de richesse. Les franciscains légitiment donc l'usage de l'argent, le profit, et le marché. Ce dernier est à la source du bien-être collectif [Todeschini, 2008].

Le premier MDP est créé à Pérouse en 1462 par Bernardin de Terni. Bernardin de Feltre, en 1493, fait accepter l'idée de conserver un taux d'intérêt faible pour répondre aux frais de fonctionnement [12]. Le MDP est donc un instrument d'aide financière, il participe à la circulation de l'argent. Il faut souligner qu'il est fondé par l'ordre, mais avec l'aide des marchands comme bienfaiteurs et financeurs. Le prêt sur gages va concurrencer l'usurier et participer au salut de l'âme. Piron [1997, p. 297-298] relève, « *si l'usure est un pêché d'une gravité particulière, c'est qu'elle pervertit directement ce qui devrait être un acte de piété. Mais dans des contrats qui ne sont pas charitables, une intention lucrative est légitime* […] *Les préceptes évangéliques qui fondent la vie franciscaine n'ont, pour le commun des mortels, que valeurs de conseils surérogatoires. La charité, première dans l'ordre de la perfection évangélique, ne vient qu'en surplus de la justice humaine qui règle les rapports sociaux de communautés marquées par les*

infirmités de la chute. Le marchand restera dans l'imperfection ; il peut toutefois être juste, et y faire son salut ». Or, l'institution entre en contradiction avec le dogme religieux de l'usage de l'argent. Malgré de fortes oppositions théoriques et théologiques [Weber, 1920 ; Borderie, 1999], l'Église participa à la légitimation du MDP lors du cinquième concile de Latran, en mai 1515. Une véritable brèche dans la pensée de l'Église s'ouvre avec cette première acceptation du taux d'intérêt...

Les obstacles moraux, idéologiques, théoriques et religieux étant partiellement levés, les MDP pouvaient donc se répandre à travers toute l'Europe. Ce n'est pourtant pas le cas, il faut attendre les XVII-XVIII[e] siècles pour apercevoir un développement sensible hors d'Italie. Le retournement de la pensée de l'Église doit donc se concevoir dans une logique globale de mutations économiques. En effet, ils apparaissent par la suite en Flandres et dans les Provinces-Unies sous l'impulsion de l'État. Si l'évolution des normes morales et culturelles a joué sur la légitimation du prêt sur gages, l'expansion et le développement du MDP sont contraints et limités par les structures économiques. Il semblerait que la généralisation des MDP suive une logique géographique spécifique et cohérente. Néanmoins, il ne faut pas nier certaines spécificités locales, mais au total nous pouvons établir un lien entre l'émergence du MDP et le processus de la dynamique du capitalisme [Pastureau 2013a, 2013b]. Ce lien repose sur trois processus que sont la marchandisation, la prolétarisation et l'accumulation, qui bouleversent les liens sociaux traditionnels, les formes de solidarités et d'aide sociale [13]. Quelles sont les conséquences directes de ces évolutions sur l'émergence du MDP ? De la logique de prolétarisation, dans une société sans règles sociales liées au travail, découle une forme de précarisation du travail ; la logique d'accumulation entraîne une compression des salaires ; la marchandisation, pour finir, impose une « monétarisation » de la vie sociale. Le MDP s'intègre dans ces processus dans le sens où il apporte une aide financière qui a un coût (marchandisation) à des individus soumis à la paupérisation (accumulation) à l'individualisation de l'aide et à la précarisation du travail (prolétarisation). Le MDP devient un acteur de l'action sociale, venant apporter une forme de réponse économique aux problèmes sociaux. Le MDP introduit le microcrédit à vocation sociale, il participe à la monétarisation de l'aide et de la solidarité [Pastureau, 2013a].

Un retournement s'opère, l'usage de l'argent n'est plus inscrit dans une logique de protection sociétale, mais dans une logique principalement économique. L'argent est le moyen pour les marchands de se démarquer et de se constituer en groupe social, la finalité de l'usage de l'argent est différente, elle tend vers une volonté d'hégémonie économique contre l'hégémonie politique ou de pouvoir [14]. Au total, la dynamique du capitalisme entraîne des modifications structurelles fondamentales. Ainsi, l'ordre social de la société précapitaliste va voir émerger un « intrus », c'est-à-dire l'usurier, qui véhicule une image négative du marchand, « *cette menace, cette rupture, c'est celle qu'engendre l'avènement de l'économie monétaire – l'émancipation du travail, des affaires, de l'argent hors des liens de réciprocité, hors des réseaux de relations propres à l'ordre féodal et chrétien – et l'affirmation d'un nouvel esprit (capitaliste), de nouvelle vertus (bourgeoises), de nouvelles pratiques (accumulation, thésaurisation) en rupture avec la logique antérieure de la dépense. Ce qui se voit désormais bouleversé, c'est ce circuit du don qui régulait la société trifonctionnelle* » [Chanial, 2008, p. 284]. Le marchand refuse de donner, refuse la dépense inutile, refuse la gratuité, il introduit le calcul. L'apparition du marchand induit de nouvelles obligations, il ne trouve pas d'intérêt à la charité et au don et au crédit gratuit, « *le pauvre, c'est le bourgeois raté, celui qui n'a pas su accumuler quelques richesses, par malchance peut-être, par manque de travail sûrement. Le don charitable, ou ce qu'il en reste, s'inscrit désormais profondément au cœur de l'imaginaire travailliste bourgeois. Car c'est bien le travail, la rigueur, la prévoyance dans l'exercice d'une profession que le bourgeois se voit sanctifié* » [Chanial, 2008 p. 286].

Le MDP tient donc un rôle fondamental dans la société européenne en voie de modernisation, ce qui est particulièrement vrai pour les populations urbaines. Carbonell [1997] note l'importance du rôle

des MDP dans la structuration d'une économie urbaine, la situation sociale précaire des habitants créant une dépendance au prêt. La base philosophique et morale des moines franciscains, qui fonde la création du MDP, peut être résumée ainsi par Fontaine [2008, p. 164] : « *ils soulignent qu'un prêt peut aider à se préserver et à se relever de la pauvreté, alors qu'une fois tombé en pauvreté, il est beaucoup plus difficile de se réinsérer* ». Le MDP s'adresse essentiellement au travailleur pauvre, ou du moins à une population non exclue du travail, il tient une place importante dans les sociétés urbaines car en offrant une aide privée, monétaire, et marchande en adéquation avec le modèle économique en perpétuel mouvement, il participe à la structuration de la société en marche vers le capitalisme, qui impose une insécurité et une précarité aux relations de travail. Ainsi, le microcrédit social a pour but de participer à la stabilité des revenus. Carbonell [1997, p. 271] sur le MDP de Barcelone conclut à juste titre : *« Les membres des couches inférieures de la société urbaine ont des revenus qui plongent souvent en dessous du niveau de subsistance, ce qui nécessite le recours fréquent au crédit, soit au crédit informel, soit au mont-de-piété. Le crédit est donc intégré dans le cadre d'une stratégie domestique visant à garantir la subsistance par tous les moyens et étant caractérisée par l'improvisation et la dispersion des risques* [...] *la majorité des ressortissants des couches inférieures qui empruntent au mont-de-piété est employée dans le secteur protoindistriel* [...] *Dans ce secteur, les contrats de travail sont relativement courts, une ou quelques semaines* [...] ». Les rares études historiques soulignent la prédominance de petits prêts destinés essentiellement à une population paupérisée et dans une optique de subsistance pour vivre au jour le jour. S'il existe des prêts de montant plus important, ce sont bien les petits prêts qui sont les mieux remboursés. Carbonell [1997] note à quel point les emprunteurs au MDP adoptent un comportement de gestion optimale du microcrédit social.

3. L'aide sociale en France au XIX^{e} siècle : État observateur et monétarisation

La place de l'argent dans les relations sociales est fondamentale, elle évolue progressivement et nous amène à rejeter le postulat de l'économie classique. L'argent n'est pas qu'un simple instrument facilitant l'échange, il ne peut pas être essentiellement compris sous une définition fonctionnelle. C'est en cela que nous pouvons reprendre le terme « d'argent secours » [Glémain, 2008] qui caractérise au mieux le prêt sur gages. Le MDP a la possibilité d'offrir rapidement et sans restriction, hormis la possession d'un bien, les liquidités nécessaires à une population en marge du travail ou exclue de réseaux sociaux de solidarité. L'objectif étant de participer à la cohésion sociale de la société, et d'inclure des populations en situation de risque de désaffiliation ou d'exclusion [Glémain, 2008]. Cet « argent secours », même s'il appelle un remboursement à faible intérêt, est disponible essentiellement contre la remise d'un bien, sans que ne soit contrôlée la solvabilité des clients. Il constitue donc un filet de sécurité, le MDP étant une forme de prêteur en dernier recours social, substituant les liens monétaires et d'argent au lien de solidarité primaire ou secondaire. L'argent peut être considéré comme un outil fondamental de la cohésion sociale, aussi bien dans les sociétés primitives que dans les sociétés modernes et purement marchandes [Servet, 2012]. Les pratiques monétaires sont multiples et variées, la monnaie signifie dettes, obligations, liens moraux et plus principalement liens entre les individus, pour Servet [2000, p. 17], *« anthropologiquement et historiquement, les relations financières sont des liens – au sens d'un attachement – entre membres d'une communauté.* [...] *Certains historiens de l'Europe moderne ont montré et analysé l'endettement entre particuliers comme des formes complexes de mise en dépendance hiérarchisée ; les intérêts étant versés mais le capital plus rarement exigé, ce qui en perpétuant la dette reproduisaient ainsi d'année en année la relation de dépendance et les obligations sociales multiples qu'elle déterminait. On pourrait ici évoquer aussi tant les multiples rituels de sociétés dites primitives ou archaïques, tout à la*

fois cultuels et financiers, que les expériences historiques financières mutualistes et coopérativistes d'abord en Europe et en Amérique du Nord depuis le milieu du XIXe siècle, puis à travers les multiples développements contemporains de systèmes d'épargnes et de prêts décentralisés et de microfinancement, pour illustrer la capacité importante et essentielle qu'a la finance de 'relier les hommes' ».

L'usage du microcrédit social participe à l'intégration économique d'une population qui subit les processus de monétarisation et de marchandisation de la vie économique. L'histoire du MDP est traversée par cet objectif, il utilise des mécanismes économiques, comme le crédit, pour apporter les capacités, les moyens d'intégration à la société à une population de travailleurs pauvres. Cependant, le microcrédit social concerne une population qui n'est pas totalement exclue, mais une population en « voie d'exclusion » qui peut l'utiliser comme filet de sécurité. Ainsi, le microcrédit offert tend à garantir ce filet de sécurité ou un revenu complémentaire pour répondre aux exigences des sociétés monétarisées. L'expansion de l'usage de l'argent à toutes les sphères de la vie sociale entraîne mécaniquement un risque pour une population qui n'y a pas accès. Le crédit s'impose comme pouvant aider le travailleur pauvre, en valorisant une forme d'intégration à la société industrielle via des mécanismes économiques, quand les solidarités primaires tendent à disparaître au profit de liens monétaires. Globalement, la nécessité du MDP fut indispensable pour le salariat pauvre. Cette aide financière offerte par le MDP est socialement nécessaire et économiquement efficace. Socialement nécessaire car l'endettement populaire permet de maintenir une population pauvre dans la société. Économiquement efficace, car les prêts sont remboursés, et une forme d'apprentissage de l'usage de l'argent est à l'œuvre. Des comportements de gestion efficace sont réalisés par les travailleurs pauvres, ce qui pour l'époque est loin de faire l'unanimité. En effet, une vision moralisatrice et paternaliste entoure les comportements des populations pauvres comme étant inaptes à la bonne gestion de leurs liquidités. Prenons l'exemple de l'établissement bordelais [15].

Nous souhaitons mettre en perspective l'hypothèse que l'existence et le succès du MDP sont fondés sur l'idée qu'il répond à une demande sociale du salariat, caractérisée par le besoin individuel de stabiliser ses revenus. Dès lors que les revenus sont moins instables, le MDP perdra son intérêt. Il est nécessaire de revenir sur les concepts de demande sociale et de besoin individuel du salariat. Ces deux notions apparaissent, et évoluent, avec les mutations de l'environnement socio-économique. La cause principale de la réussite de l'établissement bordelais est qu'il répond à une demande sociale forte de la part du salariat et qu'il apporte une réponse adaptée. En effet, le XIX^{e} siècle est marqué par un marché du travail spécifique, où les salaires ne sont pas garantis et le travail précaire et non protégé. Ainsi, la majeure partie des travailleurs sont en situation de pauvreté. Le paupérisme ouvrier est un processus dynamique, il caractérise une population de travailleurs rémunérés au minimum de subsistance et sans aucune protection contre les risques santé, vieillesse et emploi. Il existe la philanthropie et la charité pour apporter une aide à cette population. Or ces formes d'aide sont souvent limitées et ont peu d'impact [Bec, 1998 ; Hatzfeld, 2005 ; Ewald, 1996 ; Castel, 1995]. Sur Bordeaux, toute la politique de bienfaisance est fondée sur une logique d'aide en nature et très restrictive, jugée plus efficace c'est-à-dire ne décourageant pas le travail [Roussy, 2005]. Or, il existe une déconnexion entre l'aide locale apportée et les attentes sociales. La fin des corporations a entraîné une perte des droits et des protections, notamment dans la garantie d'un salaire jugé convenable. Ainsi, une forme de contradiction s'installe entre une aide spécifique inadéquate et l'évolution de la société. Le XIX^{e} siècle est marqué par une expansion des usages monétaires et de l'argent, et une perte des droits des travailleurs subissant des revenus aléatoires. Une forme de monétarisation de la société s'impose [Polanyi, 1983, Servet, 2012]. L'aide en nature, la charité et la philanthropie ne permettent pas de stabiliser les revenus d'un salariat pauvre. C'est ainsi qu'il existe une demande sociale d'aide financière qui répond à un besoin individuel du salariat. Ce dernier cherche les moyens et capacités de compléter ses revenus pour répondre à des besoins d'argent. Ce besoin de revenus

complémentaires doit maintenir un niveau de consommation minimale, et apporter des liquidités en cas d'aléas sociaux (maladie, inactivité…). Deux conséquences découlent de cette demande sociale de protection et de ce besoin de revenu complémentaire : (1) la nécessaire individualisation de l'aide et donc de l'offre de liquidité immédiate, ce qui explique le développement du microcrédit social, (2) l'adaptation institutionnelle de l'aide avec l'émergence d'une économie sociale de bienfaisance qui comprend le MDP, mais aussi les Caisses d'épargne.

Il est possible d'exprimer cette demande sociale de protection et ce besoin individuel. Pour cela, il est nécessaire d'étudier la structure de la clientèle et des prêts. Nous pouvons nous baser sur plusieurs études, nous utiliserons les deux rapports Watteville [16] (1846-1850), les comptes rendus statistiques du MDP de Bordeaux, et l'annuaire de la statistique française [ASF]. Ainsi, nous pouvons apprendre que le MDP concerne principalement le travailleur salarié en situation de précarité, mais qui reste inclus dans le monde du travail. Watteville remarque, dans son rapport de 1844 sur l'établissement bordelais, que l'institution permet d'« *offrir un secours efficace, quoique momentané, à l'homme qui se propose de trouver la possibilité dans le travail d'acquitter sa dette* », de plus, Watteville, repris par Lequinat [1892, p. 33], note que « *les Monts-de-Piété sont utiles aux pauvres ; ils mettent des bornes à l'usure, contribuent à faire diminuer la mendicité en facilitant aux hommes laborieux les moyens de subvenir à leurs besoins dans les moments de maladies, de chômage de travail ou de détresse accidentelle ; ils contribuent à conserver l'honneur du citoyen pauvre, en l'empêchant de recourir à des moyens blâmables pour se procurer de l'argent. Ils soutiennent souvent le crédit des négociants, et nous pourrions citer tel industriel qui n'a pu lutter en France contre l'étranger que par le secours des Monts-de-Piété* ». La clientèle des MDP est donc constituée principalement d'ouvriers et de journaliers. En 1850, ils représentent 76,91 % de la clientèle des vingt-cinq plus grands MDP [17] français, parmi eux 67 % ont effectué des prêts d'une somme inférieure à 11 francs. La clientèle des MDP est donc constituée principalement d'ouvriers et de journaliers, en 1850, ils représentent 76,91 % de la clientèle des 25 plus grands MDP français ; parmi eux, 67 % ont effectué des prêts d'une somme inférieure à 11 francs. Les artisans/commerçants sont la seconde catégorie d'emprunteurs (12,9 %) mais contrairement à la classe précédente, leurs prêts sont de valeur plus conséquente. Plus précisément, sur Bordeaux [18], il est possible de connaître la répartition des montants des prêts, qui sont majoritairement de faible valeur. Par exemple, en 1876, 76 % des prêts sont inférieurs à 10 fr, ce qui correspond à une population à faible revenu. Sur une plus longue période, de 1878 à 1895, la proportion des prêts inférieurs à 10 fr est comprise entre 70 et 80 % du total des prêts. En ce qui concerne le prêt moyen, il est compris entre 13 fr et 17 fr sur toute la période 1820-1895 [ACM]. Travailleurs pauvres et artisans/commerçants sont deux catégories exclues, les premiers socialement, les seconds financièrement.

Concernant les travailleurs pauvres, la question des salaires est importante, c'est cette variable qui est à l'origine des besoins individuels. Dans la société industrielle, « *si l'absence de travail*, nous dit Marec [2006, p. 33], *a souvent déterminé la misère ouvrière, l'insuffisance de salaire a fortement contribué à la pauvreté quasi générale des classes laborieuses* ». Cet état de fait montre l'importance de l'institution pour une population en proie à la misère, elle concourt à l'amélioration de leur condition. En effet, lorsque les données sont disponibles, nous observons que l'usage du prêt sur gages est dynamique lors des périodes temporaires de baisse des salaires [ACM, Pastureau 2013a]. Par conséquent, le prêt obtenu apporte un complément de revenu pouvant potentiellement combler la différence de salaire entre deux périodes. Plus généralement, l'économie et la société du XIX^{e} siècle sont soumises à un mode de régulation concurrentielle où l'activité façonne les salaires, pour Boyer [1978, p. 36], *« fondamentalement, en régulation concurrentielle, emploi, salaire et coût de la vie dérivent d'ajustement simultanés sur un ensemble de marchés ; du fait de l'organisation économique et sociale, ils sont dotés d'une grande flexibilité* ». Cette flexibilité joue principalement sur

les conditions de vie des ouvriers dans le sens où les salaires sont dépendants de l'emploi. Les niveaux de salaire et le temps de travail évoluent en fonction de la conjoncture, créant une dépendance sociale forte des ouvriers à leur salaire nominal. Boyer [1978] remarque deux phases dans la formation du salaire réel ; d'abord de 1840 à 1856 qui constitue une période de baisse du salaire réel ; ensuite, de 1856 à 1902, le salaire réel tend à augmenter, d'abord sous la forme d'une hausse des salaires nominaux plus forte que la hausse du coût de la vie (1856-1860), puis par une baisse du coût de la vie (1860-1902). L'activité du prêt sur gages sur la première période est en hausse constante. Dans la seconde période, le prêt sur gages est prospère dans un premier temps (1860-1890), avant d'entrer dans une phase de déclin. Cette phase de déclin correspond à une baisse du coût de la vie, permettant aux populations les plus pauvres d'être moins dépendantes principalement aux fluctuations des dépenses alimentaires. Ces dernières constituent une part importante du budget d'un ménage, la hausse du salaire nominal cumulée à la baisse du coût de la vie permet de dégager un revenu net plus conséquent, qui, sur une longue période, correspond à la baisse de la demande de prêt sur gages. La réussite du MDP bordelais est liée à la réponse qu'il apporte à une demande sociale et à un besoin individuel. L'apport d'une aide financière répond aux mutations institutionnelles, à la perte de protection du salariat, à la flexibilité des salaires et à l'absence d'un réseau bancaire populaire.

Conclusion : (dé)marchandisation de l'aide sociale et microcrédit social

Dans la plus pure tradition économique dominante, le marché est considéré comme l'élément fondamental et naturel de la régulation sociale, il est source d'optimum social dès lors qu'il n'est pas contrarié par une quelconque intervention extérieure. Or, les sciences humaines et sociales nous éclairent sur la véritable place du marché et sur les conditions de la mise en place d'une aide sociale nécessaire à la vie en communauté, quand celle-ci crée des conditions d'exclusion et de risques sociaux. L'existence d'un marché, ou des marchés, fortement intégré et régulé par la société et des autorités collectives ne fait plus de doute. De plus, le marché n'est en aucun cas lié à l'apparition du capitalisme, tout comme la monnaie [Braudel, 2008 ; Polanyi, 1983 ; Mauss, 2010 ; Aglietta et Orléan, 1998, 2002]. La place et l'usage du marché et de la monnaie sont historiquement dynamiques, évolutifs et en mutation. Ces processus dynamiques ne sont pas spécialement liés au capitalisme. Les mutations de l'aide sociale sont un révélateur : si la marchandisation de l'aide sociale est liée à la place de la monnaie et du marché, la réalité de cette marchandisation n'en est pas moins soumise aux relations sociales et aux rapports sociaux. Ainsi, l'apport d'une analyse en perspective historique nous permet d'établir une compréhension du processus de marchandisation de l'aide sociale, et de remettre en cause l'idée d'un phénomène naturel et inhérent aux sociétés modernes. L'apparition de la protection sociale institutionnalisée en est l'expression, ce fut un choix politique qui a véritablement sorti le salariat du paupérisme que le prêt sur gages ne pouvait circonscrire. Ainsi, l'activité des MDP en France diminue dès l'apparition des premières mesures d'assurances sociales. Son retour depuis les années 1980, après une quasi-disparition, marque une nouvelle phase de précarisation du marché du travail concomitante avec la marchandisation de la protection sociale. Mais l'étude en perspective historique nous amène à conclure qu'il n'y a aucune fatalité à la situation actuelle et que les choix économiques sont dans leur ensemble des choix de société.

Le Mont-de-Piété : mode d'emploi

Le Mont-de-Piété, en France, est un établissement municipal et public de crédit et d'aide sociale qui doit combattre l'usure par le prêt sur gages. Cette activité est protégée par la loi, les établissements possèdent le monopole du prêt sur gages depuis 1804. À partir de cette date, 45 établissements vont voir le jour. Jusqu'en 1847, les établissements partagent leurs profits avec les hospices et/ou établissements de bienfaisance.

Les Monts-de-Piété ont été fondés par une élite locale qui s'inscrit dans une forme d'économie de bienfaisance [Pastureau, 2014, 2013a]. Leur histoire n'est pas sans heurts. Ils sont dénoncés par les moralistes qui y voient un lieu d'imprévoyance et d'impiété. Cependant, ils ont accompagné un salariat pauvre peu protégé. On les retrouve dans la littérature du XIX^{e} siècle, Balzac et Zola, clients réguliers, ne cesseront de les dénoncer et de les critiquer pour le premier, le second sera plus nuancé.

Leur activité n'est pas restreinte au prêt sur gages : la loi du 24 octobre 1918 les transforme, ils prendront le nom de « Caisse de Crédit municipal », ils peuvent ouvrir des services de comptes de dépôts. Après la Seconde Guerre mondiale, ils offrent des crédits aux fonctionnaires. Ils seront soumis à la loi bancaire de 1984, mais, devant les difficultés de gestion, ils redeviendront en 1992 des établissements centrés sur le prêt sur gages et les actions sociales. Cependant, certains établissements fournissent toujours des services bancaires classiques. Il ne reste plus que 18 établissements en France.

Le service du prêt sur gages n'a pas changé depuis 1462 et la création du premier Mont-de-Piété à Pérouse par les moines franciscains. Ainsi, l'obtention du prêt est immédiate, le microcrédit obtenu l'est sous forme d'argent liquide. Pour cela, la première opération est l'engagement : le bien gagé est estimé, une somme d'argent inférieure à l'estimation est prêtée. À la fin du contrat (actuellement de six mois), l'emprunteur peut soit rembourser le prêt et récupérer l'objet (dégagement), soit renouveler le prêt pour six mois supplémentaires à condition de payer les intérêts (renouvellement), soit vendre l'objet. Dans ce dernier cas, l'objet est vendu aux enchères publiques. Si l'objet est vendu à un montant plus élevé que le prêt offert, et après paiements des intérêts et frais, le propriétaire initial récupère la différence (le boni).

Le Mont-de-Piété est approprié par sa clientèle, et nous retrouvons des stratégies de gestion de l'argent liquide de la part des emprunteurs. Nous pouvons souligner le cas d'un ouvrier qui, au XIX^{e} siècle, engage son costume du dimanche, puis le récupère le samedi pour pouvoir assister à la messe. Ou bien, l'observation d'une hausse saisonnière à Bordeaux… quelques jours avant les grandes foires commerciales. L'artisan l'utilise pour financer son activité, mais aussi comme entrepôt. [19]

Bibliographie

- Aglietta Michel, Orléan André, *La monnaie souveraine,* Paris, Odile Jacob, 1998.
- Aglietta Michel, Orléan André, *La monnaie entre violence et confiance*, Paris, Odile Jacob, 2002.
- Allemandou Bernard, Lepennec Jean-Jacques, *60 000 pauvres à Bordeaux ! La politique d'aide sociale sous la révolution,* Bordeaux, MSHA, 1995.
- Annuaire de la statistique en France [1860-1900], Archives municipales de Bordeaux.
- Archives Crédit municipal de Bordeaux [1801-2012], compte rendu administratif.
- Archives Crédit municipal de Bordeaux [1801-2012], compte rendu statistique.
- Archives Crédit municipal de Bordeaux [1801-2012], registre des délibérations.
- Archives municipales de Bordeaux, série XC et série Q.
- Baumann Eveline et al., *L'argent des anthropologues, la monnaie des économistes,* Paris, L'Harmattan, 2008.
- Beaujard Philippe et al. (dir.), *Histoire globale, mondialisation et capitalisme,* Paris, La Découverte, 2009.
- Bec Colette, *L'assistance en démocratie*. Paris, Belin, 1998.
- Blanc Jérôme, *Usages de l'argent et pratiques monétaires, in* Steiner P. et Vatin F., *Traité de sociologie économique,* Paris,

PUF, Quadriges, 2009.
- Blanc Jérôme, « L'articulation des monnaies : questions sur la fongibilité et la convertibilité », journée d'étude « Souveraineté et espaces monétaires dans les Amériques », CEPSE/LEPII, Université Pierre Mendès-France Grenoble 2 et MSH, 29-30 mai 2006.
- Blanc Jérôme, *Monnaies parallèles,* Paris, L'Harmattan, collection Logiques économiques, 2001.
- Boyer Robert, « Les salaires en longue période », *Economie et statistique*, n° 103, septembre 1978.
- Braudel Fernand, *La dynamique du capitalisme,* Paris, Flammarion, 2008.
- Cabonell M., *Le petit prêt urbain et la mise en gage d'objets. Barcelone au XVIII*[e] *siècle, in* Fontaine Laurence et *al.*, *Des personnes aux institutions, réseaux et culture du crédit du XVIe au XXe siècle en Europe,* Louvain, Bruylant Academia, 1997.
- Castel Robert, *Les métamorphoses de la question sociale*. Paris, Folio essais, Gallimard, 1995.
- Chanial Philippe, « Donner aux pauvres », *in* Philippe Chanial, *La société vue du don*, Paris, La Découverte, « TAP/bibliothèque du MAUSS », 2008, p. 272-305.
- Esping-Andersen Gosta, *Trois leçons sur l'État-providence,* Paris, La République des idées / Seuil, 2008.
- Esping-Andersen Gosta*, Les trois mondes de l'État-providence, Essai sur le capitalisme moderne*, Paris, PUF, Le lien social, 1999.
- Ewald François, *Histoire de l'État providence,* Paris, Grasset, 1996.
- Fontaine Laurence et *al.*, *Des personnes aux institutions, réseaux et culture du crédit du XVIe au XXe siècle en Europe,* Louvain, Bruylant Academia, 1997.
- Fontaine Laurence, *L'économie morale, pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe préindustrielle,* Paris, Gallimard, NRF essais, 2008.
- Fontaine Laurence, *Pauvreté et crédit en Europe à l'époque moderne, in* Jean-Michel Servet (dir.),Rapport du centre Walras, « Exclusion et liens financiers », Paris, Economica, 1999.
- Glemain Pascal, *Épargnants solidaires, une analyse économique de la finance solidaire en France et en Europe,* Rennes, PUR, 2008.
- Hatzfeld Henry, *Du paupérisme à la sécurité sociale, 1850-1940,* Nancy, PUN, 2005.
- Lauzin Pierre, *L'enseignement catholique et la finance,* Rapport moral sur l'argent dans le monde 2005, Paris, Association d'économie financière, 2005.
- Le Goff Jacques, *Le Moyen-Âge et l'argent,* Paris, Perrin, 2010.
- Le Goff Jacques*, Marchands et banquiers au Moyen-Âge,* Paris, PUF, 2001.
- Le Goff Jacques, *La bourse et la vie, économie et religion au Moyen Age,* Paris, Hachette, 1986.
- Lequinat Léo, *Notice sur le Mont de Piété de Bordeaux*. Bordeaux, Gounouilhou éditeurs, 1892.
- Magnani Eliana, « Les médiévistes et le don, avant et après la théorie maussienne », *Revue du Mauss permanente*, 15 décembre 2007.
- Magnani Eliana, « Le don au Moyen-Âge, pratique sociale et représentations perspectives de recherche », *Revue du MAUSS*, 2002/1, n° 19, p. 309-322.
- Marec Yannick, *Pauvreté et protection sociale aux XIXe et XXe siècles*, Rennes, Presses Universitaire de Rennes, 2006.
- Mauss Marcel, *Sociologie et anthropologie,* Paris, PUF (1[e] édition 1950), 2010.
- Norel Philippe, *L'histoire économique*

globale, Paris, Le Seuil, 2009.
- Orléan André, *La sociologie économique de la monnaie, in* Steiner P., Vatin F., *Traité de sociologie économique,* Paris, PUF, 2009.
- Passet René, *Les grandes représentations du monde et de l'économie à travers l'histoire,* Paris, Les Liens qui libèrent, 2010.
- Passet René, *L'industrie dans la généralité de Bordeaux sous l'intendant Tourny.* Bordeaux, Éditions Bières, 1954.
- Pastureau Guillaume, *Le microcrédit social, un argent secours en perspective historique – Le cas du prêt sur gages au Crédit municipal de Bordeaux*. Thèse de doctorat en sciences économique, Université Montesquieu-Bordeaux IV, 2013a.
- Pastureau Guillaume, « De l'usage social aux pratiques marchandes de l'argent- Une brève histoire des origines du microcrédit social », *Cahier du GREThA,* n° 2013-14, Avril 2013b.
- Pastureau Guillaume, *Les chroniques de ma tante, une histoire du Mont-de-Piété à Bordeaux,* Bordeaux, auto-édition, 2013c, disponible sur demande.
- Pastureau Guillaume, « Du Mont-de-Piété à la Grameen Bank : la finance sociale à travers le temps et l'espace », *Cahiers du GREThA*, n° 2013-16, may 2013d.
- Pastureau Guillaume, « Le Mont-de-Piété en France, une réponse économique aux problèmes sociaux », *Revue d'histoire de la protection sociale*, n° 4, décembre 2011.
- Pastureau Guillaume, Blancheton Bertrand, « Le Mont-de-Piété à Bordeaux, les raisons d'un succès (1801-1919), *Cahiers du GREThA*, n° 2014-01, janvier 2014.
- Pastureau Guillaume, Joudheuil Romain, « Le prêt sur gages au Crédit municipal : vers une analyse exploratoire des relations entre banquier social et emprunteur, *Cahiers du GREThA*, n° 2013-20, septembre 2013e.
- Piron Sylvain, « Marchands et confesseurs, Le Traité des contrats d'Olivi dans son contexte », *in* Actes des congrès des historiens médiévistes. 28e congrès, Clermont-Ferrand, pp. 289-308, 1997.
- Polanyi Karl, *La grande transformation,* Paris, Gallimard, NRF, 1983.
- Roussy Damien, *La politique d'assistance publique de la ville de Bordeaux sous la IIIe République*, thèse de doctorat en droit, Université Montesquieu-Bordeaux IV, 2005.
- Ruimy Michel, *La finance islamique,* Québec, SEFI édition, 2008.
- Servet Jean Michel, *Les monnaies du lien*, Lyon, PUL, 2012.
- Servet Jean Michel, « L'exclusion, un paradoxe de la finance *», Revue d'économie financière*, n°58, 2000/3, p.17-28, 2000.
- Steiner Philippe, Vatin François, *Traité de sociologie économique,* Paris, PUF, 2009.
- Todeschini Giacomo, *Richesse franciscaine*, Lagrasse, Verdier, 2008.
- Toneatto Valentina, « La richesse des franciscains, Autour du débat sur les rapports entre économie et religion au Moyen-Âge », *Médiévale* (en ligne), 60 | printemps 2011, mis en ligne le 30 août 2011.
- Toussi Ali, *La banque dans un système financier islamique,* Paris, collection Éthique économique, L'Harmattan, 2010.
- Vanlaer Maurice, *Les Monts-de-Piété en France,* Paris, Guillaumin, 1895.
- Wallerstein Immanuel, *Capitalisme et économie-monde,* Paris, Flammarion, 1980.
- Watteville Adolphe, « Situation administrative et financière des Monts-

de-piété en France », Archives municipales de Bordeaux, série brochures administratives Q 43, 1846.
- Watteville Adolphe, *Situation administrative et financière des Monts de piété en France.* Archives municipales de Bordeaux, série brochures administratives Q 43, 1850.
- Weber Max, *Sociologie de la religion*, économie et société, Paris Flammarion, 2006.
- Weber Max, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Flammarion, 2008.
- Weber Maurice, *Les origines des Monts-de-Piété,* Strasbourg, Rixhem, 1920.
- Zelizer Viviana, *La signification sociale de l'argent,* Paris, Le Seuil, 2005.

Notes

[1] cet article est issu d'une thèse de doctorat en sciences économiques, Le microcrédit social : un « argent secours » en perspective historique – le cas du prêt sur gages au Crédit municipal de Bordeaux, soutenue le 8 juillet 2013.

[2] Voir les travaux de Servet ou Blanc.

[3] Saint Thomas d'Aquin estime que « *l'emprunteur qui paie un intérêt n'est pas absolument libre, il le donne contraint et forcé, puisque, d'une part, il a besoin d'emprunter de l'argent et que, d'autre part, le prêteur qui dispose de cette somme ne veut pas l'engager sans percevoir un intérêt* » [Toussi 2010, p. 33].

[4] Fontaine [1997, 1999, 2008].

[5] L'endettement nous dit Fontaine est « un signe d'appartenance à des communautés sociales ».

[6] « *C'est donc plus généralement l'échange lointain qui stimulerait la création des institutions les plus structurantes, la mise en place des conventions les plus utiles à la vie économique* [...] *Venise ou Gênes au bas Moyen-Âge, les Provinces-Unies au XVIIe siècle, ont bel et bien mis en place les toutes premières institutions du Marché en Europe (associations de capitaux en vue d'une entreprise maritime, développement de salariat, lettre de change, etc.)* » [Norel, 2009, p. 378].

[7] Voir Fontaine [1997, 1999, 2008].

[8] Qui est un contrat économique et non l'expression d'un contrat social.

[9] Braudel [2008] parle de d'économie matérielle.

[10] Braudel [2008] parle d'économie de marchés qui est différente du capitalisme. Les marchés sont régulés,

institutionnalisés, encadrés par les autorités. Mais l'émergence de cette économie tend à réduire la place de l'économie matérielle. Soulignons que ce processus est long.

[11] Monétaire par le micro-prêt, marchande par l'intérêt (expression de son coût) et la dépendance au marché du travail (nécessaire au remboursement).

[12] Avant cette date, de nombreux MDP réalisaient le prêt gratuit.

[13] Nous renvoyons à nos travaux de thèse et autres publications pour un développement plus poussé.

[14] Voir les travaux de Fontaine.

[15] Nous pouvons néanmoins généraliser à l'ensemble des MDP [Pastureau, 2013a].

[16] Le baron de Watteville est inspecteur général des établissements de bienfaisance.

[17] Il n'existe pas cette information pour Bordeaux. Cependant, l'étude des archives nous permet d'affirmer que l'on retrouve les mêmes proportions.

[18] Les documents statistiques bordelais ne nous donnent pas la répartition exacte entre emprunteurs ; néanmoins, l'étude des documents d'archives nous permettent de souligner la domination de la clientèle d'ouvriers et de journaliers.

[19] Pour une étude plus approfondie, nous renverrons à notre thèse de doctorat en sciences économiques [Pastureau, 2013a], ou bien à notre ouvrage sur l'histoire du Mont-de-Piété à Bordeaux [Pastureau, 2013c].

De la valeur-travail aux prix de production ou Les méandres de la transformation des valeurs en prix de production

vendredi 21 février 2014, par Vincent Laure van Bambeke

Par mon activité professionnelle, j'ai eu la chance d'auditer les bilans de certaines entreprises de la vallée de la chimie au sud de Lyon. Ce qui les caractérise, c'est l'importance des immobilisations au regard du nombre de salariés. Dans certaines d'entre elles, l'intensité capitalistique atteint 500 000 € par personne et la dotation annuelle aux amortissements des immobilisations peut représenter entre 35 à 40 % de la valeur ajoutée. Une majorité des modèles que les économistes élaborent est basée sur l'hypothèse que le capital fixe peut être négligé et qu'il peut donc être amorti en un seul exercice comme le capital circulant. C'est insatisfaisant. Pourquoi une telle hypothèse si éloignée de la réalité ? Que cache-t-elle ?

Le livre *Les méandres de la transformation des valeurs en prix de production* » [1] est – me dit-on – un livre difficile, qui demande de la part du lecteur un bon niveau de connaissances en économie et en mathématiques. Aussi vais-je en faire une présentation élémentaire, faisant abstraction des concepts ésotériques et des formules mathématiques.

Par mon activité professionnelle, j'ai eu la chance d'auditer les bilans de certaines entreprises de la vallée de la chimie au sud de Lyon. Ce qui les caractérise, c'est l'importance des immobilisations au regard du nombre de salariés. Dans certaines d'entre elles, l'intensité capitalistique [2] atteint 500 000 € par personne et la dotation annuelle aux amortissements des immobilisations peut représenter entre 35 à 40 % de la valeur ajoutée. C'est considérable. En tant qu'économiste, j'ai toujours été interpellé par la façon dont mes confrères économistes abordent la question du capital fixe. Une majorité des modèles qu'ils élaborent est basée sur l'hypothèse que le capital fixe peut être négligé et qu'il peut donc être amorti en un seul exercice comme le capital circulant. C'est insatisfaisant. Pourquoi une telle hypothèse si éloignée de la réalité ? Que cache-t-elle ?

Pour répondre à cette interrogation, il faut faire un long détour et suivre les méandres de la théorie de la valeur, qui est une des pierres angulaires de la pensée économique, une ligne de partage fondamentale de chaque côté de laquelle se sont rangées les différentes doctrines économiques. De toutes les notions autour desquelles se sont affrontés les économistes, elle est sans doute la plus sensible, car la plus directement liée à la position sociale occupée dans la société et aux intérêts sociaux défendus. C'est celle qui permet le mieux de comprendre à quel point l'économie est « politique » et en quoi des prises de positions apparemment purement scientifiques sont également des armes destinées à légitimer, ou à dénoncer, l'organisation sociale actuelle. On peut dire que la question de la valeur est à la fois très simple et extraordinairement compliquée. Très simple, parce que les choix faits par les uns et les autres face à cette question se traduisent de manière limpide dans leurs options sociales et leurs opinions politiques. Extraordinairement compliquée, parce que cette question a soulevé des polémiques d'autant plus riches que, de part et d'autre, les arguments ont connu des raffinements sans cesse croissants et une utilisation d'outils mathématiques de plus en plus sophistiqués.

La théorie de la valeur-travail est au cœur de l'analyse du capitalisme. Toutefois, le passage de la valeur au prix n'est pas sans difficultés et celles-ci n'ont pas été surmontées. Les difficultés méthodologiques de la transformation des valeurs en prix de production, qualifiée de talon d'Achille de la théorie marxiste, ont donné l'occasion de récuser en

bloc la critique des rapports sociaux capitalistes et les théories de la valeur et de l'exploitation. Ce débat n'est pas neuf et n'est pas pour autant clos. Nous distinguerons plusieurs points dans cette présentation :

- nous ferons une brève présentation de la théorie de la valeur ;
- nous nous interrogerons sur l'origine du profit ;
- nous soulignerons les difficultés liées au passage des valeurs aux prix ;
- nous examinerons le rôle des flux de capitaux et du capital fixe (les machines) dans ce processus ;
- enfin, nous présenterons le cœur de notre apport théorique : le nouveau cadre conceptuel au sein duquel une solution théorique peut être apportée au problème de la transformation.

Ce que dit la théorie de la valeur

Il n'est pas question ici d'exposer cette théorie dans tous ces développements. Mais on peut après tout la résumer très succinctement autour de cette idée centrale que c'est le travail humain qui est la seule source de création de valeur. Par valeur, il faut entendre ici la valeur monétaire des marchandises produites sous le capitalisme. On se trouve alors confronté à cette véritable énigme. Les capitalistes achètent des moyens de production (machines, matières premières, énergie, etc.) et de la force de travail ; ils produisent des marchandises qu'ils vendent et se retrouvent au bout du compte avec plus d'argent qu'ils n'en ont investi au départ, ils encaissent un profit [3]. Mais d'où provient-il ? Comment le mesurer ?

Les premières versions de la théorie de la valeur-travail

Avant Marx, les grands classiques de l'économie politique ont éludé cette question, comme Smith ou Ricardo, et procédaient autrement, en se demandant ce qui réglait le prix relatif des marchandises : pourquoi, par exemple, une table vaut-elle le prix de cinq pantalons ? Très vite, la réponse qui s'est imposée consiste à dire que ce rapport de 1 à 5 reflète plus ou moins le temps de travail nécessaire pour produire un pantalon ou une table. C'est ce que l'on pourrait appeler la version élémentaire de la valeur-travail. Ensuite, ces économistes – que Marx appelle classiques et qu'il respecte (à la différence d'autres économistes qu'il baptisera « vulgaires ») – cherchent à décomposer le prix d'une marchandise. Outre le prix des fournitures, ce prix incorpore trois grandes catégories, la rente, le profit et le salaire. Cette formule « trinitaire » semble très symétrique : la rente est le prix de la terre, le profit est le prix du capital et le salaire est le prix du travail. D'où la contradiction suivante : d'un côté, la valeur d'une marchandise dépend de la quantité de travail nécessaire à sa production ; mais, d'un autre côté, elle ne comprend pas que du salaire. Cette contradiction se complique quand on remarque, comme le fait Ricardo, que le capitalisme se caractérise par la formation d'un taux général de profit, autrement dit que les capitaux tendent à avoir la même rentabilité, quelle que soit la branche dans laquelle ils sont investis. Ricardo ne parviendra pas à résoudre cette difficulté. Sraffa (1960) cherchera à réhabiliter ses analyses.

Marx s'est attelé à résoudre ce problème sur lequel avait buté Ricardo : comment concilier l'idée que les marchandises s'échangent proportionnellement à la quantité de travail nécessaire à leur production, avec le fait que les différentes marchandises ne se fabriquent pas avec la même proportion de capital et de travail ; dès lors, la vente des marchandises à leur valeur ainsi définie entraînerait des taux de profit inégaux selon les branches, ce qui est contradictoire avec la formation d'un taux de profit moyen du fait de la mobilité des capitaux entre les branches. La solution proposée par Marx fera, à son tour, couler beaucoup d'encre.

Quelle est l'origine du profit ?

L'offre et la demande n'expliquent pas le niveau des prix

Pourquoi une baguette de pain se vend-elle 75 centimes, alors qu'une voiture se vend environ 15 000 euros ? Bien sûr, on peut toujours dire : « c'est l'offre et la demande ». Il est vrai que les prix montent quand la demande est supérieure à l'offre et descendent quand l'offre est supérieure à la demande. L'offre et la demande expliquent les mouvements, les oscillations des prix sur de courtes périodes. Mais, sur le long terme, du fait des flux de capitaux, on peut supposer qu'en moyenne, l'offre et la demande s'équilibrent, alors la théorie de l'offre et de la demande n'explique plus rien. La question de savoir pourquoi certains objets coûtent en moyenne plus cher que d'autres reste donc entière. Mais si l'offre et la demande peuvent expliquer les variations des prix, et pas leur niveau moyen, comment celui-ci est-il déterminé ? La réponse des partisans de la valeur-travail consiste à dire qu'en moyenne, dans une économie capitaliste, le prix d'une marchandise doit couvrir ses frais de production et le profit moyen (on parle alors de prix de production). Un produit dont le prix serait durablement inférieur aux frais de production ne serait tout simplement plus fabriqué ; l'offre baisserait et rapidement, la demande excéderait l'offre et son prix grimperait, rétablissant le profit. Inversement, un produit dont le prix dépasserait largement le prix production attirerait les capitaux en quête d'affaires juteuses ; et la concurrence ramènerait rapidement le prix à sa grandeur « normale », son « prix naturel », pour parler comme Smith ou Ricardo, son « prix de production » pour parler comme Marx. En disant cela, on fait un premier pas, mais on se heurte à un autre problème : comment est déterminé le niveau du profit ?

L'origine du profit [4]

Les auteurs classiques n'expliquent pas le profit mais le présupposent. Marx propose une solution originale. Il applique à la « force de travail », cette marchandise un peu particulière, la distinction classique, qu'il fait sienne, entre valeur d'usage et valeur d'échange. L'idée est la suivante : le salaire est le prix de la force de travail dont le montant est socialement reconnu à un moment donné comme norme sociale. Le salaire est alors le prix du « panier de consommation moyen » du salarié nécessaire pour faire vivre sa famille et ne se confond pas avec un minimum vital. De ce point de vue, l'échange entre le vendeur de force de travail et le capitaliste est en règle générale un rapport égal. Mais la force de travail a la propriété particulière de créer de la valeur. Le capitaliste, propriétaire des moyens de production, s'approprie l'intégralité de cette valeur produite, mais n'en paie qu'une partie, parce que le développement de la société fait que les salariés peuvent produire durant leur temps de travail une valeur plus grande que celle qu'ils vont récupérer sous forme de salaire. Le temps de travail de l'ensemble de cette société peut à son tour être décomposé en deux : le temps consacré à produire les biens et services de consommation qui reviennent aux travailleurs, qui est appelé par Marx le travail nécessaire, et le surtravail, qui est consacré à la production des biens d'investissement (bâtiments et machines) et des biens de luxe (diamant, or, etc..).

La question du partage de la journée du travail entre travail nécessaire et surtravail reste d'une grande d'actualité (les trente-cinq heures, la question des retraites et de l'allongement de la durée de cotisation, l'augmentation des marges des entreprises pour rétablir la compétitivité, etc.).

Les critiques de la solution de Marx

Mais tout se complique quand on prend en compte non pas un seul secteur mais plusieurs. Les secteurs qui emploient relativement peu de salariés et utilisent des moyens de production importants (la chimie par exemple) devraient avoir un taux de profit moins important que ceux qui emploient beaucoup de main-d'œuvre et peu de capital (textile). Non, répond Marx, il y a péréquation de la plus-value et vente des marchandises aux prix de production.

Les équations de Marx sont-elles frappées d'une incohérence logique ?

Cette articulation proposée par Marx entre valeurs et prix, entre la création de la plus-value (théorie de la valeur et de l'exploitation) et la répartition de celle-ci

entre les capitalistes (théorie du profit et des prix) a fait l'objet de nombreux débats.

On a principalement mis en cause la cohérence logique des équations de Marx, qui seraient entachées d'une erreur logique. Pour aller à l'essentiel d'une controverse très formaliste, les moyens de production (C) et la force de travail (V) seraient exprimés en valeurs [5] et la transformation ne concernerait que la production finale de chaque branche, qui serait elle seule valorisée sous forme de prix de production [6], soit P. Ce qui est erroné selon l'opinion dominante. Un prix de production serait défini par l'équation, en notant r le taux moyen de profit : (C + V) (1 + r) = P.

Prenons l'exemple de la branche qui produit des matières plastiques, dans l'expression précédente, à gauche on a des valeurs, à droite un prix. À gauche, sont pris en compte les moyens de production [7] évalués en valeur ; à droite, il s'agit d'une évaluation en prix de ces mêmes marchandises. Le même bien serait donc évalué de deux façons différentes, en valeur quand il est considéré comme entrant dans le processus de production, en prix quand on l'examine comme sortant de ce même processus. Mais, puisqu'il s'agit du même bien, il doit avoir une évaluation cohérente, car le prix de cession est identique pour celui qui achète ce moyen de production et pour celui qui le vend. Et il est impossible qu'une même marchandise soit vendue à un prix différent de celui auquel elle a été achetée. La transformation doit être totale – au sens de F. Seton – et doit être appliquée aussi bien aux consommations intermédiaires qu'aux produits.

En poussant cette critique jusqu'au bout, on débouche sur un système d'équations qui suffisent à déterminer les prix de production et le taux de profit, indépendamment donc de toute théorie de la valeur. Le détour par la valeur serait devenu inutile. Si cette critique était vraiment fondée, la construction marxiste serait profondément remise en cause, et il resterait peu de chose de la théorie de la valeur.

Il faut tenir compte de la mobilité du capital et du capital fixe

Nous développons dans les « Méandres » l'idée que cette critique bute, elle aussi sur une incohérence logique. Elle n'est que partiellement juste et cela pour au moins deux raisons. Quid du capital fixe, est-il inclus dans les consommations intermédiaires ? Quid de la mobilité du capital entre les branches sans laquelle il ne peut y avoir un taux de profit moyen ?

L'idée même de transformation est associée à la mobilité du capital entre les branches

Ceci avait préalablement fait l'objet d'un article dans la revue *Innovations* [8], soulignant qu'il existait une contradiction entre le système analytique de Bortkiewicz et ses exemples numériques en ce qui concerne la répartition du capital entre les branches. Si l'on admettait une mobilité du capital entre les branches, il est tout à fait possible de construire un exemple numérique cohérent avec les identités remarquables attribuées à Marx. Ce n'est pas sa méthode de calcul des prix de production qui est erronée mais la répartition du capital entre les branches qui est arbitraire et mal choisie. La question de la transformation doit être liée à celle de la répartition du capital entre les branches. En termes mathématiques on dira que le système est bilinéaire, c'est-à-dire que la solution dépend de deux inconnues : les coefficients de transformation et la répartition du capital.

Le capital fixe

Il faut différencier le capital fixe et le capital circulant

Nous avons vu ci-dessus que les critiques de Marx affirment que les consommations intermédiaires et les produits doivent avoir le même prix. D'un côté il nous semble exact de dire que les marchandises produites et achetées durant une même période (par exemple l'énergie, les matières premières, les biens de consommation, etc.) doivent être valorisées de la même façon, surtout si la période de référence est courte : le mois ou le jour. D'un autre côté, il nous semble inexact d'affirmer que toutes les marchandises sont produites et achetées pendant la même période car cette conception reviendrait à faire

abstraction du capital fixe (les moyens de financement qui sont immobilisés sur une longue période) et les marchandises (telles que les bâtiments et les machines) qui sont achetées avec celui-ci et dont l'usage dure plusieurs années, le capital fixe. Cette nuance est fondamentale et révolutionnaire.

Le capital fixe est-il usé en une seule période ?

Les économistes n'ont pas une attitude claire sur ce point. Généralement les auteurs réduisent le capital fixe à du capital circulant. Marx aussi a un traitement inadéquat du capital fixe dans le processus de transformation des valeurs en prix de production. Bien sûr, il donne des définitions claires des concepts de capital constant, fixe, circulant et variable, mais le traitement qu'il fait dans le cadre de son exposé sur la transformation ne nous paraît pas satisfaisant. Pour expliquer l'origine du profit, il lui semblait suffisant de décomposer le capital engagé en deux éléments principaux : le capital constant et le capital variable. La prise en considération de la circulation du capital (les cycles du capital) le conduit à introduire la distinction complémentaire, au sein du capital constant, entre le capital circulant (les matières premières) et le capital fixe (les machines, les bâtiments et les autres éléments dont l'usage dure plus d'un cycle de production). Mais l'usage qu'il fait de ces concepts dans le processus de transformation des valeurs en prix de production ne nous semble pas clair. Dans le courrier qu'il adresse à F. Engels le 2 août 1862, il déclare que l'introduction de la distinction entre capital fixe et capital circulant rendrait la formule de transformation trop compliquée. Par ailleurs dans l'exemple numérique qu'il présente dans le Livre III du *Capital*, il adopte une attitude ambiguë. D'un côté il dit supposer, pour simplifier, que le capital constant entre entièrement dans le produit annuel de chaque branche, car cela est totalement indifférent pour calculer le taux de profit. De l'autre, il admet que le capital constant avancé dans les branches s'élève à une certaine somme, mais que le capital constant consommé dans ces mêmes branches durant l'exercice est très inférieur à cette somme, ce qui suppose qu'il existe une catégorie de capital constant qui n'est pas totalement consommée lors du cycle de production et dont il faut tenir compte, c'est précisément le capital fixe. Mais comment ?

Les économistes utilisent une méthode de calcul du taux de profit inadaptée

Un autre aspect important concerne la critique de la méthode de calcul du taux de profit. La réduction du capital fixe en capital circulant consommé en un seul cycle de production, opérée par la plupart des auteurs permet d'utiliser des systèmes homogènes. D'un point de vue strictement mathématique, le calcul du taux de profit dans le cadre d'un système homogène d'équations linéaires de n équations revient à déterminer les conditions d'homogénéisation du système. Il est devenu le « paramètre d'ajustement » qui permet de rendre le système d'équations cohérent. On parle aussi de système consistant. Dans les théories du début du XX^{e} siècle, le taux de profit est défini comme la solution de l'équation caractéristique de la matrice des coefficients socio-techniques ; dans la seconde moitié du XX^{e} siècle, la solution mathématique fait référence au théorème de Perron-Frobenius. Mais sa grandeur devient indépendante des montants des capitaux engagés dans les branches. Évidemment, avec une telle hypothèse, le taux de rentabilité est invariant aux transferts de capitaux entre les branches, invariant à la croissance (ou décroissance) de la composition organique du capital social et la baisse tendancielle du taux de profit n'a plus aucun objet.

L'erreur des auteurs académiques est de penser que les systèmes homogènes sont « naturels » et les seuls existants ou possibles, alors qu'il ne s'agit que de cas particuliers de la grande famille des systèmes d'équations linéaires. Mais est-ce que l'utilisation de systèmes homogènes est incontournable ? Nous avons révélé qu'il n'en est rien et nous avons montré que l'utilisation de systèmes d'équations avec seconds membres est le cas général quand l'emploi de machines est la règle – ce qui est le cas dans un système capitaliste développé.

Malgré une très grande diversité de formes, ces

modèles sont tous construits sur la base de systèmes d'équations sans seconds membres, dits systèmes homogènes. La mise en évidence et la critique des hypothèses communes à ces différents systèmes sont des apports appréciables de notre travail. Dans celui-ci, nous avons montré que le système analytique académique (les systèmes homogènes) est inadapté pour rendre compte du système économique dominant, caractérisé par une immense accumulation de capital fixe. Aussi convient-il de réaliser une rupture épistémologique et de construire un nouveau cadre conceptuel.

La construction d'un nouveau cadre conceptuel

Celui-ci est fondé sur les hypothèses suivantes :

1. Le capital constant et le capital variable sont des masses de moyens financiers qui permettent aux capitalistes d'acquérir les moyens de production. Ils sont donc quantifiés par des quantités d'équivalent général : la monnaie qui prévaut dans la zone géographique considérée (et pas en heures de travail). La transformation traite des modifications quantitatives des grandeurs qui caractérisent les productions des branches.
2. Dans notre modèle le taux de profit dépend de trois facteurs : les compositions organiques des branches, le taux d'exploitation et la répartition du travail social entre les branches [9]. Celle-ci influe bien évidemment sur la valeur de la composition organique sociale qui est définie comme la moyenne des compositions organiques de chaque branche, pondérée par la proportion de travail social dont dispose chaque branche par rapport à la quantité totale de travail disponible dans le système économique considéré.
3. Nous estimons que la valeur d'une marchandise est constituée de deux éléments : la valeur transmise des périodes antérieures et la valeur additionnelle, communément appelée valeur ajoutée nette [10], créée lors de la période de production analysée. Le premier élément vient du capital fixe dont l'immobilisation dure plusieurs exercices. Les modalités de transfert de sa valeur reposent sur la notion d'amortissement linéaire [11].
4. La grandeur de la production totale d'une économie évaluée en valeur est égale à ce même agrégat exprimé en prix de production de marché et la somme des plus-values égale la somme des profits.
5. Au niveau analytique les systèmes d'équations simultanées avec seconds membres constituent le nouveau cadre d'analyse qui permet de déterminer grandeurs absolues.
6. Nous prenons en considération le temps et nous articulons diachronie et synchronie dans une conception basée sur la théorie du cycle de mutation du capital.

Les cycles du capital

Le capital revêt successivement et simultanément trois formes :

A : le capital-argent,

M : le capital-marchandise,

P : le capital productif, où A - M - P ... M - A'

La distinction entre capital variable et capital mort est au cœur de l'analyse de l'exploitation et de l'explication rationnelle du profit (passage de A à A' au niveau du capital productif [12]).

Mais, dans l'analyse de la transformation des valeurs en prix de production, il est indispensable de lui

ajouter la distinction entre capital fixe et capital circulant, car ces deux éléments qui composent le capital constant n'ont pas le même rôle vis-à-vis du processus de transformation.

D'un point de vue de la valeur nous avons les séquences suivantes.

Le cycle du capital fixe (les machines)

Du côté du producteur de machines :

Moyens financiers→ production → transformation des valeurs en prix de production → vente → Argent

Ce cycle est généralement intra-annuel.

Du côté de l'acheteur de machines :

Moyens financiers nécessaires à l'acquisition de la machine → achat de la machine au prix courant → puis transfert progressif du quantum de valeur correspondant au capital fixe engagé [13]

Le prix d'achat courant correspond au prix de production de marché de l'année de la production de la machine.

Ce cycle est pluriannuel.

Le cycle du capital d'exploitation et des matières premières

Du point de vue de la valeur nous avons l'enchaînement suivant :

Moyens financiers→ production → transformation des valeurs en prix de production → vente → moyens financiers

Ce cycle est généralement intra-annuel.

Il se décompose ainsi du côté de l'acheteur :

Moyens financiers → achat des matières premières aux prix courants → transfert immédiat et total du quantum de valeur aux marchandises produites → moyens financiers

Le prix d'achat courant correspond (ici aussi) au prix de production de marché de période.

Ce cycle est généralement intra-annuel.

Le capital parcourt des cycles dont les durées sont différentes, les prix des machines et des matières premières et ceux des produits ne sont pas tous déterminés simultanément. Les éléments du capital fixe (les machines) sont évalués aux prix historiques antérieurs à ceux de la période actuelle de production et les éléments du capital circulant (les matières premières) aux prix courants. Nous réalisons ainsi une synthèse entre diachronie et synchronie.

Le cycle du capital variable et des biens de consommation courante

L'exposé est plus complexe. Du point de vue du capital variable (en tant qu'ensemble de moyens financiers utilisés pour acheter les forces de travail) et dans toutes les branches nous avons l'enchaînement suivant :

Moyens financiers→ achat de la force de travail → production → vente des produits→ moyens financiers

Ce cycle est généralement intra-annuel. Ce qui est important c'est l'utilisation des forces de travail pendant une durée supérieure à celle qui est nécessaire pour la création d'une quantité de valeur équivalente au salaire. Mais le montant du « capital variable [14] » ne subit pas d'altération du fait de la transformation des valeurs en prix de production des biens de consommation courante. C'est une norme sociale qui résulte du rapport de force entre les syndicats et les employeurs.

En ce qui concerne les branches qui produisent des biens de consommation courante.

Moyens financiers → achat des forces de travail → production→ vente des produits aux prix courants → moyens financiers

Les prix d'achat et de vente courants correspondent (ici aussi) au prix de production de marché de la période.

Ce cycle est généralement intra-annuel. Le montant du panier de biens (en quantité) n'est pas donné, mais établi après détermination des prix de

production des biens de consommation et les choix des ouvriers.

Le capital parcourt des cycles dont les durées sont différentes, les prix des « inputs » et ceux des « outputs » ne sont pas tous déterminés simultanément. Les éléments du capital fixe (les machines) sont évalués aux prix historiques antérieurs à ceux de la période actuelle de production et les éléments du capital circulant (les matières premières) aux prix courants.

Le capital fixe et la transformation

Nous avons tiré de cette brève évocation de la théorie du cycle du capital plusieurs conclusions pratiques primordiales pour la transformation des valeurs en prix de production de marché :

- Le capital fixe est l'interface entre le passé et le présent et, en tant qu'élément du capital mort, il transmet sa valeur au produit total de la période, sans redéfinition, par fractions constantes dont le montant dépend exclusivement de sa durée d'immobilisation.
- Le processus de transformation des valeurs en prix de production de marché est un moment dans le cycle pluriannuel du capital, mais ne recouvre pas l'ensemble du cycle lui-même.

De façon très synthétique, en utilisant les notations :

ai = amortissement du capital fixe,

fi = le montant de capital fixe,

ei = la consommation d'énergie,

ci = les matières premières,

vi = le capital variable,

mi = la plus-value,

r = le taux de profit,

t = r+1,

wi = la production en valeur,

pi = la production en prix,

xi les coefficients de transformation,

le nouveau système analytique est le suivant :

Système en valeur : Branche i : ai + ei + ci + vi + mi = wi

Système en prix de production : les prix de production sont égaux aux coûts de production évalués aux prix du marché augmentés de la quote-part de profit en fonction du montant total du capital engagé dans la branche :

{{}}Branche i : (ai + ei + ci + vi) + r (fi + ei + ci + vi) = xi wi

Il est primordial de remarquer que, dans cette équation, le coefficient ai n'est pas transformé. Cela s'explique aisément. Le capitaliste qui a acheté une machine 100 000 € dont la durée de vie est estimée à dix ans va récupérer chaque année 10 000 € en « amortissement de son capital », indépendamment de l'éventuelle dévalorisation de la machine sur le marché. Il va donc imputer chaque année dans le prix de revient des marchandises une quote-part d'amortissement égale à ai.

Dans ce système, les inconnues sont les montants des capitaux engagés dans les branches, les coefficients de transformation et le taux de rentabilité. On peut isoler sur la partie gauche de l'équation les variables, et sur la partie droite les éléments constants ou paramétrés. Aussi nous pouvons écrire sous une forme matricielle condensée : YAX = B.

Au niveau global de l'économie considérée, la répartition du capital entre les branches (les Yi) et le taux de profit sont déterminés par le respect des identités remarquables (deux équations).

Les solutions générales des coefficients de transformation (les xi) sont données par la règle de Cramer, laquelle offre une méthode simple de

résolution de systèmes d'équations linéaires avec seconds membres, grâce à l'utilisation des déterminants. Soulignons que la matrice A est une matrice paramétrée par t, dont le déterminant doit être différent de zéro pour que le système ait une solution acceptable, différente de la solution triviale xi = 0. Il n'est donc pas possible de calculer t selon la méthode usuelle mise à l'honneur par L. von Bortkiewicz ou par le fameux théorème de Perron-Frobenius. C'est pourquoi nous avons préalablement posé l'hypothèse que le taux de profit est déterminé par les conditions de production, c'est-à-dire qu'il dépend des compositions organiques des branches, de la répartition du capital entre celles-ci et du taux d'exploitation (ce dernier est posé identique dans toutes les branches).

Nous avons présenté les détails de la résolution d'un tel système dans notre livre. Nous avons utilisé une méthode itérative et nous avons illustré notre méthode à l'aide de plusieurs exemples numériques (notamment l'exemple à cinq branches du chapitre IX, Livre III du *Capital*).

Conclusion

Nous avons formalisé notre propre conception autour des principales hypothèses suivantes : l'utilisation de systèmes d'équations avec seconds membres, l'introduction du capital fixe, la constance de la grandeur totale du capital engagé exprimé en unités monétaires avant et après la transformation, l'affirmation de la double dimension du problème de la transformation [15] et la mise en avant du concept de prix de production de marché.

Avec ces hypothèses nous pensons avoir réhabilité les principales conclusions de l'économie classique, notamment le lien entre valeurs et prix, la détermination du taux de profit et des salaires. Nous avons démontré la possibilité du respect des équations dites fondamentales [16] et nous avons établi l'ensemble des solutions mathématiquement et économiquement possibles dans le cadre général de systèmes d'équations non homogènes (donc en prenant en compte dès l'origine le capital fixe).
On sait que la position dominante à ce jour est que le *« problème de la transformation »* n'a pas de solution si ce n'est dans quelques cas très particuliers. Nous avons montré que des solutions algébriques existent et nous avons délimité leur champ de validité économique. Il existe généralement une infinité de solutions au problème de *la transformation des valeurs des marchandises en prix de production de marché* qui appartiennent à un ensemble dont les limites sont connues.

Notre travail a porté sur une critique, interne puis externe, des théories dominantes, une remise en cause, puis un dépassement des hypothèses du modèle académique de détermination des prix et sur la construction d'un nouveau paradigme.

Nous pensons avoir démontré dans les « Méandres » la validité du nouvel algorithme de transformation des valeurs des marchandises en prix de production de marché.

Ce résultat ouvre une réflexion sur la place des théories alternatives dans l'étude du système capitaliste contemporain (notamment pour l'analyse de la crise du système mondialisé, financiarisé et néolibéral) et de la place de la théorie de la valeur au sein de ces théories, sans négliger les dimensions sociales et politiques.

Notes

[1] Vincent Laure van Bambeke, *Les méandres de la transformation des valeurs en prix de production*, Paris, L'Harmattan, 2013.

[2] Le rapport entre la grandeur des immobilisations brutes et le nombre moyen de salariés.

[3] Le profit est la différence entre le prix de vente d'un produit et son prix de revient.

[4] Jean-Marie Harribey, « Retour sur la 'source' du profit », *DEES*, n° 119, mars 2000, p. 39-54, http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/valeur/profit.pdf ; *La richesse, la valeur et l'inestimable, Fondements d'une critique socio-écologique de l'économie capitaliste*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2013.

[5] Au sens d'un prix strictement proportionnel au travail social incorporé.

[6] Au sens d'un prix qui permet de rémunérer les capitaux avec un taux identique.

[7] Les matières plastiques par exemple, en tant que matières premières.

[8] Vincent Laure van Bambeke, « L'incongruence de la prétendue correction par L. von Bortkiewicz de la méthode de calcul des prix de production par K. Marx », Innovation, n° 29-2009/1, p. 197-232, consultable à l'adresse : http://laure.van.bambeke.free.fr/page_1.html.

[9] Il est déterminé par la théorie de l'exploitation et est calculé par la célèbre formule : $\pi = e/G + 1 = e/\sum \mu gi$.

[10] Les différences entre valeur additionnelle et valeur ajoutée sont développées dans les « Méandres ».

[11] Au sens d'amortissement d'un capital et non d'un amortissement comptable des matériels.

[12] Avec $A' > A$.

[13] Par fractions égales pendant toute la durée normale d'utilisation de la machine (par exemple dix ans).

[14] La masse salariale.

[15] C'est-à-dire la détermination de prix de production en lien intime avec la question de la répartition du capital social entre les branches.

[16] La grandeur de la production totale d'une économie évaluée en valeur égale ce même agrégat exprimé en prix de production de marché et la somme des plus-values égale la somme des profits.

Une catastrophe imminente

vendredi 21 février 2014, par André Cicolella

« L'augmentation des maladies chroniques non transmissibles représente un énorme défi. Pour certains pays, il n'est pas exagéré de décrire la situation comme une catastrophe imminente pour la santé, pour la société et surtout pour les économies nationales. » Ainsi s'exprimait Margaret Chan, directrice générale de l'Organisation mondiale de la santé, le 21 avril 2011.

Ni cette déclaration, ni même celle de New York, adoptée par les 184 chefs d'État et de gouvernement à l'occasion de l'Assemblée annuelle des Nations unies, cinq mois plus tard, déclarant que l'épidémie de maladies chroniques représente le principal challenge pour le développement durable au début du XXIe siècle, n'ont pour autant fait la une des médias.

Le contraste est frappant avec la fièvre médiatique, deux ans plus tôt, lorsque la même Margaret Chan annonçait que la grippe H1N1 devait être considérée comme une pandémie. L'impact de celle-ci fut inférieur aux grippes habituelles, 17 171 décès au niveau mondial. En France, le bilan au bout de six mois était de 91 décès, tandis que sur la même période 75 000 personnes étaient mortes de cancer, première cause de mortalité en France, dans une indifférence quasi générale. Là est pourtant la vraie pandémie, en France comme dans le monde.

Cet épisode est révélateur. Nous restons marqués par la peur ancestrale des épidémies infectieuses meurtrières, du type peste ou choléra, et nous n'avons toujours pas pris conscience de l'ampleur de l'épidémie de maladies chroniques…

Pourquoi cette invisibilité de la catastrophe sanitaire en cours que sont les maladies chroniques ? Premièrement, celles-ci sont encore trop souvent présentées comme « naturelles », au motif qu'elles seraient la conséquence du vieillissement, phénomène naturel s'il en est. Deuxièmement, notre modèle de santé est prisonnier du « tout médical, tout curatif ». La croyance domine, depuis les années d'après-guerre, que les progrès de la médecine sont suffisants pour faire face à la maladie en général. Cela repose sur la transposition du modèle de lutte contre les maladies infectieuses à celui de la lutte contre les maladies non infectieuses.

Il y a cinquante ans encore, la majorité des décès dans le monde était causée par des maladies infectieuses. Mais la situation a changé. En 2005, sur 100 décès survenus dans le monde, 60 résultaient de maladies non infectieuses, contre 40 seulement causés par les maladies infectieuses. Et cette tendance s'accentue très vite : le rapport est passé en 2008 à 63/37 et les projections à l'horizon 2030 sont de 88/12.

…

La France n'est pas épargnée

Avec son système centralisé d'assurance maladie, la France dispose d'un bon indicateur pour prendre la mesure de l'épidémie de maladies chroniques, celui fourni par les statistiques des affections de longue durée (ALD) du régime général de l'assurance maladie, qui couvre 88 % de la population française.

Il y avait 3,7 millions de personnes en ALD en 1994. En 2009, elles étaient au nombre de 8,6 millions (15 % des assurés), ce qui correspondait à 62 % des dépenses de l'assurance maladie en 2009 (50 % en 1992), et les prévisions pour 2015 étaient de 70 %. À ces malades chroniques en ALD, il convient d'ajouter ceux non pris en compte au titre des ALD et repérés par leur type de consommation médicamenteuse. Ils étaient au nombre de 15 millions et généraient 21 % des dépenses de santé. En tout, ce sont 83 % des

dépenses remboursées par l'assurance maladie qui étaient donc attribuables aux maladies chroniques en 2009... Entre 1994 et 2008, l'incidence des maladies cardiovasculaires et l'incidence du cancer, alors qu'il n'y a pas eu de changement majeur de nomenclature, ont progressé respectivement 6,8 et 4,8 fois plus vite que le changement démographique qui était de +16 %.

L'incidence des ALD, hors maladies infectieuses, a presque doublé en 14 ans (+ 96 %) soit 6 fois plus vite que le changement démographique... Dans le même temps, le nombre total de personnes en ALD, c'est-à-dire la prévalence, est passé de 3,7 à 8,3 millions alors que la population du régime général passait de 48,7 à 56,5 millions. Cette progression (+124 %) a été un peu plus rapide que celle de l'incidence (+ 92 %). La différence traduit donc l'impact consécutif aux progrès des traitements, ce qui se retrouve aussi pour partie dans l'effet vieillissement.

...

Des dépenses qui explosent

L'assurance maladie fournit pour 2008 des coûts de « dépense par tête » par grandes ALD et un coût moyen de 9500 euros... Sur la base d'un nombre de personnes en ALD de 3,7 millions en 1984, le seul changement démographique aurait conduit en 2008 à un nombre de 4,3 millions. Le nombre réel étant de 8,3 millions, le différentiel est donc de 4 millions, soit un surcoût de 38 milliards d'euros pour 2008 par rapport à 1994 et un coût cumulé sur la période 1994-2008 de 284 milliards d'euros. Si on ajoute les dépenses des malades chroniques non pris en charge par l'ALD, celui-ci est de 378 milliards d'euros. Si l'on ajoute, les dépenses accumulées au cours des trois années suivantes, hors changement démographique, on peut considérer que ce surcoût dû aux maladies chroniques sur à peine 20 ans correspond à environ 4 fois la dette de l'assurance maladie (108,6 milliards) et à 2 fois la dette sociale totale (209 milliards d'euros).

On comprend aisément au vu des ordres de grandeur que le déficit de l'assurance maladie n'a rien d'une fatalité, mais aussi qu'il n'aurait pas été utile d'aller emprunter sur les marchés pour couvrir les déficits de la Sécurité sociale.

Ces chiffres montrent que la crise du système d'assurance maladie n'est pas une crise économique comme on le dit trop souvent, mais qu'elle est avant tout une crise sanitaire. C'est parce que les maladies chroniques explosent que les comptes de l'assurance maladie et plus largement ceux de l'ensemble de la Sécurité sociale sont en permanence déséquilibrés.

...

Le cancer, maladie du PIB

Le cancer est la seconde cause de mortalité dans le monde avec 7,6 millions de décès en 2008. L'OMS prévoit un presque doublement de l'incidence annuelle sur deux décennies (12,7 millions de nouveaux cas en 2008 et 21,4 millions en 2030), les deux tiers survenant dans les pays de revenu faible ou intermédiaire.

Dans les pays riches et les pays intermédiaires supérieurs, les cancers les plus fréquents sont les cancers de la prostate et du sein, qui sont principalement des cancers hormono-dépendants. Dans les pays à revenu intermédiaire inférieur, c'est aussi le cas pour le cancer du sein, soit en tout près de 90 % de la population mondiale. Le cancer du poumon est en seconde position chez les hommes dans les pays riches et les pays intermédiaires supérieurs, mais passe en première position dans les autres pays. Dans les pays les plus pauvres, par contre, le cancer de la prostate est quasiment inexistant.

Chez les femmes, le cancer du col de l'utérus est dominant dans les pays les plus pauvres mais quasiment inexistant dans les pays les plus riches.

Dans le cas des cancers hormono-dépendants, la contamination chimique de type perturbateurs endocriniens est en cause alors que pour le cancer du col de l'utérus, l'origine est infectieuse. C'est actuellement la grande différence entre pays riches

et pauvres, mais la situation est en train d'évoluer.

Dans les années 2000, les États-Unis avaient le taux le plus élevé de cancer du sein (taux pour 100 000 personnes standardisé sur la population mondiale), mais l'Europe de l'Ouest est passée devant avec 90 contre 77 en Amérique du Nord, 39 en moyenne mondiale et 25 en Asie orientale. La première place revient aujourd'hui à la Belgique (109), devant le Danemark (101) et la France métropolitaine (100). À titre de comparaison, l'incidence en Chine (22) et en Inde (23) était cinq fois moindre. La différence en termes de mortalité était moins marquée, mais néanmoins clairement différente (18 en France contre 6 en Chine et 11 en Inde).

Le Haut Conseil de santé publique faisait le constat, dans son rapport de mars 2012, de la mauvaise situation de la France en Europe, en ajoutant : « Si un tel résultat peut laisser supposer des faiblesses en matière de prévention, il peut toutefois traduire en réalité une excellente qualité de dépistage. » Les chiffres montrent pourtant que ce n'est pas le cas. En 2009, le taux de dépistage était de 52,3 %. À titre de comparaison, ce taux était de 55 % en Belgique en 2006 et supérieur à 80 % en Suède. Or, la Suède a un taux d'incidence de 80, soit un taux inférieur au taux de 100 en métropole. Un taux plus élevé de dépistage n'est donc pas obligatoirement synonyme de taux plus élevé d'incidence. Il faut ajouter que le dépistage ne concerne que les cancers du sein et de la prostate. Les cancers du pancréas, du cerveau, du rein, du foie, les lymphomes… progressent en France régulièrement, sans qu'il y ait eu de changement majeur concernant leur dépistage.

…

L'industrie du doute

« Il existe une histoire honteuse et bien connue concernant certains acteurs de l'industrie qui ignorent la science, parfois même leur propre recherche… Ce faisant, ils placent la santé publique en situation de risque afin de protéger leurs propres profits. »

Ainsi parlait Ban Ki-moon, le secrétaire général de l'ONU, à l'occasion de la conférence de New York. Était visée en priorité l'industrie du tabac, qui a conçu un modèle de contestation des faits scientifiques pour retarder au maximum la prise de décision. « Le doute est notre produit… C'est le moyen d'établir une controverse », écrivait un dirigeant de l'industrie du tabac dans un mémo adressé à ses subordonnés. C'est ce modèle qui a été repris par d'autres secteurs industriels, notamment dans le cas des OGM ou du réchauffement climatique.

…

Une visite sur le site de l'industrie des matières plastiques est toujours très étonnante. Le BPA y est classé à la rubrique des légendes urbaines. Il y est affirmé en réponse à la question : « Que disent les Autorités sanitaires à propos du BPA ? » :

« Les Autorités sanitaires du monde entier ont étudié et testé le bisphénol A (BPA) et ont conclu qu'il est sans risque dans ses usages à la fois pour les consommateurs et les applications industrielles. Le BPA est soigneusement étudié et utilisé sans danger depuis cinquante ans et il a reçu l'autorisation pour le contact alimentaire des diverses autorités sanitaires, y compris la Commission européenne et ses comités d'experts, l'Autorité européenne de sécurité alimentaire (EFSA), l'Autorité américaine de sécurité des aliments (FDA), et le ministère japonais de la Santé, du Travail et du Bien- être social. »

Par quel tour de passe-passe l'industrie des plastiques peut-elle continuer à défendre l'indéfendable ? La réalité scientifique est en effet écrasante. On dispose aujourd'hui de près de 800 études dont plusieurs dizaines chez l'humain, qui à 95 % montrent une variété d'effets (cancer, diabète-obésité, troubles de la reproduction et du comportement), principalement consécutifs à l'exposition pendant la gestation. L'industrie s'appuie en fait sur les 5 % d'études négatives qui sont majoritairement le fait de laboratoires travaillant pour elle et réalisant des études selon le référentiel dit des « Bonnes pratiques de laboratoire (BPL) ».

Dans son roman *1984*, George Orwell décrit une société totalitaire où la langue a été transformée en « novlangue », une langue où les mots disent le contraire de ce qu'ils disaient auparavant comme « la liberté, c'est l'esclavage » ou « l'ignorance, c'est la force ». Avec les BPL, on est dans un processus orwellien. Ce référentiel, mis au point à la fin des années 1970, est aujourd'hui devenu largement obsolète, puisqu'il ne permet pas de saisir les effets des faibles doses. Il est donc le contraire de ce qu'il prétend être !

Il n'empêche : toutes les agences de sécurité sanitaire ont défendu ce référentiel et, à l'exception de l'agence française ANSES depuis septembre 2011, continuent de le défendre pour fixer la dose journalière admissible du BPA et donc de laisser de côté les 95 % d'études qui démontrent pourtant strictement le contraire, mais ont le tort de ne pas avoir été faites sous BPL.

...

Pour une révolution de la santé

Nous avons vu l'ampleur de la crise sanitaire et son évolution rapide sur l'ensemble de la planète. Nous avons vu aussi les raisons qui font que cette crise est restée trop longtemps invisible, mais aussi qu'il est urgent d'agir.

Le phénomène qui fait le lien entre tous ces éléments, c'est l'extension du mode de développement occidental à l'ensemble de la planète. On sait que c'est à partir de la révolution industrielle que le taux de CO_2 a augmenté et contribué ainsi à la crise climatique actuelle. On a un peu oublié que cette révolution industrielle a aussi engendré des épidémies infectieuses en entassant le prolétariat industriel du début XIX^{e} siècle dans des lieux insalubres et en lui imposant des conditions de travail inhumaines. Louis René Villermé est connu pour avoir publié son *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie* en 1840, ce qui se traduira par la loi interdisant le travail des enfants dans les manufactures, en 1841 en dessous de 8 ans (!) mais aussi la première loi d'urbanisme en France interdisant la location de logements insalubres, en 1850.

C'est le même qui, à la suite de l'épidémie de choléra de 1832, publiait une étude intitulée « Le Choléra dans les maisons garnies de Paris ». Le choléra, qui a frappé des grandes villes comme Londres ou Paris en faisant des dizaines de milliers de morts, était fils de cette révolution industrielle. Les populations entassées dans des habitats précaires en ont été les premières victimes, mais c'est plus largement l'ensemble de la population qui a été touchée. Casimir Périer, le Premier ministre de Louis-Philippe, en mourut en 1832. C'est en agissant sur l'environnement, principalement l'eau, les déchets, l'habitat... mais aussi l'éducation, l'élévation du niveau de vie et la reconnaissance des droits sociaux que ces grandes épidémies ont disparu des pays développés (en France, la loi Ferry instituant l'école obligatoire et gratuite date de 1881 et celle sur la légalisation des syndicats de 1884).

L'enjeu est aujourd'hui le même. C'est en agissant sur notre environnement qu'il sera possible de stopper les épidémies modernes. L'enjeu est de substituer à ce vieux modèle de développement qui s'est construit au détriment de la santé de la planète et de la santé de l'homme, au point de mettre en péril leur survie même, un nouveau modèle qui préserve l'avenir tout en améliorant dès maintenant le présent.

Sur- et sous-médicalisation, sur-diagnostics, sur-traitements

vendredi 21 février 2014, par Jean-Claude Salomon, Michel Thomas, Omar Brixi

Notre société souffre de dysmédicalisation. À l'heure où plus de 11 % du PIB sont consacrés aux dépenses de santé, on ne peut que constater l'existence de sous-médicalisation touchant des populations en difficulté (dont les étudiants) et de surmédicalisation dans de nombreux domaines. Tout cela entraînant une baisse évitable de l'efficience en matière de santé et une mise en péril du financement solidarisé.

1. La surmédicalisation, ou le triomphe de Knock

En abordant ces questions sous l'angle de la surmédicalisation, nous tenons d'emblée à souligner que nous n'oublions ni n'occultons les problèmes de sous-médicalisation ou d'inégalités sociales de santé dans notre société et dans de nombreux pays privés du minimum y compris vital. La surmédicalisation est aussi une tendance qui façonne les réponses apportées aux plus en difficulté. On propose de plus en plus de soins en lieu et place du développement socio-économique et culturel, déterminant essentiel de la santé, pour le plus grand profit des dominants économiques. Nous ne développerons cependant que les problèmes liés à la surmédicalisation.

La surmédicalisation, pourquoi ?

Cette dérive de la surmédicalisation est liée à plusieurs causes. Parmi celles-ci :

La *médicalisation de problèmes sociaux et sociétaux* que le système économico-politique est incapable de résoudre après les avoir créés, et qui sont « reportés » sur la médecine. Ce sont les conditions de vie, génératrices par exemple de stress multiples, en particulier au travail, qui, n'étant pas résolues par les institutions, sont « médicalisées » et rendent compte entre autres des consommations effrayantes de benzodiazépines (notre pays est le plus gros consommateur européen de ces médicaments anxiolytiques et antidépresseurs)... Autre exemple, le rejet de la vieillesse du cadre familial et sociétal vers celui de la maladie et du soin dans un cadre de plus en plus marchand.

Le *poids des acteurs économiques* dans notre système libéral et financier. Leur intérêt à générer des taux de profit (si possible à deux chiffres) les pousse naturellement à chercher à étendre leur marché. Cela concerne d'abord les grands laboratoires pharmaceutiques, mais aussi les entreprises d'imagerie, de robots biologiques...

Le *poids des lobbies*, en dehors même de ceux des industries. On ne peut passer sous silence le rôle des diverses professions de santé, des spécialistes et hyper-spécialistes qui, à coup de « journées » du cœur, de l'Alzheimer, etc., visent au même but : étendre leur domaine d'activité et leur assise corporatiste. Les populations elles-mêmes sont parfois demandeuses, ayant subi la pression des propagandes visées plus haut, largement propagées par les médias dominants et par les associations de malades.

Les *modes de rémunération* : paiement à l'acte en médecine libérale, T2A (tarification à l'activité) en milieu hospitalier jouent leur rôle.

Tout cela entretenu par les multiples*conflits d'intérêt*qui ne se limitent pas aux professionnels de santé et aux « leaders d'opinion », mais touchent aussi certaines associations de malades.

La surmédicalisation, comment ?

Notre pays voit une*confusion entre prévention et dépistage*. La France est le pays d'une trop faible prévention et d'un dépistage excessif.

Une prévention efficace doit se donner pour objectif de placer les populations dans des conditions où le

risque de survenue de pathologies est le plus faible. Cela touche d'abord le mode de vie, la nutrition, et les conditions de travail. À défaut d'être efficace sur ces points, on dépense plus d'efforts (et d'argent) pour « *médicamenter » les situations déclarées comme à risque*.

Tout homme bien portant est un malade qui s'ignore. C'est la base du raisonnement qui a conduit à*l'abaissement des normes*comme en particulier pour le cholestérol dont il faudra distinguer le « bon » et le « mauvais ». On assiste à l'effacement progressif des limites entre le « normal » et le « pathologique », qui englobe une part croissante des personnes « bien portantes » au sein d'une population dont on démontre aisément que 100 % des individus qui la composent sont potentiellement porteurs de signes irrécusables de maladies. Qu'il convient donc de les traiter sans retard, en dépit de l'absence de symptômes, et ce dès le plus jeune âge.

Et c'est parfois purement et simplement*l'invention de maladies*. Le domaine de la psychiatrie, sous l'influence des États-Unis d'Amérique au travers les DSM (Diagnostic and Statistical Manual of Psychiatric Disorders) en est une illustration. Ces manuels, largement diffusés et reconnus par les milieux psychiatriques occidentaux définissent les principales maladies psychiatriques et leurs critères d'inclusion. Ainsi dans le DSM V, publié en mai 2013 est qualifié de « dépression majeure » le fait d'avoir du chagrin deux semaines après un deuil (!), alors que le délai était de deux mois dans la DSM IV (!) et de… deux ans auparavant.

2. On aboutit ainsi à de nombreux surdiagnostics

Ceci touche beaucoup de*maladies chroniques* : discutables hypercholestérolémies, prétendues hypertensions artérielles… Plus encore de*diagnostics de cancers*dont on ne sait pas toujours s'il s'agit de pathologies véritablement malignes ou de « remaniements », cadres dont la rapidité d'évolution naturelle ne mérite pas forcément d'attitude active. Il en est ainsi de deux des « cancers » les plus fréquents (prostate et sein) et d'un cancer très médiatisé (thyroïde).

Sans parler des *surdiagnostics psychiatriques* déjà évoqués et auxquels n'échappent ni l'enfance, ni la vieillesse…

3. Les surtraitements en sont la conséquence

Nous ne développerons pas leur*coût économique*… Mais on est dans bien des cas dans des situations où le*rapport bénéfice/risque est défavorable* ! On doit à cet égard avoir un regard plus critique sur les grands essais thérapeutique modernes. En dehors du fait qu'ils sont trop souvent le fait des grandes firmes pharmaceutiques, ils sont conduits sur des populations hyper-sélectionnées, loin des malades particuliers. De plus, notamment dans le domaine cardiovasculaire, ils ont été et sont menés dans des populations totalement différentes de la nôtre en matière de prévalence des diverses pathologies déclarées. Sans parler des révélations de résultats truqués par certaines multinationales « propriétaires de données »

On est là à l'origine d'une *iatrogénie importante, médicale et chirurgicale*. Accidents thérapeutiques d'autant plus injustifiés que la prescription ne s'imposait pas : nombreuses hypoglycémies et surmortalité liées au traitement trop intensif du diabète, amputation, irradiation, chimiothérapie ou hormonothérapie sans vraie justification de prostates, de seins, de thyroïde.

L'*anxiogénèse*qui est la conséquence obligée de l'affirmation à un individu en bonne santé qu'il est porteur d'une maladie, en particulier si le diagnostic de celle-ci est lourdement connoté dans la population (cancer, Alzheimer…)

4. Que faire ?

Sans doute ne pas se leurrer : une médicalisation idéale où les médecins et les paramédicaux interviendraient pour répondre aux besoins réels, en

modérant les désirs des soignés et des soignants, est sans doute un vœu pieux. Mais essayons de nous en approcher.

Il est essentiel de poser ces problèmes lors de l'*enseignement initial et continu des professions de santé*.*L'éducation sanitaire du public*est aussi un élément important. Un travail d'information indépendante, d'éducation critique et d'implication des personnes dans les débats, les arbitrages et les politiques de santé comme d'amélioration des conditions de vie et de travail (n'est-ce pas un peu la même chose ?) devrait avoir une place bien plus grande, et être d'initiative et de réalisation totalement publiques (comme la campagne « les antibiotiques, c'est pas systématique »).

*Développer l'esprit critique*des professionnels comme de la population doit en être, entre autres, une conséquence : apprendre à distinguer entre ce qui est essentiel et ce qui est futile, risqué, trompeur. Cette distinction, fondée sur des preuves, devient pour la santé une orientation rendue possible par une démarche visant les*personnes*et la population, chaque cas exigeant une méthode rigoureuse pour poser le problème et y apporter la solution optimale. Cela vaut pour les dépistages, pour les prescriptions médicamenteuses, pour les examens de laboratoire, pour les examens d'imagerie, pour les traitements chirurgicaux.

Insister au cours de la formation et après sur l'impératif qu'il y a à*traiter des malades et non des maladies*, et de plus à toujours traiter un(e) patient(e) en prenant totalement en compte son contexte personnel, familial, social, économique…

*Faire converger les travaux des chercheurs*en santé publique, des cliniciens prescripteurs et des responsables de l'information du public.

Et dans le but d'éviter autant que possible les dérives thérapeutiques, mettre au point et diffuser largement, comme cela est fait en Suède, une*liste de médicaments essentiels*, régulièrement mise à jour. Ce travail est en cours au sein des sociétés nationales de médecine interne et de généralistes-enseignants.

La surmédicalisation est aussi, à notre sens, une manifestation de la tendance globale du consumérisme auquel nous amènent les modes de productions et de consommations inhérents au système capitaliste. Surproductions et surconsommations de masse cohabitent avec inégalités et exclusions, y compris du minimum décent pour de larges catégories sociales dans nos pays et dans le monde. La sous-médicalisation contemporaine n'est pas une étape dans le développement de la société, mais, dans nos pays, un recul récent qui est associé à la paupérisation de certaines catégories sociales. Les mêmes éveils et initiatives contre la malbouffe, les gâchis et les excès en tous genres, sont en mouvement dans le domaine médical. En lien avec ces émergences, nous avons initié depuis quelques années en France un espace de débats critiques et de jonctions entre professionnels et représentants de diverses associations et institutions qui s'intéressent à ce champ [1]. D'autres espaces, plus anciens ou en voie de formalisation, se développent et tentent des jonctions. Au-delà de nos frontières, en Angleterre, dans certains pays du nord de l'Europe, aux États-Unis, des groupes de scientifiques, d'anciens cadres de firmes ou d'institutions nationales et internationales, sont organisés ou s'organisent [2]. Même des revues professionnelles à la notoriété établie rapportentpar convictions ou par adaptations tactiques, des études, des données, témoignant d'un mouvement critique dans les milieux professionnels médicaux [3].

La surmédicalisation, quels qu'en soient les déterminants, prive la société de moyens nécessaires pour agir de façon volontariste contre la sous-médicalisation. Chaque réduction de la surmédicalisation devrait être accompagnée par une réduction de la sous-médicalisation. Ainsi, la réduction du dépistage systématique du cancer du sein devrait être associée à une focalisation sur le dépistage des femmes à risque, au financement de travaux de recherche sur les caractères clinico-biologiques, familiaux et socio-économiques prédictifs de l'évolution des petites tumeurs, au suivi épidémiologique des cancers de la femme et à une campagne de communication sur ce rééquilibrage…

Une approche théorique, pluridisciplinaire et systémique nous semble indispensable pour comprendre mieux les facteurs, les enjeux, les lignes à faire bouger, mais aussi la structure profonde des phénomènes.

Les lecteurs qui souhaitent avoir plus de données et d'analyses sur les sujets évoqués ici pourront se reporter sur le site http://surmédicalisation.fr en cliquant sur l'index « colloques de Bobigny » où les actes des différents ateliers sont disponibles. Le 3ecolloque aura lieu les 25 et 26 avril 2014 à la faculté de médecine de Bobigny. Inscriptions (30 euros) auprès de la SFTG, 233 bis rue de Tolbiac, 75013 Paris.

Notes

[1] Groupe et réseau Princeps (http//:surmedicalisation.fr), la revue*Prescrire*(http://www.prescrire.org/fr), le Formindep (http://www.formindep.org)...

[2] Colloques récents, en 2013, à Washington (DC), Hanover (NH), Boston(MA), Bobigny (93).

[3] Jama (*Journal of American Medical Association*), BMJ (*British Medical Journal*), deux des principaux journaux médicaux de langue anglaise, laissent une large place aux articles critiquant la surmédicalisation...

Note de lecture du livre de Gabriel Zucman « La richesse cachée des nations, Enquête sur les paradis fiscaux »

vendredi 21 février 2014, par Gérard Gourguechon

Gabriel Zucman, avec ce livre, cherche surtout, semble-t-il, à impulser l'idée qu'il ne faut pas partir battu dans la lutte contre les paradis fiscaux. Au contraire, il faut agir, et il nous dit que des solutions existent pour les faire reculer et pour que les nations récupèrent leurs richesses perdues. Il note, dès le départ, que les paradis fiscaux sont au cœur de la crise européenne. Il renvoie dos à dos ceux qui baissent les bras, car le combat serait perdu d'avance (les paradis fiscaux étant des rouages essentiels du capitalisme financier, rouages utilisés par les riches et les puissants du monde entier) et ceux qui crient déjà victoire en prétendant que la bataille est presque gagnée (dès lors que tous, ou presque, ont promis d'abandonner le secret bancaire).

I - Le premier chapitre « Un siècle de finance *offshore* » porte essentiellement sur **l'histoire de la Suisse**, en revenant sur les différentes étapes qui lui ont permis de s'installer comme le leader mondial dans la gestion des fortunes privées *offshore*. Dans ce chapitre, Gabriel Zucman souligne que la « concurrence » entre les paradis fiscaux est très largement feinte : une grande partie des banques domiciliées à Singapour ou aux îles Caïmans ne sont autres que des filiales d'établissements helvétiques (ou autres) qui se sont implantées là pour suivre leurs clients, leur offrir de nouveaux services, ou pour capter de nouveaux clients. Ces réseaux interbancaires permettent de contourner les accords signés par la Confédération helvétique avec des pays étrangers. Les paradis fiscaux se spécialisent dans les différentes étapes de l'activité de gestion de fortune. Ainsi, les riches européens « investissent » (en suivant les conseils des conseillers fournis par les banques) dans des fonds domiciliés au Luxembourg, en Irlande, aux îles Caïmans et aux îles Vierges.

II - Le deuxième chapitre fait une **estimation de tout ce qui est perdu par les États** du fait de l'existence des paradis fiscaux. Gabriel Zucman souligne fortement l'originalité de ses calculs et estimations, et prétend que « le chiffrage qu'il propose dans le chapitre s'appuie sur l'enquête la plus détaillée qui existe à ce jour ». Soit, et il m'est impossible de contredire de telles prétentions. Le plus important, c'est surtout qu'il parvient à un chiffrage qui montre l'ampleur du problème : environ 8% du patrimoine financier des ménages se trouve, à l'échelle globale, dans les paradis fiscaux. Sachant que le patrimoine financier, certes à chaque fois peu important, du plus grand nombre ne transite pas par les paradis fiscaux, ceci signifie qu'une bonne partie du patrimoine financier des plus riches est, lui, dissimulé dans ces territoires, alors que ce serait justement lui qui devrait payer le plus d'impôt. Selon son chiffrage, 5800 milliards d'euros sont détenus sur des comptes situés dans les paradis fiscaux (à titre de comparaison, la dette de la Grèce est de 230 milliards d'euros). Gabriel Zucman en déduit que la fraude des ultra-riches coûte chaque année 130 milliards d'euros aux États du monde entier. Selon ses calculs, la France perdrait chaque année 17 milliards d'euros du fait du secret bancaire. Il ajoute très justement : « *Si la lutte contre la fraude est une nécessité, c'est parce qu'elle permettra de baisser les impôts dont s'acquitte la vaste majorité des contribuables – ceux qui n'ont pas de fortune à cacher et ne profitent pas ou peu des niches – ainsi que de rétablir l'équilibre des finances publiques.* » C'est bien la confirmation que « ce qui est fraudé par les uns est payé par les autres ». Et il accuse : « *C'est ainsi un surcroît de dette de près de 5400 milliards d'euros que l'État doit supporter, à défaut d'avoir jamais voulu s'attaquer sérieusement à l'évasion fiscale des ultra-riches.* » C'est la reprise, sous une autre forme, de la

démonstration selon laquelle les gouvernants, de fait, en ne voulant pas s'attaquer sérieusement à l'évasion fiscale des ultra-riches, sous-imposent ces derniers, endettent ainsi les États qui, ensuite, empruntent à ces mêmes ultra-riches auxquels il faudra payer des intérêts, notamment par la TVA payée par le plus grand nombre.

III - Le troisième chapitre présente **les « solutions » récentes retenues par les États** pour agir contre les paradis fiscaux. Dans ce chapitre, Gabriel Zucman fait preuve de clairvoyance en montrant bien qu'il n'est pas dupe des agitations médiatiques des gouvernements, ni des cris d'orfraie des banquiers laissant croire qu'on les étrangle. *« Toutes les tentatives passées se sont soldées, jusqu'à présent, par de cuisants échecs, pour deux raisons simples : l'absence de contrainte et l'absence de vérification. »*

L'échange d'informations à la demande. Gabriel Zucman dénonce la « mascarade » de l'échange à la demande adopté par le G20 de Londres, le 2 avril 2009, suivant les recommandations de l'OCDE. C'est ce jour que le président de la République, Nicolas Sarkozy, avait proclamé, *urbi et orbi*, que « les paradis fiscaux, c'est terminé ». En fait, *« des paradis fiscaux ont bien signé des dizaines de traités d'échange d'informations à la demande avec la France, … mais ceci ne permet à Bercy que de recueillir quelques dizaines d'informations chaque année, alors que des centaines de milliers de Français possèdent des comptes à l'étranger… L'impunité est donc toujours quasi totale pour ces fraudeurs. Le seul risque pour eux est que l'administration fiscale mette la main sur des fichiers volés… ».* Cette stratégie n'a eu aucun effet réel sur la fraude. Zucman souligne *« la vacuité de la politique d'échange à la demande, nous la dénoncions depuis plusieurs années avec l'aide des ONG* » (ça, c'est nous, la Plate-forme PFJ, Attac, et d'autres), et il ajoute *« c'est l'affaire Cahuzac qui, en France, l'a révélée au grand jour ».* Pour savoir si Cahuzac possède des avoirs non déclarés, l'administration française a fait jouer l'accord qu'elle a signé avec la Suisse en 2009. La réponse des autorités helvètes a été négative (car, entre temps, le compte avait été transféré à Singapour). Dans ce cas, *« le traité d'échange à la demande blanchit le blanchisseur »,* comme l'écrit Gabriel Zucman.

L'échange automatique d'informations. Gabriel Zucman constate que l'OCDE reconnaît désormais que l'objectif à atteindre, c'est l'échange automatique de données. Mais Gabriel Zucman note qu'à ce jour (septembre 2013) aucun accord de ce type n'a été signé avec les grandes places où l'essentiel de la fraude a lieu. Par ailleurs, il prévient déjà que *« l'échange automatique lui-même a toutes les chances de buter sur l'opacité financière. Demandez aux banquiers suisses s'ils ont des clients français, leur réponse sera toujours la même ; « à peine », « de moins en moins »… L'écrasante majorité des comptes possédés dans les paradis fiscaux le sont au travers de sociétés-écrans, de trusts, etc ».* Zucman constate que le vice principal de ces accords est que les pays ne se sont donnés aucun moyen pour s'assurer que les paradis fiscaux respectent intégralement cette réglementation. Ce n'est pas parce qu'un traité a été signé ou qu'un engagement a été pris que les choses changent. Gabriel Zucman ajoute : *« Tous les discours sur les « pas de géants » réalisés depuis l'affaire Cahuzac ne doivent pas faire oublier qu'on en est toujours, à l'automne 2013, au niveau zéro, ou presque, de la lutte contre les paradis fiscaux ».*

Les limites, aussi, de la loi Fatca américaine. Gabriel Zucman précise que les trois limites de l'échange automatique (absence de contrainte, absence de lutte contre la dissimulation via des sociétés-écrans, absence de vérification) s'appliquent aussi à la loi Fatca prise aux États-Unis. Cette loi prévoit un échange automatisé de données entre les banques étrangères et le fisc des États-Unis. Les institutions financières du monde entier doivent certes identifier qui, parmi leurs clients, possède la nationalité américaine et indiquer ensuite au fisc des États-Unis ce que chacun possède sur son compte et les revenus qu'il encaisse. Le fisc américain ne peut, bien entendu, aller vérifier lui-même tous les comptes des banques, et encore moins savoir quel est l'Américain qui se cache derrière des sociétés-écrans. Dans le prolongement de sa démonstration sur les limites et les leurres de la loi américaine Facta, Gabriel Zucman explique le fiasco de la Directive épargne de l'Union européenne *: « L'absence de sanctions, la*

dissimulation via les sociétés-écrans et la confiance aveugle faite aux banquiers ont donc provoqué la faillite de la directive. »

IV - Le quatrième chapitre est consacré aux **préconisations et aux solutions avancées** par l'auteur. Il articule son « plan d'action » autour de deux grands principes : **contrainte et vérification.**

a) - La contrainte p**our tous les micro-États** qui se sont spécialisés dans les services d'opacité financière et l'aide aux fraudeurs et qui refuseront l'échange automatique d'informations bancaires pour tous les types d'avoirs ainsi que la participation au cadastre financier mondial (qu'il présente un peu plus loin dans son livre) : la solution préconisée consiste à taxer tous les intérêts et dividendes versés à ces pays, de façon coordonnée entre les États-Unis, l'Europe et le Japon. La France, par exemple, taxe déjà à 50 % les revenus sortant de l'Hexagone en direction des territoires qu'elle considère « non coopératifs » (Botswana, Brunei, Guatemala, etc.). Il « suffirait » d'étendre cette mesure à tous les micro-États qui ne joueraient pas le jeu et de faire passer le taux de 50 % à 100 %. Cette opération imposerait l'autarcie financière à ces territoires dès lors qu'elle serait appliquée de concert par les principaux pays riches.

b) - La contrainte pour les « gros » paradis fiscaux, ceux où se réalise l'essentiel de la fraude (Suisse, Hong Kong, Singapour, Luxembourg, îles Caïmans, Bahamas) : Zucman préconise d'autres contraintes. La solution qu'il a retenue pour les micro-États ne lui semble pas possible pour ces États car ils sont par ailleurs des places financières où se mènent parfois des activités tout à fait légitimes. Il s'agirait alors de les frapper sur le plan des échanges de biens par des sanctions commerciales, et Zucman invente une nouvelle légitime défense : *« chaque pays a le droit d'imposer des tarifs douaniers égaux à ce que lui coûte le secret bancaire. »*

Gabriel Zucman développe une démonstration rarement exposée pour justifier ses mesures :

- L'absence de coopération entre les paradis fiscaux et l'administration française prive chaque année le Trésor public français de près de 20 milliards d'euros (provoquant de la dette).
- Il ne s'agit pas d'une « saine » concurrence fiscale, mais d'un vol pur et simple : ces territoires offrent aux contribuables qui le souhaitent la possibilité de voler leurs États.
- La France n'a pas à payer le prix de l'attitude de ces paradis fiscaux. Le secret bancaire, comme l'émission de gaz à effet de serre, a un coût pour le monde entier que les paradis fiscaux veulent ignorer (il s'agirait, en quelque sorte, d'une « externalité négative »).
- La solution, c'est d'instituer une taxe égale aux pertes que subissent les États du fait des comportements de ces paradis fiscaux (les pollueurs doivent payer).

Dit autrement : le secret bancaire est une forme déguisée de subvention. Le secret bancaire donne aux banques *offshore* un avantage concurrentiel par rapport aux autres banques. Ces subventions déguisées entravent le bon fonctionnement des marchés. L'OMC doit décourager ces pratiques déloyales en autorisant les pays qui en sont victimes à imposer des droits de douane supplémentaires compensant le préjudice qu'ils subissent.

Selon les calculs de Gabriel Zucman, compte tenu de ce que perdent l'Allemagne, la France et l'Italie, ces trois pays seraient en droit d'imposer un tarif de 30% sur les biens qu'ils importent de Suisse, ce qui leur permettrait de récupérer 15 milliards d'euros, les 15 milliards que leur coûte chaque année le secret bancaire suisse.

c) - La vérification. Il s'agit de créer des outils de vérification car, une fois que les paradis fiscaux auront accepté de coopérer, il faudra bien s'assurer qu'ils le font en pratique.

1) - Un cadastre financier mondial. Ce que Gabriel Zucman qualifie lui-même comme étant « l'une de ses propositions centrales » est de créer le **cadastre**

financier du monde. Zucman fait référence à la création, en 1791, par l'Assemblée constituante, du premier cadastre de la France pour recenser toutes les propriétés immobilières, qui étaient alors la première fortune patrimoniale. Ce cadastre était la première étape permettant ensuite d'imposer les privilégiés de l'Ancien Régime, la noblesse et le clergé. Zucman dit que l'outil « cadastre financier mondial » est indispensable pour faire fonctionner l'échange automatique d'informations. Il s'agit « tout simplement d'un registre indiquant qui possède l'ensemble des titres financiers en circulation, les actions, les obligations et les parts de fonds d'investissement du monde entier ». Ce cadastre permettrait aux administrations fiscales de vérifier que les banques, onshore et surtout offshore, leur transmettent bien toutes les données dont elles disposent. Zucman rappelle que des registres similaires, et fragmentaires, existent déjà, mais qu'ils sont dispersés et sous la gestion de sociétés privées. Au cours des années, les États-Unis, par exemple, ont mis en place une structure (la Depository Trust Corporation - DTC) qui garde dans ses coffres tous les titres émis par les sociétés américaines (la Banque fédérale de New York gardant, quant à elle, ceux de la dette publique). Les banques ont chacune un compte auprès de la DTC ; quand un de leurs clients vend un titre, leur compte est débité et celui de la banque de l'acheteur est crédité. Ainsi, plus aucun morceau de papier n'avait à circuler. Désormais, avec la dématérialisation et l'électronique, ce sont les ordinateurs qui gardent la trace de qui détient quoi. Zucman nous dit que tous les pays font de même et ont leur propre dépositaire central. Pendant le même temps, pour les titres qu'il qualifie d'« apatrides » (qu'on peut difficilement rattacher à un État) et qui n'ont aucun dépositaire central naturel, deux sociétés sont venues combler le vide et jouent pour eux le rôle de registre (Euroclear en Belgique et Clearstream au Luxembourg). Clearstream, par exemple, joue, depuis l'origine, le rôle de gestion des stocks, gardant dans ses coffres, et dans la mémoire de ses ordinateurs, les titres financiers « apatrides » et tenant le livre de qui les possède. Puis, Clearstream s'est mise à jouer aussi le rôle de chambre de compensation (*clearing house*), activité de gestion de flux qui consiste à établir, à la fin de chaque journée, les engagements qu'ont tous les acheteurs et les vendeurs du marché les uns envers les autres, afin de transformer des millions d'ordres bruts en un nombre réduit d'opérations nettes. Zucman précise que cette activité de compensation ne présente pas d'intérêt particulier pour la lutte contre les paradis fiscaux, au contraire de l'activité de dépositaire central permettant d'authentifier les propriétaires des billions de dollars de titres.

Il faut noter que Hervé Falciani, qui travaille depuis quelques mois en France aux côtés du directeur général des Finances publiques, préconise la mise en place d'un cadastre des activités bancaires agrégeant les transactions et les activités bancaires.

2) - Un cadastre financier mondial géré par le FMI. Zucman estime que le Fonds monétaire international (FMI) lui semble être l'organisation la mieux placée pour superviser ce cadastre financier mondial. Pour ce faire, le FMI aurait quatre missions. Il aurait à maintenir un registre mondial des titres en circulation en se fondant sur les bases informatiques de la DTC, d'Euroclear Belgique, de Clearstream, d'Euroclear France et de tous les autres dépositaires centraux nationaux. Il aurait aussi à s'assurer que le cadastre global inclut bien l'ensemble des actions et des obligations, en vérifiant les informations fournies par les dépositaires et en les confrontant avec les autres sources disponibles (notamment les bilans des sociétés). Le FMI devrait aussi identifier les bénéficiaires effectifs des titres. Actuellement, la plupart des dépositaires n'enregistrent pas dans leurs fichiers le nom des propriétaires réels, mais seulement celui des intermédiaires – banques, fonds d'investissement, etc. – par lesquels ces derniers transitent. Il conviendrait de généraliser l'obligation faite à tous les établissements, dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, de connaître le nom et l'adresse de leurs clients ultimes. Enfin, le FMI devrait garantir à toutes les administrations fiscales de pouvoir accéder au cadastre financier mondial. Ainsi, chaque administration fiscale, pour chaque pays, pourrait vérifier que tous les titres possédés par ses contribuables sont bien déclarés et que les banques offshore, étrangères donc, fournissent effectivement toutes les informations dont elles disposent.

Gabriel Zucman écrit *: « Sans cadastre financier globalisé, il n'y a pas de contrôle possible sur les paradis fiscaux. Le risque est évident : que l'échange automatique n'existe que dans les discours et pas dans les actes, et que les ultra-riches cachent en toute impunité une part croissante de leur fortune. »* Très rapidement, une fois que sera créé ce premier cadastre mondial qui ne recensera que les actions, les obligations et les parts de fonds d'investissement, il faut, note Zucman, que ce cadastre soit étendu aux produits dérivés.

3) - Un impôt sur le capital. Zucman préconise, en même temps, la création d'un impôt mondial sur le capital financier, impôt prélevé à la source. Il imagine cet impôt mondial au taux de 2 %. Chaque année, le FMI prélèverait pour le compte des différents pays 2 % de la valeur de tous les titres financiers (dont il détient la liste complète), et donc, par exemple, 2 % de la valeur des portefeuilles détenus par des Français. Afin de pouvoir récupérer ce qui leur a été pris par le FMI, ces contribuables devraient déclarer leur patrimoine sur leur feuille d'impôt en France. Les contribuables les plus fortunés, ceux qui, aujourd'hui, payent un ISF au taux de 1,5 %, seraient donc remboursés à hauteur de 0,5 %. Les moins riches, non imposables sur leur patrimoine, se feraient rembourser l'intégralité des 2 %. Avec ce système, Zucman montre que chaque pays préserve sa souveraineté fiscale, en imposant ou pas, aux taux qu'il souhaite, les patrimoines de ses ressortissants. Avec ce système, les sociétés-écrans, les trusts, les fondations, etc., seront aussi prélevés à la source par le FMI. Ensuite, pour être remboursés, les bénéficiaires en dernier ressort devront se faire connaître auprès de leur administration fiscale nationale.

4) - Contre l'optimisation fiscale des multinationales. Zucman note que l'existence éventuelle d'un impôt progressif sur la fortune ne supprime pas la nécessité d'un impôt sur les profits annuels des sociétés. Il constate, à juste titre, que l'existence des paradis fiscaux a vidé et vide l'impôt sur les sociétés de toute effectivité pour les multinationales. Il aurait même pu ajouter que, grâce aux paradis fiscaux, les multinationales payent très peu d'impôts aux budgets des États, qu'elles font de la concurrence déloyale aux autres entreprises plus petites, qu'elles peuvent ainsi, progressivement, s'accaparer une partie de leurs clientèles et de leurs marchés, qu'elles peuvent ensuite distribuer plus de dividendes à leurs actionnaires et à leurs cadres dirigeants, qui seront eux-mêmes plus riches et utiliseront aussi les paradis fiscaux, et que tout ceci contribue à accroître les difficultés budgétaires des États. Les multinationales localisent fiscalement leurs bénéfices et leurs opérations et activités là où elles seront le moins taxées. Les autres États ont renoncé à taxer les profits « réalisés » hors de leur territoire en signant des centaines de traités internationaux (conventions fiscales bilatérales) sous prétexte d'éviter la « double imposition » et qui, en pratique, se traduisent par une double non-imposition. Gabriel Zucman explique aux lecteurs que l'optimisation fiscale des multinationales repose sur deux grandes techniques, celle des prêts intragroupes et celle des prix de transfert. Ces deux procédés sont effectivement souvent employés par les multinationales pour échapper en très grande partie à l'impôt, mais Zucman omet d'autres procédés, comme le recours au marché des produits dérivés ou à celui des produits hybrides qui sont aussi d'autres moyens pour créer de l'opacité et de l'impunité.

Pour remédier à cet inconvénient fort, et à cette injustice criante, Zucman préconise de taxer les profits mondiaux. Ces profits mondiaux seraient, dans un deuxième temps, attribués aux différents États en fonction d'un certain nombre de critères (ventes réalisées dans chaque pays, masse salariale, capital utilisé pour la production, investissements localisés, etc.). Une fois les profits attribués aux différents pays, chacun resterait libre de les taxer effectivement au taux qu'il souhaite.

Remarques personnelles à propos du livre de Gabriel Zucman

1) Un auteur qui ne se laisse pas leurrer par les discours officiels contre les paradis fiscaux

L'intérêt que je trouve à ce livre est qu'il montre que

les paradis fiscaux ne se sont jamais aussi bien portés qu'aujourd'hui et que l'impunité pour les fraudeurs reste quasi totale. Gabriel Zucman n'est pas dupe de toutes les agitations médiatiques faites depuis quelques années par les principaux gouvernements sur ces questions : les engagements pris par les paradis fiscaux sont bien trop flous et les moyens de contrôle bien trop faibles pour pouvoir espérer une quelconque amélioration dans les années à venir. Il qualifie de « mascarade » l'attitude des gouvernements du G20 et de l'OCDE lors de leur réunion de Londres le 2 avril 2009. Je pense qu'il a tout à fait raison sur ce point. Les principaux médias, qui appartiennent en général à de grands groupes industriels et financiers, nous donnent alors à voir un « personnel politique » qui s'agite, qui dénonce la finance irresponsable (sans rappeler que cette situation résulte d'une succession et d'une accumulation de décisions, de lois, de traités pris par eux-mêmes) et qui proclame que dorénavant c'est terminé. Mais on ne nous donne pas à voir la réalité, tant des mesures de « rétorsion » que des pratiques sans cesse innovantes de la finance libéralisée. Il nous est dit que « des pas de géants » ont été pris, alors que les reculs se poursuivent.

2) - La faiblesse de ce livre, c'est que les solutions préconisées ne visent que les paradis fiscaux

L'auteur fait « comme si » il suffisait de s'attaquer aux paradis fiscaux, certes de façon déterminée, certes par une liaison coordonnée entre plusieurs États, pour vaincre le secret bancaire. Par ailleurs, et dans ses actions tournées contre les paradis fiscaux, il semble ne pas tenir compte des réalités politiques du moment quand il met en ordre de bataille des États contre les paradis fiscaux.

3) L'omission des réalités politiques des gouvernements

Prenant en exemple le gouvernement français de 1962 qui a pu faire plier le paradis fiscal monégasque en bloquant les frontières de l'État monégasque, il estime qu'une coalition de pays est en mesure aujourd'hui de mettre en échec des paradis fiscaux par des sanctions appropriées. Pour faire rendre gorge à la Suisse, il « suffit » que l'Allemagne, la France et l'Italie, qui représentent 35% des exportations suisses, et seulement 5% de ses débouchés, imposent des droits de douane aux produits suisses. En fixant ces droits de douane à 30%, ces trois États récupéreraient ce que leur trésor public perd chaque année du fait des fraudes fiscales organisées par la Suisse à leur encontre. Selon Gabriel Zucman, ces droits de douane ne pourraient être repoussés par l'OMC car les pratiques de la Suisse conduisent à des concurrences déloyales. De même, il préconise d'envoyer la canonnière contre le Luxembourg en excluant ce « pays » de l'Union européenne, le comparant plus ou moins à une plate-forme *offshore*, à un territoire « hors sol » qui n'est même plus un État. Manifestement, il ne croit pas aux relations diplomatiques entre les États et les paradis fiscaux !

Il a probablement raison quand il parle de rapport de force, mais **il ne s'agit pas seulement d'un rapport de force entre tous les principaux États et les paradis fiscaux. Il s'agit surtout d'un rapport de force à l'intérieur des principaux États.** Rien que pour faire plier la Suisse, où le seul « accord » de trois pays (Allemagne, France, Italie) lui semble nécessaire, il faudrait déjà que les gouvernements de ces trois États soient tous d'accord pour récupérer de l'argent de leurs principaux riches ressortissants qui ont recours au secret bancaire suisse. Ces gouvernements s'attaqueraient certes à la Suisse, mais ils s'attaqueraient surtout aux riches Français, Allemands et Italiens qui ont des comptes secrets en Suisse. Et là c'est tout de suite une autre histoire. Il n'y a guère, en début 2013 encore, il n'y avait aucun risque que ceci se produise en France car le ministre du Budget lui même, celui qui est chargé de lutter contre la fraude fiscale, avait eu un compte secret en Suisse ! En 1962, c'est le président de la République Charles De Gaule qui a mis en œuvre la pression sur la principauté de Monaco, et sur les avoirs des Français qui utilisaient le paradis fiscal monégasque. C'était celui qui avait dit que « la politique de la France ne se fait pas à la corbeille ». Aujourd'hui, il serait amené à dire, pour rester dans le ton, que le gouvernement ne change pas de politique en fonction

de l'humeur des marchés. Il serait bien le seul ! Non seulement les gouvernements agissent au gré des fluctuations des marchés, des agences de notation, mais dans beaucoup de domaines ce sont même « les marchés » qui décident des politiques publiques.

C'est une omission importante faite par Gabriel Zucman, qui ne s'interroge pas pour essayer de comprendre pourquoi, jusqu'à présent, aucune des mesures annoncées avec grand tapage pour agir contre les paradis fiscaux n'a été efficace. Nous ne sommes pas dans une période de résistance des gouvernants par rapport à une finance omniprésente et qui occupe des domaines de plus en plus vastes. **Nous sommes dans une période de connivence et de complicité entre des « élites politiques » et des « élites financières, économiques, médiatiques, etc. ».** Les va-et-vient des « hauts fonctionnaires et des membres des cabinets entre le ministère de l'Économie et des Finances (Bercy) et les directions des grandes banques, des principales compagnies d'assurances, des grandes entreprises, sont connus et toujours largement pratiqués. Et ceci se constate aussi pour les autres ministères, où les hauts fonctionnaires et les membres des cabinets naviguent, au gré de leurs plans de carrière et des éventuels changements « de majorité », vers les principaux avionneurs, multinationales du BTP, laboratoires pharmaceutiques, industriels de la chimie ou de l'agro-alimentaire, etc. C'est ainsi que ceux qui sont chargés de rédiger les textes destinés à « réguler » les secteurs sont souvent issus de ces secteurs, quand ce ne sont pas les professionnels eux mêmes qui rédigent, de fait, les textes. C'est un peu comme si les clefs de la prison étaient confiées aux prisonniers et la rédaction du Code pénal aux criminels. Il faut, certes, incriminer les personnes dans de tels cas, mais ce serait largement insuffisant. C'est un système de gouvernance délibérément mis en place où la classe dirigeante est interchangeable et s'organise pour tenir toutes les manettes des pouvoirs. Bien entendu, ceci n'est pas particulier à la France. Il en est de même en Italie et en Allemagne, et il serait donc étonnant que les gouvernements de ces trois pays se mettent sérieusement en mesure de faire rendre gorge à la Suisse.

De même, Zucman préconise d'envoyer la canonnière contre le Luxembourg, constatant peut-être que ce « pays » ne pèse guère (2500 km2 quand le département de la Moselle en fait 6200, et 500 000 habitants quand la Moselle en a plus d'un million). Et, pour autant, la France et l'Allemagne cèdent devant le Luxembourg, et même l'ensemble des États de l'Union européenne recule devant chaque ultimatum du Grand-Duché. Là encore, Zucman ne va pas jusqu'au bout de l'analyse. Puisqu'il parle de la manière forte, il lui faudrait peut-être s'interroger pour comprendre pourquoi la France, par exemple, envoie des troupes dans un pays d'Afrique quand un ingénieur d'Areva est pris en otage ou quand des zones d'extraction de terres rares sont menacées, tandis qu'elle déploie le tapis rouge et distribue des Légions d'honneur aux dirigeants d'un petit État qui participe grandement au déficit du budget de l'État. Tout ceci est la marque d'une grande connivence entre dirigeants qui rend nécessaire d'envisager des stratégies adaptées à cette réalité.

Cette connivence se constate aussi dans la plupart des pays riches et développés, y compris bien entendu aux États-Unis, où il a par exemple été noté que nombre de « conseillers » de Barack Obama venaient de « l'administration » de George W. Bush et surtout des multinationales qui financent les campagnes électorales. Et cette mainmise des lobbies industriels et financiers dans la « gouvernance » des États se fait parfois sans aucune retenue. C'est ainsi que la « pieuvre » Goldman Sachs a été autorisée à placer ses pions directement à la tête de plusieurs pays, particulièrement en Europe, ou dans les structures dirigeantes d'institutions européennes ou internationales. Avec l'exemple grec, on peut même voir une banque fortement responsable des difficultés d'un pays se retrouver ensuite à la direction de ce pays pour faire subir un régime d'austérité très forte à l'égard de la majorité de la population, tout en continuant d'exonérer ceux que Zucmam appelle les « ultra-riches ».

Il y a très certainement plusieurs explications à cette grande tolérance des classes politiques dirigeantes à l'égard des excès des banquiers, des financiers, et, plus globalement, de « l'élite » économique : il s'agit en partie du même monde, comme nous le montrent

souvent les études menées par le couple Pinçon-Charlot, un même monde qui co-participe à la gestion du monde dans son propre intérêt collectif. Nous nous aveuglons souvent sur les réalités de notre environnement socio-politique. Nous reconnaissons facilement que, dans le passé, celui de notre pays ou celui d'autres pays, des classes privilégiées se sont organisées pour justifier leurs positions sociales (leurs privilèges pouvant être assumés comme tels, mais « légitimés » car ces personnes relevant d'une autre « essence » que les masses ; ou leurs privilèges étant cachés, et niés par eux-mêmes, mais pour autant toujours confortés pour que ça dure). Mais nous avons des difficultés pour accepter que ceci pourrait encore être vrai aujourd'hui, au XXI[e] siècle ! Nous nous illusionnons sur la transparence dans la gestion des choses, sur la multiplication et le foisonnement des informations qui rendraient impossibles des arrangements, etc. Il y a aussi, certainement, le fait que, dorénavant, des forces politiques qui voudraient s'opposer sérieusement au secret bancaire mené par les principales places financières devraient être certaines d'être à même d'échapper à toute mesure de chantage. Aujourd'hui, par exemple, les directions des banques suisses sont en mesure de savoir quels sont les dirigeants politiques ou autres qui ont des comptes chez eux. Tout ce monde se « tient par la barbichette », et un dirigeant qui serait réellement offensif ne pourrait être qu'un dirigeant ne craignant pas de voir son nom sortir dans la presse sur une liste de « comptes en Suisse ». Tous les autres font semblant.

4) Le livre de Gabriel Zucman souffre aussi d'une autre faiblesse

En ne préconisant que des mesures à l'égard des territoires *offshore*, il omet totalement de s'attaquer aux principaux utilisateurs des paradis fiscaux, les banques et les multinationales, qui en sont souvent aussi les initiatrices. Zucman a bien vu que les paradis fiscaux sont totalement imbriqués dans la finance libéralisée et mondialisée, il rappelle que ces territoires sont très largement utilisés par les principales multinationales, dont les banques, mais il omet de s'attaquer à ces principaux utilisateurs. De très nombreux territoires *offshore* sont des créations des principales places financières. La moitié d'entre eux sont nés sous l'impulsion de juristes mis à leur disposition par la City de Londres. Wall Street a son réseau de paradis fiscaux. Toronto a quelques îles dans les Caraïbes qui ont pu adopter, moyennant arrangements, des législations favorables aux industries extractives faisant de cette place financière canadienne une spécialiste dans la localisation et la cotation de ce genre d'entreprises. Les banques de Francfort ne sont pas étrangères à la transformation du Grand-Duché du Luxembourg en paradis fiscal. La place financière de Paris a aussi ses territoires francophones défiscalisés, sur le vieux continent, dans l'Atlantique, les Caraïbes, le Pacifique et l'océan Indien. Les territoires *offshore* ont des législations commerciales, fiscales, bancaires, etc., rédigées très souvent par des juristes et des fiscalistes liés à des banques et à des multinationales qui sont mis là pour pouvoir faire adopter des législations et des réglementations « sur mesure ». C'est aussi ce qui explique en partie la « spécialisation » des paradis fiscaux et, désormais, leurs complémentarités pour le plus grand bénéfice des plus grandes multinationales.

Pour pouvoir espérer agir efficacement contre les paradis fiscaux, il faut certainement conjuguer des actions nationales unilatérales contre tout ce qui est venu libéraliser la finance depuis vingt-cinq ans, et des conjonctions d'actions entre quelques pays contre des territoires, des multinationales, des banques, etc. Tout ceci implique une intervention forte et déterminée des citoyens pour faire réellement pression sur les classes dirigeantes. La réduction des méfaits des paradis fiscaux s'inscrit dans une politique globale de régulation de la finance.

Note de la rédaction

En complément du livre de Gabriel Zucman et du compte-rendu qu'en donne Gérard Gourguechon, nous signalons la publication par la *Revue Projet* d'une étude synthétique de Jean Merckaert, en date du 12 février 2014, « Qu'emporte le CAC 40 au paradis ? ». Son intérêt est de mettre le phare sur les sociétés

cotées dans le CAC 40, qui ne comptent pas moins de 1548 filiales implantées dans les paradis fiscaux. Ainsi, les autorités se donnent bonne conscience en voulant soumettre Google à fiscalité, mais elles ferment les yeux sur les fleurons des multinationales d'origine française, BNP-Paribas et LVMH en tête, qui ont chacune plus de 200 filiales de ce type. Que dire de Total qui reconnaît posséder 883 entités mais ne publie les noms que de 179 d'entre elles ?

Et il n'est pas étonnant que le sport de l'évasion fiscale ait été accompagné, en 2013, du versement record de 43 milliards d'euros aux actionnaires, en dividendes et rachats d'actions.

Y aura-t-il à l'avenir une transparence imposée à ces multinationales ? Le Parlement français a légiféré en ce sens en 2013, mais cela ne deviendra effectif que si les autres pays de l'Union européenne en font autant. Or, parmi ces pays, certains sont eux-mêmes des paradis fiscaux... Et Bercy a exclu de sa liste des paradis Jersey et les Bermudes...

JMH

Les débats ouverts dans Les Possibles se poursuivent ailleurs

vendredi 21 février 2014

Deux ouvrages importants en débat : *Le capital au XXIe siècle* de Thomas Piketty (le Seuil, 2013) et *La richesse, la valeur et l'inestimable, Fondements d'une critique socio-écologique de l'économie capitaliste* de Jean-Marie Harribey (Les Liens qui libèrent, 2013).

Le capital au XXIe siècle

L'ouvrage de Thomas Piketty, *Le capital au XXIe siècle* (Seuil, 2013) continue d'être discuté. Robert Boyer en propose un long commentaire, à la fois élogieux et critique, dans une note de lecture de la *Revue de la Régulation*, n° 14, 2e semestre 2013,. Commentaire élogieux parce que cet ouvrage est déjà une référence en matière de statistiques des inégalités et de leur évolution, mais aussi par sa proposition de construire une économie politique et historique. Critique aussi parce l'auteur de cette note de lecture fait part de son scepticisme quant la théorisation que l'on peut en tirer, d'une part parce que Piketty ne traiterait pas des conflits de répartition au sein du rapport salarial, d'autre part parce que, au-delà des mécanismes comptables, il conviendrait d'analyser les relations structurelles entre les classes sociales. Au total, le commentaire de l'ouvrage de Piketty est l'occasion pour Boyer de ré-exprimer la problématique de l'École de la régulation, dont il reste sans doute le représentant le plus solide.

Éric Toussaint fait également un long commentaire de l'ouvrage de Thomas Piketty dans le *Bulletin électronique du CADTM*, n° 146, 29 janvier 2014. Il en ressort que cet ouvrage est « indispensable pour celles et ceux qui veulent en savoir plus sur la répartition inégale de la richesse au sein de la société ». Cependant, Toussaint prend ses distances sur la question de l'annulation de la dette publique, trop vite récusée par Piketty.

La richesse et la valeur

L'ouvrage de Jean-Marie Harribey, *La richesse, la valeur et l'inestimable, Fondements d'une critique socio-écologique de l'économie capitaliste* (Les Liens qui libèrent, 2013) fait l'objet de critiques de la part des écologistes parce que trop marxiste et des marxistes parce que pas assez marxiste. Dans le dernier cas, Antoine Artous a tenté de réfuter la thèse du travail productif au sein des services non marchands, dans la revue Contretemps, « Jean-Marie Harribey, la "sphère non marchande" et la théorie de la valeur de Marx ». Jean-Marie Harribey a répondu pour montrer que l'idée selon laquelle les services non marchands étaient financés par prélèvement sur la plus-value capitaliste était une aporie : « Le saut périlleux et le saut assuré, ou comment dépasser une croyance marxiste au sujet des services non marchands, Éléments de réponse à Antoine Artous ».

La revue des revues

Revue des revues, introduction

vendredi 21 février 2014, par Jacques Cossart

Les articles de cette « revue des revues » font tous référence aux biens publics mondiaux (BPM). Quelle que soit la dénomination adoptée pour évoquer les biens publics – communs, biens communs, collectifs, ou autre ils présentent une caractéristique majeure : ils doivent demeurer inaccessibles aux marchés. Ajouter le terme « mondial » n'est pas anodin ; c'est, d'une part, affirmer que tous ces biens, ou services, doivent, pour remplir pleinement le rôle attendu, être organisés au niveau mondial, d'autre part que leur financement – sans lequel il n'y aura pas de BPM – doit s'envisager dans un cadre international coordonné. Il va de soi que ce caractère ne signifie pas que leur déclinaison ne pourrait pas être locale, nationale ou régionale.

Ils doivent permettre à la fois de garantir l la meilleure vie possible pour les sept milliards d'êtres humains d'aujourd'hui, en même temps, que la préservation de la planète qui autorisera les générations futures à jouir d'une vie humaine satisfaisante.

Il s'agit donc d'une construction sociale bâtie à partir de la démocratie, qui doit constituer l'armature et la substance du processus. Les BPM, ainsi définis par les citoyens, seront sans doute de plus en plus nombreux. On pense, évidemment, à la santé, l'éducation, l'environnement, l'accès à l'eau, à l'énergie, à l'alimentation, à la connaissance, mais aussi à la paix, etc. On voit mal comment l'ONU, à laquelle des réformes substantielles devront être apportées, pourrait être tenue à l'écart.

La mise en œuvre d'un tel processus exigera d'importantes ressources qu'il convient de définir et de rassembler.

Vaste utopie, diront certains. Peut-être, mais si les êtres humains ne savent pas la transformer en réalité, alors on peut craindre pour leur survie !

L'Afrique va-t-elle dans le bon sens ?

vendredi 21 février 2014, par Jacques Cossart

Le FMI publie le 31 octobre 2013, dans ses Perspectives économiques régionales, « Afrique subsaharienne, Maintenir le rythme ». Pour autant que l'on puisse évoquer sous ce générique Afrique – quelle ressemblance entre l'Afrique du Sud et le Tchad, autre qu'entre tous les pays du monde – de quel « rythme » parlent donc les experts du FMI ? Avant de donner les réponses de l'institution de Washington, il paraît utile de rappeler quelques-uns des indicateurs que l'on trouve dans le rapport 2013 du PNUD, (présentation dans *Les Possibles*, n°1,).

- Revenu par habitant en 2012 (exprimé en $PPA 2005) : 2 035 $ pour l'Afrique subsaharienne (852 millions d'habitants) à comparer avec les 33 384 $ pour les pays à développement humain très élevé (1134 millions d'habitants), c'est-à-dire 16 fois moins que cette dernière catégorie de pays.
- Espérance de vie à la naissance : 54 ans d'un côté, 80 ans de l'autre.
- IDH : en 1980, l'IDH d'Afrique représente 47 % de celui de la zone riche ; en 2012, on observe une progression qui, cependant, ne porte encore, en plus de trente ans, le premier qu'à 52 % du second.
- Population féminine ayant bénéficié d'un enseignement secondaire : respectivement 24 % et 85 %.
- Exportations : respectivement 237 et 8 889 milliards $ (2010).

Ces analyses portent sur plusieurs centaines de millions d'êtres humains qui, outre les conditions générales détestables dans lesquelles ils survivent, doivent, de surcroît, subir une grande insécurité qui s'exprime, par exemple, par un taux d'homicides dix fois supérieur à celui observé dans les pays riches. Peu de pays d'Afrique ont, durant ces dernières décennies, échappé aux guerres qui ont provoqué plusieurs millions de morts, dont plusieurs millions d'enfants ; de nombreux observateurs chiffrent le coût financier de ces guerres à quelque 200 milliards d'euros.

Quelles conclusions le FMI en tire-t-il ? « D'après les projections, l'Afrique subsaharienne devrait connaître une croissance vigoureuse à moyen terme, comme ce fut le cas pendant une bonne partie de la décennie écoulée. » Mais à quoi peut bien servir une telle croissance ? Est-ce suffisant de se rassurer en affirmant que « comme l'explique le chapitre 2, cela ne veut pas dire que l'évolution de la croissance en Afrique subsaharienne peut être réduite au développement des industries extractives axées sur l'exportation », quand on sait que l'épuisement des réserves naturelles pèse à hauteur de 11,6 % sur son PIB, alors que, pour les pays riches, il s'agit de 0,9 % ? De plus, six pays d'Afrique subsaharienne sont « pauvres en ressources naturelles ». Le FMI se veut rassurant puisque « l'expérience démontre qu'un changement d'orientation des politiques macroéconomiques, conjugué à des réformes structurelles approfondies et des flux soutenus de financements extérieurs, peut créer une marge de manœuvre budgétaire permettant de financer des investissements productifs et générer de la croissance ». En effet, « l'approfondissement des marchés financiers soutient la croissance en stimulant l'épargne intérieure qui finance l'investissement ». On peut cependant se réjouir puisque « au cours des trois dernières années, les entrées de capitaux de portefeuille en Afrique subsaharienne ont énormément augmenté ». Toutefois, il est indispensable, pour développer lesdits marchés, d'observer quelques consignes comme, « améliorer les données statistiques [...]

Renforcer les politiques macroéconomiques et financières [...] Se doter des moyens nécessaires pour assurer l'efficacité des mesures macroprudentielles [...] Améliorer la panoplie des mesures de gestion des flux de capitaux ».

L’éducation, un bien public

vendredi 21 février 2014, par Jacques Cossart

Depuis 2010, le PNUD a introduit dans son Rapport mondial sur le développement humain un nouvel indice ajusté aux inégalités, c’est-à-dire tenant compte, pour chaque indice pris en compte, des inégalités ; dans un pays où l’égalité entre ses citoyens serait parfaite, l’IDH (indice de développement humain) et l’IDHI (indice de développement humain ajusté aux inégalités) seraient égaux ; plus l’IDHI est faible, plus les inégalités particulières sont grandes. L’IDHI a, notamment, été calculé pour l’éducation. Ainsi, le rapport 2013 indique un IDHI éducation de 0,851 pour les pays à développement très élevé et 0,246 pour les pays à développement faible.

Le même indice pour la France, au 20e rang selon l’IDH, est de 0,788, la situant à peu près au même niveau que la Roumanie ou le Kazakhstan et sachant que sept pays de l’OCDE ont un indice supérieur à 0,9.

On trouvera une grande masse de données et de comparaisons dans l’édition 2013 de Regards sur l’éducation de l’OCDE, , ainsi qu’une courte analyse à propos de la France, . L’observation des indicateurs fournis en B4 du rapport général permet de situer la France sur le plan international. Le graphique B4.1 (page 218) indique qu’en matière de pourcentage des dépenses d’éducation comparées aux dépenses publiques en général, la France se situe en queue de classement, en dessous de la moyenne OCDE. On remarquera surtout aussi la lente dégradation sur la période 1995-2010. Le tableau d’ensemble de la page 226 fournit une bonne vue synthétique : la France consacre 1,3 % de son PIB à l’enseignement supérieur, la moyenne OCDE étant de 1,4 % ; elle se trouve derrière 7 pays membres de cette organisation.

L’OCDE a publié début décembre 2013,PISA 2012 qui porte sur l’évaluation de la performance des élèves de 15 ans, en mathématiques, en compréhension de l’écrit et en sciences. Elle a été menée dans 65 pays auprès de 510 000 jeunes scolarisés. Dans les trois domaines évalués, les élèves asiatiques, en particulier chinois, sont aux premiers rangs et, comme il y a trois ans, les pays présentant les meilleures performances sont aussi ceux qui savent dispenser un enseignement de qualité pour tous, pendant que la France a vu les inégalités scolaires s’accroître. « L’Australie, le Canada, l’Estonie, la Finlande, Hong Kong (Chine), le Japon, la Corée, le Liechtenstein et Macao (Chine) combinent, quant à eux, un niveau élevé de performance en mathématiques à l’évaluation PISA 2012 avec une grande équité dans la répartition de la performance. » On note pour la France que « par rapport aux résultats de 2003, il y a à peu près autant d’élèves très performants (niveau 5 ou 6 de compétence) en France, mais surtout beaucoup plus d’élèves en difficulté (sous le niveau 2 de compétence), ce qui sous-entend que le système s’est dégradé, principalement par le bas, entre 2003 et 2012 ». Ou encore, « lorsque l’on appartient à un milieu défavorisé, on a clairement aujourd’hui moins de chances de réussir qu’en 2003 ». En particulier, « la proportion d’élèves issus de l’immigration se situant sous le niveau 2 en mathématiques [...] atteint 43 % en France ». En une sorte de conclusion sur les méfaits de l’accroissement des inégalités en matière d’éducation, on lit que, s’agissant de la comparaison des performances des élèves issus des milieux les moins favorisés et ceux des milieux les plus favorisés, la France a reculé de 20 places depuis l’enquête 2003.
Enfin, l’édition 2013 Formations et emploi de l’INSEE, fournit de précieux renseignements dans ce qu’elle titre « L’école des sortants », « L’insertion des jeunes » et « La formation tout au long de la vie ». On lira, entre autres, « parmi les actifs en emploi, la formation professionnelle concerne plus souvent les plus diplômés : 67 % des diplômés du supérieur long

suivent une formation pour raisons professionnelles au cours d'une année contre 26 % seulement des non-diplômés ».

Sur cette toile de fond, on lira Innovation scientifique : la parole aux citoyens ! publié le 29 octobre 2013 par le quotidien Libération . Cette tribune, signée par cinq scientifiques, réagissait à « La France a besoin de scientifiques techniciens » publiée le 14 octobre 2013 par quatre personnalités politiques, . Les cinq scientifiques appuient leur argumentation pour répondre aux politiques réclamant une science « non idéologiquement » inféodée, autour de deux arguments. En premier lieu, ils observent que si, depuis un siècle, la science a permis des avancées pour la condition humaine, elle est aussi mise en cause dans un certain nombre de dossiers dont la pertinence des conclusions est, pour le moins, fort discutable, « biodiversité, climat, pollutions atmosphériques et marines, accidents technologiques… ». Ils soulignent ensuite que le bien-être des êtres humains ne peut pas être décrété contre l'avis des citoyens ! Ils appuient leur analyse sur l'expérience de l'enfouissement des déchets nucléaires à Bure, dans laquelle les cinq scientifiques sont impliqués en qualité d'experts. Forts de leur expérience, ils concluent : « mais il est surtout vrai que l'exercice de la démocratie impose que les attendus, le calendrier et le périmètre même des débats ne soient pas déjà complètement ficelés, imposés par la puissance publique et les lobbies, comme c'est trop souvent le cas dans notre pays ».

Dans le même registre, on lira « La fronde des universités contre la politique d'austérité » du mathématicien Pascal Maillard, qui tient un blog sur Médiapart . Il souligne « la fronde des présidents d'université contre le désengagement de l'État », à laquelle s'ajoute la ferme opposition des élus aux conseils centraux, notamment conseils d'administration, conseils scientifiques et conseils des études et de la vie universitaire (CEVU). Ce désengagement conduit à ce que les universités ne soient plus en mesure de pouvoir faire face aux difficultés grandissantes qu'elles rencontrent. L'auteur conclut en affirmant : « La crise est profonde. Financière, humaine, démocratique ». Les études, comme les tribunes auxquelles il est fait référence ici, démontrent, même si cette conclusion n'est pas toujours explicite, que l'éducation et, plus largement, la formation, doivent constituer un bien public. Il s'agit même, à l'évidence, d'un bien public mondial.

Les inégalités

vendredi 21 février 2014, par Jacques Cossart

Emmanuel Saez, professeur à l'Université de Californie à Berkeley et Thomas Piketty, professeur à l'École d'économie de Paris, sont deux économistes français connus pour leurs travaux sur les inégalités ; ils ont, entre autres, publié, avec Anthony Atkinson, dans Journal of Economic Literature, en 2011, « Top Incomes in the Long Run of History ».

La montée des inégalités est largement documentée ; en France, on peut se reporter à « Les inégalités en France », publié par Alternatives économiques, à partir des travaux de l'Observatoire des inégalités sur une décennie http://www.alternatives-economiques.fr/les-inegalites-en-france_fr_pub_1159.html. Une note de l'Observatoire datée du 18 octobre 2013, intitulée « L'état de la pauvreté en France », http://www.inegalites.fr/spip.php?page=analyse&id_article=1856&id_rubrique=28&id_mot=30&id_groupe=9, fournit un certain nombre de graphiques illustrant l'augmentation de la pauvreté en France. On observera, entre autres, la remontée du nombre de personnes pauvres à partir de 2005 ; en retenant comme seuil de pauvreté, celui de 60 % du niveau de vie médian, le nombre de personnes pauvres en 2011 (8,729 millions) a presque rejoint celui de 1970 (9,187 millions).
On peut aussi se reporter au rapport annuel publié le 7 novembre 2013 par le Secours catholique, http://www.secours-catholique.org/IMG/pdf/RS2012.pdf, qui constate que le niveau de vie des 1 430 000 personnes rencontrées a baissé de 2,5 % par rapport à celui de 2011. On trouvera aussi dans ce rapport une cinquantaine de pages portant sur des analyses régionales.

Dans le monde, les ouvrages annuels du PNUD Rapport mondial sur le développement humain fournissent de très nombreuses données en la matière. L'indice composite de développement humain, IDH, de 0 (le pire) à 1 (le meilleur), est calculé comme la moyenne des trois indices mesurant l'espérance de vie à la naissance, la durée moyenne de scolarisation et le niveau de vie à travers le revenu par habitant. Comme tout indice composite, il n'est pas parfait mais il montre les tendances. Dans le rapport 2013, pourtant sous-titré « L'essor du Sud », http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/HDR/2013GlobalHDR/French/HDR2013%20Report%20French.pdf, on constate des améliorations, mais elles sont encore bien loin de montrer la fin des inégalités. Pour les pays à développement élevé, l'IDH de 1980 s'établissait à 0,773 et celui de 2012 à 0,905, faisant apparaître une augmentation de 17 %. Pour les pays à faible niveau de développement, les indices sont respectivement de 0,315 et 0,466 soit une amélioration de 48 %. Cependant, en 1980, le rapport des deux indices était de 2,45, mais, en 2012, l'IDH de la deuxième catégorie était encore deux fois moindre que celui de la première.

Emmanuel Saez publiait le 3 septembre 2013 une synthèse de ses travaux antérieurs portant sur les inégalités aux États-Unis, http://elsa.berkeley.edu/~saez/saez-UStopincomes-2012.pdf. On verra dans le tableau 1 qu'entre 1993 et 2013, la croissance des revenus des 1 % les plus élevés s'est établie à 86,1 % pendant que celle des 99 % du « bas » était de 6,6 %. Pas étonnant qu'après la crise, ce même 1 % ait accaparé, en 2009-2012, 95 % de la croissance.

Joseph E. Stiglitz a écrit plusieurs ouvrages et articles sur le thème des inégalités au niveau mondial : notamment, son ouvrage traduit en français et publié en 2012 chez LLL, Le prix de l'inégalité. Dans The New York Times du 13 octobre 2013, il affirme « Inequality Is a Choice », http://opinionator.blogs.nytimes.com/2013/10/13/inequality-is-a-choice/?_r=1. Stiglitz rappelle que la

montée des inégalités dans les pays riches est, maintenant, largement documentée. Il fait référence, dans cet article, aux études conduites par Branko Milanovic, économiste à la Banque mondiale. À propos de Milanovic, on pourra lire en français, « Le Gini hors de la bouteille. Entretien avec Branko Milanovic », publié le 23 novembre 2011 par la revue électronique Sens public http://sens-public.org/spip.php?article886. Cet entretien faisait suite à la publication de son ouvrage The haves and the have-nots que Niels Planel traduit en français par la formule, quelque peu édulcorée, « Les nantis et les indigents ». L'ancien économiste en chef de la Banque mondiale reprend quelques constats de son ancien expert. Si les profondes transformations en Inde et en Chine, en raison même de leur poids démographique, ont entraîné un rapprochement des revenus mondiaux moyens, cette amélioration n'a pas, pour autant, amélioré de manière significative l'égalité entre les individus puisque le coefficient de Gini, calculé pour les 7 milliards d'êtres humains, ne s'est amélioré que de 1,4 point entre 2002 et 2008. Sur les vingt ans 1988-2008, les 1 % les plus riches dans le monde ont vu leurs revenus augmenter de 60 % pendant que ceux des 5 % les plus pauvres ont stagné. Bien entendu, le revenu médian a crû, cependant les inégalités restent considérables puisque 8 % de la population s'arrogent la moitié des revenus – dont 15 % sont accaparés par le 1 % le plus riche – les perdants se trouvant en Afrique, en Amérique latine et dans l'Europe post-communiste. Au cours de la dernière décennie, les inégalités ont augmenté, même dans les pays de tradition plus égalitaire. Corroborant les mises à jour de Saez, Milanovic montre que l'inégalité étasunienne, qui conduit 0,1 % de la population à absorber 11 % des revenus de la nation en 2012, se développe depuis trente ans. La conviction de responsables, comme Angela Merkel ou Mario Draghi, prétendant que les problèmes rencontrés en Europe seraient la conséquence de dépenses sociales excessives, est dénoncée par Stiglitz qui estime, au contraire, que cette idéologie n'a fait que conduire cette zone à la récession et même la dépression. Il n'oublie pas, non plus, de dénoncer la financiarisation excessive de l'économie. Il s'appuie, par exemple, sur la situation britannique où les inégalités approchent celles des États-Unis, pays où le rapport des rémunérations dans les grandes entreprises est de 1 à 500. La baisse des impôts pour les grands groupes (Apple, par exemple, voit pourtant ses profits ne cesser de croître), et celle des salaires fait désormais des ravages dans le monde entier. Or, c'est bien le résultat de choix politiques : d'un côté un enfant étasunien sur quatre vit dans la pauvreté, de l'autre, en Corée, où, il y a 50 ans, seuls 10 % des jeunes parvenaient à faire des études supérieures, aujourd'hui ce pays est au premier rang mondial en la matière. En conclusion, Stiglitz dit sa profonde inquiétude et sa révolte devant ces pays qui s'enfoncent dans de telles ségrégations ; pourtant ajoute-t-il, la grande majorité de la population ne veut vivre « ni dans des enclaves cloîtrées, ni dans des bidonvilles désespérés ».

Les transformations de la fiscalité ont accentué les inégalités, ainsi qu'en témoignent « Mise à jour : Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices », de l'OCDE en mai 2013, concernant la fiscalité appliquée aux profits des entreprises, http://www.oecd.org/fr/rcm/C-MIN%282013%297-FRE.pdf,
et « Global Corporate Taxation and Resources for Quality Public Services », de Global Unions en décembre 2011,
http://download.ei-ie.org/Docs/WebDepot/Study_Global%20Corporation%20Taxation_Press%20copy.pdf.
Global unions regroupe, notamment, la Confédération syndicale mondiale (CSI) et la Commission syndicale auprès de l'OCDE (TUAC). Sur la période 1985-2008, le taux moyen de l'impôt sur les bénéfices (CIT) est passé de 42 % à 24 % alors que, dans le même temps, le produit de cet impôt, exprimé par rapport au PIB, est passé de 2,5 % du PIB en 1985 à 3,5 % du PIB en 2008, ainsi que l'illustrent les deux graphiques ci-dessous.

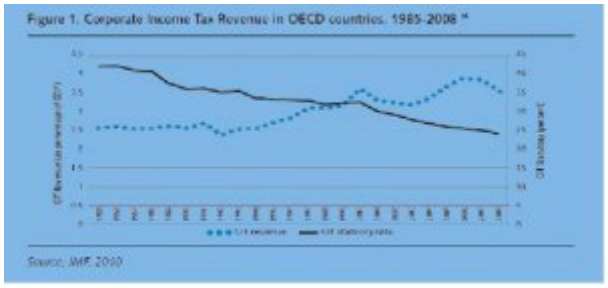

Les gaz à effet de serre (GES) sont-ils majoritairement de la responsabilité de l'activité humaine ?

vendredi 21 février 2014, par Jacques Cossart

Le Global Carbon Project (GCP), réseau scientifique international, étudie les relations entre le cycle du carbone et le climat. Son conseil scientifique est coprésidé par le Français Philippe Ciais, chercheur au CEA, spécialiste du cycle du carbone ; il codirige la rédaction du chapitre 6 du rapport de synthèse du GIEC qui devrait paraître en octobre 2014, intitulé « The physical science basis », .
Le GCP a publié le 19 novembre 2013 son bilan annuel Global Carbon Budget.

On peut prendre connaissance de Global Carbon Budget Highlights et accéder à un diaporama expressif. Selon les chiffres de GCP, le monde aura émis en 2013, 40 milliards de tonnes de CO_2, en augmentation, par rapport aux émissions de 2012, de plus de 2 % (près de 1 milliard de tonnes). Chacune des planches du diaporama est instructive. On verra sur la diapo 6 un graphique représentant, pour la période 1960-2010, les émissions des quatre plus gros émetteurs qui, en 2012, émettent 58 % du total mondial des émissions de CO_2, soit 27 % pour la Chine (qui compte pour 71 % de la croissance 2012 des émissions), 14 % pour les États-Unis, 10 % pour l'Union européenne et 6 % pour l'Inde. On remarquera la diminution des émissions européennes au cours des deux dernières décennies. Les États-Unis restent le plus gros émetteur par personne (4,4 tonnes de carbone/an) ; la Chine ayant rejoint l'Union européenne (1,9). La diapo 13 illustre l'évolution des émissions sur la période 1870-2012. Aujourd'hui, les émissions de l'ensemble des pays en voie de développement représentent 20 points de plus que celles des pays développés ; lors de la signature du Protocole de Kyoto en 1990, c'était près de 20 points de moins. Les diapos 20 et 21 indiquent les émissions selon le scénario retenu jusqu'en 2100 et montrent que, dans la pire des prévisions, l'augmentation de température, par rapport à la période préindustrielle, se situerait entre 3,2°C et 5,7°C, alors qu'il serait nécessaire de ne pas dépasser 2°C.

Le rapport 2013 du GCP établit clairement que l'humanité se situe, maintenant, dans le pire des scénarios construits par les experts. C'est, tout aussi brutalement, la survie de l'humanité qui est en cause. On voit mal comment, dans ces conditions, le climat pourrait ne pas constituer un bien public mondial et, dès lors, il faut exiger les financements et interdictions qui en découlent. À ceux qui prétendent que parvenir à un tel accord est, tout simplement, inaccessible, on peut demander s'ils ont présent à l'esprit que 2100 est tout proche, et qu'un assez grand nombre des êtres humains d'aujourd'hui devraient encore être là à cette époque. Mais les processus suicidaires par aveuglement sont fréquents dans l'histoire. Au mitan du 19e siècle, dans Les luttes de classes en France, Marx, évoquant le suicide de la bourgeoisie, écrivait « Les fractions coalisées de la bourgeoisie sont déjà condamnées du fait même qu'elles désertent la seule forme possible de leur pouvoir commun, la forme la plus puissante et la plus complète de leur domination de classe, la République constitutionnelle, et retournent à cette forme inférieure, incomplète et plus faible qu'est la monarchie ». Plus tard, la « pulsion de mort » du capitalisme, et son exigence d'accumulation, seront aussi abordées par Keynes, qui ne cachera pas le grand intérêt qu'il porte aux travaux de Freud. Ainsi en 1930 dans Perspectives économiques pour nos petits-enfants, et mû par un optimisme dont il n'est guerre coutumier, il écrit « Quand l'accumulation de la richesse ne sera plus d'une grande importance sociale, de profondes modifications se produiront dans notre système de moralité. Il nous sera possible de nous débarrasser de nombreux principes pseudo-moraux qui nous ont tourmentés pendant deux

siècles et qui nous ont fait ériger en vertus sublimes certaines caractéristiques les plus déplaisantes de la nature humaine. Nous pourrons nous permettre de juger la motivation pécuniaire à sa vraie valeur. L'amour de l'argent comme objet de possession, qu'il faut distinguer de l'amour de l'argent comme moyen de se procurer les plaisirs et les réalités de la vie, sera reconnu pour ce qu'il est : un état morbide plutôt répugnant, l'une de ces inclinations à demi criminelles et à demi pathologiques dont on confie le soin en frissonnant aux spécialistes des maladies mentales. Nous serons enfin libres de rejeter toutes sortes d'usages sociaux et de pratiques économiques touchant à la répartition de la richesse et des récompenses et pénalités économiques, et que nous maintenons à tout prix actuellement malgré leur caractère intrinsèquement dégoûtant et injuste parce qu'ils jouent un rôle énorme dans l'accumulation du capital ».

Naomi Klein publie dans NewStatesman du 29 octobre 2013 « How science is telling us all to revolt », traduit sous le titre « Comment la science nous appelle tous à la révolte ». Elle fait référence à des communications présentées lors de la conférence annuelle de 2012 ; cette conférence, organisée chaque année à San Francisco par American Geophysical Union, réunit quelque 25 000 scientifiques du monde entier. Naomi Klein cite, entre autres, cette charge violente de Kevin Anderson et de sa collègue Alice Bows, « A new paradigm for climate change », publiée par Nature [Nature Climate change]. L'un et l'autre appartiennent au très renommé britannique Tyndall Centre for Climate Change Research. Ils écrivent crûment : « dans l'élaboration de scénarios d'émissions, les scientifiques ont à plusieurs reprises et gravement sous-estimé les implications de leurs analyses. Quand il s'agit d'éviter une augmentation de 2°C, "impossible" est traduit en "difficile mais faisable", tandis que "urgent et radical" devient "difficile" - tout ça pour apaiser le dieu de l'économie (ou, pour être plus précis, celui de la finance). Par exemple, pour éviter de dépasser le taux maximum de réduction des émissions dicté par les économistes, des premiers pics d'émissions sont présumés "impossibles", tout en présentant des notions naïves sur la "grande" ingénierie et les rythmes de déploiement d'infrastructures à faible émission de carbone. Plus inquiétant encore : tandis que les marges de manœuvre diminuent, la géoingénierie est de plus en plus sollicitée pour faire en sorte que le diktat des économistes demeure incontesté ».

La Banque mondiale et le GFDRR (Global Facility for Disaster Reduction and Recovery) ont publié le 18 novembre 2013 Building resilience : Integrating climate and disaster risk into development.
Le GFDRR est un partenariat conclu entre 41 pays et 8 organisations internationales qui vise à réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et à renforcer l'adaptation au changement climatique. On remarquera la figure A dès le résumé de cette étude. Elle retrace, pour chacune des trente-deux années de la période 1980-2012, les pertes (calculées en milliards de dollars 2012) résultant des catastrophes liées au climat. Le rapport les chiffre sur la période à 3800 milliards de dollars ($ 2012), dont plus de 400 milliards pour 2011. Il n'est pas inutile de comparer ce montant de 2011 à celui du total de l'aide publique au développement (APD) – 141 milliards – de la même année, ou encore au PIB de ce que le PNUD dénomme « Petits États insulaires » – 54 millions d'habitants – évalué en 2011 à 222 milliards $PPA.

Le rapport Stern estimait en 2006 la réduction de la consommation par tête entre 5 % et 20 % due à la dégradation climatique. Il précisait cependant que, en raison des sous-estimations et de la non-prise en compte (dans le modèle utilisé) de plusieurs données, il était raisonnable de retenir une baisse de 20 %. Huit ans plus tard, les craintes exprimées dans le rapport sont, au moins, confirmées. Pour pallier cette chute, le rapport estimait « Resource cost estimates suggest that an upper bound for the expected annual cost of emissions reductions consistent with a trajectory leading to stabilisation at 550ppm CO_2e is likely to be around 1% of GDP by 2050 ». 1 % du PIB mondial, c'était, selon les auteurs, fort peu pour éviter la catastrophe.

La sécurité au péril de la compétition

vendredi 21 février 2014, par Jacques Cossart

Le PNUD édite le 12 novembre 2013 El desafío de la equidad social. Il porte sur l'insécurité en Amérique latine, qui constitue l'obstacle majeur au développement de cette région du monde. Un résumé est disponible en anglais. Un grand nombre de cartes, tableaux et graphiques d'une part en facilite l'accès aux non-anglophones, d'autre part montrent l'ampleur et la gravité de la situation.
Les auteurs ont examiné la criminalité en milieu urbain, la violence et les crimes commis par et contre les jeunes, les violences sexuelles, la corruption et la violence policières, la criminalité organisée.

Tous les chiffres fournis valent la peine d'être connus, cependant plusieurs mettent plus encore en évidence la gravité de la situation et l'urgence des mesures propres à l'enrayer :

- Au Chili, en Argentine et au Brésil, on compte, dans chacun de ces trois pays, plus de 60 % de la population carcérale ayant possédé une arme avant 18 ans (chart 1).
- Parmi les trois types de criminalités : gangs, crimes organisés et crimes ordinaires, on observera (figure 2) que la principale menace ressentie par les citoyens se rapportait à troisième catégorie
- L'Argentine, le Brésil, et le Mexique détiennent le triste privilège de présenter un taux de vols qualifiés supérieurs à 500 pour 100 000 habitants (chart 2).
- Le pourcentage de personnes déclarant avoir limité la fréquentation de lieux de loisir en raison de l'insécurité va de 20,6 % au Chili à 59,1 % en République dominicaine (map 5).
- Mesuré en pourcentage du PIB, le coût estimé de la violence est considérable et atteindrait plus de 10 % au Honduras (chart 5).
- L'influence du crime sur la réduction de l'espérance de vie est effrayante ; elle est, en 2009, supérieure à 20 mois pour le Salvador et le Venezuela (figure 3).
- Le pourcentage de prisonniers ayant cessé d'être scolarisés à 12 ans est terrible (chart 7).

Le rapport formule dix recommandations pour parvenir à une Amérique latine sûre :

- Organiser les efforts nationaux à partir des enseignements de l'expérience.
- Prévenir la criminalité par une politique inclusive juste et équitable.
- Réduire l'impunité par le renforcement de l'institution judiciaire et le respect des droits humains.
- Conduire des politiques propres à protéger les personnes les plus vulnérables.
- Impulser une participation citoyenne, en particulier au niveau local.
- Augmenter les possibilités de réel développement humain, notamment pour les jeunes.
- Prendre en compte la violence envers les femmes tant à domicile qu'en public.
- Promouvoir les droits des victimes.
- Réduire, eu égard à la santé publique, les facteurs favorisant le crime (alcool, drogues et armes à feu).
- Renforcer tout ce qui favorise une meilleure coordination et une évaluation

de la coopération internationale.

Chaque page de ce rapport met clairement en évidence que la sécurité est un véritable bien public. Il montre aussi qu'elle est d'autant plus dégradée que l'on constate d'autres biens publics manquants, comme l'éducation ou l'accès à l'emploi. Ce rapport rejoint celui du PNUD 2013 qui montrait que le taux d'homicides constaté en Amérique du Sud est le plus élevé du monde (10 fois plus que pour les pays à développement très élevé, l'indice de développement humain de cette région du monde a progressé de 0,83 % par an pour la décennie 1980-1990, mais pour la période 2000-2012, cette progression est tombée à 0,67 %.

Actifs immatériels, eldorado de la recherche-développement

vendredi 21 février 2014, par Jacques Cossart

L'OCDE publie en octobre 2013 Supporting Investment in Knowledge Capital, Investment and Innovation. La recherche-développement de demain passe par ce que l'OCDE dénomme KBC (knowledge-bases capital), voir table 0.1 page 23, à base d'informatisation (données et logiciels), d'innovation de propriété (marques, design, brevets, copyrights) et de compétence économique (dont le conseil en gestion).

Le chapitre 2, « Taxation and knowledge-based capital », dresse, pour trente pays, dans la figure 2.1 page 230, le pourcentage de PIB des incitations fiscales en faveur de la R&D ainsi que l'intervention publique directe. On notera, par exemple, que c'est 0,4 pour la France, 0,34 pour les États-Unis ou 0,09 pour l'Allemagne (hors intervention des Länder). La phrase introduisant ce chapitre (page 132) est claire : « En général, un système d'impôt sur les bénéfices neutre est désirable. Cela ne provoque pas de distorsion de choix parmi les projets d'investissement. » Pourtant, le rapport remarque que les incitations fiscales pour stimuler la R&D, si elles diminuent les recettes fiscales, ne favorisent pas toujours l'innovation.

Le chapitre 3 « Competition policy and knowledge-based capital », est parfaitement clair dans ses deux recommandations fondamentales : « la régulation anti-compétitive doit être abolie et l'application effective des lois de la concurrence est indispensable pour favoriser l'innovation et la croissance économique. » Le rapport affirme que, pour encourager l'investissement dans le capital intellectuel, il est tout à fait indispensable que non seulement les marchés de produits, mais encore ceux du travail, fonctionnent au mieux.

Bien entendu, la bonne utilisation des chaînes de valeur mondiales (lire, dans ce même numéro, Le marché ! Outil indépassable ?) est un excellent support de la R&D. Le rapport ne recule pas devant l'affirmation d'évidence comme l'avantage consistant à utiliser au mieux toutes les données existantes (big data)... Même familier des démonstrations de l'OCDE, le lecteur ne manquera pas d'être étonné de découvrir ici et là de véritables perles. Par exemple, chacune des 360 pages est une sorte d'hymne à la concurrence, cependant, au détour de l'une d'elles, on trouve, par exemple, cette recommandation : il faut améliorer le crédit d'impôt en faveur de la R&D, pour les entreprises indépendantes qui n'ont pas la dextérité d'optimisation fiscale des transnationales.

Déclin de la production pétrolière

vendredi 21 février 2014, par Jacques Cossart

L'Agence internationale de l'énergie AIE-IEA a publié le 12 novembre 2013 son rapport annuel *World Energy Outlook 2013* (WEO) qui ne sera rendu en accès libre que dans cinq ans ; on peut télécharger aujourd'hui, le WEO 2008.

Chaque année, la publication du rapport s'accompagne d'un résumé présenté en onze langues différentes dont le français

On lira aussi, en anglais, les trente et un faits majeurs que l'AIE retient pour apprécier la situation en matière d'énergie d'ici à 2035,

La demande de pétrole, estimée aujourd'hui à 87 millions de barils/jour (soit environ 4 200 millions de tonnes/an), devrait s'établir à 101 Mb/j en 2035 (4 870 millions de tonnes/an). En face de cette demande, l'offre, sans investissements nouveaux sur les champs existants, devrait passer de quelque 73 millions Mb/j en 2012 à moins de 13 millions Mb/j en 2035 selon le graphique ci-dessous de WEO dans lequel le sigle NGL signifie *natural gaz liquids*.

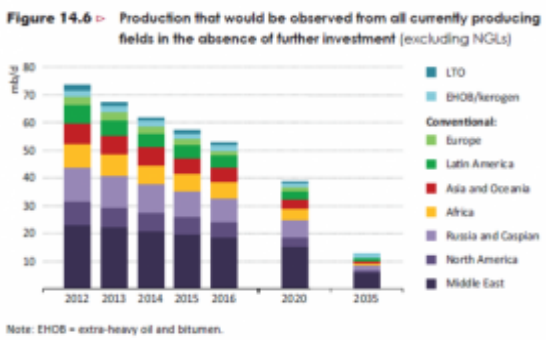

Dans ce contexte, le WEO 2013 met en évidence qu'au-delà de 2020, malgré la production des pétroles de schistes (LTO) et autres huiles non-conventionnelles aux États-Unis – à ce propos, l'Agence remarque que le déclin de ce type de gisements est plus précoce et plus important que celui des puits traditionnels – ainsi que la production en mer par le Brésil, ou les autres ressources fossiles non conventionnelles, l'Arabie saoudite reprendrait le haut du pavé. Le pic pétrolier, longtemps démenti par l'industrie pétrolière et ses thuriféraires, n'est désormais plus un sujet tabou à l'AIE ; c'est ainsi que, depuis une dizaine d'années, le WEO revoit à la baisse ses prévisions de production. Lire à cet égard le compte rendu d'Agnès Sinaï de la conférence de l'APSO (Association for the Study of Peak Oil) de 2012. Le WEO estime que, pour maintenir d'ici à 2020 le niveau de production de 2012, il serait nécessaire de mettre en œuvre des capacités productives équivalentes à trois fois celles de l'Arabie saoudite. Pourtant, comme on le voit ci-dessous, les investissements dans la prospection/production, auront été très importants entre 2000 et 2013, passant d'environ 250 milliards de dollars à près de 700 milliards de dollars en 2013.

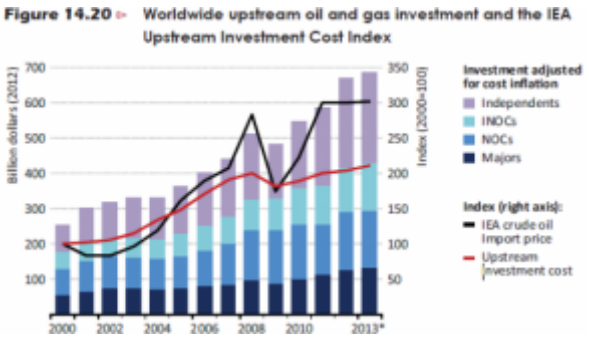

Le WEO 2013 fait remarquer que le secteur énergétique étant à l'origine des deux tiers des émissions de gaz à effet de serre, il tient une place majeure dans la maîtrise du réchauffement climatique. Or, le scénario retenu par l'Agence de Paris, qui tient compte de toutes les mesures restrictives adoptées par les gouvernements, projette, d'ici 2035, une augmentation de 20 % des émissions de CO_2 qui sera responsable d'une augmentation moyenne de la température de 3,6°C, à comparer avec les 2°C retenus au niveau

international. Pourtant, le monde compte 1,3 milliard de personnes qui n'ont pas accès à l'énergie électrique, dont la moitié sur le continent africain qui recèle pourtant des ressources importantes.

Les énergies renouvelables devraient représenter près de la moitié de l'augmentation de l'énergie électrique d'ici 2035, constituant alors 30 % de la production électrique mondiale. En revanche, la production électrique d'origine nucléaire aura augmenté des 2/3 et seul 1 % des centrales à combustible fossile devrait être équipé de systèmes de capture et stockage du carbone. En outre, pour des raisons de prix, la demande mondiale de charbon devrait augmenter de 17 %.

Une conclusion s'impose : au cours des vingt prochaines années, le secteur énergétique ne contribuera pas, tant s'en faut, à la réduction de l'émission des GES !

Le marché, outil indépassable ?

vendredi 21 février 2014, par Jacques Cossart

La CNUCED, l'OCDE et l'OMC ont remis, le 6 août 2013, un rapport commun destiné aux chefs d'État ou de gouvernement du G8 qui se sont réunis les 5 et 6 septembre 2013 à Saint-Pétersbourg.
Il s'intitule *Implications of Global Value Chains for Trade, Investment, Development and Jobs*, les rapporteurs y affirment que les chaînes de valeurs sont favorables à la croissance et au progrès tant pour les pays riches que pour les pays en développement.

L'OCDE, dans ses publications relatives aux chaînes de valeurs mondiales (CVM – GVC's en anglais) plusieurs remarques de portée générale. Une chaîne de valeur mondiale englobe l'ensemble des activités, de la conception à l'utilisation finale, menées par les entreprises, localement ou à l'étranger, pour mettre un produit sur le marché. Son émergence a des incidences importantes en termes d'action publique. Ce sont les progrès technologiques qui ont permis l'émergence des CVM, mais la libéralisation des échanges et de l'investissement aurait également joué un rôle. Avec les CVM, les entreprises peuvent gagner en efficacité et bénéficier d'économies d'échelle et de gamme. L'accès aux marchés étrangers et l'accès aux connaissances constituent une autre explication. Les CVM varient en fonction des produits pour lesquels le niveau de fractionnement résulte d'un arbitrage entre les coûts de production et de transaction.

Il est donc clair que ces CVM se forment dans le cadre d'une économie capitaliste où le choix final de leur création relèvera du calcul coût/avantage pour les entreprises qui les promeuvent. Les pays à forte croissance du PIB/tête sont ceux où les CVM croissent le plus vite ; sur la période 1990-2010, 3,3 % pour le premier quartile contre 0,7 pour le quatrième.

Quatre séries de conditions qui doivent être respectées :

- Faciliter l'accès aux CVM.
- Promouvoir un haut niveau environnemental, social et de gouvernance.
- Assurer la cohérence entre politiques commerciale et d'investissement.
- S'intégrer dans une stratégie de développement.

Il faut comprendre qu'intégrer, faciliter, promouvoir et assurer sont du ressort de la puissance publique, mais la conclusion indique : « le message qui ressort des travaux en cours présentés dans le rapport est clair : les chaînes de valeur mondiales sont la conséquence et dépendent de l'ouverture des marchés qui doit s'accompagner des cadres politiques appropriés, y compris pour le renforcement des capacités productives. » Les puissances publiques sont là pour faciliter le fonctionnement des marchés, lesquels assureront, comme chacun sait, « la meilleure allocation de toutes les ressources ».

La maladie, un poids pour l'humanité ?

vendredi 21 février 2014, par Jacques Cossart

Institute for Health metrics and evaluation publie son premier rapport (données 2010) The Global Burden of Disease (GBD). La première étude GBD avait été élaborée en 1990 et publiée dans le Rapport mondial sur le développement dans le monde de 1993 ; à l'époque le GBD prenait en compte 107 maladies et blessures, en 2010 ce chiffre passe à 291. Le GBD 2010 a été publié en décembre 2012 dans The Lancet et fait l'objet, en septembre 2013, d'une publication avec la Banque mondiale
Le GBD 2013 est à paraître.

Le GBD comporte huit volumes différents pour un total de 566 pages. Sept d'entre eux sont consacrés à une zone géographique particulière : Asie de l'Est et Pacifique ; Europe et Asie centrale ; Amérique latine et Caraïbe ; Moyen Orient et Afrique du Nord ; Afrique subsaharienne ; Asie du Sud ; États-Unis. Le huitième volume, le plus court, constitue une sorte de conclusion où, par exemple, on lira que le rapport identifie 291 causes de morts prématurées dans 187 pays différents ou qu'il dénombre 67 causes de décès précoces qui pourraient être évités.

C'est incontestablement un recueil considérable de données en la matière qui offre, de surcroît, l'avantage d'être rassemblées. La place ne permet pas de présenter chacun des volumes ; seul sera évoqué celui qui est consacré à l'Afrique subsaharienne.

Les principales conclusions pour cette région peuvent être résumées ainsi :

- Diminution générale du taux de mortalité sauf pour plusieurs des pays les plus pauvres.
- Plusieurs causes de décès précoces ont été amoindries, sauf pour le paludisme et le sida.
- La malnutrition reste la principale cause de mortalité en particulier dans les pays les plus pauvres.
- Sur trente ans, le poids des maladies non transmissibles (AVC, cardiopathies, etc.) s'est accru.
- Accroissement des conséquences des accidents de la route, des agressions et des guerres.
- Accroissement, entre 1990 et 2010, du pourcentage d'années de vie en bonne santé perdues.
- Malnutrition et pollution de l'air à l'intérieur de l'habitat ont vu leurs effets diminuer sur la mortalité.
- Dans les pays à revenus dits intermédiaires, l'alcool, le tabac et l'hypertension sont des facteurs importants de perte de santé, alors que dans les pays les plus pauvres, c'est l'insuffisance pondérale de l'enfant qui est prépondérante.

Pour l'évolution des causes principales d'invalidité 1990-2010 on pourra se reporter aux figures 1 et 2 pages 17 et 18. Deux graphiques (5 et 6, page 22) montrent l'évolution, sur la période 1970-2010, du taux de mortalité dans l'ensemble du monde et en Afrique subsaharienne. Même comparaison portant sur 2010 (13 et 14, pages 33 et 34) quant aux causes d'incapacité en fonction de l'âge. Le tableau 18 page 39 énumère et classe, pour plusieurs pays subsahariens, vingt-cinq des causes ayant provoqué un nombre d'années perdues de vie en bonne santé. On remarquera que, si le radon (une des vingt-cinq causes recensées) se classe au dernier rang pour tous les pays (sauf le Sénégal), l'insuffisance

pondérale dans l'enfance arrive aux tout premiers rangs pour le plus grand nombre des vingt-deux pays étudiés.

Une fois encore, on constate que si la santé devenait un bien public mondial, avec bien entendu les financements correspondants, l'insuffisance pondérale dans l'enfance, dont il vient d'être question, n'affecterait pas aussi lourdement autant de pays de l'Afrique subsaharienne. Dans le même ordre d'idée, un rapide examen du volume consacré aux États-Unis montre combien l'introduction du programme de sécurité sociale, pour limité qu'il soit, promu par Barack Obama, est indispensable pour amener ce pays au moins au niveau de la moyenne OCDE en matière de santé (entre autres : 2b page 18, 7 page 23).

Le soleil, un bien commun ?

vendredi 21 février 2014, par Jacques Cossart

L'OFCE publie une courte note « Le crépuscule de l'industrie solaire, idole des gouvernements ». L'auteure, Sarah Guillou, y affirme que les puissances publiques, y compris l'Union européenne qui ambitionne de porter à 20 % d'ici 2020 la part de son énergie à partir de sources renouvelables, se prétendent sensibilisées à ce secteur énergétique.

Il faut cependant rappeler que, même si ces chiffres ne sont pas mentionnés dans l'étude, en 2011, la part de toutes les énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie au sein de l'UE à 27 n'était que de 3,8 %, en baisse par rapport à l'année précédente (4,8 %). Encore faut-il ajouter qu'en matière de consommation d'énergie électrique, la part de l'hydraulique et de l'éolien représente près de 3/4 des énergies renouvelables.
Mais là n'est pas l'objet de la note évoquée. Elle cherche surtout à mettre en évidence l'intervention publique dans le développement du solaire, en particulier celle de la Chine qui produit, en 2013, la moitié des panneaux photovoltaïques mondiaux contre 6 % en 2005. Elle est aussi le troisième pays, après l'Allemagne et l'Italie, en termes de capacités installées.
Sarah Guillou remarque que, « au cours de cette décennie (2002-2012), l'industrie du solaire photovoltaïque est indéniablement devenue globale et fortement concurrentielle, et ceci en dépit d'un net interventionnisme des gouvernements. En réalité, même les gouvernements se sont mis en concurrence et à présent règlent leurs conflits en jouant avec les règles du commerce international ». Elle rappelle que la place de la Chine sur ce marché est largement soutenue par deux avantages comparatifs dont sait user ce pays : l'importance de l'intervention publique et le faible prix de la main-d'œuvre.
Toute l'analyse montre que ce « marché » est d'abord un champ de bataille commerciale, menée d'abord contre la Chine, elle-même sachant répondre ou devancer cette guerre.

L'inanité de tels comportements apparaît de façon criante quand on observe les perspectives affichées d'ici à 2050 (voir Énergie : Les cinquante prochaines années, OCDE).
Bien que déjà quelque peu ancien, le graphique présenté page 38 de cette étude laisse songeur, même si les dernières données ne sont sans doute pas aussi noires : l'approvisionnement mondial en énergie primaire était, à l'époque, évalué à quelque 13 700 millions TEP en 2020 provenant à hauteur de 12 900 millions TEP du pétrole, des combustibles solides et du gaz ; l'origine renouvelable n'étant pas suffisante pour véritablement apparaître sur le graphique. Sur cette toile de fond, l'Agence internationale de l'énergie prévoit à la page 18 que seulement 50 % de la population de l'Afrique subsaharienne aura accès à l'électrification. Serait-ce parce que, si le soleil est abondant, les consommateurs ne seraient pas solvables ?

En réalité, Sarah Guillou décrit parfaitement là où le bât blesse : « Une fois la hausse du prix du silicium suffisante pour permettre l'entrée d'entreprises sur le marché du raffinage – plus d'une cinquantaine au total – et le ralentissement des investissements dans le solaire en 2011 et 2012, l'excès d'offre de silicium a conduit, depuis 2009, à une inversion de la courbe des prix qui s'est accélérée en 2012 : 50 dollars début 2012 et moins de 20 dollars en 2013. Évidemment, cela a induit de nombreux ajustements en cascade. L'instabilité du prix de la matière première principale de cette industrie révèle la fébrilité du secteur : il présente un taux d'entrée et sortie d'entreprises très élevé et semble perpétuellement en situation d'ajustement, les changements de politiques publiques amplifiant le processus. » Comme à l'accoutumée, les propriétaires du capital exigent, et obtiennent, de confier au marché toute la régulation

du monde ; il y va de la pérennité de leurs profits et, donc, de leur capacité à accumuler.

La pauvreté et ses effets multidimensionnels

vendredi 21 février 2014, par Jacques Cossart

Depuis 2010, le PNUD inclut dans ses rapports annuels Rapport mondial sur le développement humain, un indice appelé « Indice de pauvreté multidimensionnelle » (IMP en français MPI en anglais). Cet indice a été mis au point par deux économistes, l'une et l'autre de l'Université d'Oxford, qui ont voulu montrer le caractère cumulatif des facteurs de pauvreté humaine. Il est calculé à partir d'enquêtes menées auprès des ménages dans un certain nombre de pays (104 pays dans le Rapport 2013.)

Les manques de la famille seront appréciés à partir de dix indicateurs (voir la méthodologie exposée dans A New Index for Developing Countries de Sabina Alkire et Maria Emma Santos) recueillis au cours de la même enquête et couvrent la santé, l'éducation et le niveau de vie (voir page 15 de l'étude, la liste de chacun des 10 indicateurs). Il convient de noter que cette exigence d'une même enquête pour le recueil de données auprès des familles, en même temps que les lacunes en matière de pauvreté, a conduit à ne pas prendre en considération le revenu). L'IMP est alors le produit du pourcentage de personnes pauvres (selon la définition IMP) et le pourcentage des 10 indicateurs concerné (en moyenne). Les valeurs de l'IPM données par le rapport PNUD 2013 s'échelonnent pour les 104 pays étudiés de 0,642 pour le Niger à 0,000 pour la République Tchèque.

Une très intéressante étude de l'Université de Princeton, Poverty Impedes Cognitive Function (La pauvreté entrave la fonction cognitive), est publiée en août 2013 par Science AAAS (American Association for the Advancement of Science). L'Université de Princeton la présente ainsi.
Science AAAS offre un accès payant à ladite étude consultable pendant vingt-quatre heures seulement. On peut en traduire le résumé de la manière suivante : « Les pauvres se comportent souvent de façon moins avisée qui peut encore accroître la pauvreté. Nous formulons l'hypothèse que la pauvreté entrave directement la fonction cognitive et nous présentons deux études qui testent cette hypothèse. Tout d'abord, nous conduisons expérimentalement des réflexions à propos de la capacité financière et constatons qu'elle réduit les performances cognitives chez les pauvres, mais pas chez les participants aisés. Deuxièmement, nous avons examiné la fonction cognitive des agriculteurs au cours du cycle de plantation. Nous avons constaté que le même agriculteur montre une performance cognitive diminuée avant la récolte, quand il est pauvre, alors que c'est après la récolte s'il est riche. Cela ne peut pas s'expliquer par des différences de temps disponible, par la nutrition, ou par la quantité de travail. Pas davantage par le stress : bien que les agriculteurs montrent plus de stress avant la récolte, cela n'implique pas une performance cognitive diminuée. Au lieu de cela, il semble que la pauvreté elle-même réduit la capacité cognitive. Nous suggérons que c'est parce que les préoccupations liées à la pauvreté consomment des ressources mentales, en en laissant moins pour d'autres tâches. Ces données fournissent une perspective non examinée jusqu'alors et permettent d'expliquer un spectre de comportements parmi les pauvres. Nous discutons des implications pour la politique à l'égard de la pauvreté. »

FMI : l'emploi public chasse-t-il l'emploi privé ?

vendredi 21 février 2014, par Jacques Cossart

Dans un working paper du FMI de juin 2013, Alberto Behar and Junghwan Mok posent cette simple question Does Public-Sector Employment Fully Crowd Out Private-Sector Employment ?
Un peu sur le mode employé par ce commerçant anglais du XVI^{e} siècle, Thomas Gresham, qui laissa son nom à une « loi » de l'économie affirmant que « la mauvaise monnaie chasse la bonne ».

La présentation que les auteurs donnent de leur étude pourrait être traduite ainsi : « Nous mesurons jusqu'à quel point l'emploi dans le secteur public évince celui du secteur privé ; nous utilisons pour ce faire les importantes données relatives aux pays en développement et aux pays avancés et les appliquons aux pays du Moyen-Orient, d'Afrique du Nord, du Caucase et d'Asie centrale. Ces pays présentent à la fois des taux élevés de chômage, un faible taux d'emploi dans le secteur privé en même temps qu'une forte proportion d'emplois dans le secteur public. La diminution, ou bien des taux d'emploi dans le secteur privé ou du taux de chômage, sur l'évaluation de l'emploi dans le secteur public, indique que le processus d'éviction fonctionne à plein. Cela signifie qu'un taux élevé d'emploi dans le secteur public, qui provoque une charge fiscale substantielle, a un fort impact négatif sur les taux d'emploi dans le secteur privé et ne réduit pas le taux de chômage global. »
Comme l'emploi dans le secteur privé est, selon les auteurs, consubstantiel à la croissance, elle-même indispensable au bien être général, tout ce qui leur apparaît être un obstacle à la poursuite de cet idéal doit être éliminé. Éliminées les défaillances en matière de santé et d'éducation, passées sous silence les inégalités considérables de revenus et de patrimoines, oubliés les biens publics inexistants ou insuffisants, non évalués les termes de l'échange, et bien d'autres facteurs encore.

Les retraites

vendredi 21 février 2014, par Jacques Cossart

L'OCDE publie en novembre 2013 Pensions at a Glance 2013 : Retirement-Income Systems in OECD and G20 Countries, un panorama des retraites au sein de l'OCDE.

Ce document de 368 pages en consacre plus de 150 à la présentation particulière, dans « Country profiles », des principales caractéristiques relatives à chacun de la cinquantaine de pays étudiés.

On y trouvera une grande quantité de renseignements, notamment :

- Graphiques 1.1 à 1.7 : évolution du taux de remplacement, dont on observera la détérioration généralisée, sauf pour la Suède, à partir de la deuxième moitié des années 1980.
- Graphique 2.5 indiquant, pour l'ensemble des pays de l'OCDE et par décile, l'origine des ressources pour les plus de 65 ans.
- Graphique 2.8 indiquant, pour chacun des pays de l'OCDE, le pourcentage de la population de plus de 65 ans dont le revenu est inférieur à 50 % du revenu médian de chacun de ces pays.
- Graphiques 3.8 indiquant l'âge réel de sortie du marché du travail.
- Tableau 5.4 indiquant, par pays, les taux de pauvreté pour 2007 et 2010.
- Tableau 7.1 montrant, par pays, les taux de fertilité relevés ou prévus pour la période 1980-2065.

À partir de cette étude, les auteurs remarquent le développement important des systèmes par capitalisation et prévoient que l'âge moyen de départ à la retraite devrait être de plus de 67 ans en 2050. Ils estiment que les niveaux de vie moyens des plus de 65 ans se sont sensiblement améliorés et montrent ainsi la réussite des politiques sociales au sein de l'OCDE… dans les décennies passées.

Les principales conclusions du rapport sont indiquées dans le résumé de l'étude sous le titre « Key findings » :

- Les droits futurs seront plus faibles, en particulier à cause du nombre grandissant de personnes ne parvenant pas au nombre requis d'années, en particulier pour les systèmes privés.
- Le relèvement de l'âge du départ en retraite ne conduira pas la population à rester sur le marché du travail.
- Une catégorie risque de ne pas être en mesure de se constituer un niveau de retraite « suffisant », elle comprend, en particulier, les chômeurs, les personnes malades ou handicapées.
- Les retraités actuels de l'OCDE disposent, en moyenne, d'un revenu équivalent à 86 % du revenu de l'ensemble de la population.
- L'étude remarque une « pauvreté cachée ».
- Dans l'avenir, on devrait constater une augmentation des inégalités chez les retraités.
- Le logement et le patrimoine financier constituent un complément de retraite, mais l'OCDE ne dispose pas des instruments statiques permettant une évaluation fine.
- Les services publics sont seuls à améliorer la situation.

Les Possibles, Hiver 2013-2014

vendredi 21 février 2014

Adresse

Attac, 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris

Directeur de la publication

Jean-Marie Harribey

Secrétariat de la rédaction

Isabelle Bourboulon, Maxime Combes, Jacques Cossart, Nicolas Haeringer, Jean-Marie Harribey, Esther Jeffers, Frédéric Lemaire, Christiane Marty, Pascal Paquin, Jeanne Planche, Dominique Plihon, Jean Tosti, Aurélie Trouvé

Responsables techniques

Edgard Deffaud, Sophie Lambert-Evans, Éric Le Gall, Wilfried Maurin, Pascal Paquin, Tom Roberts, Rémi Sergé, Olivier Tétard

Comité éditorial

Sylvie Agard, Christophe Aguiton, Verveine Angeli, Paul Ariès, Geneviève Azam, Daniel Bachet, Jacques Berthelot, Catherine Bloch-London, Martine Boudet, Isabelle Bourboulon, Thierry Brugvin, Thierry Brun, Alain Caillé, Claude Calame, Christian Celdran, François Chesnais, Francoise Clement, Maxime Combes, Pierre Concialdi, Philippe Corcuff, Jacques Cossart, Thomas Coutrot, Christian Delarue, Vincent Drezet, Cédric Durand, Guillaume Duval, Mireille Fanon-Mendès-France, Daniel Faugeron, David Flacher, Fabrice Flipo, Pascal Franchet, Bernard Friot, Jean Gadrey, Susan George, Jérôme Gleizes, Gérard Gourguechon, André Grimaldi, Janette Habel, Nicolas Haeringer, Jean-Marie Harribey, Michel Husson, Esther Jeffers, Isaac Johsua, Pierre Khalfa, Serge Le Quéau, Frédéric Lemaire, Christiane Marty, Gus Massiah, Antoine Math, Dominique Méda, Georges Menahem, Denise Mendez, Pascal Paquin, René Passet, Évelyne Perrin, Dominique Plihon, Thierry Pouch, Daniel Rallet, Juan Roy de Menditte, Jean-Claude Salomon, Catherine Samary, Denis Sieffert, Vicky Skoumbi, Jean-Louis Sounes, Daniel Tanuro, Bruno Tinel, Michel Thomas, Jean Tosti, Éric Toussaint, Stéphanie Treillet, Aurélie Trouvé, Patrick Viveret

Contact avec la revue et soumission d'articles

Les propositions d'articles nouveaux ainsi que les contributions répondant à des textes publiés dans les numéros précédents de la revue doivent être adressées au secrétariat de la revue : revue-cs-secretariat@list.attac.org

La revue a noué un partenariat avec Mediapart à travers une « édition » créée sur ce site : http://blogs.mediapart.fr/edition/la-revue-du-conseil-scientifique-dattac. À chaque parution trimestrielle de la revue, un des articles sera mis en ligne sur Mediapart.